

Canada. Parlement.
Sénat. Comité permanent
des affaires étrangères,
1974. Délibérations.

A28 DATE	NAME - NOM
A1	



DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1974

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 1

LE JEUDI 28 MARS 1974

Première séance sur
les relations du Canada avec les États-Unis

(Témoins: Voir le procès-verbal)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird,

Vice-président: L'honorable Allister Grossart,

et

Les honorables sénateurs:

Asselin	Lapointe
Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McNamara
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Rowe
Croll	Sparrow
Deschatelets	van Roggen
Hastings	Yuzyk—(20).
Lafond	
Laird	

Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 5)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 1

LE JEUDI 28 MARS 1974

Première séance sur
les relations du Canada avec les États-Unis

(Témoin: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 mars 1974:

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.



Procès-verbal

LE JEUDI 28 MARS 1974

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 20 h 03.

Présents: Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (Ottawa-Ouest), Grosart, Hastings, Lafond, Laird, Macnaughton, Martin, McElman, McNamara, van Roggen et Yuzyk. (15)

Également présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Le président du Sénat, l'honorable sénateur Fergusson, et les honorables sénateurs Heath et Laing.

Aussi présents: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères étrangères et le commerce extérieur; et M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détachée auprès du Comité.

Le Comité procède à l'étude des relations du Canada avec les États-Unis.

Témoins du ministère des Affaires extérieures: L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Keith MacLellan, chef de la Direction des affaires des États-Unis d'Amérique.

L'honorable M. Sharp dépose les deux documents suivants:

- a) Liste des traités et accords conclus entre le Canada et les États-Unis qui sont entrés en vigueur le 1^{er} février 1974. (Pièce jointe n^o 1)
- b) Liste des organismes intergouvernementaux Canada-États-Unis. (Pièce jointe n^o 2)

Sur motion du sénateur Carter,

IL EST ORDONNÉ QUE les deux documents susmentionnés, soient versés respectivement en appendice «A» et «B», au procès-verbal de ce jour.

Sur la proposition du président,

IL EST CONVENU de faire imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français du compte-rendu des délibérations du Comité.

A 22 h 15 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le jeudi 28 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 20h pour étudier les relations du Canada avec les États-Unis.

Le sénateur John B. Aird (président) occupe le fauteuil.

Le président: Monsieur le ministre et honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue à cette première séance de notre étude des relations du Canada avec les États-Unis.

Lorsque le Comité a décidé d'étudier ce sujet il était évident que nous devions prendre comme point de départ l'exposé de M. Sharp sur la question, intitulé: «Choix pour l'avenir» qui a été publié il y a un an et demi.

L'autre jour, je lisais le discours qu'il a prononcé sur ce sujet, l'an dernier, devant les membres de la presse canadienne. Vous vous en souvenez probablement, monsieur, c'était le 2 mai; d'ailleurs c'était un discours très amusant et très intéressant.

Dans ce discours, M. Sharp a expliqué que son exposé intitulé «Choix» constituait une tentative pour donner une orientation à nos relations avec les États-Unis. Il a admis qu'au moment de la rédaction de ce document on éprouvait certaines appréhensions dans les sphères gouvernementales au sujet de l'orientation particulière que le gouvernement choisirait de donner à nos relations avec les États-Unis. «Pourquoi prendre position publiquement?» lui a-t-on demandé. «Pourquoi ne pas agir en fonction des événements et laisser toutes les possibilités ouvertes? Pourquoi donner à l'opposition un autre sujet de critique?» Mais d'après lui, le gouvernement était arrivé à la conclusion qu'il ne suffisait plus d'agir en fonction de la situation du moment ni de continuer à appliquer envers les États-Unis des politiques défensives plus ou moins appropriées. Nous avons décidé que nous devrions donner une orientation à nos relations avec ce pays.

Par conséquent, l'étude a été effectuée et cet exposé des «Choix» a été publié; en un certain sens, c'était une invitation à discuter et à critiquer publiquement le caractère judicieux du choix de la troisième possibilité.

Dans notre étude des relations du Canada et des États-Unis, notre Comité ouvre une tribune où l'on pourra en discuter et en faire publiquement la critique. Nous voulons commencer par passer en revue l'ensemble des relations canado-américaines.

Il est évident que l'exposé des «Choix» doit être le point de départ de toute discussion et le ministre, le premier témoin à présenter et à défendre son exposé.

Nous sommes très heureux qu'il ait pu répondre à notre invitation et s'arranger pour être parmi nous ce soir.

Je voudrais également dire, en passant, que je suis très fier de constater la présence d'un si grand nombre de sénateurs, des membres du Comité et de ceux qui n'en font pas partie. C'est très encourageant.

Nous espérons que le ministre pourra nous exposer les motifs pour lesquels le gouvernement a résisté aux réticences de certains de ses membres et a considéré qu'il devait faire un choix, et pour quelle raison il pense que c'est la voie que le Canada doit suivre actuellement en ce qui concerne ses relations avec les États-Unis.

M. Sharp, nous savons que vous êtes très occupé et nous n'ignorons pas à quel point on peut abuser de votre temps. Merci, de votre courtoisie et de votre collaboration qui ne se démentent jamais.

Honorables sénateurs, conformément à notre procédure habituelle, après les remarques préliminaires du ministre le sénateur van Roggen a accepté de mener l'interrogation du témoin et la présidence donnera ensuite la parole aux sénateurs qui voudront prendre part au débat.

Encore une fois, vous êtes le bienvenu, monsieur.

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures: Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis heureux d'être parmi vous ce soir. Puis-je vous féliciter de l'étude que vous entreprenez et vous dire que je suis flatté de voir que le document où figure mon nom, par choix, est l'un des points de départ de votre discussion.

Ma déclaration préliminaire de ce soir portera sur les relations canado-américaines et, en guise de préface je ferai quelques observations sur le système international dans le cadre duquel il faut situer ces rapports à l'heure actuelle.

Les relations que le Canada entretient avec les États-Unis ont un caractère unique et constituent nos relations de beaucoup les plus importantes.

Ces relations portent sur trois secteurs principaux:

- le secteur des questions globales, politiques et relatives à la sécurité qui influent sur le Canada, mais auxquelles nous ne participons pas directement, même si nous contribuons à trouver la solution à ces problèmes. (Il suffit de citer les cas du Vietnam et du Moyen-Orient).
- le secteur des questions multilatérales qui intéressent directement le Canada et dans le cadre desquelles nous pouvons appuyer les États-Unis, rechercher leur appui ou même nous opposer à eux, comme dans le cas du droit de la mer.
- le secteur des nombreux problèmes qui nous sont propres et où nous cherchons à promouvoir ou à protéger nos intérêts par la voie d'arrangements mutuels, comme dans le cas des exportations de pétrole et de gaz.

Les relations canado-américaines, même dans le secteur strictement bilatéral, sont profondément influencées par les événements qui surviennent à l'étranger. Il convient donc, pour commencer, d'examiner brièvement ce que les spécialistes des sciences politiques appellent le «système international». Pendant la décennie 1970, la structure d'après-guerre des relations et des institutions internationales subit des transformations très importantes.

Je classerai ces transformations sous trois rubriques:

Les relations se modifient en premier lieu au niveau politique. La réalisation de l'équilibre nucléaire a conduit les deux super-puissances—les États-Unis et l'Union soviétique—à rechercher des moyens appropriés de stabiliser leurs relations. Les négociations ont remplacé l'affrontement de la période d'après-guerre. Les États-Unis travaillent à compléter l'accord initial sur la limitation des armes stratégiques (SALT) par un deuxième accord qui porterait sur les armes offensives. On recherche la détente tant sur le plan multilatéral, dans le cadre de la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), que sur le plan bilatéral, par des échanges commerciaux, technologiques et culturels accrus entre l'Est et l'Ouest.

Des contacts diplomatiques équivalant presque à des relations diplomatiques officielles ont été établis entre Washington et Pékin. Hélas, on n'a pu assister à une amélioration analogue entre Moscou et Pékin, même si leurs relations diplomatiques sont correctes sur le plan officiel. Les États-Unis ont retiré leurs troupes de combat du Vietnam et cherchent activement à rétablir la paix au Moyen-Orient avec l'approbation à tout le moins tacite de l'Union soviétique. De nombreux aspects des relations de défense sont également en voie de réexamen dans le cadre du milieu stratégique international en évolution.

La seconde dimension se rattache aux influences fonctionnelles qui s'exercent sur le système international et qui dépassent le cadre des notions traditionnelles de puissance économique ou militaire.

Ces influences font entrer en jeu des considérations relativement nouvelles comme, par exemple, la reconnaissance du caractère limité des ressources mondiales (et, par le fait même l'adoption de nouvelles attitudes face aux conditions selon lesquelles ces ressources pourraient répondre à la demande mondiale); les dangers que court l'environnement à l'échelle mondiale; la gestion des nouvelles techniques; la capacité des moyens de communication modernes et les besoins des pays peu développés. Tous ces facteurs contribuent fortement à modifier la scène internationale. Leurs répercussions sur la situation politique internationale et sur les alignements politiques actuels ne font que commencer à se manifester.

Ce qu'on a appelé la crise de l'énergie constitue à cet égard un exemple frappant. Cette crise a été à l'origine d'une foule de tentatives visant à conclure des arrangements bilatéraux en matière d'approvisionnement et ces arrangements se répercutent sur les relations que les États-Unis entretiennent avec bon nombre de leurs alliés. Elle a incité les parties intéressées à envisager le problème dans une perspective globale, sous l'égide des États-Unis. Le Canada a appuyé cette idée et a contribué à placer les discussions initiales dans le cadre d'assemblées élargies qui comprendraient non seulement des représentants des pays peu développés, mais aussi des représentants des pays producteurs. La crise de l'énergie nous a poussés à réexaminer notre propre position et à prendre les mesures

nécessaires pour assurer la continuation des approvisionnements au Canada. D'autre part, il nous a fallu à cette fin amorcer des consultations étendues et soutenues avec les États-Unis en ce qui concerne les exportations de pétrole.

Enfin, les changements survenus au sein du «système international» ont également touché le commerce et les paiements internationaux. La crise de l'énergie a eu, dans ce secteur, ses effets les plus néfastes.

Bien avant que l'approvisionnement en pétrole brut soit réduit à l'échelle internationale, il ne faisait aucun doute que les relations économiques internationales avaient été modifiées de façon radicale. Le Japon était devenu une puissance économique importante. La Communauté européenne s'était élargie et renforcée, à telle enseigne qu'elle a pu rivaliser avec les États-Unis d'un point de vue économique mondial. Depuis que les États-Unis ont lancé leur nouvelle politique économique, en août 1971, le système de l'après-guerre, fondé sur la Charte de La Havane et sur les accords de Bretton Woods, est en voie de restructuration. Jusqu'à la crise du pétrole, il y avait lieu d'espérer une réforme prochaine du système monétaire.

De même, la préparation des négociations tarifaires et commerciales de Tokyo était déjà fort avancée. La majoration du prix du pétrole brut a eu un effet dévastateur sur la balance des paiements de plusieurs pays en voie de développement tout comme elle a posé de sérieux problèmes aux pays les plus riches. En conséquence, les discussions ayant trait à la situation monétaire à l'échelle internationale ont été avant tout axées sur la recherche d'un certain équilibre et sur les façons d'aider les pays qui ont été le plus durement touchés par la majoration des prix. La question de l'élaboration d'une réforme globale du système monétaire a, en quelque sorte, été reléguée au second plan. Pour ce qui est des négociations tarifaires et commerciales au niveau multilatéral, il reste à savoir dans quelle mesure les nouvelles questions économiques, entre autres la rareté des ressources, influenceront sur les négociations de Tokyo. En plus de mettre l'accent sur les réductions des barrières tarifaires et non tarifaires en matière de commerce afin d'améliorer l'accès aux marchés, il pourra devenir nécessaire, au cours de ces négociations, d'étudier la question de la garantie d'accès aux réserves de pétrole et à d'autres matières premières.

À la lumière de ces trois éléments fondamentaux, nous pouvons conclure que le système international, dont le Canada est d'ailleurs une partie intégrante, aura des répercussions profondes sur notre avenir. Nous sommes donc engagés dans tous les éléments du système. Il nous faut d'abord chercher à protéger nos intérêts, mais dans le sens le plus large du terme. Néanmoins, les choix qui s'offrent à nous restent limités. Nous sommes exposés à un milieu international sur lequel nous ne pouvons exercer qu'un contrôle partiel. Toutefois, comme les autres pays, et même les grandes puissances, subissent aussi des contraintes, ce milieu nous fournit des occasions favorables. Enfin, ce milieu façonne dans une large mesure nos relations avec les États-Unis, lesquelles constituent toujours un élément clé dans tous les secteurs importants.

Je parlerai maintenant plus précisément de nos rapports avec les États-Unis à la lumière de la description du système international que je viens de vous faire.

Au début de la présente décennie, le Gouvernement, en réponse à cette transformation du système international, a entrepris une étude de sa politique étrangère qui a conduit à plusieurs innovations,

notamment le développement des relations avec l'Union soviétique et la reconnaissance de la Chine. Il fut un temps où les États-Unis se méprirent sur le sens de ces mesures et cette méprise eut sans doute des répercussions sur les questions bilatérales. Toutefois, les changements de politique étrangère qui ont découlé de la doctrine Nixon, de même qu'une étude plus approfondie de ces mêmes questions par les États-Unis, ont contribué, dans une large mesure, à rétablir le parallélisme des vues canadiennes et américaines sur les questions politiques et stratégiques du monde extérieur.

Je me souviens très bien, monsieur le président, du temps où moi-même et le gouvernement avons critiqués pour avoir offensé les États-Unis en cherchant à nouer des relations plus étroites avec l'Union soviétique, et des relations diplomatiques avec Pékin; mais M. Nixon n'a pas tardé à suivre les traces de M. Trudeau; il s'est rendu en Chine, après que le Canada eut reconnu ce régime. Il n'a pas tout à fait accompli ce que nous avons réussi en établissant des relations diplomatiques, mais il était très clair qu'il n'y avait aucune divergence fondamentale de politique entre nos deux pays, et ceci, je pense, est devenu de plus en plus évident à mesure que les mois ont passé.

En outre, nos vues sur la question plus étendue du commerce multilatéral et de la balance des paiements sont largement similaires durant cette période de changement important dans le système monétaire international et le commerce mondial.

Comme preuve parmi tant d'autres, on pourrait citer la très grande ressemblance entre les attitudes des délégations canadienne et américaine à la récente conférence sur l'énergie à Washington, qui a principalement traité des aspects monétaires et commerciaux de la hausse très rapide du prix du pétrole.

Mais les relations économiques entre les deux pays ont beaucoup changé. Depuis août 1971, les États-Unis poursuivent ce qu'on appelle la nouvelle politique économique. Le Canada, pour sa part, s'est employé à renforcer son secteur économique et à diversifier ses relations économiques à l'extérieur et cela, afin d'être moins touché par les événements. Chacun de nous, en réagissant aux événements nationaux et internationaux, poursuit séparément l'idée qu'il se fait de son intérêt national.

Toutefois, les États-Unis demeurent le client le plus important du Canada, et vice versa. De fait, la tendance conjoncturelle révèle que cette situation mutuellement avantageuse continuera.

Nous ne sommes plus à l'époque où, comme en 1971-72, les «irritants» commerciaux assumaient une importance immédiate. Ceux-ci revêtent un autre aspect lorsqu'on les envisage dans l'optique de la crise énergétique et d'autres événements internationaux. La balance des paiements s'est aussi rétablie aux États-Unis.

L'atmosphère s'est donc grandement améliorée. Mais la situation est bien différente de celle qui prévalait au cours des années 60. M'adressant, le 19 mars, au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, je déclarais que nous nous trouvions dans une phase d'adaptation à de nombreuses circonstances nationales et internationales. La politique nationale du Canada et celle des États-Unis ne coïncident pas nécessairement dans plusieurs domaines comme, par exemple, les ressources, le secteur économique et l'environnement.

L'objectif du Canada est d'étendre et de renforcer l'identité et l'économie canadiennes.

A cette fin, nous ne manquerons pas de veiller à ce que toutes mesures adoptées, à l'échelle internationale, soient compatibles avec notre but. Sur le plan national, nous devons renforcer nos secteurs industriels et manufacturiers afin de répondre à nos besoins socio-économiques. Le niveau d'emploi devra s'accroître de façon à se maintenir au même pas que la force active en voie d'expansion. Cela exigera des décisions du gouvernement du Canada sur l'implantation d'industries dans des régions où elles avantageront le plus notre société dans son ensemble. Dans le secteur des ressources, cela veut dire l'exploitation de nos richesses minérales suivant notre propre rythme, et l'encouragement des opérations de transformation au Canada.

Notre objectif n'est ni de tirer injustement parti des États-Unis comme certains l'ont prétendu, ni d'ignorer ses besoins, ni non plus d'éliminer une coopération qui a été tellement profitable aux deux pays. Notre objectif est plutôt celui de nous assurer une juste part des bénéfices en fonction de nos propres besoins, tout en appuyant le commerce international et la balance des paiements.

Dans la sphère de l'environnement, nous continuerons aussi de protéger les droits et les intérêts fondamentaux des Canadiens au moyen de la consultation et de la négociation. Dans ce domaine, quatre questions ont récemment fait l'objet d'une attention considérable de la part du public. Ce sont:

- Le projet d'inondation de la vallée de la Skagit;
- La dérivation des eaux de Garrison;
- Le problème des pétroliers sur la côte ouest; et
- La réduction de la pollution dans les Grands lacs.

Dans chaque cas, nous avons activement cherché à satisfaire les exigences des Canadiens.

Bien que les politiques du Canada et celle des États-Unis suivent un cours largement parallèle dans le domaine multilatéral, il est toutefois nécessaire de renseigner et de consulter les États-Unis pour que les politiques et les actions, influant sur les intérêts des uns et des autres, ne soient pas mal comprises ou mal interprétées. Ainsi, notre désir d'équilibrer et de diversifier nos relations extérieures nous porte à étendre nos relations avec la Communauté européenne. D'ailleurs, les États-Unis prennent eux-mêmes d'importantes mesures à l'égard de la Communauté et de toute l'Alliance atlantique.

Je me préoccupe beaucoup de la tension actuelle des relations entre la Communauté et les États-Unis. Les États-Unis et les membres de la Communauté comptent parmi nos grands alliés. Le Canada doit donc voir à ce qu'une coopération et une compréhension aussi étendues que possibles existent avec eux et aussi, dois-je ajouter, entre eux. Nous devons également veiller à ce que la coopération politique entre le Canada, les États-Unis et la Communauté soit maintenue dans le cadre de l'OTAN, non seulement dans l'intérêt de notre sécurité collective, mais aussi pour la réalisation de notre objectif commun de détente.

La tension et le désaccord qui existent de part et d'autre de l'Atlantique désavantagera inévitablement le Canada. Ce problème m'inquiète depuis un certain nombre d'années et, en 1971, j'ai attiré l'attention du Conseil de l'OTAN et de l'OCDE sur les risques auxquels sont exposés les milieux économique et financier et, par conséquent, le Canada, à la suite de toute interprétation erronée ou encore en raison du manque de consultation sur des questions

économiques. La Troisième Option se fonde, comme je l'ai déjà dit, sur la diversification de nos relations, mais non pas sur le choix à faire entre nos grands partenaires et alliés.

En outre, l'équilibre doit être rétabli dans le commerce mondial et la balance des paiements. Sinon, la direction économique assumée par le gouvernement et par l'industrie privée, tant au Canada que dans d'autres pays commerçants, sera sérieusement entravée. Cet équilibre ne peut être rétabli lorsque les grandes nations commerçantes des deux côtés de l'Atlantique sont, comme il semble à présent, incapables de se rendre pleinement compte de leurs besoins réciproques.

De même, les efforts que nous déployons pour explorer, avec les Japonais de nouvelles avenues menant à une coopération fructueuse dans le secteur économique et d'autres secteurs, devraient être envisagés comme une expression normale de notre politique de diversification. C'est évidemment une réaction à la nouvelle situation industrielle, commerciale et politique du Japon.

Monsieur le président, laissez-moi vous poser la question suivante à laquelle, je suis sûr, votre Comité consacrera énormément de temps. Comment à l'avenir, les relations canado-américaines devraient-elles être conduites? Il existe une série de vieux et de nouveaux mécanismes bilatéraux sur lesquels on peut compter dans le domaine des relations canado-américaines.

Ces mécanismes croissent ou décroissent selon les changements qui interviennent dans la nature des relations. Des années 40 aux années 60, on était disposé de part et d'autre à établir des organes ministériels conjoints en matière de coopération, surtout dans les domaines importants de l'économie, du commerce et de la défense.

On a moins utilisé ces mécanismes ministériels mixtes au cours des dernières années. Les rapports maintenus entre les homologues ministériels des deux gouvernements, soit de façon directe soit au moyen de diverses réunions multilatérales, ont souvent et efficacement remplacé les comités de cabinet mixtes plus compliqués et plus formels. Ces réunions ont, par exemple, eu lieu au cours des derniers six mois et ont porté sur les affaires étrangères, les finances, le commerce, l'énergie, l'environnement et l'agriculture. En outre, on se base davantage sur les méthodes de négociation normales qui consistent à traiter un sujet après l'autre. Cela est logique puisque les deux pays accordent, depuis 1970, plus d'importance aux politiques nationales que continentales.

Je ne crois pas, toutefois, que nous devions nous inquiéter outre mesure de ce que les mécanismes ministériels conjoints n'aient pas été fréquemment employés ces dernières années. Nous avons trouvé d'autres voies pour parer efficacement et promptement aux événements en rapide évolution. En fait, les relations sont telles que nous pouvons facilement et rapidement établir les nouveaux mécanismes requis, qu'ils soient permanents ou spéciaux, pour faire face à de nouvelles situations.

Au surplus, il existe des mécanismes spécialisés et importants. Les deux principaux sont la Commission permanente canado-américaine de défense et la Commission mixte internationale, institutions uniques en leur genre et d'un âge vénérable. Depuis sa création, il y a environ 35 ans, le rôle et la composition de la Commission permanente ont changé, au fur et à mesure que la nature et les besoins de défense canado-américains se sont modifiés.

La Commission mixte internationale a été établie il y a 65 ans par le Traité relatif aux eaux limitrophes et aux problèmes soulevés le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada. Son mandat lui permettait de jouer un grand rôle dans le domaine des relations canado-américaines. Toutefois, la Commission s'est longtemps et surtout bornée à exercer des fonctions relatives à la réglementation des eaux limitrophes. Pourtant, la Commission mixte internationale a tout récemment commencé à assumer un rôle bien plus étendu dans diverses questions bilatérales concernant l'environnement. Elle est maintenant et continuera d'être un instrument d'aide précieux dans la conduite de ce secteur de nos relations.

Nous avons aussi, bien entendu, l'instrument classique pour la conduite des affaires entre les États, c'est-à-dire notre ambassade à Washington avec son réseau de 15 consulats implantés à travers les États-Unis. Ces dernières années, nous avons accordé la priorité à l'élaboration de ce réseau pour qu'il puisse efficacement aider l'ambassade à promouvoir et à défendre toute la gamme des intérêts canadiens.

Ainsi, on s'efforce de plus en plus à fournir au public, ainsi qu'à l'administration des États-Unis, des renseignements rapides et précis sur le Canada et sur la politique canadienne susceptible d'intéresser les Américains. Ce programme a déjà porté bien des fruits. Je crois que le travail d'information publique sur la question de l'énergie, accompli par notre ambassade et nos consulats aux États-Unis durant ces derniers mois a, dans une large mesure, permis d'éviter que de nombreux Américains interprètent ou comprennent mal la politique du Canada en ce qui concerne les exportations de pétrole aux États-Unis. Le renforcement de nos missions aux États-Unis se poursuit en vue de satisfaire ces exigences.

En conclusion, monsieur le président, nous nous trouvons dans une nouvelle phase de nos relations avec les États-Unis, phase qui voit les deux pays s'adapter à de nouvelles conditions à l'étranger et à des politiques nationales mieux affirmées à l'intérieur de leurs frontières. En ce qui concerne les affaires bilatérales et multilatérales, nous pouvons nous attendre à une période de négociation et d'adaptation à un vaste éventail de questions qui réclameront une attention soutenue. Nous devons constamment choisir notre politique selon son propre mérite et le faire avec sang-froid, de façon objective et positive.

Monsieur le président, j'ai pensé qu'il serait peut-être utile que je vous remette, pour la gouverne du Comité, deux documents: le premier, une liste des traités et des accords conclus entre le Canada et les États-Unis, en vigueur depuis le 1^{er} février 1974; et, le second, une liste d'organismes inter-gouvernementaux canado-américains.

Le président: Je suppose, honorables sénateurs, qu'il sera dans l'ordre d'annexer ces documents au procès-verbal. D'accord? (*Nota: Voir appendices «A» et «B» au présent procès-verbal.*)

Des voix: D'accord.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, de votre exposé des plus complets et des plus éloquentes. En présentant la motion au Sénat, mardi soir, j'ai utilisé les mots «de façon constructive et consciencieuse» pour qualifier la planification de cette étude. Il est intéressant de constater que votre exposé, en fait, correspond peut-être à cette façon de penser; vous nous avez d'abord fourni une vue d'ensemble et, deuxièmement, vous avez

étudié assez longuement l'aspect gestion, ou le mécanisme bilatéral, ce dont nous vous sommes également reconnaissants.

Comme je l'ai mentionné au début, pour la conduite des délibérations, ce sera le sénateur van Roggen qui dirigera l'interrogation.

Le sénateur van Roggen: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'ignore si notre président, en me demandant d'entamer le débat ce soir, a pensé à vous ou à moi. Je sais que plusieurs autres sénateurs ici présents et moi-même aimerions vous poser diverses questions particulières. Cependant, pour commencer, j'ai pensé qu'il serait peut-être plus intéressant de vous amener à parler sur des questions de principe beaucoup plus générales au début de notre discussion de ce soir.

J'en viens maintenant au troisième choix de votre exposé que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt il y a quelque temps, au moment où nous sommes allés à Bruxelles, je crois, et que je me suis remis en mémoire en le parcourant de nouveau aujourd'hui. Certains de nos contacts, au cours des ans, pourraient vous amener à croire que je n'adopterais pas nécessairement le troisième choix, bien que j'aimerais à signaler, et vous en conviendrez, j'en suis certain, que les lignes de démarcation entre ces trois choix ne sont forcément pas très nettes; elles ne peuvent être tracées avec trop de précision. J'aimerais éviter, si je le puis, d'aborder la question que je vais vous poser de façon «maternelle»; personne, en effet, ne nous blâmera de chercher les meilleurs débouchés possibles sur le plan des relations et des transactions économiques avec les autres pays. Voilà le point à souligner et il peut être important.

La question que je vous adresse est la suivante: Avez-vous eu une raison quelconque de réévaluer le troisième choix tel qu'il est présenté dans l'exposé de 1972, compte tenu des derniers événements? Je pourrais les énumérer seulement. Il y a la crise de l'énergie, qui est encore présente dans nos esprits et qui a changé, à mon avis, la conception de beaucoup de gens sur le pouvoir économique dans le monde, au cours des six ou huit derniers mois, alors qu'il est devenu évident que le miracle japonais ne peut aller plus haut. Je reviendrai là-dessus dans un moment. Puis il y a aussi cette évolution que vous avez mentionnée dans vos remarques liminaires, tel que l'activité unilatérale de la France et d'autres pays, suite au traumatisme de la crise de l'énergie. Il y a, évidemment, les élections du Royaume-Uni et leurs répercussions sur le marché commun; enfin, comme vous l'avez si justement mentionné, le fait que notre premier ministre, vous-même et notre gouvernement aient ouvert la voie en permettant que les États-Unis nouent des relations avec la Chine et la Russie, rétablissant ainsi, comme vous l'avez si justement dit, le parallélisme des vues américaines et canadiennes.

Cela m'amène à la question suivante qui, je crois, se rapporte au troisième choix. Permettez-moi de prendre le cas de ce que je considère les trois grands pays industriels du monde.

Le premier est l'Europe, principalement le Marché commun, mais certains pays périphériques peuvent également être concernés. De façon générale, ils manquent de denrées alimentaires, d'énergie, de matières premières, ils ont une population assez fortement concentrée, un espace vital raisonnable, mais ils se trouvent certainement, et la crise du pétrole nous l'a récemment démontré, dans une situation où ils ne peuvent prévoir qu'un niveau de vie probablement plutôt inférieur que supérieur, au cours des années à venir, par rapport aux autres pays.

Puis, il y a le Japon, totalement vulnérable, sans énergie, incapable de se suffire à lui-même sur le plan alimentaire, sans matières premières, ne disposant que de sa main-d'œuvre pour survivre et qui devra maintenir un niveau de vie considérablement inférieur à celui des autres pays s'il veut conserver sa position et faire sa place sur les marchés étrangers.

Le troisième est l'Amérique du nord, si je puis utiliser ce terme pour y inclure le Canada et les États-Unis principalement, bien que le Mexique en fasse également partie, où l'on peut trouver, bien que la situation actuelle soit bouleversée, un excédent d'énergie et un excédent de denrées alimentaires, tous deux plus que suffisants pour payer les importations limitées de matières premières dont on a besoin, un espace vital très vaste et la technologie la plus poussée du monde.

Il me semble que de ces trois régions, le secteur de l'Amérique du Nord bénéficie de tant d'avantages qu'il continuera d'être, de notre vivant, la partie la plus favorisée du globe, industriellement, économiquement et du point de vue du niveau de vie.

Tenant aussi compte du problème de la balance des paiements, qui sera beaucoup plus difficile à résoudre pour l'Europe et le Japon que pour l'Amérique du Nord qui peut vivre en autarcie, et tenant compte du fait que nous sommes en mesure de faire la concurrence sur le plan du niveau des salaires qui existent en Amérique du Nord, alors qu'ils n'en est pas ainsi au Japon, et à un moindre degré en Europe, il s'ensuit que les États-Unis constituent peut-être non seulement notre plus gros problème, étant donné leur importance vis-à-vis nous, mais sont aussi notre plus important débouché commercial, et j'espère que notre enthousiasme pour la troisième option ne compromettra pas la chance que nous avons actuellement de profiter de la conjoncture mondiale pour accroître notre accès au marché américain sur le plan des produits manufacturés et ainsi augmenter notre niveau de vie.

Le président: Avant que vous répondiez, monsieur le ministre, je suis sûr que nous voulons tous souhaiter la bienvenue à madame le président du Sénat, le sénateur Fergusson. Nous sommes honorés qu'elle soit parmi nous.

L'honorable M. Sharp: Je veux remercier le sénateur van Roggen d'avoir amorcé cette discussion avec tant de force. En ce qui concerne le gouvernement—et je crois parler en son nom lorsque je dis ceci—nous continuons à rejeter la deuxième option. Selon la deuxième option nous devrions en fin de compte évoluer vers une plus grande intégration avec les États-Unis, probablement dans le cadre d'une communauté de libre-échange ou d'une union économique. Nous avons rejeté cette option et nous continuons de le faire.

Ayant rejeté cette option, nous devons donc décider quelle devrait être notre politique. Devrions-nous procéder comme auparavant, soit surtout à réagir aux événements, ou devrions-nous avoir un sens de direction? Je résume la thèse du document.

Nous avons conclu, comme le président lui-même l'a conclu d'après le discours que j'ai prononcé à l'époque de la publication du document, que nous devrions avoir un sens de direction.

Il est sans doute vrai, comme l'a dit le sénateur van Roggen, que, depuis la publication de ce document, deux des plus grandes puissances économiques au monde, l'Europe et le Japon, ont subi des contretemps à cause de la crise de l'énergie, parce que ces deux

puissances ont, en général, un grand besoin d'approvisionnements énergétiques.

Ceci signifie que les chances de diversification ne seront pas aussi grandes qu'on aurait pu le prévoir il y a un an, avant l'augmentation vertigineuse des prix du pétrole.

Toutefois, je suis toujours convaincu que notre politique devrait viser la diversification et la réalisation d'une indépendance aussi grande que possible des États-Unis en réduisant autant que possible notre dépendance d'eux.

Il ne s'agit ici pas uniquement de questions économiques mais plutôt de nos buts politiques primordiaux et généraux, parce que je suis convaincu que si nous ne résistons pas à cette très forte tendance vers l'unité continentale, qui découle de notre situation à proximité de la puissance la plus prospère au monde, nous serions absorbés.

Il s'agit là, je le sais, d'une question sur laquelle l'honorable sénateur et moi-même ne sommes vraisemblablement pas d'accord, bien que nos vues s'accordent la plupart du temps. Je me rappelle du temps où nous étions des alliés pour résister à la forme outrancière de nationalisme économique que lui et moi abhorrons, et il est très clair d'après le document que ce n'est pas ce que nous préconisons.

Il s'agit tout simplement de donner un sens de direction à la politique canadienne afin que nous puissions vivre séparément mais en harmonie avec les États-Unis.

Pour terminer cette réponse déjà assez longue, nonobstant les changements qui se sont produits dans le monde qui ont réduit les possibilités de diversification, cette dernière devrait continuer d'être l'objectif du Gouvernement canadien, dans ses politiques commerciales et culturelles, soit d'essayer de diversifier nos relations afin de conserver au Canada une entité nationale aussi distinctive que possible dans un monde qui s'internationalise de plus en plus.

Le sénateur van Roggen: Merci, monsieur le ministre. Je ne veux pas continuer cette discussion sauf pour dire qu'alors que nous poursuivons cette diversification, je sais, vous connaissant bien, que nous ferons le nécessaire afin de poursuivre notre avantage dans ce domaine. Je laisserai à plus tard et à d'autres témoins la question de savoir si une pénétration plus intense du marché américain par nos produits manufacturés est incompatible avec l'indépendance du Canada. Je crois que ceci augmenterait notre indépendance, mais je n'en discuterai pas en ce moment, monsieur le ministre. Merci beaucoup.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser.

Monsieur le ministre, me reportant au passé, je constate que nous avons eu beaucoup de disputes avec les États-Unis qui auraient pu et, vraisemblablement, aurait dû être évitées. Je pense aux balances du commerce. Apparemment, nous avons deux systèmes de comptabilité. Nous arrivons à deux réponses différentes quant à la balance commerciale. Prenons l'accord canado-américain de l'automobile: nous y trouvons la même situation. Il y a deux systèmes de comptabilité concernant cet accord. Maintenant il s'agit de la question des produits pétroliers.

Aujourd'hui même, aux nouvelles de midi à la radio, un membre important du Parlement, un homme d'affaires, a dit que les Arabes

ne sont pas les plus gros extorqueurs, que nous en avons un dans le Nord qui nous exploite.

Il semble que nous ne parvenons pas à nous faire comprendre. Il devrait sûrement y avoir un moyen d'élaborer un système commun qui nous permettrait d'utiliser une aune commune, de sorte que nous n'aurions pas à faire face à ces querelles inutiles sur les avantages retirés par l'un ou l'autre de l'accord canado-américain de l'automobile ou de la balance commerciale cette année, ou l'année prochaine, et ainsi de suite. A-t-on pris des mesures pour éviter ces disputes à l'avenir?

L'honorable M. Sharp: Nous essayons de notre mieux de faire connaître aux États-Unis les faits de notre situation. Nous avons fait certains progrès en réduisant les disparités suscitées par la comptabilité. Les statisticiens se sont réunis et en sont arrivés à une bien meilleure compréhension de la balance entre les États-Unis et le Canada.

Me permettez-vous de faire quelques commentaires sur la nature du problème? Prenez, par exemple, l'accord de l'automobile, il y a aux États-Unis comme au Canada des hommes politiques dont l'intérêt au niveau local est de se faire réélire. Ils ne tiennent pas particulièrement à faire un exposé objectif de la situation mais surtout à essayer de faire apporter une modification à l'accord qui soit plus favorable à leurs électeurs. A cause de cela, ils expriment inévitablement ce que nous considérons être un point de vue partial. Certains d'entre eux pensent peut-être que certains de nos hommes politiques font de même, mais c'est là la nature même du processus politique. Nous ne pouvons rien faire, même en présentant les faits, qui puisse changer cette situation.

Étant donné l'étendue des relations entre le Canada et les États-Unis, les Canadiens et les Américains, j'ai personnellement l'impression que les problèmes sont remarquablement rares. Je me souviens avoir un jour parlé de ce problème et avoir reçu une réponse assez inattendue, que je vais répéter. J'avais déclaré que des relations plus étendues entre des peuples suscite un plus grand nombre de problèmes. Plus de gens franchissent la frontière séparant le Canada des États-Unis que toute autre frontière; l'importance des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis est unique; plus de transactions financières se font entre nos deux pays, plus de contrôle d'entreprises de part et d'autre que partout ailleurs, etc. Selon mon opinion l'absence de relations vous exempte des problèmes. A un moment j'ai dit, par exemple: «Nous n'avons aucun différend avec le peuple de la Mongolie-Extérieure parce que nous n'avons aucune relation avec lui.» Lorsque j'ai utilisé cette comparaison, un membre de l'auditoire s'est levé et a déclaré: «Nous devrions établir immédiatement des relations diplomatiques avec la Mongolie-Extérieure.»—Ce que nous avons fait.

Le sénateur Connolly: Des problèmes se sont-ils posés?

L'honorable M. Sharp: C'est à prévoir!

En ce qui concerne le prix auquel nous vendons le pétrole aux États-Unis, il existe, à mon avis, bien peu de malentendus étant donné la nature du problème. Dès que mon collègue, l'honorable Donald Macdonald, a expliqué à la télévision, de Washington, que nous vendions notre pétrole au même prix que nous l'achetions, les Américains se sont nettement rendus compte que nous ne les grugons pas; que nous exportons à peu près autant que nous

importations; et que nous n'avions aucune raison de le vendre moins cher que nous l'achetions. Ainsi ce problème a disparu.

Aucun Canadien ne m'a écrit pour me dire que lorsqu'il était allé aux États-Unis, il avait été victime de discrimination à cause de cette prétendue extorsion. Je n'ai reçu aucune lettre de ce genre, et je peux assurer les honorables sénateurs que toute personne qui a des plaintes à formuler au sujet de la façon que les Canadiens sont traités à l'étranger m'écrit. Je pense donc que le problème est assez bien indiqué, il est immense. Comme vous le savez, il se pose des deux côtés. Les Canadiens se plaignent des États-Unis. Ces plaintes indiquent souvent que les Canadiens en savent aussi peu sur les États-Unis que les Américains sur le Canada.

Le sénateur Carter: Le problème, c'est justement cette ignorance. Voilà deux pays qui sont limitrophes, qui ont eu pendant tant d'années des relations très étroites et qui ont, dans bien des cas, une presse et des organes d'information communs. Comment se fait-il que les informations d'un intérêt capital ne sont pas diffusées de part et d'autre?

L'honorable M. Sharp: Un groupe de rédacteurs américains se trouvait dans mon bureau il y a environ un an et j'ai alors discuté avec eux la question des nouvelles ayant trait au Canada publiées dans les journaux américains. J'ai demandé pourquoi il y en avait si peu. J'ai mentionné qu'un jour sur deux peut-être le *New York Times* imprimait un article sur le Canada mais que en dehors de la région new yorkaise, on ne diffuse pratiquement pas d'informations sur le Canada, à moins qu'il n'y ait un scandale sensationnel ou quelque chose de ce genre.

Le sénateur Cameron: Excepté le *Los Angeles Times* qui en publie de façon assez satisfaisante.

L'honorable M. Sharp: Oui, c'est généralement vrai. En réponse à ma question, le rédacteur de l'un des journaux métropolitains a déclaré: «Vous savez, il n'y a pas plus d'informations dans les journaux de nos grands centres urbains sur ce qui se passe dans le Midwest. Il n'y a pas que le Canada qui n'est pas mentionné; nous ne recevons pas beaucoup de nouvelles de régions des États-Unis qui sont éloignées. En outre, si nous voulions suffisamment d'informations sur ce qui se passe au Canada, où enverrions-nous un journaliste?»

Le sénateur Connolly: Ce serait un bien grand secteur.

L'honorable M. Sharp: Oui. Leurs journalistes seraient-ils ici à Ottawa, à Toronto, à Montréal, à Vancouver? Il a déclaré que pour recueillir suffisamment d'information sur ce qui se passe au Canada, ils devraient avoir un journaliste dans chaque partie de notre pays; ce qu'il leur était impossible d'envisager. Ils ne le font même pas aux États-Unis.

Le sénateur Connolly: S'agissait-il des rédacteurs de journaux de grands centres urbains?

L'honorable M. Sharp: Oui.

Le sénateur Carter: Je sais, monsieur le président, que tout le monde veut poser des questions au ministre; c'est pourquoi j'abrègerai la mienne. Vous pourrez peut-être m'inscrire pour un

autre tour. Avant de conclure, je veux simplement poser une dernière question.

Monsieur le ministre, vous avez dit que nous choisissons la troisième solution et que nous allons adopter une nouvelle orientation et prendre de nouvelles initiatives. Je suppose que cela signifie que nous allons étudier la façon que nous exploitons nos ressources naturelles afin que la fabrication des produits se fasse le plus possible au Canada, mais je laisserai à quelqu'un d'autre le soin de poser cette question.

Les «nouvelles initiatives» que l'on prend en ce qui concerne notre souveraineté sur l'Arctique et la limite des eaux territoriales de 200 milles pour nos ressources océaniques m'intéressent beaucoup plus. Quelles sont les perspectives de progrès dans ces deux domaines?

L'honorable M. Sharp: Monsieur le président, je suppose que tout cela se place dans le contexte des relations canado-américaines.

Le président: Oui.

L'honorable M. Sharp: En ce qui concerne notre souveraineté dans l'Arctique, les Américains n'ont jamais contesté la souveraineté canadienne sur les îles de l'Arctique, ni effectivement, à ce que je sache, contester notre souveraineté sur les eaux qui les séparent. Je ne dis pas qu'ils ont reconnu notre souveraineté mais à ma connaissance, ils ne l'ont pas vraiment contestée ces dernières années. J'admets que si je devais leur poser cette question, je recevrais peut-être une réponse très sèche. Je parle seulement de la pratique courante.

Les Américains, par exemple, ne reconnaissent pas la déclaration unilatérale que nous avons faite au sujet de la limite de 100 milles des eaux territoriales pour protéger l'environnement, mais ils ne l'ont pas non plus contestée. Telle est, en fait, la situation.

En ce qui concerne le Droit de la mer, nous aurons divergences d'opinions avec les Américains. Je pense cependant que nous nous trouverons principalement en désaccord sur les détroits où les grandes puissances maritimes comme les États-Unis voudront continuer à jouir de la liberté complète de navigation.

Au sujet de la limite de 200 milles pour l'exploitation des ressources naturelles, je ne suis pas absolument certain de la position des Américains. Si je puis me le permettre, cependant, je crois qu'il y a un très fort mouvement international en faveur d'une conception de ce genre. Tout dépend de ce qu'on revendique. Nous ne réclamons pas la souveraineté. Nous nous préoccupons de la conservation et de l'exploitation; du droit de l'État riverain d'avoir la priorité, des responsabilités et des droits supérieurs à ceux des autres pays.

Le sénateur Carter: Choisissons-nous le plateau continental ou seulement la limite de 200 milles?

L'honorable M. Sharp: Jusqu'à présent, nous avons choisi le plateau continental. Cependant, vous devez vous rappeler que sur la côte du Pacifique, la limite des eaux territoriales serait assez restreinte. Notre souveraineté s'étendrait plus loin sur la côte est. Nous n'avons pas agi à l'encontre du principe de la limite de 200 milles. En fait, nous avons dit: 200 milles plus toute partie du plateau qui s'étend au-delà des 200 milles; c'est-à-dire jusqu'aux limites où l'exploitation

des ressources est possible, c'est notre conception. Cela ne veut pas dire que nous refuserions d'accepter le principe des 200 milles, car en ne le faisant pas nous priverions des droits qui existeraient par ailleurs, dans des régions où le plateau ne s'étend pas.

Le sénateur van Roggen: J'aimerais poser une question supplémentaire au sujet de la limite de deux cents milles. Serait-il juste de dire qu'un certain nombre de nations, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne, ne tiennent pas particulièrement à reconnaître la limite de 200 milles, qu'elles sont suffisamment peu nombreuses pour que lorsque cette question sera soulevée à la Conférence sur le Droit de la mer, des nations moins puissantes, comme le Canada, pourront faire adopter cette limite?

L'honorable M. Sharp: Ce qu'il faut savoir au sujet de conférences internationales de ce genre, c'est que le nombre des participants n'est pas le seul facteur en cause. Il doit aussi y avoir consentement. Pour cette raison, à cette conférence on suivra, dans la mesure du possible, la règle de l'unanimité. On préférerait avoir le consentement aux modifications plutôt que de les imposer, car de tels règlements ne peuvent pas être imposés à de grandes puissances qui s'y opposent. La règle de l'unanimité sera celle que l'on suivra tant qu'elle permet aux travaux de progresser. Il est possible qu'à un moment donné il y ait conflit direct d'intérêts; dans ce cas il faudra recourir au vote, et même si cela se produit, cela ne signifie pas que ce règlement sera acceptée par ceux qui le préconisaient. Nous espérons que tous les pays commenceront à se rendre compte qu'il est sage d'adopter un règlement comme celui de la limite de 200 milles. Je reconnait, qu'on l'accepte de plus en plus.

Le sénateur Macnaughton: Ce règlement qui prévoit une limite de 200 milles ne me semble pas très clair. S'il ne s'agit pas de souveraineté, s'agit-il de contrôle ou de tutelle? Je sais qu'il est très difficile de définir le droit lorsqu'il y en a pas, mais cela prête un peu à confusion.

L'honorable M. Sharp: Je suppose qu'il y aura les règles modifiées jusqu'à ce que le droit de la mer soit accepté. Nous ne voulons pas dire que les mêmes caractéristiques relatives à la mer territoriale devraient s'appliquer à cette zone. Nous bénéficions d'une mer territoriale de 12 milles de large, et nous avons le droit de surveiller tout ce qui se passe dans cette zone de 12 milles. Nous ne cherchons pas à obtenir le même type de surveillance sur une distance de 200 milles. Nous cherchons à obtenir le droit de réglementer la pêche et l'exploitation de ressources dans cette zone située à 200 milles des côtes. Je ne sais vraiment pas comment nous allons parvenir à nous entendre, et je crois que personne ne le sait.

Le sénateur Macnaughton: Voilà ce que j'appelais une tutelle.

L'honorable M. Sharp: Oui, il s'agit d'une forme de tutelle qui accorde une certaine priorité à l'État dont les eaux sont en cause.

Le sénateur Cameron: Je crois que vous avez établi une distinction entre la souveraineté et la surveillance. Il s'agit, semble-t-il, d'une distinction plutôt nuancée, et j'aimerais que vous me donniez quelques précisions à ce sujet.

L'honorable M. Sharp: Prenez la question des navires en mer. Les navires qui se déplacent à l'intérieur des mers territoriales du Canada relèvent de la surveillance du Canada; on peut les diriger ou leur

refuser l'entrée. Personne ne propose que les navires se déplaçant à l'intérieur de la zone de 200 milles et transportant des voyageurs ou des marchandises relèveraient de la surveillance de l'État côtier. Pas du tout. Par contre, si les équipages de ces navires se livraient à la pêche, on aurait droit, dans une certaine mesure, de surveiller leurs activités. S'ils foraient dans le plateau continental, ils relèveraient de la surveillance de l'État côtier et ils devraient peut-être lui demander un permis de forage. Voilà la différence. Nous ne voulons pas parler ici de la surveillance sur les eaux elles-mêmes, mais sur l'exploitation des ressources situées dans cette zone.

Le sénateur Cameron: Et que dire des navires qui empruntent le passage du Nord-Ouest? Fait intéressant à noter, dans l'*Ottawa Citizen* de ce soir, on rapporte qu'apparemment un certain M. Pharand, qui prenait la parole à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, a traité de ce problème et a déclaré que le Canada naviguera vraisemblablement en eau trouble en ce qui concerne la question du Nord-Ouest.

L'honorable M. Sharp: Permettez-moi de commenter brièvement à ce sujet. Nous ne reconnaissons pas qu'il existe un tel passage! Au cours de l'histoire on ne s'en est jamais servi; comment peut-on donc parler d'un passage international? Voilà notre position.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, en admettant que certaines nations en voie de développement occupent peut-être le premier rang parmi les pays qui réclament que l'on étende la zone des eaux relevant du contrôle national, cette expression étant utilisée dans un sens général, n'existe-t-il pas un grand danger que des pays comme le Canada refusent à bien des nations en voie de développement leurs dernières sources libres d'alimentation et autres ressources que renferment les eaux au-dessus et, dans une certaine mesure, au-delà du plateau continental? A mon avis, les expressions vagues que vous utilisez et dont on s'est servi dans toutes les discussions lors des deux conférences sur le droit de la mer, prennent grandement la défense du point de vue des nations «riches» afin d'étendre leur contrôle. Pourquoi le Tchad, à titre d'exemple d'une nation en voie de développement située à l'intérieur des terres de l'Afrique, n'aurait-il pas le droit de se livrer à l'exploration du pétrole sur notre plateau continental? Si le territoire de tous les pays s'étendra jusqu'à la limite de 200 milles, nous aggraverons de toute évidence, ce qui est la cause de la plupart des problèmes dans le monde.

L'honorable M. Sharp: Je ne suis pas trop sûr de comprendre votre raisonnement. Cette situation s'appliquerait également à la Suisse.

Le sénateur Grosart: Oui.

L'honorable M. Sharp: Je ne peux pas penser à un autre pays riche situé à l'intérieur des terres.

Le sénateur Yuzyk: La Tchécoslovaquie.

Le président: Je crois que la question du sénateur Grosart portait sur les pays peu industrialisés. Voilà la question en cause.

Le sénateur Grosart: Oui, je parle surtout des pays peu industrialisés. J'irai encore plus loin, et j'affirmerai que les nations industrialisées ont conclu un certain nombre d'ententes internationales pour le contrôle des pêches et ainsi de suite et elles

excluent encore une fois les nations peu importantes. Elles déclarent: «Nous sommes 12 et nous allons nous partager l'Industrie de la pêche de la baleine». A titre d'exemple, la Jamaïque, nation peu importante, ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire des chalutiers pour la pêche en haute mer, et ainsi le reste d'entre nous, nous nous sommes partagés cette pêche. Nous déclarons: «Il s'agit d'un problème de conservation, et nous allons prendre telle ou telle mesure». A mon avis, nous allons à l'encontre de notre grande profession sur la nécessité d'assurer que les nations riches partagent les ressources du monde avec les nations en voie de développement.»

A mon avis, je crois que j'ai lu tout ce qui a été écrit pour défendre la position du Canada, et à titre d'un exemple, l'excellent travail qu'a fait M. Beesley dans ce domaine, et tout ce qui a été écrit revient à dire que «nous allons nous emparer de ces ressources». Vous déclarez: «Nous allons contrôler la pêche et l'exploration des ressources de la mer à l'intérieur de la zone de 200 milles». De toute évidence, il s'agit d'un accroissement des ressources de notre territoire, ce qui, à mon avis, n'a aucun sens, étant donné l'intérêt que nous avons manifesté au sujet de la répartition des ressources du monde avec les nations en voie de développement.

L'honorable M. Sharp: Me permettez-vous d'ajouter deux brèves observations à ce sujet, monsieur le président? Tout d'abord, nous avons appuyé fortement l'idée que les ressources situées au-delà du plateau, ou quelle que soit la zone définie, devrait profiter à l'humanité et également l'idée qu'il faudrait s'en servir pour venir en aide aux pays en voie de développement dans le monde. Ceci fait partie de la ligne de conduite suivie par le gouvernement canadien.

La deuxième observation, qui vous semblera peut-être quelque peu injuste, monsieur le président ou sénateur Grosart, est que si nous adoptions cette attitude à l'égard du saumon, il ne resterait plus de saumon à pêcher ni à distribuer.

Le sénateur Grosart: C'est exact, mais il faudrait établir une zone de 600 milles afin de protéger le saumon.

L'honorable M. Sharp: Nous avons adopté un point de vue encore plus nationaliste au sujet du saumon qu'en ce qui concerne toutes les autres espèces de poisson en général. Nous avons déclaré qu'il ne faudrait jamais pêcher le saumon, excepté à l'embouchure des fleuves, ce qui revient à dire tout près de nous, de nos rivages ou des rives américaines. Voilà pourquoi nous avons essayé de conclure une entente selon laquelle il ne faudrait pas pêcher le saumon au large de la rive sud du Groenland, ou quelle que soit la zone où il se nourrit, car si on le pêche à cet endroit, il n'y aura pas de frai.

Si vous considérez le problème sous cet angle, la conservation acquiert une grande importance, même si cette attitude semble très nationaliste. Il se peut que nous essayons de protéger une source de revenu, mais nous tentons également de protéger une source d'alimentation pour toute l'humanité qui va disparaître à moins que nous trouvions une façon de réduire la pêche dans les océans. Si les océans ou les eaux au large des côtes du Canada font l'objet d'une pêche trop abondante, cette situation n'aidera pas les pays en voie de développement.

Le sénateur Grosart: J'en conviens, du moins en principe, monsieur le ministre, mais à mon avis, votre description de la deuxième partie du problème appuie entièrement mon argument,

car de la même façon, nous n'allons pêcher le saumon que lorsqu'il sera rendu à l'embouchure de nos fleuves. Il y a, sûrement, d'autres façons de conserver les poissons, pour ne parler qu'une des ressources de la mer, qu'en ayant recours à l'expansion de la zone de 100 ou 200 milles? Il existe bien d'autres façons.

L'honorable M. Sharp: Jusqu'à maintenant, nous n'avons pu trouver de façon efficace de conclure une entente internationale sur les pêches. Il y a le cas des baleines et celui du hareng. Lorsque ces ressources font l'objet d'une pêche trop abondante, il en résulte une diminution probable des denrées alimentaires dans le monde.

Dans le monde qui voit le jour, le problème crucial sera peut-être l'alimentation et non l'énergie. De fait, comme je l'ai dit à plusieurs reprises dernièrement, les réserves mondiales de grain sont tellement peu importantes que s'il se produit une mauvaise récolte au cours de l'année à venir, de nombreuses personnes vont mourir de faim. Peu importe d'où proviennent les denrées alimentaires, elles doivent servir à l'humanité.

Le sénateur Grosart: Je ne suis pas un spécialiste en matière de pêche, mais je serais plutôt porté à douter qu'il existe un seul cas où le fait d'étendre le contrôle national à une zone de 200 milles préserve une seule espèce de poisson dans le monde, car la plupart des problèmes concernent les eaux situées au-delà de la zone de 200 milles.

Le sénateur van Roggen: En tant qu'originaire d'une province vivante de la pêche, je dirais que ce n'est pas exact.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

Le sénateur van Roggen: Non, les poissons qui vivent au fond de la mer se tiennent près du plateau.

Le sénateur Connolly: Cet entretien sur la limite de deux cent milles a été très intéressant, mais il n'affecte qu'indirectement les relations entre le Canada et les États-Unis. J'aimerais poser une question que je voulais poser antérieurement. Je suis désolé que vous ayez d'abord entendu le sénateur Carter, car tout ce qu'il a dit constitue les prémisses de ma question.

Il a d'abord parlé de l'attitude irritante de Connolly—il ne s'agit pas de moi—en 1970-1971, et qui était due au déséquilibre de la balance des paiements des États-Unis. Pour le Canada, c'est l'accord de l'automobile qui semblait menacer.

Je fonde également la question sur un autre point soulevée par le sénateur Carter, notamment la crise d'énergie et le fait que peu après avoir imposé une taxe à l'exportation des produits énergétiques, on a commencé à nous appeler les «Arabes aux yeux bleus». Le sénateur Carter a déclaré à juste titre d'ailleurs qu'aujourd'hui même le président d'une société pétrolière américaine a parlé de vol de la part du Canada, il en a été fait mention dans les informations d'aujourd'hui.

Je n'aborde pas la question du point de vue du sénateur Carter. Il me semble plutôt que dernièrement, quand des divergences surgissent entre le Canada et les États-Unis, une atmosphère de crise semble régner. J'ai toujours cru et j'estime que beaucoup de gens croient que si nous ne parvenons pas à nous entendre avec les Américains, il est peu probable qu'on parvienne à s'entendre au niveau international puisqu'à de nombreux égards nos façons de

penser, et d'agir sont semblables. En ce qui concerne la collaboration qu'il y a eu entre les deux pays, par exemple, en période de crise réelle, pendant la guerre, je crois qu'il n'y a jamais rien eu de comparable aux critiques formulées actuellement de part et d'autre.

Ma question se rapporte donc réellement à la crise qui semble se développer dans les relations entre les deux pays. Croyez-vous que cela va continuer? Pensez-vous qu'il s'agit d'un problème grave qui nuira finalement à nos relations avec les États-Unis, peut-être au désavantage des deux pays?

L'honorable M. Sharp: Monsieur le président, je réponds négativement. Cependant, je ne m'attends pas à ce que nos relations soient sans heurts, parce que je n'envisage pas que les politiques canadiennes et américaines concorderont toujours lorsqu'il s'agit de questions internationales ou bilatérales.

Mon distingué prédécesseur M. Pearson, a déclaré il y a bien longtemps que l'ère des relations harmonieuses était une chose du passé. Cette déclaration a été faite il y a au moins 15 ans.

Il est étonnant de constater qu'il semble y avoir plus de tension quand les États-Unis se heurtent à de graves problèmes. Les commentaires du secrétaire Connolly qui ont offusqué les Canadiens, ont été faits au moment où les États-Unis devaient faire face à une importante crise due au déséquilibre à la balance des paiements et qui couvait depuis de nombreuses années. Malgré les divers efforts du gouvernement américain en vue de redresser la situation, celle-ci a continué à se détériorer. En effet, la balance des paiements a continué à se détériorer presque jusqu'au moment où s'est produit la récente crise de l'énergie. La situation avait commencé à s'améliorer, mais elle n'a pas précédé cette crise de plusieurs mois.

Le secrétaire Connolly s'en est pris à l'accord de l'automobile, il prétendait que c'était une des causes du déficit de la balance des paiements des États-Unis. Il s'en est pris à notre entente sur les exemptions s'appliquant aux touristes pour la même raison; et au mauvais équilibre de l'accord sur la production de défense pour la même raison.

Comme je l'ai dit dans mes remarques préalables, ces problèmes sont considérés comme irritants mineurs, car le problème auquel les États-Unis se heurtent actuellement n'est pas le même qu'il était alors. La balance des paiements des États-Unis s'est améliorée considérablement. Il me semble que nous aurons à faire face à des problèmes de nature différente se rattachant peut-être à l'énergie, car les exigences des États-Unis dans ce domaine augmentent rapidement; ils continueront à dépendre en grande partie des importations tandis que nous continuerons à être dans une situation relativement satisfaisante, comme c'est le cas actuellement.

Le sénateur Connolly: Et, en fait, si vous me permettez de vous interrompre pour vous demander votre avis sur nos propres besoins d'approvisionnement en énergie, surtout en matière de pétrole, qui inévitablement entraînera la diminution de nos exportations de pétrole vers les États-Unis.

L'honorable M. Sharp: Oui. Par exemple, quand le secrétaire Connolly était en fonction, au moment où les États-Unis se préoccupaient du déséquilibre de leur balance des paiements et commençaient à se demander ce qui se produirait s'il y avait une crise de l'énergie, la question était de savoir si le Canada leur demanderait de répondre aux besoins de l'Est du Canada au cas où il

y aurait une pénurie de pétrole. Ils nous ont alors recommandé de prolonger l'oléoduc jusqu'à Montréal de façon à ce que cette région dépende moins des États-Unis.

Mais quand la crise de l'énergie s'est produite et que nous avons compris que nos approvisionnements en pétrole connus seraient peut-être plus limités qu'on ne l'avait d'abord prévu, la perspective de construire l'oléoduc a fait croire aux États-Unis que nos exportations de pétrole vers le Midwest pourraient réellement diminuer pour répondre aux besoins de l'Est du Canada.

Cela indique comment les causes de de la tension diplomatique peuvent changer. Rien ne me porte à croire qu'il n'y aura pas de tension périodiquement. Cependant, monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec M. Connolly qui prétend que les relations entre le Canada et les États-Unis sont, devrais-je dire, pires qu'elles ne l'ont jamais été auparavant.

Le sénateur Connolly: Ce n'est pas du tout ce que je dis, mais lorsqu'il y a désaccord, ceux qui influencent l'opinion publique ont immédiatement tendance à dire qu'il y a une grave crise. Je me demande si la propagation de la notion ou de l'idée qu'il y a une crise entre les deux pays nuira à leurs relations ou minera le genre de collaboration qui existait.

L'honorable M. Sharp: Je ne crois pas que ce soit quelque chose qui existe seulement dans les relations canado-américaines. Les organes d'information ont tendance à créer des crises au sujet de bien des questions. Récemment, par exemple,—ces derniers jours,—on a entendu les journalistes dire: «Oh, il n'y avait pas de crise; le problème a été complètement résolu.» Apparemment, le problème que posait le prix du pétrole a été résolu sans effort bien que je ne sois pas de cet avis. Cependant, ils ont déclaré: «Et cette crise dont tout le monde parlait?» Qui parlait de crises? Ce sont les journaux qui ont créé une atmosphère de crise. Entre parenthèses, on peut se féliciter d'avoir pu la résoudre.

Le président: Le sénateur Connolly me permettra peut-être de poser une question supplémentaire, mais j'aimerais d'abord, monsieur le ministre, faire une remarque fondée sur mes constatations au cours des entretiens que j'ai eus avec des hauts fonctionnaires aux États-Unis; à mon avis, on accorde peut-être trop d'importance au mot «conférer». Je crois qu'aujourd'hui on parle plutôt de «conseiller»; j'estime que certaines des erreurs dont parlent les sénateurs Carter et Connolly se trouvent dans le domaine des conseils. Souvent, il m'arrive de penser qu'actuellement on est peut-être trop exigeant, en s'attendant à ce que les nations discutent toute la gamme de problèmes auxquels elles ont à faire face, qu'il s'agisse de deux nations ou de plusieurs et j'estime—j'aimerais savoir ce que vous en pensez—que c'est dans le domaine des conseils que réside l'erreur.

L'honorable M. Sharp: C'est valable, monsieur le président, et la situation découle de la rapidité des changements au sein de notre société et dans le domaine des progrès techniques.

On en retrouve beaucoup d'exemples de nos jours. Ainsi, nous l'avons vu illustré récemment dans les relations entre les États-Unis et l'Europe où la plupart des difficultés semblent être dues à la politique de consultation. Les Européens ont reproché aux États-Unis de ne pas les avoir tenus au courant de l'évolution de la politique américaine avec l'Union soviétique tandis que, d'autre

part, M. Kissinger se plaignait de ce que les Européens aient pris une décision sur un certain sujet et aient mis les Américains devant le fait accompli tout en se montrant peu enclin à remettre en question des décisions auxquels on avait abouti après de longues discussions entre les Neuf. C'est un problème qui se pose à tous les pays, et instamment, aux ministres des affaires étrangères.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, votre commentaire sur la différence entre les expressions «avis» et «consultation» m'a particulièrement intéressé car c'est justement là une des questions que j'avais l'intention de poser. Bien entendu, je dois vous faire préciser si c'est «aviser» ou «consulter» que vous voulez dire. Il y a une différence énorme. Les avisez-vous tout simplement de ce qu'on a l'intention de faire, comme cela se passe habituellement et comme s'en plaignent les provinces dans les relations fédérales-provinciales, le gouvernement central répliquant toujours: «Voici ce que nous allons faire; c'est à prendre ou à laisser!» Dans ce sens là, je suppose qu'on pourrait dire «aviser».

Le président: En effet.

Le sénateur Grosart: Mais s'il s'agit plutôt de «consulter», de conseils qu'il faut demander, il doit évidemment y avoir consultation.

Le président: Mais, sénateur Grosart, lorsqu'on demande conseil, on peut prendre certaines mesures tandis que lorsqu'on est tout simplement avisé, il n'y a plus rien à faire.

Le sénateur Grosart: Évidemment. «Avis» a naturellement un double sens. Mais tout cela n'est qu'une question de mots que je n'ai pas l'intention de pousser plus loin si ce n'est pour ajouter que, selon le ministre, c'est justement cette question qui cause l'un des principaux problèmes affectant les relations américano-européennes. Et, comme je le disais l'autre jour, si ceux-ci ne sont pas réglés, ils pourraient mettre en péril les gouvernements démocratiques de l'Europe de l'Ouest. D'ailleurs, tout au long de son exposé, le ministre y a fait allusion.

J'aimerais demander au ministre quelle est exactement notre politique, qu'il s'agisse d'aviser les États-Unis, de les conseiller ou de les consulter, suivant l'expression que vous préférez. Y a-t-il certaines affaires à propos desquelles nous les consultons ou les avisons à l'avance et d'autres qui ont moins d'importance? Existe-t-il une forme d'entente mutuelle selon laquelle nous avisons l'autre avant d'adopter certaines politiques? Pour être plus précis, avons-nous consulté nos amis les Américains avant de décider la reconnaissance de la Chine populaire? Que s'est-il passé?

L'honorable M. Sharp: C'est justement le cas que je voulais donner en exemple.

Lorsque le gouvernement a décidé de se fixer comme objectif la reconnaissance du gouvernement de Pékin, il l'a annoncé comme si c'était un but général, avant d'en aviser les États-Unis; mais une fois cela fait, il a tenu les États-Unis au courant du déroulement des négociations. A cette annonce, ou sur l'avis que nous leur avons donné, les États-Unis ont répliqué que c'était à nous de décider tout en nous remerciant de leur avoir fait savoir ce que nous faisons.

A ce moment, le secrétaire d'État, M. Rogers, m'a demandé ce que nous avons l'intention de faire à propos des Nations-Unis?

Le sénateur Grosart: Oui.

L'honorable M. Sharp: Je lui ai répondu que si nos négociations aboutissaient, si nous remplacions le gouvernement de Taiwan par celui de Pékin comme représentant de la Chine, nous avons bien entendu l'intention de demander que ce soit le représentant de la République populaire de Chine qui soit reconnu pour siéger aux Nations-Unis à la place de celui de la République de Chine. Il m'a fait remarquer qu'au cours des années nous nous aurions acquis la conviction qu'il s'agissait d'une question importante. Il m'a ensuite demandé...

Le sénateur Grosart: A-t-il rappelé l'assurance que nous avons donnée à Taiwan de ne pas adopté cette attitude?

L'honorable M. Sharp: Non, je ne me souviens pas qu'il l'ait fait. J'ignore vraiment s'il en était aussi ou non. De toute façon, il ne l'a pas dit. Il a simplement dit que nous nous étions toujours joints à eux pour reconnaître que c'était là une question importante. Je lui ai répondu que nous aurions sans doute à changer d'attitude à cet égard. Comme vous vous en doutez bien, cela l'a énormément gêné car vous vous souvenez que les États-Unis se sont fortement opposés à ce que la Chine populaire représente la Chine aux Nations-Unies.

Nous les avons également informés de la marche des négociations. Nous ne leur avons pas demandé conseil — et ça j'accepte la distinction entre «consulter» et «aviser». Nous les avons tenus au courant. Nous n'avons pas cherché à obtenir leur approbation mais nous avons estimé qu'il s'agissait d'une question à laquelle ils étaient très sensibles et que, dans le but de maintenir de bonnes relations entre nos deux pays, il valait mieux qu'ils comprennent ce que nous faisons afin d'éviter tout malentendu.

Comme vous le savez, les États-Unis eux-mêmes ont par la suite modifié leur attitude envers la Chine. M. Nixon a rendu visite à Mao Tsé-Tung qui est le président de la République populaire de Chine.

Le sénateur Grosart: Sans en informer le Japon.

L'honorable M. Sharp: En effet. Il s'agit d'un autre symptôme de ce changement d'ambiance internationale, à savoir que même si les présidents des deux pays se sont rencontrés, il n'y a pas encore eu de reconnaissance diplomatique officielle entre les deux pays.

Le sénateur Grosart: M. le président, je sais que nous entreprendrons un examen plus détaillé des institutions et des dispositions relatives à ce processus consultatif mais je me demande si le ministre pourrait nous donner tout simplement un bref aperçu des échelons auxquels ce processus se situe.

Vous dites «nous conseillons». Qui est ce «nous» et à quels échelons cela se produit-il et comment procède-t-on?

L'honorable M. Sharp: Nous employons principalement ce que j'ai appelé «la méthode classique» c'est-à-dire l'ambassade. Nous chargeons notre ambassadeur d'informer le Secrétaire d'État des États-Unis des divers aspects de notre politique résultant de son évolution que nous aimerions faire connaître aux États-Unis. Cela peut se faire au cours d'une entrevue personnelle, s'il peut rencontrer le Secrétaire d'État, mais, dans le cas contraire, il est reçu par un des autres hauts fonctionnaires du département d'État. Sur certaines questions d'un caractère spécial, l'entretien peut avoir lieu entre le ministre canadien et son homologue américain.

Voici un exemple. Lorsque le Canada se demandait s'il devait se retirer de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, j'ai eu plusieurs entretiens avec le Secrétaire d'État, par téléphone et à Washington même.

Le sénateur Grosart: Vous avez une «ligne rouge» ou «rose».

L'honorable M. Sharp: Je n'utilise pas cette ligne. Je n'utilise que le téléphone ordinaire. Lorsque nous avons décidé que nous allions nous retirer de la Commission, nous avons informé le Secrétaire d'État par le biais de l'ambassade, que nous avions pris cette décision, et j'ai reçu un appel téléphonique de M. Kissinger qui était alors à la Maison Blanche, mais pas le Secrétaire d'État, nous demandant si nous pourrions attendre un peu avant d'annoncer notre décision, afin de lui permettre de conclure ses négociations à Paris avec le Duc Tho. Je l'ai informé que c'était impossible, que nous avons résolu de prendre notre décision cette semaine-là, qui était la semaine au cours de laquelle nous devons faire cette proclamation, que si cela pouvait lui venir en aide dans ses négociations, nous retarderions de trente jours le retrait de nos hommes du Vietnam. Il a déclaré: «J'aimerais que vous fassiez cela». Aussi l'avons nous fait afin de venir en aide à un ami et parce que nous n'avions nullement l'intention d'être responsable de la rupture de ces négociations pour la recherche de paix. Il s'agit d'un exemple de la façon que l'on procède pour ce genre de conseils et de consultation.

Mon collègue, le ministre des Finances, de temps à autres s'est tenu étroitement en communication avec le secrétaire aux Finances M. Shultz au sujet de certaines des principales questions auxquelles avait à faire face les milieux financiers internationaux et l'a tenu au courant de l'attitude canadienne et s'est enquis de l'attitude américaine. Au sujet des questions en matière d'agriculture, je sais que mon collègue, M. Whelan, communique de temps en temps avec son homologue américain au sujet de certaines de ces questions qui étaient récemment en première page dans les journaux.

Le sénateur Grosart: Existe-t-il alors un échelon inférieur de communication, comme on m'a laissé entendre qu'il y en a un, que l'on appelle parfois l'échelon administratif du ministère ou des fonctionnaires? Comment sont-ils intégrés à ces consultations ou à ces communications à l'échelon supérieur?

L'honorable M. Sharp: Ces communications ne sont faites que sur l'autorisation du ministre du ministère en cause. Je suis certain que mon collègue, M. Turner, demande à son sous-ministre ou à un de ses sous-ministres adjoints de communiquer avec son homologue ou avec un haut fonctionnaire presque de ce grade en vue d'échanger des points de vue et ils en font rapport au ministre.

Mon sous-secrétaire, M. Ritchie, n'agit pas très souvent de cette façon parce que nous avons à Washington un ambassadeur qui relève de lui et il peut se servir de l'ambassadeur pour faire ce genre de chose, qui bien entendu, n'est pas accessible aux autres ministères lorsqu'il y a certaines questions qui intéressent les experts qu'ils aimeraient discuter. Cependant, de toute évidence, l'ambassadeur agit souvent au nom des autres ministères que celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le sénateur Connolly: Sénateur Grosart, puis-je poser une question supplémentaire?

Le sénateur Grosart: Puis-je en poser une en premier, sénateur Connolly, parce qu'elle se rapporte directement à ce sujet.

Du point de vue quantitatif, pensez-vous que le nombre de ces contrats, au cours d'une année, s'élève à quelques vingtaines, à des centaines ou à des milliers?

L'honorable M. Sharp: Des centaines, pour le moins et peut-être même des milliers. Mais sûrement des centaines.

Le sénateur Connolly: Je voudrais poser une question supplémentaire sur les fonctions d'un ambassadeur. Dans une ambassade —et je suppose que cela s'applique à nombres d'ambassades— il y a un certain nombre de fonctionnaires spécialisés dans le domaine de la défense, du commerce, peut-être de l'énergie, de l'alimentation et de l'agriculture. Pourriez-vous nous expliquer le rôle qu'ils jouent dans les relations entre les deux pays?

L'honorable M. Sharp: Les membres du personnel de l'ambassade se livrent à une double activité: ils recueillent des renseignements grâce aux contacts avec les membres du personnel administratif qui se trouve dans leur domaine spécialisé et ils transmettent sur le développement au Canada les renseignements qu'ils croient pouvoir servir au gouvernement américain.

Nous avons à Washington un certain nombre de spécialistes en commerce et dans les finances; nous avons un spécialiste en énergie à Washington depuis bien des années déjà, et, bien entendu, des spécialistes en agriculture. Ils passent le plus clair de leur temps à recueillir ou à fournir des renseignements, parfois en réponse à des questions que leur ont posés des fonctionnaires américains et parfois aussi, simplement pour que l'on continue à se comprendre le mieux possible. L'ambassade s'efforce aussi de transmettre ces renseignements ailleurs qu'au gouvernement. Nous avons, bien sûr, des agents d'information qui s'occupent uniquement de fournir des renseignements sur le Canada aux média, aux sénateurs, aux représentants, à leur personnel, et ainsi de suite. Dans une certaine mesure, l'ambassadeur et son personnel sont également en rapport avec les membres du congrès, soit des sénateurs ou des représentants.

Mais il leur faut toutefois veiller à ne pas donner l'impression que l'ambassade essaie de circonvenir l'administration. Si, par exemple, les membres des ambassades étrangères essayaient de rallier des députés ou des sénateurs à leur façon de voir, au sujet d'une divergence d'opinion entre le gouvernement de ces pays et celui du Canada, nous nous y opposerions vivement. Nous dirions à ces représentants qu'ils ne doivent pas essayer de traiter avec la Chambre législative plutôt qu'avec l'administration. Ils sont accrédités auprès du gouvernement du Canada et ils doivent traiter avec le gouvernement du Canada. Ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent refuser un renseignement au député qui en demande, mais ils doivent être prudents dans leurs rapports de peur de se rendre peu acceptables au gouvernement auprès duquel ils servent d'intermédiaire pour le leur.

Le sénateur Grosart: Les sénateurs et députés devraient-ils vous rapporter tous les incidents de ce genre?

Le sénateur Connolly: Il y avait un membre du Parlement, dont j'ignore s'il a été incarcéré ou non, mais qui a effectivement été accusé de traiter ici avec des ambassades étrangères.

Le sénateur Grosart: Ainsi, vous n'avez pas de démarcheur à Washington?

Pour ce qui est de la question importante de la diversification, qui semble être le principal thème de notre politique actuelle—et je devrais dire ici qu'un ancien et distingué premier ministre aurait pu regretter, à un moment donné d'avoir fixé qu'un certain pourcentage du commerce serait réorienté vers un autre pays—il est peut-être légitime de vous demander si vous croyez réellement qu'il y a quelque espoir de diversifier notre commerce, en d'autres termes, de changer ce rapport de 70/70 p. 100.

L'honorable M. Sharp: Vous avez, il me semble, posé la question d'une façon peu réaliste. Il y a eu au cours des années passées une énorme diversification du commerce. Le Japon, par exemple, au cours des 20 dernières années—plus encore au cours des 30 dernières années—mais certainement au cours des 20, 25 dernières années, est passé au rang de marché relativement mineur quant au commerce canadien à celui de deuxième ou troisième en importance. L'Europe—excepté la Grande-Bretagne—est devenue pour le Canada un allié commercial bien plus important, de même que la Chine et l'Union soviétique. Toutefois, si vous parlez en termes de proportion du commerce, il y est alors très clair, comme vous le dites, qu'il n'y a pas eu grand changement dans la proportion de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Elle demeure entre 65 et 70 p. 100. Et en autant que je puisse en juger, cette proposition demeurera probablement la même à brève échéance. Cependant, excepté pour ce qui est des États-Unis, nous avons beaucoup plus de marchés que nous en avions auparavant. Notre commerce est donc diversifié en ce sens. Mais cette diversification n'a pas changé les proportions de notre commerce avec les États-Unis et il est peu probable que ces proportions changent dans un avenir prochain.

Le sénateur Grosart: Il serait donc juste de dire qu'au chapitre des relations commerciales canado-américaines, on ne vise pas une diversification plus poussée? C'est-à-dire qu'une plus grande diversification à ce niveau ne compte pas vraiment parmi les objectifs de notre politique?

L'honorable M. Sharp: Par cette politique de diversification, nous voulons être sûrs d'exploiter toutes les possibilités commerciales. C'est presque devenu lieu commun de dire que dans un contexte mondial, nos relations sont exceptionnellement diversifiées en raison de notre situation géographique. Nous sommes un pays américain bordé par l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Depuis quelques années, nous estimons que nous n'avons pas tiré le meilleur parti possible de cette situation pour exploiter au mieux nos capacités comme nous aurions dû le faire, par delà l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique et que cet état de choses accentuait notre vulnérabilité au regard de ce qui se passait aux États-Unis. Notre attitude n'était pas dirigée contre les États-Unis, mais plutôt orientée vers la diversification dans la mesure du possible et nous avons beaucoup fait dans ce sens.

Il n'en demeure pas moins cependant, que le meilleur débouché et le plus riche, surtout pour nos produits manufacturés, est encore le marché américain.

Le sénateur Grosart: Vous conviendrez donc, monsieur, qu'en ce qui concerne les relations commerciales canado-américaines, il importe peu que nous transférons l'autre 30 p. 100 des pays du Commonwealth vers le Japon ou les pays du Sud-Est de l'Asie?

Pour ce qui est des relations canado-américaines, tant que nous restons dans la marge des 70 p. 100, la politique de diversification a peu d'importance dans ce contexte précis.

L'honorable M. Sharp: Autrement dit, je ne crois pas que nos efforts de diversification devraient préoccuper les États-Unis.

Le sénateur Grosart: A la page 5 de votre déclaration, monsieur le ministre, vous semblez dire que la politique du Canada et celle des États-Unis insistent moins actuellement sur la notion continentale. Il en est ainsi du moins, j'en suis sûr pour le Canada. Savez-vous si tel est le cas pour les Américains et s'ils placent leurs objectifs dans une optique moins continentale?

L'honorable M. Sharp: J'hésiterais à le dire, sénateur.

Le sénateur Grosart: Vous semblez dire que nous allons tous les deux dans la même direction.

L'honorable M. Sharp: Non. La politique américaine est peut-être caractérisée par quelque chose qui va dans le même sens. D'après la doctrine de Nixon, elle consiste à limiter les responsabilités des États-Unis sur la scène mondiale à celles qu'ils peuvent assumer et, comme en fait état le discours prononcé par le président Nixon devant le Parlement canadien, les États-Unis veulent favoriser l'indépendance de leurs amis et voisins. Il n'était pas question d'augmenter la dépendance du Canada envers les États-Unis. Autrement dit, le président a déclaré ce qui suit: «Je comprends les efforts que vous déployez pour votre indépendance et j'y applaudis». Dans ce sens, je ne crois pas que les États-Unis soient décidés à absorber le Canada. Il est donc juste de dire qu'ils n'ont pas de politique continentale comme telle.

Par ailleurs, si vous me demandez s'ils voudraient avoir accès, le plus possible, aux ressources canadiennes, je devrais dire que cela s'inscrit dans leur politique.

Le sénateur Grosart: Mais non pas dans leur destin manifeste.

L'honorable M. Sharp: Non, je ne le crois pas.

Le sénateur Laird: Monsieur le ministre, je voudrais vous poser quelques questions directes et d'ordre pratique. Si vous jugez injuste que je vous les pose, vous me le direz sans doute. Je dis qu'elles sont pratiques parce qu'elles concernent des problèmes d'ordre courant qui touchent une grosse partie du public canadien et vous conviendrez sûrement que pour en arriver à l'approbation d'une politique étrangère, il faut tenir compte des problèmes individuels des Canadiens.

Dans «Perspectives internationales», à la page 15, je lis ce qui suit:

L'expérience du pacte de l'automobile révèle que, dans le cadre de tels accords sectoriels, il peut à la longue être difficile d'exercer une voix égale à celle des États-Unis.

Naturellement, cette déclaration laisse percer un certain pessimisme et franchement, je me demande si vous êtes pessimiste au point de penser que cela empêcherait de trouver une solution au problème du pacte de l'automobile.

L'honorable M. Sharp: Le pacte de l'automobile a été l'un des rares accords «exclusifs» que nous avons conclus avec un pays

quelconque. A l'époque, certains prônaient l'extension de ce principe à d'autres domaines. Dans le document que vous venez de citer, je disais que dans tout arrangement exclusif de ce genre, il est peu probable que le Canada exerce autant d'influence que les États-Unis en raison des différences de taille et de puissance. De fait, c'est là l'argument général contre le deuxième choix. C'est-à-dire que si l'on conclut un accord exclusif avec les États-Unis, on le fait avec un pays beaucoup plus grand et beaucoup plus puissant que le nôtre et dans un arrangement de ce genre, le Canada aurait tendance à vouloir être représenté au centre du pouvoir américain, au lieu d'essayer tout simplement d'exercer son influence à titre de pays distinct.

Voilà pourquoi l'éventualité d'un troisième choix va à l'encontre de l'extension à d'autres domaines de pactes comme celui de l'automobile. Non pas que le pacte de l'automobile n'ait pas donné de bons résultats. A notre avis, ils ont été bons, mais il reste que nous sommes exposés à subir l'influence écrasante des États-Unis. En fait, comme vous le savez, de nombreuses garanties sont prévues dans cet accord pour empêcher qu'il se produise des faits préjudiciables au Canada à la suite de décisions prises aux États-Unis qui iraient à l'encontre des intérêts de notre pays.

Le sénateur Laird: Pensez-vous donc que nous nous trouvons dans une position si désavantageuse que nous n'y avons aucun espoir raisonnable de maintenir le statu quo en ce qui concerne l'accord de l'automobile?

L'honorable M. Sharp: Non, nous n'avons pas supprimé toutes les garanties que prévoit l'accord. C'est là l'essentiel des négociations en cours actuellement entre les deux pays, et je peux vous assurer que le gouvernement canadien se rend parfaitement compte des dangers tout comme des perspectives commerciales qu'offre le secteur de l'automobile.

A mesure que la situation a évolué nous avons très bien manœuvré. Nous pensons que cet accord a été avantageux pour les deux pays, pour nous en particulier, mais pour les États-Unis également, et il a rétabli une balance commerciale satisfaisante en ce qui concerne les voitures et les pièces de rechange. Toutefois, à nos yeux, le risque demeure que s'il n'existait ni garantie ni entente pour assurer l'équilibre de la balance commerciale, celui-ci pourrait être rompu.

Le sénateur Laird: Risque-t-elle d'accuser un déséquilibre?

L'honorable M. Sharp: Je pense que non. Je pense que de la façon dont cela s'est passé, les américains ont eu de bonnes raisons de faire des investissements au Canada. En définitive, les fabricants de voitures ont eu intérêt à se montrer productifs au Canada. Le volume des échanges commerciaux s'est accru considérablement et même si la balance n'est pas tout à fait à notre avantage comme auparavant. Néanmoins, le Canada a tout intérêt à maintenir cette accord.

Le sénateur Laird: Juste une autre brève question au sujet de la pollution des Grands Lacs. Cela inquiète énormément un grand nombre de Canadiens et ils sont assez directement touchés. C'est pour cette raison qu'il est très important de résoudre le problème. N'est-ce pas dû à ce que le président Nixon n'a pas accepté d'affecter ces crédits que l'on ne soit pas arrivé à apporter plus rapidement une solution au problème?

L'honorable M. Sharp: Je pense qu'il est prématuré de dire cela. Nous réexaminons l'accord. Nous ne pensons pas que les États-Unis ne l'ont pas respecté. Nous voudrions voir réaliser de plus grands progrès dans le contrôle de la pollution qui affecte les Grands Lacs à partir des États-Unis, mais la situation s'améliore.

Je suppose que dans toutes les grandes entreprises de ce genre, parfois nous ne réalisons pas pleinement ce que nous voulons, mais je ne dirais pas que les États-Unis ont rompu cet accord.

Le sénateur Laird: Vous pensez donc qu'une solution finale est encore possible?

L'honorable M. Sharp: Oui. On accomplit des progrès, pas aussi rapidement que nous le désirerions, mais je pense que de leur côté de la frontière les Américains ont apporté des améliorations aussi importantes que les nôtres.

Le sénateur Laird: Avons-nous apporté des améliorations en ce qui concerne la pollution de l'air qui nous incommodent très fortement à Windsor? Toutes sortes de polluants viennent de Détroit.

L'honorable M. Sharp: Oui. J'ai oublié le point où en est la situation actuellement. Je me demande si un des hauts fonctionnaires qui m'accompagnent est un expert en ce domaine. L'êtes-vous M. MacLellan?

M. K. W. MacLellan, chef de la direction des Affaires des États-Unis d'Amérique, Ministère des Affaires extérieures: Je ne suis pas très au courant de la question, mais si je comprends bien, on est en train de conclure une entente pour réduire la teneur en soufre du chauffage des chaudières de la centrale électrique américaine ce qui réduira l'intensité de la pollution qui affecte Windsor, compte tenu de la direction du vent. Mais l'Ontario pense qu'il a cette situation en main et que ce sont ses règlements, qui, en fait, devraient être appliqués. Des négociations sont prévues très prochainement sur ce sujet avec les Américains.

Le sénateur Laird: Cela n'a pas encore donné de très bons résultats. Si vous étiez à Windsor vous vous en rendriez compte.

Le sénateur Grosart: En discutant le deuxième choix énoncé dans «Les perspectives internationales», le ministre a déclaré, du moins je suppose que c'est lui qui a fait cette déclaration:

Nous pourrions tenter, par exemple, d'adapter à d'autres industries l'expérience de l'Accord sur les produits automobiles; l'industrie chimique se prêterait sans doute à la rationalisation industrielle sur un axe nord-sud; il pourrait en être de même de l'industrie aérospatiale. Nous pourrions aussi chercher à négocier avec les États-Unis un accord continental s'appliquant aux sources d'énergie.

Et ainsi de suite, c'était en examinant le deuxième choix.

Devons-nous comprendre que la politique générale consiste actuellement à ne pas poursuivre ce genre d'intégration limitée?

L'honorable M. Sharp: Il semble que chercher à conclure des ententes exclusives de ce genre ne permettrait pas d'obtenir toute l'autonomie possible. Nous ne pensons pas également que ce soit nécessaire pour arriver à améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, je me rends compte qu'il est tard. Lorsque cette idée a été exprimée je l'ai accueillie favorablement. Il m'a semblé qu'en tant que membre du Comité nous pourrions être en mesure de faire quelque chose pour aider concrètement notre gouvernement dans le domaine des relations américano-canadiennes, avec l'ultime objectif d'essayer d'améliorer ces relations et de nous rendre utiles dans notre propre sphère d'influence.

Dans ses remarques, le ministre a mentionné trois points qui m'ont intrigué. Il a déclaré qu'une des choses que nous pouvons faire en tant que Canadiens est d'avoir des consultations avec les Américains et de les informer. Il a mentionné la tension qui existe entre la Communauté économique européenne et les États-Unis d'Amérique et il a conclu en indiquant comment les relations canado-américaines devraient être entretenues.

Cela m'amène à une question que je n'ai pas précisée, à savoir: comment pouvons-nous, en tant que groupe parlementaire, apporter notre aide, sans intervenir dans les rapports diplomatiques normaux, pour résoudre des problèmes de grande portée comme le Droit de la mer, le Pacte de l'automobile et ainsi de suite.

Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de commencer à un niveau plus modeste en établissant des contacts qu'il sera peut-être possible d'étendre éventuellement à un plus vaste domaine.

Le ministre a également laissé entrevoir la possibilité qu'une crise de l'alimentation devienne aussi sérieuse, sinon plus, que la crise de l'énergie que nous venons de traverser.

Il me semble que, même s'il n'y a pas de crise, le Canada et les États-Unis ont un intérêt commun en tant que grands exportateurs de grains, et nous pourrions commencer à songer aux mesures à prendre en cas d'imprévu.

J'aimerais demander au ministre de quelle façon nous pouvons agir, où être plus utiles à son ministère, et quelle devrait être notre attitude. Je suis d'avis que s'il était possible de recourir à un accord quelconque sur les marchandises, au cas où surgirait une crise de l'alimentation, nous pourrions collaborer avec les États-Unis et les pays européens en dirigeant les opérations ou en travaillant ensemble à un projet avantageux pour les deux pays, aidant ainsi dans une faible mesure, à résoudre quelques-unes des questions principales qu'on a soulevées aujourd'hui.

Le ministre pourrait-il nous donner une idée de la façon dont ce comité pourrait, à son avis, étudier ces rapports avec plus d'efficacité?

L'honorable M. Sharp: Monsieur le président, je ne devrais peut-être pas féliciter le Sénat—il n'est pas très populaire aux communes—

Une voix: C'est réciproque!

L'honorable M. Sharp: Mais je tiens à féliciter ce Comité du travail qu'il a accompli par le passé. J'estime qu'il a été fort utile d'avoir tous les rapports que le Sénat a produits sur les questions européennes, les Antilles, les pays riverains du Pacifique et ainsi de suite. On ne fait pas assez de travaux pareils au Canada. Nous n'avons pas beaucoup de centres où l'on peut faire du bon travail.

Bien que le Comité sénatorial n'ait pas toujours été flatteur envers le gouvernement canadien — il a souligné des lacunes — je ne

m'en suis pas inquiété et le gouvernement non plus. Nous avons constaté, avec plaisir, que quelqu'un nous écoutait.

Je dirais donc, monsieur le président, pour répondre au sénateur McNamara, que si le Comité a l'intention de se spécialiser dans son travail, il peut le faire en disséminant de l'information et en étudiant les mécanismes dont on dispose pour renseigner les Américains et les Canadiens quant aux rapports qui lient nos deux grands pays.

Nous prenons un bon nombre de ces questions pour acquises. Nous avons mis au point des mécanismes, mais personne n'a pris le temps de s'asseoir et de les examiner afin de savoir comment ils fonctionnent, quelle impression ils donnent vus de l'extérieur, ou encore pour faire des propositions en vue d'améliorer les rouages.

Je tiens à vous mettre en garde contre le risque de voir trop grand. Si vous croyez que votre rapport sur les relations canado-américaines pourra influencer sur toute la gamme des questions en cause, alors, vous visez trop haut. Il serait préférable que vous limitiez la portée de votre étude à un sujet qui peut être traité dans un délai raisonnable.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Lorsque nous avons préparé notre première étude sur «La politique étrangère au service des Canadiens», on nous a fait remarquer qu'aucun chapitre spécial n'était consacré aux États-Unis. On m'a critiqué, au Sénat et ailleurs, j'en suis certain, pour avoir présenté le Cid sans Rodrigue. J'ai toutefois souligné que d'un bout à l'autre de l'étude sur «La politique étrangère au service des Canadiens» il existait un thème continu et sous-jacent, celui de nos rapports avec notre grand voisin du Sud. Au cours d'une réunion avec des théoriciens qui me prenaient à parti pour n'avoir pas présenté un rapport séparé sur les relations canado-américaines, j'ai démontré que l'Institut canadien des affaires internationales, avait présenté dans «Perspectives internationales», une revue de quelque 25 années de politique étrangère canadienne dans laquelle il n'y avait pas un seul chapitre consacré aux rapports canado-américains. La raison en est, comme je l'ai expliqué, que la question est tellement vaste qu'il est très difficile, sans écrire un gros livre, de traiter tous les aspects des relations canado-américaines. Dans un certain sens, «Perspectives internationales» a présenté une étude limitée des tendances générales de ces relations. Afin de limiter notre étude à un cadre raisonnable, nous avons examiné trois options, trois aspects généraux. Mais ce document ne constitue aucunement une étude complète des rapports canado-américains. Je ne sais pas quelle devrait être la longueur d'un tel rapport pour qu'il soit complet, mais il serait désuet dès sa publication.

C'est le seul avis que j'ai à donner au Comité, monsieur le président. Ce n'est pas un conseil mais un avis. J'espère que le Comité pourra présenter un rapport dans ce domaine. Il nous sera certainement précieux et le sera davantage, je crois, au public et au Parlement.

Le président: Je suis content que le sénateur McNamara ait posé cette question. Votre réponse nous flatte, monsieur le ministre. Je suis d'avis que cette question est très importante. Votre réponse a suscité mon intérêt lorsque vous avez admis que les rouages bilatéraux constituent pour nous une cible à atteindre au cours de cette première phase.

Par contre, monsieur le ministre, je crois que le sénateur McNamara avait quelque chose de plus sérieux en tête et à mon avis,

il s'agit là probablement d'un reflet de ses antécédents. Notez que lorsqu'il parle d'alimentation, il sait vraiment ce qu'il dit. Nous avons eu l'idée au sein du Comité, sans toutefois en discuter à fond, que nous pourrions faire étudier un programme de ce genre par des sous-comités, mesure que j'appuyerais évidemment.

L'honorable M. Sharp: Moi également. La situation en matière d'alimentation m'inquiète et je sais qu'il en est ainsi pour le sénateur McNamara. Nous avons des antécédents communs dans ce domaine. La possibilité que le monde ne puisse pas faire face au problème m'inquiète. Je suis persuadé que le sénateur McNamara conviendrait avec moi que le problème de l'alimentation dans le monde ne sera pas résolu au Canada ni aux États-Unis, mais plutôt dans les pays comme l'Inde, la Chine et les autres régions du monde où les possibilités d'amélioration de la production sont beaucoup plus grandes que sur notre continent.

Le sénateur Yuzyk: Monsieur le ministre, ma question porte sur les relations multilatérales dans nos rapports avec une troisième puissance, particulièrement avec la République populaire de Chine. Vous avez déjà répondu en partie à ma question, mais j'aimerais poursuivre à ce sujet, car nous entretenons encore des relations avec la Chine et les États-Unis.

Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, lorsque le Canada a préparé le terrain en vue d'établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, nous n'en avons pas informé les États-Unis. Par contre, vous n'avez pas dit si on les avait consultés ou non. Peu de temps après que nous avons tenté d'établir des relations diplomatiques avec la Chine, le Président Nixon a visité ce pays. Je me demande si on a consulté le Canada au sujet de cette visite ou si nous en avons simplement été informés?

L'honorable M. Sharp: Même pas.

Le sénateur Grosart: Nous l'avons appris par les journaux.

L'honorable M. Sharp: On n'a pas fait de publicité au sujet de la visite du Président Nixon en Chine. A ma connaissance, personne n'a été informée à l'avance de cette visite. Si je me souviens bien, M. Kissinger s'est rendu le premier en Chine. On croyait qu'il était parti passer une fin de semaine à l'étranger, mais il était en Chine. Les États-Unis ne nous ont pas informés à ce sujet. Nous ne nous sommes pas sentis particulièrement lésés. D'autres pays estimaient qu'ils auraient dû en être informés, mais nous ne croyons pas que cette visite revêtait une si grande importance à nos yeux. Entre-temps, bien entendu, nous avons accompli des progrès dans nos propres tentatives. Cette situation n'a contrarié d'aucune façon nos politiques. Elle a causé un certain embarras chez les Japonais qui apparemment n'avaient pas été prévenus du changement apporté dans la politique américaine.

Le sénateur Yuzyk: Elle n'a pas gêné nos relations avec les États-Unis?

L'honorable M. Sharp: Non; de fait, elle m'a fait paraître digne.

Le sénateur Yuzyk: Nous considérons les États-Unis du point de vue du Canada. Pourriez-vous nous parler, de façon générale, de l'attitude du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne nos relations avec d'autres puissances? Nos deux pays se consultent-ils en tout temps?

L'honorable M. Sharp: Voulez-vous parler d'une question particulière, sénateur?

Le sénateur Yuzyk: Je n'accuserai pas les États-Unis de manquer de bienveillance envers le Canada. Je crois que cette situation s'applique aux deux pays: ceux-ci font preuve de bonne volonté de façon raisonnable. Par contre, des questions comme la reconnaissance de la République populaire de Chine influent vraiment sur nos relations avec les Nations Unies, et dans de telles circonstances, on peut être porté à croire que nous sommes véritablement en conflit avec les États-Unis. Certains se plaindraient à prétendre que notre alliance s'affaiblit à la suite de tels problèmes.

D'après votre expérience des Américains, diriez-vous qu'il existe un certain terrain d'entente concernant la consultation ou doit-on établir un terrain d'entente toutes les fois que l'occasion se présente? Devons-nous les forcer à nous consulter? Demandent-ils à nous consulter à certaines occasions?

L'honorable M. Sharp: Je crois pas que les États-Unis nous consulteraient naturellement au sujet d'un changement majeur apporter à leur politique. D'autre part, je crois que la consultation entre le Canada et les États-Unis est, de façon générale, plus régulière qu'entre les États-Unis et les autres pays, surtout à cause du nombre de contacts qui ont lieu. A titre d'exemple, il se peut que M. Kissinger ait visité l'Union soviétique plus souvent que le Canada. Il a certainement visité le Moyen Orient beaucoup plus souvent que le Canada. D'autre part, la portée des consultations entre le Canada et les États-Unis est beaucoup plus grande, en général, que celles entre M. Kissinger et les dirigeants de tout pays arabe ou, d'Israël, de l'Union soviétique ou d'Europe. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la consultation entre les deux pays est complète, générale et continue. Par contre, il ne faut pas en conclure que les États-Unis nous informent à l'avance des changements importants apportés à leur politique étrangère; nous ne revendiquerions pas une telle consultation.

Le sénateur Yuzyk: Je vous remercie.

Le président: Monsieur le ministre, nous avons siégé pendant deux heures et quinze minutes. Je vous remercie. Je crois que le Comité est également très content du travail accompli par le premier groupe de témoins.

M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures: Vous voulez parler du deuxième groupe!

Le président: Est-ce le deuxième groupe? C'est bien aimable à vous de les amener, monsieur, et au nom de tous, je tiens à vous remercier.

La séance est levée.

APPENDICE -A-

**COMITE PERMANENT DU SENAT SUR LES AFFAIRES ETRANGERES
ETUDE DES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS**

Article explicatif de l'article 3 du traité d'amitié, de commerce
et de navigation de 17 novembre 1794 entre les Etats-Unis et la
Grande-Bretagne.
Signé à Philadelphie, le 2 août 1796;
En vigueur le 6 octobre 1796.

Traité de paix et d'amitié entre les Etats-Unis et la Grande-
Bretagne.
Signé à Gent, le 24 décembre 1814;
En vigueur le 17 février 1815.

ANNEXE I

Traité en vue du règlement à l'amiable de toutes les causes de
différends entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (Traité
de Washin. Signé à Washington, le 8 mai 1842)
En vigueur conclu entre le Canada et les Etats-Unis

le 28 mars 1974

AMITIE

Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (Traité Jay).

Signé à Londres, le 19 novembre 1794;

En vigueur le 28 octobre 1795.

Article explicatif de l'article 3 du traité d'amitié, de commerce et de navigation du 19 novembre 1794 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Signé à Philadelphie, le 4 mai 1796;

En vigueur le 6 octobre 1796.

Traité de paix et d'amitié entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Signé à Ghent, le 24 décembre 1814;

En vigueur le 17 février 1815.

Traité en vue du règlement à l'amiable de toutes les causes de différends entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (Traité de Washington).

Signé à Washington, le 8 mai 1871;

En vigueur le 17 juin 1871

ENERGIE ATOMIQUE

Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique.

Signé à Washington, le 15 juin 1955;

En vigueur le 21 juillet 1955

Prolongation et amendements:

le 26 juin 1956;

le 22 mai 1959;

le 11 juin 1960;

le 25 mai 1962.

Accord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de défense mutuelle.

Signé à Washington, le 15 juin 1955;

En vigueur le 22 juillet 1955.

Amendement: le 22 mai 1959

Accord pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune.

Signé à Washington, le 22 mai 1959;

En vigueur le 27 juillet 1959.

Echange de notes concernant l'application de garanties au transfert de petites quantités d'uranium du Canada aux Etats-Unis.

Washington, les 28 et 30 janvier 1969;

En vigueur le 30 janvier 1969

NAVIGATION AERIENNE

Echange de notes comportant un accord relatif à la navigation aérienne.

Washington, le 28 juillet 1938;
En vigueur le 1er août 1938.

Echange de notes comportant un accord relatif à la délivrance de certificats d'aptitude ou de brevets pour le pilotage d'aéronefs civils.

Washington, le 28 juillet 1938;
En vigueur le 1er août 1938.

Echange de notes comportant un accord relatif à la reconnaissance des certificats de navigabilité pour l'exportation.

Washington, le 28 juillet 1938;
En vigueur le 1er août 1938.

Amendement:

le 12 août 1970;
le 18 février 1971.

Echange de notes constituant un accord concernant les opérations de recherche et de sauvetage par air effectuées le long des frontières communes aux deux pays.

Washington, les 24 et 31 janvier 1949;
En vigueur le 31 janvier 1949.

Echange de notes constituant une entente concernant l'aviation civile aux bases louées à Terre-Neuve.

Ottawa, le 4 juin 1949;
En vigueur le 4 juin 1949.

Echange de notes sur les mesures propres à assurer un contrôle méthodique, efficace et sûr des aéronefs qui circulent dans l'espace aérien situé près de la frontière commune du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Ottawa, les 20 et 27 décembre 1963;
En vigueur le 27 décembre 1963.

Accord relatif au transport aérien.

Signé à Ottawa, le 17 janvier 1966;
En vigueur le 17 janvier 1966.

FRONTIERES

Convention relative aux pêcheries, aux frontières et à la restitution des esclaves.

Signée à Londres, le 20 octobre 1818;
En vigueur le 30 janvier 1819.

Traité en vue de déterminer la démarcation des frontières entre les Territoires des Etats-Unis et les possessions de Sa Majesté Britannique en Amérique du Nord, pour la suppression définitive du commerce des esclaves africains et l'abandon des criminels recherchés par la justice, dans certains cas (Traité Webster-Ashburton).

Signé à Washington, le 9 août 1842;
En vigueur le 18 octobre 1842.

Traité établissant la frontière du territoire de la côte nord-ouest de l'Amérique s'étendant à l'ouest des montagnes Rocheuses (Traité Orégon).

Signé à Washington, le 15 juin 1846;
En vigueur le 17 juillet 1846;

Déclaration adoptant les cartes de frontière préparées par la Commission conjointe de la frontière du nord-ouest pour le relevé et la démarcation des frontières entre les Etats-Unis et les possessions britanniques du quarante-neuvième parallèle de latitude nord, en vertu de l'article premier du traité du 15 juin 1846 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Signé à Washington, le 24 février 1870;
En vigueur le 24 février 1870.

Protocole d'une conférence ayant trait aux eaux limitrophes du nord-ouest.

Signé à Washington, le 10 mars 1873;
En vigueur le 10 mars 1873.

Convention entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni en vue du règlement des questions relatives à la ligne frontière entre le territoire d'Alaska et les possessions britanniques d'Amérique du Nord.

Signé à Washington, le 24 janvier 1903;
En vigueur le 3 mars 1903.

Acceptation du rapport des commissaires donnant suite à l'arbitrage en vertu de la convention du 24 janvier 1903 relativement à la ligne frontière entre l'Alaska et les possessions britanniques en Amérique du Nord.

Echange de notes à Washington, le 25 mars 1905;
En vigueur le 25 mars 1905.

Convention prévoyant le relevé et la démarcation de la frontière formée par le cent quarante-et-unième degré de longitude ouest entre l'Alaska et les possessions britanniques d'Amérique du Nord.

Signée à Washington, le 21 avril 1906;
En vigueur le 16 août 1906.

FRONTIERES (SUITE)

Traité sur la frontière internationale canadienne.

Signé à Washington, le 11 avril 1908;

En vigueur le 4 juin 1908.

Traité relatif aux eaux limitrophes et aux problèmes soulevés le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada.

Signé à Washington, le 11 janvier 1909;

En vigueur le 5 mai 1910.

Traité sur la ligne frontière de la baie Passamaquoddy.

Signé à Washington, le 21 mai 1910;

En vigueur le 28 août 1910.

Traité relatif à la frontière entre les Etats-Unis et le Canada.

Signé à Washington, le 24 février 1925;

En vigueur le 17 juillet 1925.

EAUX LIMITROPHES

Convention en vue de régulariser le niveau de Lake of the Woods, accompagnée d'un protocole et d'un accord.
Signée à Washington, le 24 février 1925;
En vigueur le 17 juillet 1925.

Accord relatif au niveau du lac Memphremagog.
Echange de notes à Ottawa, les 20 septembre et 6 novembre 1935;
En vigueur le 6 novembre 1935.

Convention concernant la régularisation en cas d'urgence du niveau du Lac à la Pluie ainsi que le niveau de certaines autres eaux limitrophes.
Signée à Ottawa, le 15 septembre 1938;
En vigueur le 3 octobre 1940.

Echange de notes relatif au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Washington, les 14 et 31 octobre et le 7 novembre 1940;
En vigueur le 14 octobre 1940.

Echange de notes concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent.
Washington, le 30 juin 1952;
En vigueur le 30 juin 1952.

Echange de notes constituant un accord établissant la Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent.
Washington, le 12 novembre 1953;
En vigueur le 12 novembre 1953.

Echange de notes portant modification de l'échange de notes du 30 juin 1952, concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent.
Ottawa, le 17 août 1954;
En vigueur le 17 août 1954.

Echange de notes concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall.
Washington, le 24 octobre 1956;
En vigueur le 24 octobre 1956.

Accord relatif au dragage du chenal nord de l'île de Cornwall.
Echange de notes à Ottawa, les 7 novembre et 4 décembre 1956;
En vigueur le 4 décembre 1956.

Echange de notes concernant les travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands Lacs.
Ottawa, les 23 juillet, 26 octobre 1956 et le 26 février 1957;
En vigueur le 26 octobre 1956.

Echange de notes concernant certains travaux de dragage projetés dans les sections des rivières Sainte-Marie et Sainte-Claire des chenaux de communication des Grands Lacs.
Ottawa, les 30 novembre 1956, 8 et 9 avril 1957;
En vigueur le 9 avril 1957.

EAUX LIMITOPHES (SUITE)

Echange de notes relatif à l'exécution de travaux de dragage et d'évacuation de déblais dans la rivière Sainte-Claire et le lac Sainte-Claire.

Ottawa, le 27 février 1959;

En vigueur le 27 février 1959.

Echange de notes concernant l'application des taux de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent.

Ottawa, le 9 mars 1959;

En vigueur le 1er avril 1959.

Amendements:

Les 3 et 13 juillet 1962,

Le 30 juin 1964,

Le 31 mars 1967,

Le 27 juillet 1972.

Echange de notes relatif à l'amélioration par dragage du Chenal maritime de l'île Wolfe.

Ottawa, le 17 octobre 1961;

En vigueur le 17 octobre 1961.

Echange de notes relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage pelée à l'extrémité occidentale du lac Erié.

Ottawa, les 8 juin 1959 et 17 octobre 1961;

En vigueur le 17 octobre 1961.

Echange de notes comportant un Accord prévoyant le rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François pendant les périodes de basses eaux.

Washington, le 10 novembre 1941;

En vigueur le 10 novembre 1941.

Prolongement:

Les 31 août et 7 septembre 1944.

Accord relatif au bassin du haut du fleuve Columbia.

Echange de notes à Ottawa, les 25 février et 3 mars 1944;

En vigueur le 3 mars 1944.

Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara.

Signé à Washington, le 27 février 1950;

En vigueur le 10 octobre 1950.

Echange de notes relatif au paiement des frais de construction d'ouvrages de protection à Niagara-Falls.

Ottawa, le 13 septembre 1954;

En vigueur le 13 septembre 1954.

Traité relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia.

Signé à Washington, le 17 janvier 1961;

Les instruments de ratification échangés à Ottawa le 16 septembre 1964;

En vigueur le 16 septembre 1964.

Echange de notes relatif aux directives à observer par la commission d'ingénieurs permanente créée aux termes de l'article XV du traité sur le fleuve Columbia en ce qui concerne l'administration et le mode de fonctionnement de la commission.

Washington, le 4 octobre 1965;

En vigueur le 4 octobre 1965.

EAUX LIMITOPHES (SUITE 2)

Echange de notes remplaçant l'Accord du 31 juillet 1969 concernant les services de pilotage dans les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'Accord).

Washington, le 6 juillet 1970;

En vigueur le 6 juillet 1970.

Amendement:

le 11 août 1970.

Accord entre le Canada et les Etats-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Ottawa le 15 avril 1972;

En vigueur le 15 avril 1972.

Echange de notes modifiant l'accord du 9 mars 1959 concernant les taux de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent.

Washington, le 27 juillet 1972;

En vigueur le 27 juillet.

Echange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique regardant la préservation de la qualité de l'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean.

Ottawa, le 21 septembre 1972;

En vigueur le 21 septembre 1972.

Echange de notes constituant un accord en vue de faciliter le projet conjoint intitulé l'année internationale de recherche dans les Grands Lacs.

Ottawa, le 24 mai et le 7 juin, 1973;

En vigueur le 7 juin 1973 à compter du 1er avril 1973.

DEFENSE

Déclaration par le Premier Ministre du Canada et le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant la création d'une Commission permanente Canado-Américaine de défense.

Faite à Ogdeneburg, New York, le 18 août 1940.

Accord concernant les bases cédées à bail aux Etats-Unis d'Amérique.

Signé à London le 27 mars 1941;

En vigueur le 27 mars 1941.

Déclaration par le Premier Ministre du Canada et le Président des Etats-Unis d'Amérique sur la Collaboration pour la production de guerre.

Faite à Hyde Park, New York le 20 avril 1941.

Echange de notes comportant un arrangement régissant les visites de membres des forces armées en uniforme.

Ottawa, les 28 août et 4 septembre 1941;

En vigueur le 11 septembre 1941.

Echange de notes comportant un accord visant le paiement du coût d'installations de défense au Canada et au Labrador.

Washington, les 23 et 27 juin 1944;

En vigueur le 27 juin 1944.

Echange de notes ayant pour objet d'étendre l'application des principes de la déclaration de Hyde-Park à la période de transition d'après-guerre, particulièrement en ce qui concerne le problème de la réadaptation industrielle.

Ottawa, les 7 et 15 mai 1945.

En vigueur le 15 mai 1945.

Déclaration concernant la collaboration en matière de défense entre les deux pays.

Faite à Ottawa et à Washington, le 12 février 1947.

Accord concernant la base louée aux Etats-Unis à Argentia (Terre-Neuve).

Echange de notes à Londres, les 13 août et 23 octobre 1947;

En vigueur le 23 octobre 1947.

Echange de notes comportant un accord visant l'établissement d'un comité mixte de mobilisation industrielle.

Ottawa, le 12 avril 1949;

En vigueur le 12 avril 1949

Echange de notes constituant un accord relatif au règlement de créances et de comptes découlant de la disposition de biens militaires en surplus.

Ottawa, les 17 et 18 juin 1949;

En vigueur le 18 juin 1949.

Echange de notes mettant formellement en oeuvre la "Déclaration de principes concernant la coopération économique".

Washington, le 26 octobre 1950;

En vigueur le 26 octobre 1950.

Echange de notes concernant l'établissement, l'entretien et l'opération d'une zone d'essai de missiles dans la Baie de George.

Ottawa, le 12 mai 1950;

En vigueur le 12 mai 1950.

Echange de notes en ce qui concerne les modalités de collaboration en matière de défense.

Ottawa, le 1er décembre 1950;

En vigueur le 1er décembre 1950.

DEFENSE (SUITE)

Echange de notes constituant un accord relatif à l'extension et à la coordination du réseau continental de défense par radar.
Washington, le 1er août 1951;
En vigueur le 1er août 1951.

Echange de notes relatif à la suppression de certains postes de radar continental de défense par radar.
Washington, le 25 mai 1964;
En vigueur le 25 mai 1964.

Echange de Notes confirmant la recommandation des 28 et 30 mars 1950 formulée par la Commission permanente canado-américaine de défense au sujet des bases terre-neuviennes cédées à bail.
Washington, les 13 février et 19 mars 1952;
En vigueur le 19 mars 1952.

Echange de notes constituant un Accord relatif à l'application de la Convention du 19 juin 1951 sur le statut des forces de l'OTAN aux forces des Etats-Unis au Canada y compris les forces stationnées aux bases louées de Terre-Neuve ainsi qu'à Goose-Bay (Labrador).
Washington, les 28 et 30 avril 1952.
En vigueur le 27 septembre 1953.

Echange de notes constituant un accord relatif à l'établissement par les Etats-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales.
Ottawa, les 4 et 8 novembre 1952.
En vigueur le 8 novembre 1952.
Amendements:
Les 1er mai et 31 juillet 1953,
Les 31 mars et 8 juin 1955.

Echange de notes constituant un accord relatif à l'installation d'un pipe-line entre Haines et Fairbanks (Alaska).
Ottawa, le 30 juin 1953;
En vigueur le 30 juin 1953.

Echange de notes régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien.
Washington, le 5 mai 1955;
En vigueur le 5 mai 1955.

Echange de notes concernant les travaux de construction et le matériel requis pour l'agrandissement des installations de communication du Cap Dyer, dans l'île de Baffin (ligne Dew Est).
Ottawa, le 13 avril 1959;
En vigueur le 15 janvier 1959.

Echange de notes relatif à l'établissement de certaines stations de radar dans la zone Terre-Neuve-Labrador.
Ottawa, le 13 juin 1955;
En vigueur le 13 juin 1955.

Echange de notes relatif à l'établissement de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Ecosse.
Ottawa, le 15 juin 1955;
En vigueur le 15 juin 1955.

DEFENSE (SUITE)

Echange de notes concernant la proposition du Gouvernement des Etats-Unis, de construire un pipe-line à Terre-Neuve, entre le quai de l'aviation militaire des Etats-Unis situé à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell.

Ottawa, le 22 septembre 1955;
En vigueur le 22 septembre 1955.

Echange de notes visant la construction d'habitations à la base aérienne de Pepperrell (Saint-Jean de Terre-Neuve).

Ottawa, les 18 et 19 avril 1956;
En vigueur le 19 avril 1956.

Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Washington, le 12 mai 1958;
En vigueur le 12 mai 1958.

Prolongement:
En vigueur le 30 mars 1968.

Echange de notes relatif à l'établissement d'une Commission Canada-Américaine de Défense commune.

Ottawa, les 29 août et 2 septembre 1958;
En vigueur le 2 septembre 1958.

Echange de notes concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN).

Ottawa, le 1er mai 1959;
En vigueur le 1er mai 1959.

Amendement:
Les 19 et 23 septembre 1961.

Echange de notes concernant l'établissement d'un système intégré de communication appuyant le système de pré-alerte contre les engins balistiques (SPEB).

Ottawa, le 13 juillet 1959;
En vigueur le 13 juillet 1959.

Echange de notes concernant l'attribution définitive de la propriété des installations Canol.

Washington, le 31 mars 1960;
En vigueur le 31 mars 1960.

Echange de notes concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (Avec annexe).

Ottawa, le 27 septembre 1961;
En vigueur le 27 septembre 1961.

Amendements:
Ottawa, le 6 mai 1964,
Ottawa, le 24 novembre 1965.

Echange de notes autorisant ceux-ci à construire, à exploiter et à entretenir trois stations de pompes supplémentaires en territoire canadien près du pipe-line de Haines à Fairbanks.

Ottawa, le 19 avril 1962;
En vigueur le 19 avril 1962.

Echange de notes concernant l'établissement, l'utilisation et l'entretien d'une zone d'essai de torpilles dans le Détroit de Georgie.

Ottawa, le 12 mai 1965;
En vigueur le 12 mai 1965.

Echange de notes en ce qui concerne les installations de communications sol-air aux fins de défense.

Ottawa, le 1er décembre 1965;
En vigueur le 1er décembre 1965.

DEFENSE (SUITE)

Echange de notes relatif à l'utilisation de terrains de la base navale des États-Unis à Argentia pour l'établissement d'un service de bac entre North Sydney et Argentia.

Washington, les 6 et 10 juin 1966;
En vigueur le 10 juin 1966.

Echange de notes prorogeant jusqu'à la fin de l'hiver 1967-1968 les dispositions de l'accord relatif à l'utilisation et à l'entretien, durant l'hiver, de secteurs de la route Haines situés en Colombie-Britannique et dans le Territoire du Yukon.

Ottawa, les 10 mai et 23 juin 1967;
En vigueur le 23 juin 1967.

Echange de notes revisant l'accord du 15 novembre 1963 relatif à la coopération des deux pays en matière de planification civile d'urgence.

Ottawa, le 8 août 1967;
En vigueur le 8 août 1967.

Echange de notes au sujet de la cession de certaines terres en vue de la prolongation de la route du Barrage Churchill à travers les territoires loués aux États-Unis à Goose Bay, Terre-Neuve.

Washington, le 31 janvier 1969;
En vigueur le 31 janvier 1969.

Echange de notes concernant l'usage de certaines installations de communications de la station de radar Pinetree à Hopedale, Labrador, par le Ministère des Transports.

Ottawa, les 11 juin et 19 septembre 1969 et le 27 février 1970;
En vigueur le 24 février 1970.

Echange de notes constituant un accord relatif à la cession de l'installation de communications Redcliff au Gouvernement du Canada.

Ottawa, le 10 mai 1971;
En vigueur le 10 mai 1971.

Echange de notes régissant le fonctionnement et l'entretien des stations de radar Pinetree situées au Canada qui font partie du Réseau continental de Défense par Radar.

Ottawa, le 16 août 1971;
En vigueur le 1er août 1971.

Echange de notes régissant l'utilisation des installations de l'aéroport de Goose Bay par les États-Unis.

Ottawa, le 29 juin 1973;
En vigueur le 1er juillet 1973.

Echange de notes constituant un accord prorogeant l'accord du 12 mai 1958, déjà prorogé le 30 mars 1968, relatif à l'organisation et au fonctionnement du NORAD.

Washington, le 10 mai 1973;
En vigueur le 10 mai 1973.

Echange de notes concernant l'établissement d'un service de bac entre North Sydney et Argentia.

Ottawa, le 12 mai 1966;
En vigueur le 12 mai 1966.

Echange de notes au sujet de la cession de certaines terres en vue de la prolongation de la route du Barrage Churchill à travers les territoires loués aux États-Unis à Goose Bay, Terre-Neuve.

Washington, le 31 janvier 1969;
En vigueur le 31 janvier 1969.

CULTURE

Accord relatif à la création du Parc international Roosevelt
de Campobello.

Washington, le 22 janvier 1964;

En vigueur le 14 août 1964.

RECLAMATIONS

Convention relative à certaines plaintes que fait surgir l'exploitation de la fonderie à Trail, Colombie-Britannique.

Ottawa, le 15 avril 1935;
Echange des ratifications à Ottawa le 3 août 1935;
En vigueur le 3 août 1935.

Echange de notes complétant la convention du 15 avril 1935 relative aux réclamations pour les dégâts causés par les fumées provenant de la fonderie de Trail en Colombie-Britannique.

Washington, les 17 novembre 1949 et 24 janvier 1950;
En vigueur le 24 janvier 1950.

Echange de notes comportant un accord visant le règlement des réclamations nées d'accidents de la circulation mettant en cause des véhicules du Canada et des Etats-Unis.

Ottawa, les 1er et 23 mars 1944;
En vigueur le 23 mars 1944.

Echange de notes constituant un accord relatif à la renonciation à l'exercice de recours concernant des navires publics.

Washington, les 28 septembre, 13 et 15 novembre 1946;
En vigueur le 15 novembre 1946.

Echange de notes constituant un accord au sujet du règlement définitif des comptes impayés concernant l'approvisionnement en fournitures et en services en temps de guerre.

Washington, le 14 mars 1949;
En vigueur le 14 mars 1949.

Echange de notes constituant un accord relatif à la cessation de l'installation de communications radioélectriques au Gouvernement du Canada.

Washington, le 10 mai 1971;
En vigueur le 10 mai 1971.

Echange de notes concernant le fonctionnement et l'entretien des systèmes de radar militaires situés au Canada qui sont partie du système continental de défense par radar.

Washington, le 16 août 1971;
En vigueur le 1er août 1971.

Echange de notes réglant l'utilisation des installations de sauvetage de Ocean Bay par les Etats-Unis.

Washington, le 23 juin 1973;
En vigueur le 1er juillet 1973.

Echange de notes constituant un accord prolongant l'accord du 10 mai 1968, déjà prolongé le 30 mars 1966, relatif à l'organisation du développement du NORAD.

Washington, le 10 mai 1973;
En vigueur le 10 mai 1973.

DOUANES

Echange de notes concernant la franchise de douane consentie aux fonctionnaires de l'Etat.
 Ottawa, les 21 juillet, 21 octobre et 9 novembre 1942;
 En vigueur le 9 novembre 1942.

Echange de notes concernant un accord concernant l'usage après-guerre par les véhicules des Etats-Unis des routes canadiennes conduisant de la frontière à la route de l'Alaska.
 Ottawa, les 19 avril 1943;
 En vigueur le 19 avril 1943.

Echange de notes concernant un accord concernant la désignation officielle de la route de l'Alaska.
 Washington, le 27 juillet 1943;
 En vigueur le 27 juillet 1943.

Echange de notes concernant un accord concernant l'usage après-guerre par les véhicules des Etats-Unis des routes canadiennes conduisant de la frontière à la route de l'Alaska.
 Ottawa, les 19 avril 1943;
 En vigueur le 19 avril 1943.

Echange de notes concernant un accord concernant la désignation officielle de la route de l'Alaska.
 Washington, le 27 juillet 1943;
 En vigueur le 27 juillet 1943.

Handwritten initials

Handwritten signature

5

45

AFFAIRES CONSULAIRES

Convention en vue de régler le commerce entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Londres, le 3 juillet 1815;

En vigueur le 3 juillet 1815.

Echange de notes ayant trait aux visites des agents consulaires aux citoyens de leur pays purgeant des sentences dans des institutions pénales.

Ottawa, les 29 juillet et 19 septembre 1935;

En vigueur le 19 septembre 1935.

Convention en vue de régler le commerce entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Londres, le 3 juillet 1815;

En vigueur le 3 juillet 1815.

Echange de notes constituant un accord relatif à la circulation de

certains documents de voyage émis par les navires publics.

Ottawa, les 28 septembre, 13 et 15 novembre 1944;

En vigueur le 15 novembre 1944.

Echange de notes constituant un accord au sujet du règlement définitif

des questions liées concernant l'approvisionnement en fournitures et

services en temps de guerre.

Ottawa, le 14 mars 1943;

En vigueur le 14 mars 1943.

AUTOROUTES

Echange de notes comportant un accord prévoyant la construction d'une route militaire vers l'Alaska.
Ottawa, les 17 et 18 mars 1942;
En vigueur le 18 mars 1942.

Echange de notes comportant un accord touchant le terminus sud de la route de l'Alaska.
Ottawa, les 4 et 9 mai 1942;
En vigueur le 9 mai 1942.

Echange de notes comportant un accord visant la construction de la route Haines-Champagne.
Ottawa, les 28 novembre et 7 décembre 1942;
En vigueur le 7 décembre 1942.

Echange de notes comportant un accord concernant l'usage après-guerre par les véhicules des Etats-Unis des routes canadiennes conduisant de la frontière à la route de l'Alaska.
Ottawa, le 10 avril 1943;
En vigueur le 10 avril 1943.

Echange de notes comportant un accord concernant la désignation officielle de la route de l'Alaska.
Washington, le 19 juillet 1943;
En vigueur le 19 juillet 1943.

Washington, les 1er et 31 mars 1943;
En vigueur le 31 mars 1943.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays.
Ottawa, le 8 février 1951;
En vigueur le 15 mai 1951.

Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par le radio.
Ottawa, le 21 février 1952;
En vigueur le 19 novembre 1954.

Echange de notes constituant un accord relatif à la réception de canaux de télévision.
Ottawa, les 23 avril et 23 juin 1952;
En vigueur le 23 juin 1952.

Echange de notes constituant un accord relatif à la mise sous contrôle de certains émetteurs radiophoniques mobiles.
Washington, les 9 et 17 mars 1953;
En vigueur le 17 mars 1953.

Echange de notes relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de quatre mégacycles par seconde.
Ottawa, le 24 octobre 1952;
En vigueur le 24 octobre 1952.

Echange de notes concernant l'exploitation avant le lever de soleil de certaines stations de radio.
Ottawa, le 31 mars et le 12 juin 1957;
En vigueur le 12 juin 1957.
Amendement: le 18 avril 1966 et le 31 janvier 1969.

Accord relatif à l'exploitation de stations radioélectriques.
Ottawa, le 19 novembre 1969;
En vigueur le 24 juillet 1970.

TRAVAIL

Echange de notes comportant un accord concernant l'assurance-chômage.
Ottawa, les 6 et 12 mars 1942;
En vigueur le 12 avril 1942.
Amendement:
Ottawa, le 31 juillet et le 11 septembre 1951.

Echange de notes comportant un accord concernant l'assurance contre
les accidents du travail et l'assurance-chômage.
Ottawa, les 2 et 4 novembre 1942;
En vigueur le 4 novembre 1942.

Echange de notes étendant aux employés canadiens des Forces Armées
des Etats-Unis au Canada la participation à la loi canadienne sur
l'assurance-chômage.
Washington, les 20 décembre 1955 et 23 avril 1956;
En vigueur le 23 avril 1956.

Echange de notes concernant les déplacements saisonniers de travailleurs
forestiers d'un pays à l'autre.
Ottawa, les 23 et 31 octobre 1958;
En vigueur le 31 octobre 1958.

TELECOMMUNICATION

Echange de notes régissant les communications radiotélégraphiques échangées entre stations expérimentales privées des deux pays.
Washington, les 2 octobre et 29 décembre 1928 et le 12 janvier 1929;
En vigueur le 1er janvier 1929.

Prolongement:

Le 23 avril et les 2 et 4 mai 1934.

Echange de notes relatif à l'allocation des hautes fréquences aux stations radiotélégraphiques sur le Continent Nord-Américain.

Ottawa, les 26 et 28 février 1929;

En vigueur le 1er mars 1929.

Echange de notes comportant un arrangement relatif à l'emploi de la radio pour les services de l'aéronautique civile.

Washington, le 20 février 1939;

En vigueur le 20 février 1939.

Echange de notes portant accord sur l'attribution de voies de radiodiffusion.

Washington, les 8 et 15 octobre 1947;

En vigueur le 15 octobre 1947.

Echange de notes constituant un accord relatif à l'exploitation et à l'entretien du réseau de communication terrestre entre Edmonton (Alberta) et Fairbanks (Alaska).

Washington, les 1er et 31 mars 1948;

En vigueur le 31 mars 1948.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays.

Ottawa, le 8 février 1951;

En vigueur le 15 mai 1952.

Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par la radio.

Ottawa, le 21 février 1952;

En vigueur le 13 novembre 1954.

Echange de notes constituant un accord au sujet de l'attribution de canaux de télévision.

Ottawa, les 23 avril et 23 juin 1952;

En vigueur le 23 juin 1952.

Echange de notes constituant un accord relatif à la mise sous scellés de certains émetteurs radiophoniques mobiles.

Washington, les 9 et 17 mars 1953;

En vigueur le 17 mars 1953.

Echange de notes relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde.

Ottawa, le 24 octobre 1962;

En vigueur le 24 octobre 1962.

Echange de notes concernant l'exploitation avant le lever du soleil, de certaines stations de radio.

Ottawa, le 31 mars et le 12 juin 1967;

En vigueur le 12 juin 1967.

Amendement: le 18 avril 1968 et le 31 janvier 1969.

Accord relatif à l'exploitation de stations radiotéléphoniques.

Ottawa, le 19 novembre 1969;

En vigueur le 24 juillet 1970.

SATELLITES

Echange de notes concernant la mise à l'essai de satellites de communications expérimentaux (avec Mémoire d'accord)
 Washington, les 13 et 23 août 1963;
 En vigueur le 23 août 1963.

Echanges de notes constituant un accord de coopération au projet d'essai de satellite de technologie des communications (avec un mémoire d'entente).
 Washington, les 21 et 27 avril 1971;
 En vigueur le 27 avril 1971.

Echange de notes concernant la mise à l'essai de satellites de communications expérimentaux (avec Mémoire d'accord)
 Washington, les 13 et 23 août 1963;
 En vigueur le 23 août 1963.

Echanges de notes constituant un accord de coopération au projet d'essai de satellite de technologie des communications (avec un mémoire d'entente).
 Washington, les 21 et 27 avril 1971;
 En vigueur le 27 avril 1971.

Echange de notes concernant un accord relatif à l'exploitation et à l'entretien du réseau de communication terrestre entre l'Alaska (Alaska) et l'Alaska (Alaska).
 Washington, les 1er et 31 mars 1968;
 En vigueur le 31 mars 1968.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certaines stations radioélectriques dans l'autre pays.
 Ottawa, le 8 février 1951;
 En vigueur le 15 mai 1952.

Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par la radio.
 Ottawa, le 21 février 1955;
 En vigueur le 13 novembre 1956.

Echange de notes constituant un accord au sujet de l'attribution de canaux de télévision.
 Ottawa, les 23 avril et 23 juin 1952;
 En vigueur le 23 juin 1952.

Echange de notes constituant un accord relatif à la mise sous scellés de certains équipements radioélectriques mobiles.
 Washington, les 9 et 17 mars 1953;
 En vigueur le 17 mars 1953.

Echange de notes relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radioélectriques de plus de trente mégacycles par seconde.
 Ottawa, le 24 octobre 1965;
 En vigueur le 24 octobre 1965.

Echange de notes concernant l'exploitation avant le lancement de certains stations de radio.
 Ottawa, le 31 mars et le 12 juin 1967;
 En vigueur le 12 juin 1967.

Accord relatif à l'exploitation de stations radioélectriques.
 Ottawa, le 19 novembre 1969;
 En vigueur le 24 juillet 1970.

COOPERATION SCIENTIFIQUE

Echange de notes concernant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien du polygone de recherche Churchill (avec annexe).

Ottawa, le 16 novembre et le 18 décembre 1970;

En vigueur le 18 décembre 1970.

Echange de notes concernant la création à Terre-Neuve d'une installation temporaire de pistage spatial qui se rattacherait au projet Skylab.

Ottawa, le 20 décembre 1971 et le 23 février 1972;

En vigueur le 23 février 1972.

Echange de notes constituant un accord concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill.

Ottawa, le 29 juin 1973;

En vigueur le 1er juillet 1973.

En vigueur le 17 novembre 1953.

Amendement:

le 2 octobre 1961.

le 17 septembre 1963.

Accord relatif aux droits douaniers sur les bâtonnets de pistons et les produits semblables.

Genève, le 8 juin 1955;

En vigueur le 8 juin 1955.

Accord concernant les produits de l'industrie automobile.

Signé à Johnson City le 16 janvier 1973;

En vigueur provisoirement le 1^{er} février 1973;

En vigueur définitivement le 15 septembre 1974.

Accord intérimaire relatif à la participation de la liste XI

(GATS-List) à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Washington, le 17 décembre 1973;

En vigueur le 17 décembre 1973.

Amendement: le 20 juin 1974.

POLLUTION

Accord entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relatif à la
qualité de l'eau dans les Grands Lacs.
Signé à Ottawa, le 15 avril 1972;
En vigueur le 15 avril 1972.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.
Signé à Genève, le 30 octobre 1947;
En vigueur le 30 octobre 1947.

Accord commercial
Signé à Washington, le 17 novembre 1938;
En vigueur le 17 juin 1939.

Echange de notes mettant fin à l'accord commercial supplémentaire entre les deux pays daté du 13 décembre 1940;
Washington, le 18 mars 1947;
En vigueur le 1er mai 1947.

Echange de notes constituant un accord portant création d'un comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.
Washington, le 12 novembre 1953;
En vigueur le 12 novembre 1953.
Amendement:
le 2 octobre 1961,
le 17 septembre 1963.

Accord relatif aux droits douaniers sur les bâtonnets de poisson et les produits semblables.
Genève, le 8 juin 1955;
En vigueur le 8 juin 1955.

Accord concernant les produits de l'industrie automobile.
Signé à Johnson City le 16 janvier 1965;
En vigueur provisoirement le 16 janvier 1965;
En vigueur définitivement le 16 septembre 1966.

Accord intérimaire relatif à la renégociation de la liste XX (Etats-Unis) à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
Fait à Washington, le 17 décembre 1965;
En vigueur le 17 décembre 1965.
Amendement: le 30 juin 1967.

INSTALLATION DE PISTAGE

Echange de notes concernant la création à Terre-Neuve d'une installation temporaire de pistage spatial qui se rattacherait au projet Skylab.
 Ottawa, le 20 décembre 1971 et le 23 février 1972;
 En vigueur le 23 février 1972.

Amendement: le 30 juin 1967.
 Fait à Washington, le 17 décembre 1965.
 En vigueur le 17 décembre 1965.
 (Kata-Dilla) à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
 Accord intermédiaire relatif à la renégociation de la liste XX
 En vigueur définitivement le 16 septembre 1966.
 En vigueur provisoirement le 16 janvier 1965;
 Signé à Johnson City le 16 janvier 1965;
 Accord concernant les produits de l'industrie automobile.
 En vigueur le 8 juin 1955.
 Genève, le 8 juin 1955;
 En vigueur le 8 juin 1955.
 Accord relatif aux droits douaniers sur les légumes de potager et
 les produits similaires.
 le 17 septembre 1963.
 le 2 octobre 1961.
 Amendement:
 le 15 novembre 1955.
 En vigueur le 15 novembre 1955.
 Washington, le 15 novembre 1955;
 échange de notes constituant un accord portant création d'un comité
 canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.
 En vigueur le 18 mars 1947;
 Washington, le 18 mars 1947;
 entre les deux pays daté du 13 décembre 1946;
 échange de notes relatif à l'accord commercial intergouvernemental
 en vigueur le 17 juin 1939.
 le 17 novembre 1938;
 Accord commercial
 Signé à Washington, le 17 novembre 1938.

STATIONS METEOROLOGIQUES

Echange de notes relatif à l'établissement d'un réseau de sept stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

Washington, les 8 et 22 juin 1950;

En vigueur le 22 juin 1950.

Amendements:

les 25 septembre 1950 et 16 février 1951;

les 22 janvier et 22 février 1952;

les 4 et 28 juin 1954.

FINANCE

Echange de notes relatif à certaines exonérations des mesures
ayant trait au contrôle des changes.
Ottawa, le 18 juin 1940;
En vigueur le 18 juin 1940.

PROTECTION DE LA FORET

Echange de notes concernant la participation du Nouveau-Brunswick et du Québec à la convention entre états du Nord-Est pour la protection contre les incendies de forêt (North-Eastern Interstate Forest Fire Protection Compact)
 Washington, le 29 janvier 1970;
 En vigueur le 29 janvier 1970.

Echange de notes concernant la coopération mutuelle entre les deux pays pour la détection et la suppression des incendies de forêt dans une zone tampon le long de la frontière entre le territoire du Yukon et l'état de l'Alaska.
 Washington, le 1er juin 1971;
 En vigueur le 1er juin 1971.

Protocole relatif à la convention pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le large Pacifique du Nord-Ouest du Canada.
 Washington, le 28 mai 1950;
 Signé à Ottawa le 28 décembre 1950;
 En vigueur le 3 juillet 1957.

Echange de notes concernant un accord visant à faciliter la circulation du saumon dans le canon de Hall's Gate et autres lieux du large Pacifique.
 Washington, le 21 juillet et 2 août 1944;
 En vigueur le 2 août 1944.

Convention concernant l'octroi des privilèges d'accès aux navires de pêche au large dans les ports des côtes du Pacifique des États-Unis d'Amérique et du Canada.
 Signé à Ottawa, le 24 mars 1950;
 En vigueur le 13 juillet 1950.

Convention pour la conservation des pêcheries de l'élan du Pacifique Nord et de la mer de Béring.
 Signé à Ottawa le 2 mars 1957;
 En vigueur le 28 octobre 1957.

Convention sur les pêcheries des Grands Lacs.
 Signé à Washington le 10 septembre 1954;
 En vigueur le 11 octobre 1955.
 Amendement: les 5 avril 1960 et 19 mai 1967.

Accord relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions riveraines au large de leurs côtes.
 Signé à Ottawa le 12 juin 1973;
 En vigueur le 16 juin 1973.

PECHERIES

Accord adoptant, avec certaines modifications, les règles et méthodes de procédure recommandées dans le jugement rendu le 7 septembre 1910 par le tribunal d'arbitrage sur les pêcheries de la côte de l'Atlantique Nord.

Signé à Washington, le 20 juillet 1912;

En vigueur le 15 novembre 1912.

Convention pour la protection, la conservation et l'expansion de la pêche du saumon sockeye dans les eaux du fleuve Fraser.

Washington, le 26 mai 1930;

En vigueur le 28 juillet 1937.

Protocole relatif à la convention pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires,

Washington le 26 mai 1930;

Signé à Ottawa le 28 décembre 1956;

En vigueur le 3 juillet 1957.

Echange de notes comportant un accord visant à faciliter la montaison du saumon dans le canon de Hell's Gate et autres lieux du bassin du Fraser.

Washington, les 21 juillet et 5 août 1944;

En vigueur le 5 août 1944.

Convention concernant l'octroi des privilèges d'escale aux navires de pêche au flétan dans les ports des côtes du Pacifique des Etats-Unis d'Amérique et du Canada

Signée à Ottawa, le 24 mars 1950

En vigueur le 13 juillet 1950.

Convention pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique Nord et de la mer de Béring.

Signée à Ottawa le 2 mars 1953;

En vigueur le 28 octobre 1953.

Convention sur les pêcheries des Grands Lacs.

Signée à Washington le 10 septembre 1954;

En vigueur le 11 octobre 1955.

Amendement: les 5 avril 1966 et 19 mai 1967.

Accord relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes.

Signé à Ottawa le 15 juin 1973;

En vigueur le 16 juin 1973.

TELEDETECTION

Echange de notes constituant un accord relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs (erts).
 Washington, le 14 mai 1971;
 En vigueur le 14 mai 1971.

Echange de notes comportant un accord tendant à examiner des impôts provinciaux et municipaux les ouvrages de défense des Etats-Unis au Canada.
 Ottawa, les 6 et 9 août 1943;
 En vigueur le 9 août 1943.

Convention et protocole en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
 Signés à Washington, le 4 mars 1942;
 En vigueur le 15 juin 1942.

Convention pour modifier et compléter la convention du 4 juin 1942, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts et droits de succession.
 Signée à Ottawa le 12 juin 1950;
 En vigueur le 21 novembre 1951.

Convention modifiant et complétant de nouveau la convention du 4 mars 1942 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1950.
 Signée à Ottawa, le 8 août 1955;
 En vigueur le 26 septembre 1957.

Convention complémentaire modifiant et complétant de nouveau la convention du 4 mars 1942 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1950 et la convention complémentaire du 8 août 1955.
 Signée à Washington, le 25 octobre 1965;
 En vigueur le 20 novembre 1967.

Convention en vue d'éviter la double imposition (Droits de succession).
 Signée à Ottawa, le 6 juin 1941;
 En vigueur le 6 février 1943.

Convention pour modifier et compléter la convention et le protocole qui l'accompagne en date du 4 mars 1942, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
 Signée à Ottawa le 12 juin 1950;
 En vigueur le 21 novembre 1951.

Convention pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les biens immobiliers per octo.
 Signée à Washington, le 17 février 1941;
 En vigueur le 9 avril 1942.

Echange de notes constituant un accord concernant l'administration au Canada de l'impôt sur le revenu des contribuables résidents des Etats-Unis au Canada qui y sont assujettis.
 Ottawa, le 1er août et le 17 septembre 1973;
 En vigueur le 17 septembre 1973.

SANTÉ ET HYGIÈNE

Echange de notes concernant l'inspection quarantenaire des navires entrant dans le détroit de Puget et les eaux adjacentes dans les Grands Lacs via le fleuve Saint-Laurent.
Ottawa, les 10 et 23 octobre 1929;
En vigueur le 23 octobre 1929.

Convention pour la protection, la conservation et l'expansion de la pêche de la morue dans les eaux du Fleuve Fraser.
Ottawa, le 25 mai 1930;
En vigueur le 24 juillet 1937.

Protocole relatif à la convention pour la protection, la conservation et l'expansion des pêcheries du saumon anchove dans le fleuve Fraser et ses tributaires.
Ottawa, le 25 mai 1930;
Signé à Ottawa le 26 décembre 1934;
En vigueur le 3 juillet 1937.

Accord de notes comportant un accord visant à faciliter la circulation du saumon dans le canal de Hell's Gate et autres lieux de passage du Fraser.
Washington, les 21 juillet et 5 août 1944;
En vigueur le 5 août 1944.

Convention concernant l'octroi des privilèges d'escale aux navires étrangers au littoral dans les ports des côtes du Pacifique des États-Unis d'Amérique et du Canada.
Ottawa, le 24 mars 1950;
En vigueur le 13 juillet 1950.

Convention pour la conservation des pêcheries de littoral du Pacifique Nord et de la mer de Bering.
Ottawa, le 2 mars 1957;
En vigueur le 23 octobre 1957.

Convention sur les pêcheries des Grands Lacs.
Ottawa, le 10 septembre 1954;
En vigueur le 11 octobre 1954.
Renouvelée: les 5 avril 1968 et 19 mai 1969.

Accord relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines zones situées au large de leurs côtes.
Ottawa, le 15 juin 1973;
En vigueur le 16 juin 1973.

TAXATION

Echange de notes comportant un accord relatif à l'exemption réciproque de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les bénéfices provenant des opérations d'armement maritime.
Washington, les 2 août et 17 septembre 1928;
En vigueur le 17 septembre 1928.

Echange de notes comportant un accord tendant à exonérer des impôts provinciaux et municipaux les ouvrages de défense des Etats-Unis au Canada.
Ottawa, les 6 et 9 août 1943;
En vigueur le 9 août 1943.

Convention et protocole en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
Signés à Washington, le 4 mars 1942;
En vigueur le 15 juin 1942.

Convention pour modifier et compléter la convention du 8 juin 1944, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts et droits de succession.
Signée à Ottawa le 12 juin 1950.
En vigueur le 21 novembre 1951.

Convention modifiant et complétant de nouveau la convention du 4 mars 1942 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1950.
Signée à Ottawa, le 8 août 1956;
En vigueur le 26 septembre 1957.

Convention complémentaire modifiant et complétant de nouveau la convention du 4 mars 1942 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1950 et la convention complémentaire du 8 août 1956.
Signé à Washington, le 25 octobre 1966;
En vigueur le 20 décembre 1967.

Convention en vue d'éviter la double imposition (Droits de succession).
Signée à Ottawa, le 8 juin 1944;
En vigueur le 6 février 1945.

Convention pour modifier et compléter la convention et le protocole qui l'accompagne en date du 4 mars 1942, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
Signée à Ottawa le 12 juin 1950;
En vigueur le 21 novembre 1951.

Convention pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les biens transmis par décès.
Signée à Washington, le 17 février 1961;
En vigueur le 9 avril 1962.

Echange de notes constituant un accord concernant l'administration au Canada de l'impôt sur le revenu des employés du gouvernement des Etats-Unis au Canada qui y sont assujettis.
Ottawa, le 1er août et le 17 septembre 1973;
En vigueur le 17 septembre 1973.

OBSERVATOIRES SISMOGRAPHIQUES

Echange de notes relatif au maintien en fonctionnement d'observatoires sismographiques jusqu'au 30 juin 1968 (Projet "VELA UNIFORM"). Ottawa, le 18 mai et les 28, 29 juin 1965; En vigueur le 28 juin 1965.

Amendements:
les 26 et 27 juin 1968,
les 25 mars et 5 avril 1971.

Échange de notes concernant un accord portant sur les observatoires sismographiques et sismologiques en matière d'impôts sur le revenu. États-Unis et Canada. Ottawa, le 9 août 1963. En vigueur le 9 août 1963.

Convention de protocole en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Washington, le 1er mars 1963. En vigueur le 12 juin 1963.

Convention pour modifier et compléter la convention du 8 juin 1963 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts et droits de succession. Signé à Ottawa le 12 juin 1963. En vigueur le 21 novembre 1971.

Convention modifiant et complétant de nouveau la convention du 8 juin 1963 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1963. Signé à Ottawa, le 8 août 1963. En vigueur le 26 septembre 1971.

Convention modifiant et complétant de nouveau la convention du 8 juin 1963 et le protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1963 et la convention complémentaire du 8 août 1963. Signé à Washington, le 25 octobre 1963. En vigueur le 20 décembre 1967.

Convention en vue d'éviter la double imposition (Droits de succession). Signé à Ottawa, le 8 juin 1964. En vigueur le 6 février 1965.

Convention pour modifier et compléter la convention et le protocole qui l'accompagne en date du 1er mars 1963, portant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 12 juin 1963. En vigueur le 21 novembre 1971.

Convention pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les biens transférés par décès. Signé à Washington, le 17 février 1963. En vigueur le 9 avril 1968.

Échange de notes concernant l'administration au Canada de l'impôt sur le revenu des employés du gouvernement des États-Unis au Canada qui y sont détachés. Ottawa, le 1er août et le 17 septembre 1963. En vigueur le 17 septembre 1973.

SECURITE SOCIALE

Accord relatif au régime de pensions du Canada.

Signé à Ottawa le 5 mai 1967;

En vigueur le 5 mai 1967.

Echange de notes concernant le nombre dont il sera dispensé des
excédents de biens des États-Unis au Canada.

Ottawa, les 28 août et 1er septembre 1961;

En vigueur le 1er septembre 1961.

CRUSTACES

Echange de notes concernant les mesures d'hygiène dans les industries de crustacés et certaines questions connexes. Washington, les 4 mars et 20 avril 1948; En vigueur le 30 avril 1948.

EXCEDENTS DE BIENS

Echange de notes concernant la liquidation des excédents de biens appartenant à chacun des deux pays.

Ottawa, le 9 janvier 1947;

En vigueur le 9 janvier 1947.

Echange de notes concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des Etats-Unis au Canada.

Ottawa, les 28 août et 1er septembre 1961;

En vigueur le 1er septembre 1961.

Echange de notes concernant un accord au sujet de la reconnaissance réciproque des règles relatives aux lignes de charge pour les navires accomplissant des voyages internationaux sur les Grands Lacs.
Ottawa, les 29 avril, 24 août et 22 octobre 1936; 2 septembre et 10 octobre 1939; 10 janvier et 4 mars 1944.
En vigueur le 4 mars 1944.

Echange de notes concernant la location de trois stations de Loran de Port-aux-Basques, Bellefleur et Bonaventure (Terre-Neuve).
Ottawa, les 28 et 30 juin 1953;
En vigueur le 30 juin 1953.

Echange de notes concernant la construction et l'utilisation d'une station Loran par la garde côtière des Etats-Unis au Cap Christiane (Terre-Neuve).
Ottawa, les 27 et 3 mai 1954;
En vigueur le 27 mai 1954.

Echange de notes concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C et d'une station de contrôle des émissions (avec erreur).
Ottawa, le 16 septembre 1961;
En vigueur le 16 septembre 1961.

Echange de notes concernant le prêt, par les Etats-Unis, de matériel Loran-A destiné aux stations Loran-A canadiennes.
Ottawa, les 7 et 4 juin 1965;
En vigueur le 4 juin 1965.

Echange de notes concernant le prêt par les Etats-Unis d'un matériel Loran-A s'ajoutant à celui prêté aux termes de l'accord du 4 juin 1965.
Ottawa, les 19 avril et 28 juillet 1966.
En vigueur le 28 juillet 1966.

Echange de notes prolongeant le prêt d'un matériel Loran-A aux stations Loran-A canadiennes.
Ottawa, le 27 juillet et le 25 octobre 1967;
En vigueur le 25 octobre 1967.

Echange de notes relatives à la construction et l'entretien par les Etats-Unis d'une station Loran-A à Gray Point (Colombie-Britannique).
Ottawa, le 8 avril 1971;
En vigueur le 8 avril 1971.

EXTRADITION

Convention additionnelle à la convention supplémentaire entre
sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'extradition réciproque
des malfaiteurs fugitifs.

Signée à Ottawa le 26 octobre 1951;

En vigueur le 11 juillet 1952.

AFFAIRES MARITIMES

Traité établissant les droits réciproques des Etats-Unis et du Canada en matière de transport de prisonniers et de naufrage et de sauvetage.

Signé à Washington, le 18 mai 1908;

En vigueur le 30 juin 1908.

Convention sur les lignes de charge.

Signée à Washington, le 9 décembre 1933;

En vigueur le 26 juillet 1934.

Echange de notes comportant un accord au sujet de la reconnaissance réciproque des règles relatives aux lignes de charge pour les navires accomplissant des voyages internationaux sur les Grands Lacs.

Ottawa, les 29 avril, 24 août et 22 octobre 1938; 2 septembre et

18 octobre 1939; 10 janvier et 4 mars 1940.

En vigueur le 4 mars 1940.

Echange de notes concernant le transfert au Canada des trois stations de Loran de Port-aux-Basques, Battle Harbour et Bonafista (Terre-Neuve).

Ottawa, les 26 et 30 juin 1953;

En vigueur le 30 juin 1953.

Echange de notes concernant la construction et l'utilisation d'une station Loran par la garde côtière des Etats-Unis au Cap Christian Ile de Baffin.

Ottawa, les 1er et 3 mai 1954;

En vigueur le 1er mai 1954.

Echange de notes concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C et d'une station de contrôle des émissions (avec annexe).

Ottawa, le 16 septembre 1964;

En vigueur le 16 septembre 1964.

Echange de notes concernant le prêt, par les Etats-Unis, de matériel Loran-A destiné aux stations Loran-A canadiennes.

Ottawa, les 7 et 8 juin 1965;

En vigueur le 8 juin 1965.

Echange de notes concernant le prêt par les Etats-Unis d'un matériel Loran-A s'ajoutant à celui prêté aux termes de l'accord du 8 juin 1965.

Ottawa, les 19 avril et 28 juillet 1966.

En vigueur le 28 juillet 1966.

Echange de notes prolongeant le prêt d'un matériel Loran-A aux stations Loran-A canadiennes.

Ottawa, le 27 juillet et le 25 octobre 1967;

En vigueur le 25 octobre 1967.

Echange de notes relatives à la construction et l'entretien par le Canada d'une station Loran-A à Gray Point (Colombie-Britannique).

Ottawa, le 8 avril 1971;

En vigueur le 8 avril 1971.

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

Traité amendant dans leur application au Canada certaines dispositions du traité pour l'avancement de la paix, signé à Washington, le 15 septembre 1914.
Signé à Washington, le 6 septembre 1940;
En vigueur le 13 août 1941.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation d'un accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Ministre de sa Majesté à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis touchant les forces navales qui seront maintenues sur les Grands Lacs, Washington les 28 et 29 avril 1917.
Ottawa, les 9 et 10 juin 1939.
En vigueur le 10 juin 1939.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation d'un accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Ministre de sa Majesté à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis touchant les forces navales qui seront maintenues sur les Grands Lacs, Washington les 28 et 29 avril 1917.
Ottawa, les 30 octobre et 2 novembre 1940.
En vigueur le 2 novembre 1940.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation de l'accord Rush-Bagot de 1817 relatif aux forces navales sur les Grands Lacs.
Washington, les 28 novembre et 5 décembre 1946.
En vigueur le 5 décembre 1946.

BREVET

Echange de notes comportant un accord pour l'échange réciproque de droits et brevets se rapportant au RDX et à d'autres explosifs.
Washington, les 3 et 27 septembre 1946;
En vigueur le 27 septembre 1946.

VAISSEaux DE MARINE

Echange de notes touchant les forces navales qui seront maintenues sur les Grands Lacs (Accord Rush-Bagot).

Washington, les 28 et 29 avril 1817;

En vigueur le 29 avril 1817.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation d'un accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Ministre de sa Majesté à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis touchant les forces navales qui seront maintenues sur les Grands Lacs, Washington les 28 et 29 avril 1817.

Ottawa, les 9 et 10 juin 1939;

En vigueur le 10 juin 1939.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation d'un accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Ministre de sa Majesté à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis touchant les forces navales qui seront maintenues sur les Grands Lacs, Washington les 28 et 29 avril 1817.

Ottawa, les 30 octobre et 2 novembre 1940;

En vigueur le 2 novembre 1940.

Echange de notes concernant l'application et l'interprétation de l'accord Rush-Bagot de 1817 relatif aux forces navales sur les Grands Lacs.

Washington, les 18 novembre et 5 décembre 1946;

En vigueur le 5 décembre 1946.

RECHERCHE IONOSPHERIQUE

Accord ayant trait à l'étude coopérative de l'ionosphère
du cap polaire.

Echange de notes à Ottawa, les 9 et 11 août 1967;

En vigueur le 11 août 1967.

Echange de notes concernant l'application de l'interdiction d'un
accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Canada
et les Etats-Unis à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis
concernant les forces navales qui seront maintenues sur les côtes
du Canada, Washington les 28 et 29 avril 1967.
Ottawa, les 9 et 11 août 1967.
En vigueur le 11 août 1967.

Echange de notes concernant l'application de l'interdiction d'un
accord qui a fait l'objet d'un échange de notes entre le Canada
et les Etats-Unis à Washington et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis
concernant les forces navales qui seront maintenues sur les côtes
du Canada, Washington les 28 et 29 avril 1967.
Ottawa, les 20 octobre et 2 novembre 1967.
En vigueur le 2 novembre 1967.

Echange de notes concernant l'application de l'interdiction de
l'accord États-Unis-Canada de 1957 relatif aux forces navales sur les
côtes du Canada.
Washington, les 18 novembre et 2 décembre 1966.
En vigueur le 2 décembre 1966.

ACQUISITION TERRITORIALE

Protocole de cession du Horseshoe Reef.
Signé à Londres, le décembre 1850;
An vigueur le 9 décembre 1850.

CONTRBANDE

Convention en vue de supprimer la contrebande.
Signée à Washington, le 6 juin 1924;
En vigueur le 27 juillet 1925.

OISEAUX MIGRATOIRES

Convention pour la protection des oiseaux migratoires au Canada
et aux Etats-Unis.
Signée à Washington, le 16 août 1916.
En vigueur le 7 décembre 1916.

RECHERCHE METEOROLOGIQUE

Accord relatif a l'établissement d'un projet coopératif de fusée
météorologique à Cold Lake, Alberta.

Ottawa, les 29 septembre et 6 octobre 1966;

En vigueur le 6 octobre 1966.

Amendement:

Les 13 février et 24 avril 1969.

PROCEDURE JUDICIAIRE

Accord relatif à l'admission à la pratique devant les bureaux de brevet.
Washington, les 3 et 28 décembre 1937 et le 24 janvier 1938;
En vigueur le 1er janvier 1938.

ANNEXE II

Répertoire des organismes
inter-gouvernementaux canado-américains

le 28 mars 1974

COOPERATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE

Echange de notes comportant un Accord concernant la restauration économique d'après-guerre.

Washington, le 20 novembre 1942;

En vigueur le 30 novembre 1942.

APPENDICE «B»

COMITÉ PERMANENT DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ÉTUDE DES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

ANNEXE II

Répertoire des organismes

inter-gouvernementaux canado-américains

le 28 mars 1974

1. Le Groupe interparlementaire canado-américain

Ce groupe autonome et non gouvernemental a été formé en 1958 en vue d'offrir aux parlementaires canadiens et aux membres du Congrès américain un forum où ils pourraient échanger leurs points de vue sur les questions d'intérêt commun aux deux pays. Le groupe se compose de 24 parlementaires de chaque pays: les parlementaires canadiens sont dirigés par les présidents de la Chambre des communes et du Sénat; ceux des États-Unis le sont par un sénateur et un membre du Congrès. Les réunions se tiennent une fois par année, au Canada et aux États-Unis alternativement et le pays d'accueil en nomme le président. Le groupe se partage en deux comités: celui de la Défense et de la Sécurité et celui des Affaires commerciales et économiques. Les discussions se tiennent à huis clos et ne sont pas consignées au procès-verbal. Un communiqué conjoint, publié à la fin de chaque réunion, donne les grandes lignes des discussions.

2. Le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques

Ce Comité a été créé en 1953 par un échange de Notes stipulant que les membres seraient, du côté canadien, "le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les ministres des Finances, du Commerce et, soit le ministre de l'Agriculture soit le ministre des Pêcheries, selon le cas" et du côté américain, "les Secrétaires d'État, des Finances, de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que d'autres personnalités de rang ministériel que chacun des gouvernements pourra désigner périodiquement, selon les besoins". Les Notes précisaient aussi les fonctions du Comité:

- "(1) Étudier les questions ayant trait aux relations économiques harmonieuses entre les deux pays;
- (2) En particulier, échanger des renseignements et des points de vue sur les questions susceptibles d'exercer un effet défavorable sur le haut niveau des échanges commerciaux mutuellement profitables qui a été atteint entre les deux pays;
- (3) Faire des rapports aux Gouvernements respectifs sur les conversations en question afin que puissent être étudiées les mesures jugées appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges commerciaux;"

La dernière des treize réunions qui ont eu lieu jusqu'à présent s'est tenue en juin 1969. Ces rencontres se font alternativement au Canada et aux États-Unis.

Le 28 mars 1974

3. Le Comité ministériel canado-américain de défense commune

L'Échange de Notes de septembre 1958 qui a créé ce Comité en explique ainsi les buts et la composition:

"A) Que soit créé un Comité canado-américain de défense commune qui se composerait:
du côté canadien, du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances; et du côté américain, du Secrétaire d'État, du Secrétaire de la Défense et du Secrétaire du Trésor;

ainsi que des autres membres du cabinet que chaque Gouvernement pourra désigner périodiquement, selon les besoins;

B) Que le Comité soit chargé:

- 1) D'étudier périodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des États-Unis;
- 2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune;
- 3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense;

C) Que le Comité se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements;

D) Que le Comité se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre américain lorsqu'elles se tiendront aux États-Unis."

4. La Commission permanente canado-américaine de défense

La Commission permanente canado-américaine de défense a été créée en août 1940. Le Premier ministre King et le président Roosevelt se sont alors rencontrés à Ogdensburg, New York, pour s'entretenir des problèmes de défense commune. Un communiqué de presse, connu sous le nom de "Déclaration d'Ogdensburg", a été publié le 18 août, à la fin de ces conversations. Le texte a été promulgué par un décret du conseil et publié dans le recueil des Traités du Canada.

La Commission permanente canado-américaine de défense se compose d'une section canadienne et d'une section américaine. Chaque section possède son propre président (un civil), trois représentants des forces armées ayant le grade de général, trois adjoints et deux représentants diplomatiques, du ministère des Affaires extérieures pour le Canada et du Secrétariat d'État pour les États-Unis. Au cours des dernières années, la tradition s'est établie de faire participer aux séances de la Commission, à titre d'observateurs, des représentants canadiens du ministère des Transports et du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'an dernier, un officier ayant le grade de général à la Direction de la politique du ministère de la Défense nationale est devenu membre de la section canadienne et, cette année, deux généraux du Office of the Joint Staff et du International Security Affairs Office du département de la Défense sont venus grossir les rangs de la section américaine.

La Commission avait été formée comme corps consultatif, et non exécutif, dans le but primordial de faire des recommandations aux gouvernements respectifs sur les questions de défense commune. Actuellement, elle tient trois réunions par année aux quartiers généraux de la défense des deux pays. On n'y vote pas et les recommandations officielles sont adoptées à l'unanimité. Quand une recommandation officielle a reçu l'approbation des deux gouvernements, cette approbation sert de directive d'exécution aux organismes gouvernementaux intéressés.

Après l'entrée en guerre des États-Unis, en 1941, certaines fonctions de la Commission ont été assumées par les autorités militaires de chacun des gouvernements. Au cours des dernières années, la Commission a constitué un organisme très utile en conciliant les exigences militaires avec les considérations politiques, économiques et autres afin de faciliter la coopération militaire d'une façon qui rencontre l'agrément des deux gouvernements.

5. Le Comité de coopération militaire (CCM)

Ce Comité a été créé en 1946 comme complément de la Commission permanente canado-américaine de défense. Il s'en est séparé en 1949, année où il a été placé directement sous les ordres du chef d'état-major du Canada et du comité des chefs d'état-major des États-Unis. Il se compose de deux sections nationales, chacune étant présidée par un officier du grade de major général. Le Comité tient deux réunions par année et il s'occupe de la planification militaire de la défense de l'Amérique du Nord.

6. Le Groupe de planification régionale Canada-États-Unis (GUSRPG)

Ce groupe de planification est un comité du CCM et fait partie de l'organisme de commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il s'occupe de la région nord-américaine et il élabore et recommande à la commission militaire de l'OTAN des programmes pour la défense commune du Canada et des États-Unis. Les réunions ont lieu tour à tour dans les deux pays.

7. Le Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement

Bien qu'on ait pris des dispositions en ce domaine dès les années de la guerre, lors de la Déclaration de Hyde Park, le Comité n'a été organisé qu'en 1958. Il se réunissait au début deux fois par année au niveau du sous-ministre et du Secrétaire adjoint, mais il n'a pas tenu de réunions depuis 1966. Le Groupe directeur du Comité, présidé au niveau du sous-ministre adjoint, a été rétabli en 1972 et se réunit chaque année depuis.

Il a pour but de coordonner, dans la mesure du possible, en vue de la défense, les besoins, le développement, la production et l'approvisionnement des deux pays, et ainsi d'obtenir le meilleur usage possible de leurs moyens respectifs de production pour la défense commune.

8. Le Comité canado-américain de la planification civile d'urgence

La collaboration canado-américaine en ce domaine de la planification civile d'urgence est réglée par l'Accord intervenu lors d'un Echange de Notes le 8 août 1967. Le Comité canado-américain de la planification civile d'urgence, dont il est question dans l'Accord, tient ses réunions au niveau des hauts fonctionnaires. L'Accord stipule que le Comité "se réunira au moins une fois l'an aux temps et lieux convenus".

Par ce Comité les deux pays collaborent dans toutes les questions de planification civile d'urgence (y compris la défense civile) pour obtenir le plus haut degré possible de coordination de leurs programmes ou méthodes respectifs de protection d'urgence et pour recommander aux deux gouvernements de prendre des mesures d'assistance mutuelle au cas où l'un des deux pays d'Amérique du Nord serait attaqué.

9. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord

En 1967, le ministre de la Défense nationale du Canada et le Secrétaire de la Défense des États-Unis ont donné leur accord à l'établissement d'un système de contrôle opérationnel intégré de la défense aérienne "continentale des États-Unis, du Canada et de l'Alaska" sous un commandement unifié relevant des chefs d'état-major des deux pays. L'accord a été conclu pour dix ans par un Echange de Notes, le 12 mai 1958. En mai 1968, il a été renouvelé pour cinq autres années, étant bien entendu que l'accord pourrait être réétudié en tout temps à la demande de l'un ou l'autre signataire et qu'il pourrait être résilié par l'un ou l'autre gouvernement à la suite d'un tel examen après un préavis d'un an. En mai dernier, à la lumière de la situation stratégique en évolution et étant donné de la nécessité d'examiner plus à fond les composantes du concept de modernisation du système de défense aérienne, l'Accord a été renouvelé pour deux ans seulement, soit jusqu'en mai 1975.

La Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) dispose des unités de combat que lui assignent spécifiquement les deux gouvernements. Les nominations du commandant et de son suppléant doivent être approuvées par les deux gouvernements, et les deux officiers ne peuvent être du même pays.

10. La Commission mixte internationale

La Commission mixte internationale a été formée en 1911, conformément à l'article VII du Traité des eaux limitrophes du Canada et des États-Unis signé en 1909.

La Commission a pour fonctions de trouver des solutions justes aux problèmes nombreux et variés qui se posent le long de la frontière canado-américaine. Cependant, au cours des années elle s'est occupée surtout des questions de réglementation du débit des eaux limitrophes ainsi que de la suppression de la pollution des eaux limitrophes et de l'air international.

La Commission se compose de six commissaires, dont trois sont nommés par le gouvernement des États-Unis et trois par le gouvernement du Canada. La section canadienne relève du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Commission se réunit tous les six mois, les réunions ayant lieu tour à tour au Canada et aux États-Unis.

11. La Commission internationale de la frontière

La Commission internationale de la frontière a été créée en vertu de l'article I du Traité de délimitation de la frontière internationale canado-américaine de 1908. Ce traité a été amendé plus tard par le traité de délimitation de la frontière canado-américaine de 1925.

Les fonctions de la Commission consistent à inspecter la frontière; à réparer, à changer d'emplacement et à reconstruire les monuments frontaliers; à garder ouverts les parcs frontaliers; à entretenir en tout temps une ligne efficace de démarcation de la frontière et à déterminer l'emplacement exact de tout point de la frontière, si nécessaire, pour régler toute dispute entre les deux gouvernements. Pour maintenir efficacement une ligne de démarcation, le Canada a jugé nécessaire de voter en 1960 une Loi sur la Commission de la frontière internationale. Cette Commission a le droit de dégager le terrain des arbres et broussailles pour maintenir une éclaircie le long de la frontière.

La Commission comprend deux commissaires, chacun des deux étant nommé par son propre gouvernement. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fournit le personnel de la section canadienne de la Commission mais le commissaire canadien relève du Secrétaire d'État aux affaires extérieures. La Commission tient au moins une réunion par année, à Ottawa et à Washington alternativement.

12. La Commission des pêches des Grands Lacs

La Convention des pêches des Grands Lacs qui a créé la Commission est entrée en vigueur en 1955 dès sa ratification. La Loi canadienne appliquant la Convention a été sanctionnée le 28 juin 1955. Cette Convention a été le fruit de quelque 50 années de tentatives faites par les deux pays pour adopter une façon commune d'aborder les problèmes de conservation et de développement des pêches des Grands Lacs. La Commission comprend deux sections nationales, de trois membres chacune. Le ministère des Pêcheries et des Forêts, responsable canadien de la Commission, coopère étroitement avec le gouvernement de l'Ontario pour rempoissonner les lacs à mesure qu'on peut éliminer efficacement la lamproie. La Commission n'a aucun pouvoir de réglementation; elle ne peut que présenter des recommandations.

13. La Commission internationale du flétan du Pacifique

La Convention entre le Canada et les États-Unis pour la préservation des pêches de flétan dans le Pacifique Nord et le détroit de Béring a été négociée pour la première fois en 1923. Elle a été révisée en 1930, en 1937 et de nouveau en mars 1953. La Convention de 1923 avait créé la Commission internationale des pêches, mais celle-ci a reçu son nom actuel en 1953.

En vertu du traité original, la Commission était composée de deux sections nationales, et chaque pays comptait deux commissaires. Mais la convention actuelle a augmenté le nombre des commissaires à trois par pays. La Commission se réunit annuellement.

14. La Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique

La Convention originale entre le Canada et les États-Unis destinée à protéger, préserver et développer les pêches de saumon sockeye du bassin du fleuve Fraser a été signée le 26 mai 1930. Un Protocole signé le 28 décembre 1956 a soumis le saumon rose à la juridiction de cette convention. La Commission doit réglementer les pêches de saumon sockeye et de saumon rose pour faciliter, si possible, des prises égales aux pêcheurs des deux pays. Le coût de toutes les améliorations des frayères, de la construction et de l'entretien des établissements piscicoles, des viviers d'élevage et autres facilités de reproduction des saumons sockeyes, et de l'enlèvement des obstacles est défrayé à parts égales par les deux gouvernements par une affectation annuelle des fonds nécessaires.

La Commission se compose de six membres, trois de chacun des deux pays. Elle possède de plus un comité consultatif, dont les membres représentent plusieurs divisions de l'industrie de la pêche et sont chargés d'étudier et de commenter officieusement les consignes, les règlements et les recommandations proposés.

La Commission se réunit au moins une fois par an. Elle peut aussi convoquer au besoin d'autres réunions.

Chacun des pays s'est engagé à décréter et à mettre en vigueur les lois jugées nécessaires pour que les dispositions de la Convention ainsi que les ordres et règlements adoptés par la Commission soient efficaces.

15. Le Groupe mixte de travail sur la balance des paiements

Le Groupe a été formé en 1963 pour étudier les problèmes financiers qui découlent des lois dont se sont dotés les Etats-Unis pour améliorer leur balance des paiements.

16. Le Comité technique canado-américain des marchés agricoles et des problèmes commerciaux

A sa réunion de juin 1967, le comité interministériel canado-américain des affaires commerciales et économiques a décidé de former un tel comité technique. Le comité a tenu sa première réunion à Ottawa au mois de novembre suivant. Il se réunit normalement au printemps et à l'automne de chaque année pour étudier les problèmes du commerce agricole entre les deux pays. Les deux gouvernements sont alors représentés par des hauts fonctionnaires des ministères de l'Agriculture et du Commerce.

17. La Commission du parc international Roosevelt de Campobello

L'accord créant ce parc international a été signé en janvier 1964, par suite du don au Canada et aux Etats-Unis, par la famille Hammer, du chalet Roosevelt et des terrains environnants, sur l'île de Campobello, au Nouveau-Brunswick, pour commémorer le souvenir du président Franklin Roosevelt. La Commission comprend deux sections nationales, de trois membres chacune en plus des délégués suppléants. Tous les deux ans, les postes de président et de vice-président sont confiés tour à tour aux deux pays.



DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1974

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vice-président: L'hon. ALLISTER GROSART

Fascicule n° 2

LE MERCREDI 3 AVRIL 1974

Deuxième séance concernant:

Les relations du Canada avec
les États-Unis

(Témoïn: Voir procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Asselin	Laird
Bélisle	Lapointe
Cameron	Macnaughton
Carter	McElman
Connolly	McNamara
(Ottawa-Ouest)	Rowe
Croll	Sparrow
Deschatelets	van Roggen
Hastings	Yuzyk-(20)
Lafond	

Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 5)

Fascicule no 2

LE MERCREDI 3 AVRIL 1974

Deuxième séance concernant:

Les relations du Canada avec
les États-Unis

(Témoin: Voir procès-verbal)

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 mars 1974:

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

C'est la seconde séance du Comité depuis sa création en 1967. Le Comité a tenu ses premières séances le 21 mars 1974. Le Comité a été créé par le Sénat le 21 mars 1974. Le Comité a été créé par le Sénat le 21 mars 1974.

Nous avons entendu hier parler de M. William Diebold Jr. du *Council on Foreign Relations* de New York. Il est pour l'instant, me semble-t-il, chargé de recherches préliminaires auprès du Comité. Les honorables sénateurs se souviennent qu'un de ses collègues, M. Robert Schastel, est venu tout récemment devant nous discuter des relations entre le Canada et la Communauté économique européenne.

Le *Council on Foreign Relations* est un organisme américain reconnu officiellement par le *Royal Institute of International Affairs* du Royaume-Uni ou à l'Institut des affaires internationales du Canada. Il publie la revue très célèbre très influente *Foreign Affairs*, qui est la bible de beaucoup de personnes travaillant dans ce domaine.

M. Diebold est né à New-York et a poursuivi ses études à Yale et au *London School of Economics*. Il a travaillé à l'*Office of Strategic Services* du département d'État et est retourné au service du *Council* en 1947.

Certains honorables sénateurs doivent connaître quelques-unes de ses publications. Il a écrit un livre intitulé *The Rise and Decline of the Dollar*. Parmi d'autres, il a écrit un livre intitulé *The Dollar and the World*. Ce livre est très intéressant.

M. William Diebold Jr., *Council on Foreign Relations*, New-York (New-York). Vous êtes quand même en tête de file.

Le président suggère qu'il y ait un livre intitulé *The Dollar and the Industrial World* sous la direction de M. Diebold.

Procès-verbal

LE MERCREDI 3 AVRIL 1974.

(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 h 45.

Présents: Les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Grosart, Lafond, Laird, Lapointe, McElman, McNamara, Rowe, Sparrow, van Roggen et Yuzyk. (14)

Présent mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur McGrand. (1)

Aussi présent: Mme Carol Seaborn, adjointe spéciale auprès du Comité.

Le président étant empêché de participer au Comité, le vice-président, l'honorable sénateur Grosart, occupe le fauteuil.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec les États-Unis.

Témoin: M. William Diebold, jr. du Council on Foreign Relations, New York.

A 12 h 55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 3 avril 1974.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 10 h 45 du matin afin d'étudier les relations entre le Canada et les États-Unis.

Le sénateur Allister Grosart (*président suppléant*) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, je suis désolé de devoir annoncer que le sénateur Aird, notre distingué président, ne peut être avec nous ce matin. Il est en Europe et m'a prié de transmettre ses regrets à M. Diebold. Je crois que vous comprendrez cette absence inévitable quand je vous aurai dit qu'il est également co-président du Comité de défense commune pour le Canada et les États-Unis et qu'il fait partie du fameux Comité des neufs. Nous devons donc nous passer de lui de temps en temps.

C'est la seconde séance du Comité depuis le début de notre enquête sur certains aspects des relations canado-américaines. Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a assisté à la première pour nous expliquer de façon générale la politique du gouvernement.

Nous avons aujourd'hui parmi nous M. William Diebold jr. du *Council on Foreign Relations* de New-York. Il est pour l'instant, me semble-t-il, chargé de recherches principales auprès du Conseil. Les honorables sénateurs se souviendront qu'un de ces collègues, M. Robert Schaezel, est venu nous voir lorsque nous avons discuté des relations entre le Canada et la Communauté économique européenne.

Le *Council on Foreign Relations* est un organisme américain reconnu quelque peu semblable au *Royal Institute of International Affairs* du Royaume-Uni ou à l'Institut des affaires internationales du Canada. Il publie la revue trimestrielle très influente *Foreign Affairs*, qui est la bible de beaucoup de personnes travaillant dans ce domaine.

M. Diebold est né à New-York et a poursuivi ses études à Yale et au *London School of Economics*. Il a travaillé à l'*Office of Strategic Services* du département d'État et est retourné au service du Conseil en 1947.

Certains honorables sénateurs doivent connaître quelques-unes de ses publications. Il a écrit un certain nombre de livres et énormément d'articles. Personnellement, je n'ai lu qu'un seul de vos livres; on peut donc dire que je suis un lecteur inconstant.

M. William Diebold jr., Council on Foreign Relations, New-York (New-York): Vous êtes quand même en tête de file.

Le président suppléant: Il s'agit du livre intitulé *The United States and the Industrial World* dans lequel vous discutiez longue-

ment des secteurs où il pourrait y avoir libre-échange, restreint ou non, entre le Canada et les États-Unis. Je suis certain que les sénateurs vous poseront des questions à ce sujet.

Monsieur Diebold a préparé une brève déclaration préliminaire. Je devrais peut-être lui dire dès maintenant combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir trouvé un moment parmi son horaire très chargé pour venir ici. Il est arrivé à l'aéroport il n'y a pas plus de 45 minutes; vous comprendrez donc pourquoi il peut manquer de souffle au début. Après les commentaires préliminaires, je demanderais au sénateur McElman d'ouvrir la période des questions puis j'accorderai la parole aux sénateurs au fur et à mesure qu'ils demanderont de poser des questions à monsieur Diebold.

M. Diebold: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je suis très honoré que vous m'ayez demandé de vous rencontrer dès le début de votre ré-évaluation des relations entre le Canada et les États-Unis. Étant un étudiant de longue date du sujet, je sais que je vais trouver cette réunion intéressante et j'espère qu'en fin de compte elle vous sera utile. Permettez-moi de vous expliquer à quel titre je parle. Je parle uniquement à titre particulier. Le *Council on Foreign Relations* de New-York, pour lequel je travaille comme l'a mentionné le président, est un organisme privé à but non lucratif s'intéressant à l'étude et à la discussion des affaires internationales et de l'intérêt des États-Unis dans celles-ci. A beaucoup d'égards il se compare à l'Institut canadien des affaires internationales. A titre d'organisme, le Conseil, dont les membres sont très diversifiés, ne prend absolument aucune position face aux questions se rapportant à la politique étrangère des États-Unis ni d'ailleurs à toute autre question. Toutefois, on s'attend à ce que les membres du personnel, ou toute autre personne chargée d'un travail financé par le Conseil, réfléchissent bien au sujet sur lesquels ils travaillent. Bien entendu, cela nous amène à avoir des opinions et à tirer des conclusions. Si nous n'avions pas la possibilité de les exprimer, nous aurions l'impression que notre travail est stérile. Alors je dis ce que je pense.

Comme l'a dit le président, mon travail auprès du Conseil se rapporte avant tout aux affaires économiques internationales et à la politique économique étrangère des États-Unis. Comme j'essaie de rapprocher mon travail dans ces domaines au monde réel, je ne peux me fermer les yeux devant les questions de politique internationale ni devant les préoccupations de tous à propos des problèmes de sécurité. Il y a déjà longtemps que je m'intéresse aux affaires du Canada. Cela doit dater de mon enfance car je lisais des livres sur votre pays et j'y venais en visite. Cela a même pu commencer encore plus tôt car mon père m'a déjà dit qu'il avait failli aller s'installer dans le Klondike mais qu'il avait changé d'idée. Je crois que j'ai commencé à m'y intéresser professionnellement au moment de la guerre quand j'ai participé à un certain nombre de rencontres avec des économistes et des hauts-fonctionnaires canadiens afin de discuter des problèmes de l'ordre international après la guerre.

Le sénateur Connolly: Pardonnez-moi, mais de quoi avez-vous discuté?

M. Diebold: C'était au moment où l'on parlait des problèmes du monde après la guerre de Bretton Woods, de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, enfin de toute la gamme de sujets. J'ai aidé le gouvernement américain à se préparer dans ce secteur. Nous avons discuté de ces questions avec les spécialistes et les hauts-fonctionnaires canadiens.

Depuis 1947, je surveille de temps à autre les affaires canadiennes, je viens souvent au Canada et j'assiste de façon assez régulière aux conférences qui se tiennent des deux côtés de la frontière pour prononcer à l'occasion quelques mots sur les relations canado-américaines. Entre autres, mes amis de l'Institut canadien des affaires internationales m'ont déjà demandé de faire connaître ma première réaction à la suite de la déclaration de M. Mitchell Sharp portant sur les options qui s'offraient pour l'avenir des relations canado-américaines. Et c'est ainsi, je crois, qu'on m'a demandé de venir ici. Je parlerai donc, au début du moins, de la déclaration de M. Sharp, en m'efforçant de ne pas trop me répéter. Ce n'est pas facile. D'abord, je n'ai pas grand-chose à ajouter du point de vue général à ce que j'ai déjà écrit dans la brochure publiée par l'Institut canadien. Ensuite, puisque des choix sont offerts aux Canadiens, il est tout juste, à mon avis, que la plupart des questions qu'ils soulèvent soient également discutées entre Canadiens. Vous n'avez pas tellement besoin des conseils de vos hôtes. Enfin, ma réaction à la déclaration n'a pas été à ce point favorable ou défavorable pour que l'émotion ou la conviction m'anime d'un zèle missionnaire qui me pousse à vous indiquer les questions que vous devez débattre.

En fait, le ton, le style, la pénétration de ce document en font une déclaration vraiment admirable, pondérée, modérée et pleine de nuances. Ce sont pour moi autant de qualités lorsqu'il s'agit de traiter un sujet compliqué, surtout lorsque l'auteur est un haut fonctionnaire public. Cet exposé se distingue des documents d'État, par la sensibilité avec laquelle il traite nombre de questions clés pour nos deux pays. Par exemple, l'inévitable asymétrie qui résulte de l'importance inégale des deux pays; la question de dépendance qui s'y rattache; le fait que la politique nationale des États-Unis n'est que rarement la source principale de ce que nombre de Canadiens considèrent comme des problèmes; la mesure dans laquelle la question fondamentale qui se pose dans les rapports canado-américains est souvent celle-ci: «Quelle sorte de Canada les Canadiens veulent-ils?»; et, finalement, l'extrême importance de ce que le document appelle «la différenciation». Je crois que c'est un excellent terme qui, en plus de résumer bien des questions, porte à conclure que, dans la mesure où la différenciation est réalisée et acceptée, bon nombre d'autres problèmes peuvent s'évanouir. On fit à la page 12, le passage suivant:

... les Canadiens en viennent de plus en plus à conclure, qu'en dernière analyse, le modèle américain ne convient pas, en fin de compte, à la situation du Canada.

S'il en est ainsi, vous avez d'excellents moyens de défense, me semble-t-il, contre ce que nombre de personnes redoutent ici. Savoir si les Canadiens feraient effectivement bien d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, le modèle américain, ne devrait jamais, à mon avis, faire l'objet d'une controverse officielle entre les deux pays. Mais cette question devra inévitablement être discutée un jour entre Canadiens.

Ce qui fait, entre autres, la force du document de M. Sharp est la conscience aiguë qu'on y trouve de la quantité extraordinaire d'affaires privées et publiques qui s'imbriquent dans les rapports canado-américains. Il s'élève entre nous beaucoup plus de questions que dans nos relations réciproques avec d'autres pays ou qui se rangent d'ordinaire dans le domaine classique de la «politique étrangère». En conséquence, nombre de questions que l'on considère habituellement comme nationales, sont pour nous des questions de rapports internationaux; également, nombre d'aspects qui pourraient être considérés comme des affaires privées deviennent des questions publiques. Jusqu'à un certain point, il en est ainsi dans le monde entier, plus particulièrement dans les rapports entre pays industriels non communistes. Le peuple canadien et celui des États-Unis ont cependant poussé cette question très loin. Peut-être que le monde entier pourrait profiter de ces développements. Nous assistons à quelque chose de beaucoup plus complexe que ne le laissent supposer les revendications faites par les gouvernements au nom de «l'intérêt national». Nous savons tous que l'expression «l'intérêt national» est une façon raffinée de dire les choses, surtout dans les affaires économiques, et qu'elle cache réellement un certain genre de compromis entre des opinions privées sur ce qui devrait se faire. Elle cache aussi des conflits d'intérêts privés, comme ceux qui éloignent le producteur du consommateur, l'agriculteur du citadin et une section du pays de l'autre. Ces points, ces conflits d'intérêt, se retrouvent souvent dans les deux pays et il serait plus facile de les régler par une sorte de convention internationale que de laisser chacun à ses propres «intérêts nationaux». Car il n'est pas certain que cette dernière façon facilite l'étude de ces problèmes. Beaucoup de Canadiens estiment, je suppose, qu'une bonne partie de leur problème consiste précisément à trouver un intérêt véritablement national dans le fouillis des intérêts particuliers, et pourtant, à moins que nous ne reconnaissons les caractéristiques particulières des relations entre nos deux sociétés et nos deux économies, il est improbable que nous puissions dans l'avenir satisfaire qui que ce soit.

Mais il vous faut, en contrepartie de ces points, relever dans la déclaration de M. Sharp certaines faiblesses évidentes. La principale, celle qui a été la plus remarquée est, je crois, le vague de la déclaration. On ne nous dit pas si l'économie canadienne sera réellement renforcée par une mesure qui encourage plus ou moins de spécialisation dans le commerce extérieur ou si sa vulnérabilité s'accroît ou diminue en empruntant à New-York pour développer les ressources naturelles.

Toute déclaration officielle de politique générale doit peut-être se limiter à orienter, mais j'ai eu l'impression que tous les Canadiens ne s'entendent pas sur la direction qu'indique cette déclaration. Je trouve, quant à moi, une indication à ce sujet, du fait que les trois choix ne sont pas symétriques. Aucun ne vaut celui qui préconise l'intégration avec les États-Unis. Ainsi, la troisième option semble être ce que nous appellerions la plus nationaliste des trois, mais elle ne va pas assez loin dans cette direction au gré de certains Canadiens où même au gré du monde actuel.

Je trouve, pour ma part, que ce troisième choix est une politique d'inclinaison. Il est vrai que le sens de cette inclinaison est suggéré, mais il est difficile de saisir exactement ce qu'on propose.

Je crois, parfois, que la meilleure interprétation, c'est que le ministre voudrait au fond que le gouvernement canadien s'interpose régulièrement pour juger un plus grand nombre de transactions avec

les États-Unis qu'il ne l'a fait dans le passé, mais sans dire d'avance en quoi ce jugement doit consister. Ce serait, si j'ai bien compris, quelque chose du genre de votre nouvelle loi sur les investissements.

En d'autres termes, si cette interprétation est correcte, la déclaration Sharp serait plus procédurale que substantielle. Je ne suis guère en mesure de dire si cette interprétation est juste. Si elle l'est, il faudrait en conclure qu'elle laisse indéterminée la portée économique du troisième choix, jusqu'à ce que surviennent des cas pratiques.

Je terminerai, si vous le permettez, en m'écartant du texte actuel de la déclaration. M. Sharp souligne, comme de raison, le fait que les relations canado-américaines sont susceptibles aux changements des conditions mondiales. Voilà, à mon avis, un sujet qu'il conviendrait d'approfondir, surtout lorsque des forces contradictoires sont en jeu. Sans plus élaborer, j'aimerais faire trois déclarations assez franches sur la façon dont les événements des 18 derniers mois peuvent incider sur le troisième choix.

L'accroissement du pouvoir économique et politique des pays hors du continent nord-américain est considéré dans la déclaration comme un élément qui donne au Canada les moyens de réduire ses rapports bilatéraux. C'est exact, à condition que ce transfert de pouvoir favorise les rapports économiques et constitue un pas vers ce que nous avons l'habitude d'appeler le multilatéralisme plutôt que vers une accentuation que beaucoup jugent probable, du système des blocs, de la polarisation ou du bilatéralisme. En autant que je puisse voir, rien de tout cela n'est inévitable. Mes préférences vont d'emblée à un régime de coopération plus poussée, mais mon expérience me dit que c'est le résultat le plus difficile à atteindre. Il exige l'attention soutenue d'un certain nombre de gouvernements qui sont en mesure de s'entendre sur leurs objectifs.

Nous avons déjà passé par là. Je parle du fait que dans les années 40 j'ai participé à ce qu'on appelait la planification d'après guerre. Le Canada a été l'un des fondateurs du régime qui en est résulté et qui, à mon avis, nous a très bien servis pendant un quart de siècle. Des difficultés sont survenues plus tard et, à un moment donné, peut-être au début des négociations Kennedy sur les échanges commerciaux au début des années 60, le Canada a cessé d'être un chef de file et a marqué le pas. J'ignore où en sont les choses aujourd'hui, mais je suis à peu près certain que, si le pouvoir économique international s'oriente vers le «système des blocs», le Canada verra que les pressions favorisant tour à tour des relations continentales, bilatérales, ou spéciales—choisissez le terme que vous voudrez—s'accroîtront ici comme aux États-Unis.

Ma deuxième observation porte sur la politique américaine. La déclaration Sharp la qualifie de pragmatique. Nombre de mes concitoyens voient dans ce pragmatisme une faiblesse, précisément parce que ce vieux régime de collaboration économique était gravement délabré et qu'on ne pouvait réellement le reconstruire sans un sens de direction et un objectif. Et c'est justement ce que le pragmatisme ne permet pas. En outre, après le mois d'août 1971, le mot «pragmatisme» aux États-Unis a évoqué l'idée de nationalisme économique, une espèce de «poursuite de ses propres intérêts» qui pouvait finalement détruire l'ancien régime ouvert.

Si l'évolution s'était faite dans ce sens, la poursuite du troisième choix aurait pu poser des possibilités désagréables, entre une réaction nationaliste américaine plus intense que celle que prévoyait la déclaration originale, ou l'acceptation d'un continentalisme plus

poussé qu'on ne l'avait voulu ou que la plupart des gens ne l'auraient compris dans le texte. Il est certainement possible d'entendre encore bien des échos de ces diverses attitudes, mais je dirais qu'à l'automne de 1973, un an après la publication de ce document, la politique américaine était bien axée sur la reconstruction du régime de collaboration économique internationale. Dans ces conditions, les chances de succès du troisième choix ont inévitablement augmenté.

J'en viens maintenant au troisième point, et c'est que le monde a encore changé depuis l'automne dernier. La crise de l'énergie, doublée d'une forte demande dans le secteur des aliments et de la crainte d'une pénurie plus générale des matières premières dans un avenir prévisible, a eu trois conséquences importantes. La première est l'énorme fardeau qui pèse sur le commerce et les paiements internationaux. Personne ne semble capable de s'entendre maintenant sur des dispositions en vue d'une réforme monétaire et commerciale qui se présentait sous de bons augures, il y a six ou neuf mois.

La deuxième conséquence est la forte impulsion qui pousse un bon nombre de pays vers la nécessité de prendre une mesure unilatérale afin d'échapper le plus possible à une situation pénible sans trop s'inquiéter du sort des autres. Il est difficile de savoir s'il sera possible de préserver un réel niveau de collaboration internationale à partir de ce genre de situation.

La troisième conséquence est connue des Canadiens depuis toujours: on accorde une nouvelle importance dans le monde aux producteurs d'énergie, de produits alimentaires et de matières premières. Combien de temps cette situation durera-t-elle, à quelles conditions peuvent-ils tirer le plus d'avantages de leur pouvoir et à quelles fins, ces questions sont dans l'ensemble assez complexes et assez nouvelles. On ne peut plus collaborer en s'inspirant des modèles d'autrefois. Il est difficile de savoir ce que devrait être les nouveaux. Il est évident que les producteurs sont fortement tentés de faire montre de leur pouvoir et d'emprunter une voie unilatérale. Dans ces circonstances, il me semble qu'en ce qui concerne le Canada le troisième choix prend de plus amples dimensions, et comporte peut être également de plus grandes incertitudes. Merci.

Le vice-président: Merci, M. Diebold.

Honorables Sénateurs, avant de donner la parole au sénateur McElman, vous voudrez certainement que je souhaite la bienvenue à M. Robert L. Funseth qui est assis derrière le sénateur Carter. Il est conseiller en politique à l'ambassade des États-Unis. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Sénateur McElman?

Le sénateur McElman: Monsieur le président, je devrais peut-être commencer, par votre entremise, en disant à M. Diebold que je suis originaire des Maritimes, plus précisément du Nouveau-Brunswick, et que la coutume voulait, dans cette partie du pays, que nous appuyions le libre-échange, Dieu, la soupe aux huîtres, et encore le libre-échange, pas nécessairement dans cet ordre. Cette philosophie nous amène normalement à opter pour le second choix, c'est-à-dire une intégration plus étroite. Le Canada a choisi le troisième choix, qui consiste à réduire sa vulnérabilité et à diversifier son commerce et ses autres relations.

Pour ouvrir la discussion, M. Diebold, vous me permettez peut-être de supposer un instant que je suis citoyen américain, ce

qui m'amènerait à penser qu'il serait dans l'intérêt de mon pays de réaliser trois grandes choses: premièrement, une politique continentale de l'énergie, en tenant compte du vaste potentiel d'énergie hydro-électrique qui existe toujours au Canada ainsi que des ressources en pétrole et en gaz naturel toujours inexploitées et, dans une moindre mesure, du charbon et d'autres ressources comme l'énergie marémotrice; deuxièmement, une politique continentale des ressources, qui comprendrait un bon nombre des ressources susmentionnées, et, en outre, des réserves presque illimitées d'eau fraîche et de minerais stratégiques, et ainsi de suite; et, troisièmement, une expansion rapide des accords sur le libre-échange en vue de supprimer toutes les frontières commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Je vous demanderai maintenant de jouer le rôle d'un Canadien et de réagir à ce qui semblerait être, du point de vue américain, une exploitation souhaitable de ces trois domaines.

M. Diebold: Comme je l'ai déjà dit, je ne vous donnerai pas de conseils gratuits, car vous me présentez une situation assez compliquée en me demandant de jouer le rôle d'un Canadien réagissant d'un point de vue canadien à ce que devrait être une politique américaine, qui ne correspond pas tout à fait à l'idée que j'en ai.

Le sénateur McElman: Je comprends.

M. Diebold: Si l'on prend les deux premiers points, qu'il est possible, selon moi, d'étudier ensemble, l'énergie et les ressources, je crois très bien comprendre que puisque la proportion de la demande dans ces deux régions est tellement différente, et puisqu'il y a une division politique entre deux gouvernements, chacun étant responsable envers une partie de la population de l'Amérique du Nord, il est évident qu'Ottawa et Washington verront la question sous deux angles différents. Si j'étais Canadien, j'opterais probablement pour le troisième choix. Toutefois, je me demanderais certainement—et c'est probablement là que s'arrêtent mes connaissances des tenants et aboutissants de l'ensemble de vos ressources et de vos réserves de capitaux—je me demanderais quelle forme devrait prendre une telle politique. Il ne fait aucun doute que je voudrais voir l'énergie et les matières premières canadiennes servir à l'économie canadienne. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Selon la position classique, que je ne veux pas simplement exporter des matières premières mais qu'il me faut en même temps en exporter une certaine quantité afin de pouvoir importer du reste du monde ce dont j'ai besoin. Vient ensuite la question habituelle: comment procéder. Si l'on en vient à des limites absolues telles que: «il n'y en a pas assez pour tout le monde», une question alors se pose: «Peut-on garder les ressources canadiennes plutôt que de laisser les autres en profiter?» Cette question n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. On dirait naturellement que le consommateur canadien y a droit le premier. Mais s'il y a une pénurie de ressources dans le monde entier, chaque gouvernement cherchera alors à accorder la priorité à son propre peuple pour un produit ou pour un autre. Ainsi, les restrictions sur les exportations deviendront générales et chacun s'inquiètera de sa position sur le marché mondial en s'attachant aux restrictions tant sur les exportations que sur les importations. En tant que Canadien, j'aurais la même impression qu'un économiste, à savoir que le Canada bénéficiera sans aucun doute à la longue d'un système d'échange international relativement ouvert. Le Canada est beaucoup plus vulnérable à ce qui arrive au système que par exemple, les États-Unis. Ainsi, en tant que Canadien, j'opterais pour

le troisième choix, mais en prévoyant les conséquences à venir sans me contenter de dire: «Je me tiens sur ce que le reste du monde veut avoir. Je suis effectivement dans une bonne position, mais si je rends l'accès trop difficile aux autres ou si je fixe des conditions trop élevées, les autres nations trouveront d'autres sources ou essaieront d'améliorer leur position de négociation en établissant des contrôles sur les exportations dont j'ai besoin, peut-être de capitaux, ou quoi que ce soit».

Si l'on rejette l'expression «continentalisme» qui n'est pas, m'a-t-on dit, acceptée de ce côté-ci de la frontière—le fait demeure que la majeure partie du commerce de nos deux pays se fait entre eux. Le plus grand marché des ressources canadiennes, quelle que soit la forme des exportations, est le marché américain. J'aurais dû prévoir qu'il y aurait inévitablement une reconnaissance—et je joue ici le rôle d'un Canadien—du fait que les Américains peuvent réévaluer ce jeu tout comme moi. Ils pourraient dire: «On ne peut obtenir les ressources canadiennes qu'aux conditions établies par les Canadiens. Où sont donc les secteurs d'intérêt réciproque?» Il doit y avoir des avantages réciproques. On ne peut tout simplement rester là avec deux séries de ressources distinctes qui se trouvent dans deux unités politiques différentes en croyant que cette différence fera de la production et de la consommation une partie nulle. Une partie nulle est une partie où l'un des joueurs gagne et où l'autre perd. Il n'est pas nécessaire que cela arrive à l'économie internationale bien que ce soit ce qui se produit dans certains cas. Mais on peut faire de l'économie une partie nulle si l'on joue de cette façon. Un nationalisme économique extrême suppose que mon gain soit toujours votre perte. Si on joue ce jeu, on peut de part et d'autre obtenir moins d'avantages que si on jouait en vue d'obtenir des gains réciproques.

Excusez-moi d'être aussi imprécis, monsieur le sénateur, mais je ne sais pas comment les Canadiens pourraient maximiser le pouvoir de négociation que leur relativement grande quantité de ressources naturelles leur procure. J'entrevois des difficultés; il y aura d'importantes divergences d'opinion parmi les Canadiens. Je ne crois pas pouvoir tracer les grandes lignes de la question—même en jouant le rôle d'un Canadien—et vous dicter la façon dont vous devez procéder.

Le vice-président: Je puis vous assurer, M. Diebold, que vous trouverez dans cette salle à peu près tous les extrêmes, du nationalisme canadien plus ou moins extrême jusqu'au «continentalisme» canadien plus ou moins extrême également.

Le sénateur McElman: Vu l'expansion des blocs commerciaux dans le monde d'aujourd'hui et ce qui semble être le mécanisme de défense que l'on met en place aux États-Unis à cause des questions commerciales et de la grave préoccupation monétaire, si les États-Unis devaient considérer le Canada comme un pays qui a tiré parti des problèmes qu'il doit résoudre actuellement, et si le Canada semblait hésiter à exporter des matières premières aux États-Unis, ces derniers sont-ils en mesure de détourner jusqu'à un certain point le commerce qu'ils font actuellement avec le Canada, vers d'autres nations du monde en guise de représailles? Je ne veux pas dire par là que telle sera la situation; ce n'est qu'une hypothèse. Le Canada est le plus grand partenaire commercial des États-Unis, et vice-versa.

M. Diebold: Cette mesure serait certainement des plus difficiles et des plus étranges. Cela me rappelle les mesures auxquelles les pays

devaient recourir durant la guerre lorsqu'il fallait à la fois nous adapter à une situation où l'ennemi s'emparait de divers coins du monde où nous avions l'habitude de nous approvisionner, tout en menant une sorte de guerre économique qui nous a fait reprendre l'activité économique antérieure de l'ennemi, par exemple, en achetant et en vendant à l'Amérique latine, afin de faire obstruction à la pénétration économique nazie. C'est exactement le genre de situation vers laquelle, selon moi, nous ne tenons pas à voir dégénérer nos relations.

Je n'ai pu répondre à votre question en ce qui concerne les produits que l'on pourrait obtenir d'autres sources. Il s'agit là d'une situation de fait, sur lesquels je n'ai aucun contrôle. Il est évident que nous parlons d'un niveau de dislocation qui n'est souhaitable pour personne. La question n'est pas de savoir si c'est possible. Il faudrait plutôt savoir si l'on peut éviter d'en arriver au point où les gens croient que c'est-là le problème. Parce que le problème n'est pas là. J'imagine que les Américains pourraient dire: «Où donc les Canadiens pourront-ils vendre leurs ressources si ce n'est chez-nous?» Certains produits ont un marché, certains autres n'en ont pas, ou du moins pas d'aussi avantageux. Mais j'estime que ce n'est pas ainsi qu'il faut essayer de régler ces problèmes.

Le sénateur McElman: Si l'on songe que du point de vue historique nous sommes l'un l'autre nos principaux partenaires commerciaux et que nous serions tous deux en difficultés si la situation se détériorait, quel choix nous reste-t-il? Est-ce un mélange des trois qui nous donnera les meilleurs résultats tant pour les États-Unis que pour le Canada, dans le monde actuel? S'agira-t-il de libre échange sélectif entre les deux pays? Sera-ce une totale liberté? Ou bien une variation ou un mélange des trois?

M. Diebold: Nous pratiquons déjà le libre échange à un degré élevé. Je crois que nous oublions parfois que la plupart de nos exportations vers les États-Unis sont déjà exemptes de tarif douanier. A notre avis il s'agit là d'un mouvement vers le libre échange, mais il y en a réellement bien d'autres formes.

Je n'ai pas répondu à une partie d'une question que vous avez posée plus tôt. Vous avez émis l'hypothèse selon laquelle la politique américaine devrait préconiser le libre échange en tout avec le Canada. En tant qu'Américain, cela me cause un peu de difficulté, mais à titre d'économiste, je puis très bien trouver d'excellents arguments pour prouver que le libre échange entre nos deux pays serait à souhaiter. D'un produit à l'autre, la valeur d'une solution qui consiste à se débarrasser des dernières barrières diffère considérablement. La conclusion dépend quelque peu de ce que vous présumez de chacune de nos relations commerciales avec le reste du monde. Indépendamment de l'avantage économique général, si vous me demandez quels sont les intérêts des États-Unis là-dedans, je devrais vous dire que la disproportion des deux économies devient très grande. Le gain réalisé par les États-Unis grâce à la suppression des barrières tarifaires canadiennes, disons sur tous les produits manufacturés, doit être de loin inférieur au gain potentiel, et par conséquent au dérangement potentiel du Canada, causé par le libre échange avec les États-Unis. J'ai longtemps cru qu'en ce qui concerne cet éventail de questions, il n'y avait aucune raison pour que le gouvernement des États-Unis presse le Canada de supprimer toute barrière à l'importation.

Je pense que le vrai problème pour le Canada est de savoir s'il y perdra ou y gagnera en protégeant ses industries contre la

compétition américaine par des tarifs douaniers. On en arrive alors au genre de problème auquel j'ai fait allusion lorsque j'ai dit que ce qu'on appelait traditionnellement l'intérêt national n'était en fait qu'un voile appliqué sur l'ensemble des intérêts producteur-consommateur. Il en va de même aux États-Unis. Mais à l'exception peut-être de quelques secteurs de production où le Canada est le plus gros producteur, la disproportion des deux économies implique que le rajustement à opérer pour passer au libre échange serait plus important au Canada et serait, par conséquent, laissé au choix de ce dernier. Cela ne veut pas dire que les États-Unis devraient automatiquement donner leur accord au libre-échange limité, simplement parce que le Canada en a décidé ainsi. Toute proposition serait normalement soumise à des négociations. Nous avons également nos intérêts protégés. A titre de consommateurs, je crois que nous aurions tout avantage à ce que nos ressources maintenant protégées par les tarifs douaniers soient utilisées dans nos industries où nous n'avons pas besoin de protection, mais il se poserait un problème de rajustement; il peut y avoir du chômage; certains risqueraient de ne plus pouvoir gagner leur vie de la même façon. Il faudrait tenir compte de ces facteurs.

Permettez-moi maintenant d'aborder votre principale question sur le genre d'accord qui serait le meilleur pour nous deux de façon globale. J'ai fortement tendance à croire que nos deux pays profiteraient grandement de la suppression d'une assez grande quantité de barrières tarifaires dans le monde entier. Je ne pense pas réellement que ce qui reste des tarifs douaniers en Europe occidentale, au Japon et en Amérique du Nord soit aussi important que ce que nous avons réussi à supprimer depuis 25 ans. Les barrières tarifaires sont extraordinairement basses. Il y a peut-être quelque maladresse à cela, mais il m'est très difficile de croire que si nous pensons avoir tous gagné grâce à ce que nous avons fait depuis 25 ans, nous ne serons pas tous gagnants en poussant encore les choses un peu plus loin.

Nous en arrivons alors à cet ensemble très délicat baptisé «barrières non tarifaires». Il est généralement reconnu maintenant, que ce n'est pas un terme juste; que «pratiques faussant le commerce» ou quelque chose du genre, serait beaucoup plus approprié, parce qu'il s'agit aussi bien de subventions que de protection cachée, de classification des douanes et ce genre de choses.

Il me semble que la même logique qui s'applique à la suppression des tarifs et des contingents vaut également ici. En d'autres termes, la vieille logique du libre-échange universel, soumise à toutes ses conditions de sécurité nationale, temps de rajustement, et ainsi de suite, doit s'appliquer. Toutefois, je ne pense pas que ce soit une méthode d'approche appropriée, parce qu'un bon nombre de soit-disant barrières non tarifaires sont réellement le sous-produit des politiques nationales. Lorsque la gestion ou la mise au point d'une économie nationale oppose également des barrières au commerce international, je ne pense pas qu'on puisse dire *a priori* que la suppression de la barrière commerciale soit toujours plus souhaitable que ce qu'on fait pour organiser l'économie. L'exemple le plus évident en est fourni par certaines formes de contrôle de l'environnement. S'il est nécessaire d'entraver le commerce pour maintenir ces normes nationales anti-pollution qui sont plus élevées que celles d'autres pays, vous pouvez aussi bien avoir raison en disant que l'interruption du commerce est moins importante. Si vous mettez en valeur des zones défavorisées, vous vous lancez dans le même genre de calcul. Mais dans les deux cas, vous pouvez vous

trouver devant de vrais problèmes, parce que si vous prenez des mesures qui pèsent à d'autres pays, telles que les barrières commerciales, vous ne pouvez vous attendre à ce qu'ils vivent selon des règles différentes de celles que vous avez adoptées, ils peuvent exercer des représailles. Ils peuvent adopter pour eux-mêmes les mesures qui rejettent le fardeau sur tous. Par conséquent, lorsqu'on utilise l'une des nombreuses subventions, prestations gouvernementales, réduction d'impôt et ainsi de suite, ce que nous faisons tous, afin de mettre en valeur la région défavorisée ou de régler les problèmes d'une région en crise, nous ferions bien mieux de nous entendre tous sur les méthodes appropriées. Prenez par exemple le genre de litige que nous avons à l'heure actuelle au sujet du cas Michelin. C'est un exemple classique où tout le monde fait ce qui lui semble juste selon sa vision partielle des choses; or cela ne fait que compliquer le problème qui n'est ni blanc ni noir pour un observateur objectif.

Ce qui pour le Canada est un moyen sensé de créer de l'emploi et des exportations apparaît aux yeux des producteurs américains comme de la concurrence injuste et est clairement qualifié comme telle dans la loi américaine.

Voilà un très bon exemple de ce que nous devrions tous envisager dans le vaste cadre international. Ce n'est pas tout le monde qui s'intéresse à ces problèmes, mais en Amérique du Nord, au Japon et en Europe de l'Ouest, on s'y intéresse certainement. De telles activités sont essentielles à ce que font un bon nombre de ces gouvernements. Les États-Unis ont un nouveau genre de règlements fiscaux qui inquiète les autres; on les appelle DISC. Cette pratique est remise en cause, et, à juste titre, mais la même chose devrait arriver à ce que fait le reste du monde, pour promouvoir les exportations ou appliquer la taxe sur le chiffre d'affaires aux importations. On ne peut pas supprimer toutes les barrières. Mais il faut établir un genre de normes communes. Il faudrait tâcher de nuire le moins possible aux autres sous prétexte d'effectuer un relèvement social dans sa propre société. Il ne faut pas en faire retomber le poids sur d'autres. Aux États-Unis, c'est ce que nous avons fait avec notre politique agricole très longtemps. Nous sommes arrivés à un point maintenant où ce genre de chose est bien moins fréquent. Le Canada comme les États-Unis affrontent de semblables difficultés en Europe. Je crois qu'une libération plus poussée du commerce international bénéficierait à l'un et à l'autre.

Le sénateur Carter: Je vais demander à monsieur Diebold de poursuivre son rôle de Canadien suppléant et j'aborderai le problème d'un point de vue légèrement différent.

J'aimerais penser en fonction de forces qui s'exercent sur les relations entre nos deux pays, monsieur Diebold. Vous avez mentionné que le document présenté par M. Sharp tendait en quelque sorte au nationalisme et qu'il était vague.

La raison en est, je crois, que les forces en présence n'ont pas encore trouvé d'équilibre et que personne ne peut dire avant que cela ne soit arrivé dans quelle direction s'orientera le résultat final.

Quelles sont ces forces? Je n'en nommerai que quelques unes. Premièrement, il existe un fonds considérable de bonne volonté entre nos peuples. Comme le sénateur McElman, je suis originaire des Maritimes, de Terre-Neuve plus précisément, et je puis dire que nos liens sont peut-être même plus étroits avec les États-Unis que ceux de toute autre province maritime puisque nous avons des citoyens américains parmi nous pendant la guerre. L'ensemble des

Canadiens et plus particulièrement les Terre-Neuviens les aiment beaucoup.

Vient ensuite la question de la défense nationale, dans laquelle nos destinées sont étroitement liées. Nous ne pourrions pas ne pas en parler.

Il y a encore le commerce énorme entre nos deux pays, qui pour autant que je puisse en juger, pour l'avenir, ne va pas changer. Nous demeurerons toujours vos meilleurs clients réciproques, et même si votre président ne s'en souvient pas toujours, cela ne change rien au fait qu'il faut reconnaître, je crois, que cette situation va durer à ce qu'il nous semble.

Nous avons ensuite bien sûr, nos relations avec d'autres pays, et c'est encore un facteur.

Mais, d'autre part, nous avons une main-d'œuvre abondante, au taux de croissance rapide et nous devons lui trouver de l'emploi. C'est pourquoi, si je puis faire une digression, lorsque vous employez le terme «continentalisme» je ne crois pas que cela soit à propos, parce qu'au Canada, du moins pour moi personnellement, «continentalisme» est presque synonyme d'un Canada qui doit continuer à couper le bois et à puiser l'eau. C'est ce dont nous tâchons de nous éloigner.

Nous avons ensuite ce que certains pays européens appellent je crois un impérialisme économique, où votre énorme économie et vos organismes multinationaux mettent d'autres pays et d'autres gouvernements en péril. Certains pays et gouvernements ont une crainte réelle des répercussions qu'entraîneront en fin de compte ces puissantes compagnies sur leur économie et leur administration.

Nous avons ensuite d'autres problèmes, celui des États-Unis qui vont faire la loi dans d'autres pays et au Canada. Vous avez dit que vous étiez le «garde du Canada». Si vous avez bien joué votre rôle, vous savez que tout récemment nous avons eu un problème impliquant une compagnie du Québec qui avait passé un marché en vue de vendre des locomotives à Cuba. La loi de votre pays entraînait en conflit avec la souveraineté du Canada dans cette situation. C'est un sujet d'irritation qui, à mon avis, est d'une valeur douteuse.

Je vous demanderai maintenant de donner votre évaluation de ces forces; dites-nous lesquelles seront modifiées avec le temps et quels seront les facteurs de modification. Et, autant que possible, donnez-nous votre idée du résultat.

M. Diebold: Voilà toute une énumération. Je dirai d'abord qu'il est maintenant beaucoup plus rémunérateur d'être employé à couper le bois et à puiser l'eau que ce ne l'était auparavant. Et je crois que ce point est très à propos. Nous découvrons soudainement la valeur des ressources que nous avons tous quelque peu dépréciées pendant un certain temps. Aussi, non seulement certains voient-ils la valeur de leurs ressources s'accroître—immédiatement en termes de prix—mais encore la façon de décider de l'exploitation et du traitement est changée. Ainsi, je ne considère cela pas tellement comme étant une faiblesse de la situation du Canada. En somme, je pense le contraire.

Le sénateur Carter: J'ai mentionné cela comme étant un élément qui nous pousse dans la voie du nationalisme.

M. Diebold: Bien, sauf qu'il s'agit d'un nationalisme différent, s'il reflète la valeur de quelque chose maintenant reconnu par tous,

de celui qui est fondé sur cette attitude selon laquelle vous ne pouvez en quelque sorte croire en votre dignité si vous produisez «seulement» des matières premières. Je crois que les choses ont changé. Le concept des *industries nobles* n'est plus réservé aux seules industries hautement techniques; il s'applique à toute industrie qui traite un produit rare.

Vous avez touché un si grand nombre de points que, j'en suis certain, je ne puis répondre à toutes vos questions. Pour ce qui concerne l'investissement et les sociétés multi-nationales, etc., je conçois fort bien que les gens s'inquiètent de voir une si grande partie de leur économie nationale administrée par des sociétés d'outre-frontières. Je crois par ailleurs qu'il est clair que cette situation est essentiellement l'évolution du fait que nos deux économies sont voisines et d'une importance très différente. Cela n'a à peu près rien à voir avec une action délibérée du gouvernement des États-Unis, sans parler du désir des Américains d'afficher une certaine forme d'impérialisme. La question qui importe au Canada est de savoir dans quelle condition il doit laisser entrer les gens au pays et dans quelle mesure. Voilà une question que vous avez déjà débattue dans le passé et, pour autant que je sache, certaines gens ce sont beaucoup plus inquiétées de ce problème que d'autres. Certaines personnes ont déclaré «nous avons besoin de capitaux» ou «nous devons détenir les postes». D'autres ont demandé «pouvons-nous contrôler ce phénomène?»

J'aurais cru que l'attitude à cet égard se serait modifiée à la faveur des événements récents, du moins si quelqu'un croyait en ce mythe que, parce que d'importantes sociétés américaines détiennent d'importants intérêts dans les ressources du Canada, elle pouvaient dicter l'emploi de ces ressources. Je ne vois pas comment celui qui croit, en fait, à cette proposition simpliste pourrait expliquer votre récent succès dans l'imposition d'une taxe d'exportation sur le pétrole. Il est parfaitement clair que le contrôle des ressources canadiennes s'effectue au gouvernement d'Ottawa et non pas à New-York, Houston ou dans toute ville américaine. Vous êtes libres de disposer à votre guise de ce que vous possédez. Ce que vous aimez faire, et ce qui est sage pour vous de faire et la façon dont vous devez procéder demeurent des questions intra-canadiennes d'une très grande importance, je crois, et j'entrevois plusieurs plaidoyers sur le sujet.

L'extension de l'application de la loi américaine aux sociétés américaines à l'étranger a toujours été une question épineuse. Vous comprendrez que, pour être logique, le gouvernement, lorsqu'il poursuit une politique, doit tenter d'aller le plus loin possible. Lorsque nous nous sommes employés à imposer des mesures restrictives sur le commerce avec l'Union soviétique, il a été naturel, quoi que non nécessairement approprié, que les autorités à Washington tentent d'exécuter la loi dans toute la mesure possible en l'appliquant aux produits de toutes sources. Nous avons éliminé bon nombre de difficultés simplement parce que nos lois sur le commerce de cette sorte concordent actuellement avec les vôtres, bien que Cuba demeure une exception importante. D'autre part, pour ce qui est de la proscription du commerce avec la Rhodésie, elle n'a pas été appliquée aux sociétés installées en Afrique du Sud—ce qui a constitué la lacune la plus importante des sanctions rhodésiennes, parce que les Britanniques refusaient d'appliquer les mêmes règlements.

Le sénateur Connolly: Pourriez-vous répéter?

M. Diebold: Oui, évidemment. Je dis que jusqu'à un certain point, tout dépend si vous aimez ou non les politiques ou si vous croyez qu'il est convenable d'étendre l'application de la loi aux sociétés américaines ou, pour cette raison, aux sociétés canadiennes à l'étranger.

En appliquant l'embargo des Nations Unies sur le commerce avec la Rhodésie, les États-Unis n'ont pas suivi la règle qu'ils adoptent normalement dans le cas de leurs filiales. La raison en est que les Britanniques ont, en effet, pour politique de ne pas relancer leurs filiales pour tenter de les contrôler. Le principe américain n'a donc pas été appliqué à l'Afrique du Sud puisque, dans le cas contraire, ces sociétés particulières auraient subi un désavantage grave.

Il y a deux aspects à cette question. L'anti-trust est un sujet beaucoup plus compliqué que les embargos commerciaux. Je pourrais invoquer que l'économie étrangère a retiré plusieurs avantages y compris, du moins en certains égards, l'économie canadienne, du fait que certaines opérations ne sont pas permises aux sociétés américaines à l'étranger, qui pourraient l'être aux sociétés étrangères. Maintenant, peut-être ne serez-vous pas nécessairement d'accord avec ceci ou vous pouvez rétorquer que cette question ne concerne pas les Américains; mais nous voici à une caractéristique bien précise de l'investissement à l'étranger. Celui-ci appartient à deux économies et, de ce fait, à deux entités politiques. Nous avons la souveraineté nationale et le commerce international et, d'après notre attitude actuelle, nous ne nous en sortirons jamais; il y aura toujours conflit. Je suis plutôt étonné que nos opinions diffèrent au sujet de Cuba puisque je pensais que, depuis l'administration Eisenhower, nous jouissons d'un système raisonnable de consultation. Les Américains, en effet, ont reconnu qu'il serait bête d'entrer en conflit avec leur meilleur ami à propos d'une telle question. Je ne connais pas assez les détails du cas pour juger s'il valait ou non la peine de se quereller.

En ce qui concerne les questions de première importance que vous avez mentionnées, sénateur, au sujet des relations générales entre les deux pays en matière de politique, d'économie et de sécurité, il me semble qu'on ne doit s'attendre à aucun changement fondamental. Toutefois, il est inévitable que des changements se produiront à mesure que l'économie du Canada prendra de l'expansion et dès que s'accroîtra l'importance de l'économie canadienne sur le marché mondial et aux États-Unis. Les Canadiens, à mon avis, en viendront à croire qu'un changement était à prévoir étant donné la possibilité de trouver les meilleurs marchés en échange pour, disons, de meilleures conditions d'accueil des sociétés étrangères. Vous pourriez fort bien dire, «Nous n'avons pas réellement besoin de tous ces capitaux comme c'était le cas il y a vingt ans, parce que nous détenons plus de capitaux canadiens et, par conséquent, nous n'accepterons les capitaux étrangers que selon telles et telles conditions ou nous leur refuserons tout accès à certains domaines». Cette attitude, il me semble, changera sans nécessairement atteindre les extrêmes. Le calcul des investissements à l'étranger va changer aux États-Unis également, où l'on remet en question l'à-propos de cette attitude traditionnelle voulant que le gouvernement doive venir en aide à toutes les entreprises américaines à l'étranger. Cette position est mise en doute tant par le gouvernement, l'entreprise que le public. Dans ce débat, je pourrais invoquer que maintes questions ne devraient jamais donner lieu à des controverses entre les deux gouvernements sur les modalités d'entrée du commerce américain au Canada. Évidemment, cette conception ne s'applique pas à toutes les questions et plus les

Canadiens prétendent qu'il y va de l'intérêt national de tenir à l'écart les sociétés américaines, plus les Américains se demandent s'ils ont vraiment intérêt de les y maintenir. Cette attitude, dans l'ensemble, ne me paraît pas logique, mais je crois qu'elle est de nature politique et qu'elle aura quelque influence sur Washington.

Un autre facteur contribuant à changer le calcul est, en fait, que la valeur des investissements directs étrangers aux États-Unis augmente très rapidement. On commence à se poser la question qui, à mon sens, était tout à fait prévisible, c'est-à-dire « Est-ce une bonne idée d'avoir des étrangers qui font ceci, cela et autre chose? ». Il en résultera un peu plus de compréhension de l'attitude d'autrui. On en viendra, sur le plan national, à des conclusions qui refléteront les problèmes à l'étranger.

Il se pose des problèmes particuliers, j'imagine, si l'investissement étranger n'a plus simplement le caractère d'une entreprise internationale normale, mais semble être une entreprise d'état étrangère. Le statut des divers organismes des pays arabes a soulevé certaines questions. Doit-on faire une distinction entre les fonds publics étrangers, en général, et ce que l'on peut considérer être des investissements commerciaux appartenant à des souverains ou des états étrangers? Je m'attends à ce qu'il y ait des questions au sujet d'autres organismes gouvernementaux ou quasi-gouvernementaux, tel la Société de développement du Canada, qui voudraient s'approprier des biens aux États-Unis. Je crois qu'il n'y a pas un seul de ces problèmes qui ne puisse être réglé à l'amiable, une fois la question tirée au clair. Mais il y a des facteurs changeants sur lesquels vous vous interrogez.

Le président suppléant: Sénateur Carter, si vous n'avez pas d'objection à ce que je passe à un autre point, j'ai ici une longue liste, je passerai à l'article suivant si vous le permettez, au sénateur van Roggen, puis nous reviendrons à vous plus tard, sénateur Carter.

Le sénateur van Roggen: Monsieur Diebold, je viens de l'extrémité contraire du pays dont vient mon confrère, le sénateur McElman, et je puis, en quelque sorte, faire écho à ses remarques liminaires. J'ignore si notre bouillabaisse aux palourdes est aussi bonne, mais je pourrais ajouter un élément aux trois autres qu'il a mentionnés, nommément, le libre-échange, la bouillabaisse aux palourdes et Dieu—j'ajouterais l'aide d'Ottawa. A l'autre extrémité du pays, cependant, on dirait « le libre-échange, la bouillabaisse aux palourdes, Dieu—et Ottawa pourrait-il, on l'en prie, nous laisser seuls? ». Ma remarque n'est pas malveillante à l'endroit de mes amis des Maritimes, parce que ce n'est la faute de personne, mais un accident de la nature, si dans l'ouest du Canada, nous sommes dotés de richesses au point de ne savoir qu'en faire. Cet état de choses nous donne une optique différente à l'égard de ces questions.

Bien des gens croient que je prône le libre-échange avec les États-Unis, ce qui n'est pas du tout le cas, parce que mon nom a été associé à plusieurs résolutions adoptées au cours des congrès de partis et ainsi de suite, résolutions qui contenaient toutes, très délibérément—les mots « étudier le sujet ».

J'aimerais certainement l'étudier avec soin et j'y reviendrai plus tard car, à mon avis, ce sujet est si énorme qu'il est difficile de le ramener à une simple question à résoudre.

Pour en venir tout d'abord au document de monsieur Sharp et au troisième choix, je n'ai personnellement pas grande opinion de ce troisième choix. A mon avis, cela revient à se mettre à l'abri du

grand méchant loup américain d'à côté, et à ne pas regarder le problème en face. Si vous analysez le troisième choix, je ne pense pas que cela vous mène où que ce soit sinon, au premier choix mais c'est peut-être ce qui est le mieux.

Il me semble que dans une discussion sur le commerce, le problème est que nous pouvons faire tout le commerce que nous voulons, avec des matériaux bruts car personne n'applique de tarif à leur égard. Les Japonais en veulent, ainsi que les Européens et les Américains. Cela est vrai du commerce dans les deux sens, dans la plupart des parties du monde. Les tarifs touchent très rarement les matériaux bruts. Ils s'appliquent lorsqu'un certain travail s'ajoute aux matériaux bruts et lorsque vous ajoutez alors cette valeur, ils sont directement proportionnels à la valeur ajoutée. Donc, si vous voulez étendre le commerce, de façon multinationale, ou grâce au libre-échange, avec les États-Unis, vous devez tout d'abord accepter la prémisse selon laquelle la valeur ajoutée ou une fabrication plus poussée sont bonnes en elles-mêmes. Cette conception est acceptée aujourd'hui au Canada et je m'y arrêterai afin de poser ma question bien qu'en tant qu'habitant de l'Ouest, je pourrais facilement, comme vous l'avez très bien fait vous-même il y a quelques instants, présenter l'argument, selon lequel il est pas mal utile d'avoir des matériaux bruts. De plus, il faut agir avec prudence en ce qui concerne la fabrication car il n'est pas nécessaire non plus d'avoir une industrie de main-d'œuvre pour l'amour de l'utilisation intensive de main-d'œuvre. La nation de main-d'œuvre la plus poussée du monde doit être la Chine ou l'Inde. Nous ne voulons pas, j'espère, prendre leur niveau de vie en exemple. Ce sera donc seulement une forme extrêmement élaborée de main-d'œuvre et de fabrication que vous voudrez avoir; ce qui demande d'énormes capitaux. Vous ne voulez pas, je pense, faire de la concurrence à la Corée du Sud ou à Taïwan pour la fabrication des espadrilles, des balles de ping-pong, ou quoi que ce soit d'autre de ce genre; par conséquent, il vous faudra une industrie hautement technologique et élaborée pour avoir une aussi bonne échelle de salaires que celle que donnent les industries de ressources.

Ma prémisse est que vous pouvez vous engager dans une industrie hautement technologique seulement si vous avez à votre disposition un très grand marché. Avec 20 millions d'habitants au Canada, nous ne pouvons donc pas le faire; c'est pourquoi, il nous faut avoir à notre disposition le marché du monde ou le marché de l'Amérique du Nord.

Il me semble qu'étant donné la situation mondiale, les matériaux bruts, l'alimentation, etc., dont dispose l'Europe—à laquelle il manque presque tout ce à quoi vous pouvez penser, et le Japon n'a rien du tout, si ce n'est sa main-d'œuvre spécialisée—au cours des une ou deux prochaines générations son échelle de salaires et son niveau de vie seront inévitablement inférieurs à ceux de l'Amérique du Nord qui est dotée de matériaux bruts, d'énergie, d'aliments et d'une haute technologie.

Je pense donc que si le Canada veut s'engager dans des niveaux plus élevés et une forme plus efficace de fabrication, avec une technologie poussée et des mises de fonds plus grandes, il doit le faire dans le cadre de l'Amérique du Nord.

Prenez comme précepte que tout en ne pensant pas que les tarifs doivent exister au profit du Canada, je crois que l'on peut présenter l'argument que ce sont eux qui créent les problèmes et qu'ils agissent à notre détriment—et il pourrait bien se faire que notre système économique de filiales, la mainmise étrangère sur notre

propriété et beaucoup de choses que nous avons au Canada et que nous n'aimons pas, existent parce que nous le voulons bien et non pas parce que les Américains nous les ont imposées. Si vous commencez donc à démanteler ces tarifs sur les biens manufacturés afin de pénétrer le marché américain, le grand bouleversement aura lieu au Canada et non pas aux États-Unis. C'est pour cela qu'ils feraient sans doute ce que nous faisons.

Or, la question que je vous pose en tant qu'économiste est la suivante—une fois de plus, j'essaie de la restreindre afin que vous puissiez répondre en tant qu'économiste, pour ainsi dire dans le vide: Pensez-vous que le Canada serait justifié de courir le risque évidemment substantiel—car c'est en un sens une impasse, une voie inconnue—et de développer une sorte de système continentaliste avec les États-Unis? Je vais, là, faire une digression pour dire que le terme «Continentalisme» est péjoratif, car les gens d'ici le relie seulement aux matériaux bruts, mais, à mon avis, le continentalisme veut dire utiliser nos matériaux bruts comme arme de négociation afin d'introduire des biens manufacturés, si bien que ce n'est peut-être pas un terme péjoratif. A votre avis, cela vaut-il le coup de prendre cette voie, qui est inconnue, en démembrant notre économie—je veux dire, les risques valent-ils les avantages qu'on pourrait très bien retirer par opposition à la continuation du premier choix, c'est-à-dire, le maintien des mesures de circonstance qui ne nous ont pas mal servi par le passé et qui, je pense, équivalent de toute façon, à la troisième solution?

M. Diebold: Le gros de l'illustration de votre argument selon lequel le Canada peut tirer des avantages industriels d'un commerce plus libre avec les États-Unis, me semble reposer entièrement sur des études canadiennes qui étaient très volumineuses et très bien faites. Il m'est donc bien facile d'y répondre. Je pense que l'on a montré que dans un certain nombre de cas, un problème d'échelle a été suscité par le fait qu'une grande partie de votre structure industrielle émane de votre politique d'imposition de tarifs destinés à engendrer la fabrication domestique. Lorsque vous avez atteint le stade où, vous ne pouvez pas, derrière ces barrières, produire à un niveau des plus efficaces, une plus grande spécialisation exige un commerce plus libre. Nous nous occupons du libre-échange sur le plan nord-américain mais cet argument s'applique également à un libre-échange plus général. Même si nous nous confinons à l'aspect nord-sud, le Canada connaîtrait des avantages substantiels dans un certain nombre de cas à condition que le commerce soit libre dans les deux sens, car votre argument selon lequel l'organisation tarifaire des États-Unis est préjudiciable au traitement des matériaux bruts au Canada est absolument valable et il n'y a aucune excuse à cela.

Cela dit, la prochaine question est «Que dire des préoccupations à longs termes?» Je suppose que vous pensez que si le commerce était entièrement libre et que le marché des États-Unis continuait à être substantiellement plus important que celui du Canada, même si celui du Canada croissait plus vite, ce qui du point de vue de la population est vraisemblable et peut-être également de façon générale, le problème soulevé serait alors de savoir où l'on construirait les usines. Cela me semble être un risque non souhaitable, mais je n'ai absolument aucune idée sur la question de savoir si cela est très grave. Cela dépend certainement de la façon dont les décisions concernant l'investissement sont prises. Si j'étais Canadien, j'aurais des arguments pour et contre à présenter. Dans la mesure où des facteurs ne concernant pas l'entreprise pourraient entrer dans les décisions relatives à l'investissement. Si du fait que Washington

s'appuie beaucoup plus sur l'industrie qu'Ottawa, une usine risquerait d'être montée là où elle fournirait des emplois aux Américains et non aux Canadiens. Il faudrait introduire certaines assurances dans le système. Ce faire serait une entreprise très aléatoire. Des accords de ce genre accompagnant l'accord de l'automobile, avec des assurances d'investissements au Canada, etc., ne rendraient, à la longue vraisemblablement pas service même si, au début, ils avaient été acceptés.

Le second argument serait que pour avoir une industrie de fabrication intégrée, les problèmes de règlement des difficultés alors provoqués par des changements de production devraient être, d'une certaine façon partagés par ceux qui partagent les avantages du système. Dans l'état actuel des choses dans nos deux pays, si, par suite de l'application du marché libre, le démembrement survient parce que quelqu'un arrête son exploitation dans un endroit pour aller ailleurs, la nation a la responsabilité, qui n'est pas très bien appliquée, remarquez, mais qui est reconnue, de régler ce problème.

Le sénateur van Roggen: C'est ce qui se pratique dans le marché commun?

M. Diebold: C'est exact. Au lieu de prendre le risque du libre-échange avec les États-Unis, le Canada peut choisir de prendre le risque opposé de vivre avec les barrières commerciales actuelles ou de voir si l'on peut atteindre assez vite le libre commerce général afin de pouvoir en arriver aux bénéfices de la production d'échelle sans libre-échange avec les États-Unis seulement. Tel que je le vois, une partie de vos problèmes tarifaires est que vous imposez vos propres producteurs. Je sais que dans certaines de vos lois, il existe des dispositions visant à éliminer le tarif sur certains genres de machines, etc., parce que cela augmente tout simplement les coûts de production et, par conséquent, aggrave tout le problème du marché limité mais c'est un bien dur chemin à suivre si le problème est général.

La dernière chose qui crée des difficultés ici est la fabrication comme génératrice d'emploi. Il ne fait aucun doute dans le monde qu'une industrialisation plus poussée de l'économie canadienne est naturelle et que, dans le cours normal des événements, elle aura lieu. Certaines mesures gouvernementales la hâteront, d'autres la ralentiront, d'autres encore la déformeront et d'autres peut-être, contribueront à lui apporter une aide utile. Un problème réel existe donc pour relier la politique commerciale à l'emploi. Nous nous y heurtons aux États-Unis lorsque les gens disent que nous ferions mieux d'adopter certains tarifs car sans cela, le chômage sera plus grand à cause de la concurrence étrangère. Les sciences économiques nous enseignent que, tout au moins dans une économie de type américain, ce n'est pas une bonne façon de créer des emplois, que vous arrivez mieux à engendrer l'emploi en gérant l'économie. Avec les tarifs, ce que vous faites, c'est enrayer l'efficacité et créer plus de problèmes pour l'avenir. Une politique commerciale doit s'occuper des ressources globales. Quelque chose de ce genre doit également être vrai au Canada mais le poids des différentes parties de la discussion peut être différent simplement parce que le commerce étranger a bien plus d'importance pour vous. Je ne prétends pas dire quelles circonstances, quel taux de libération, quel taux de compensation et quel investissement les changements nécessiteraient. C'est une question qu'il faut étudier de près.

Cependant, pour répondre brièvement à votre question, je pense que l'économie canadienne a beaucoup à gagner par une plus grande

libéralisation du commerce. Savoir si cela vous intéresse, dépend de beaucoup d'autres choses qui ne dépendent que de vous.

Le président adjoint: Je dois quitter la présidence à 12 h 30 aussi, avec votre permission, je demanderai au sénateur Cameron de poser ses questions maintenant, avant de prendre la présidence.

Le sénateur Cameron: Je vais les garder très brefs. D'abord, je trouve très bien l'analyse qu'a faite M. Diebold de la déclaration de M. Sharp. J'ai particulièrement aimé son insistance sur le fait qu'elle était vague, parfois même délibérément. Cela me semble inévitable.

Le président suppléant: Je ne crois pas qu'il ait dit «délibérément».

M. Diebold: Je ne crois pas que cela ait été accidentel; je suis certain que le ministre savait ce qu'il faisait.

Le sénateur Cameron: Ce n'est pas lui qui l'a dit, c'est moi. Toutefois, une chose m'a intrigué dans son exposé des relations; il a insisté sur l'importance du principe de la distinction que je crois être un élément très délicat de la relation entre nos deux pays. De ce côté-ci de la frontière, il est certain que personne n'hésite à affirmer que nous devons maintenir des relations plus étroites avec les États-Unis. Jusqu'à quel point donc les États-Unis reconnaissent-ils ce principe de la distinction s'il est fondamental pour beaucoup d'autres relations?

M. Diebold: Il est très difficile de généraliser à propos des connaissances des Américains sur tout ce qui concerne le Canada. On distingue trois types d'Américains: d'abord ceux qui ignorent tout du Canada, ensuite ceux très nombreux qui ont connaissance que le Canada se trouve là et qu'il se manifeste de certaines façons, et enfin certains qui en possèdent une connaissance beaucoup plus poussée.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que toute personne traitant des problèmes du Canada ou des relations entre nos deux pays doit non seulement reconnaître cette distinction mais encore reconnaître qu'elle est très importante et qu'elle doit exister. Une relation saine entre les États-Unis et le Canada serait impossible si les Canadiens n'étaient pas de cet avis. Donc, pour que les Américains soient conscients de cette relation, ils doivent en être conscients.

C'est pour cela que j'ai cru que c'était une bonne expression. Franchement, je ne connais personne qui refuse que cela soit ainsi et qui ne comprend pas que cela est indispensable à toute la relation. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on en arrive à la question de savoir ce que la distinction signifie dans certaines circonstances données. Autrement dit, la distinction a-t-elle quelque chose à voir avec le libre-échange ou la télévision? Bien entendu, mais cela n'aboutit pas à une politique bien définie.

Je n'aime pas tellement cette façon d'estomper et de brouiller les différences, ni cette standardisation qu'effectuent les publications de masse, la radio et la télévision. Je n'aime pas tout ce qui fait que diverses régions des États-Unis ou du monde perdent leurs caractéristiques. Mais, si je puis m'exprimer ainsi, ce n'est pas le genre de choses qu'on peut contrôler le mieux par une loi. La culture, ce sont les gens eux-mêmes qui la forment. À mon avis, il est plus facile d'importer une culture que de l'exporter et, si les Canadiens ont des problèmes, ce sont uniquement les leurs. Toutefois, ils devien-

nent aussi les miens car je surveille, j'aime, je visite et j'adore le Canada. J'aime les distinctions car elles rendent le monde plus vivant et plus intéressant.

Pour en revenir à votre première question, je suis prêt à généraliser et à dire qu'actuellement un plus grand nombre de personnes qu'il y a 20 ans sont conscientes du fait que le Canada constitue une entité distincte, qu'il est là et qu'il le sera toujours. Je ne crois pas que ce soit là ce qui cause le plus de soucis.

Le sénateur Cameron: En ce qui concerne le Canada, nous sommes conscients de l'influence des organismes non gouvernementaux sur l'établissement des politiques du gouvernement. Ce qui nous inquiète surtout c'est que des organismes non gouvernementaux des États-Unis exercent également une influence sur la politique du gouvernement américain face au Canada.

Le sénateur Connolly: Puis-je demander au sénateur Cameron s'il peut préciser? Parle-t-il des institutions bancaires qui autorisent des prêts au Canada et fournissent des capitaux?

Le sénateur Cameron: Non. Je songe à tout le climat des relations entre nos deux pays et à la prise de conscience où en arriveront les gouvernements en se rendant compte que la population est intéressée. Au Canada en particulier, il y a toute cette question de biculturalisme et de multiculturalisme qui diffère de vos problèmes. Il n'y a pas de doute que cela façonne beaucoup de nos attitudes face aux autres pays et surtout aux États-Unis.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, je n'ai pas entendu ce qu'a dit le sénateur Cameron avant de faire sa dernière déclaration. A-t-il dit—je pose cette question purement à titre d'information—que le Canada doit resserrer ses liens avec les États-Unis?

Le sénateur Cameron: Je n'ai pas dit que nous devons le faire, mais que je crois que nous le ferons. Cela va de soi, particulièrement au niveau non gouvernemental.

Le président suppléant: Peut-être pourrions-nous revenir à la question principale. Si je comprends bien, vous avez demandé comment se compare l'influence de personnes et d'institutions non gouvernementales au Canada et aux États-Unis?

M. Diebold: Je ne peux parler que de l'influence d'organismes non gouvernementaux américains à Washington. Il faut distinguer entre des institutions non gouvernementales comme *Time* et *Reader's Digest* d'une part, et des institutions non gouvernementales comme le *Council on Foreign Relations* ou le *Centre for Canadian Studies* à John Hopkins d'autre part. Je ne sais pas quelle influence les deux dernières ont. Mais on a un dossier sur l'influence des deux premières.

Voilà, je crois, le genre de question qui est sujette à changement à mesure que les relations économiques évoluent. Naturellement, tous les hommes d'affaires américains qui pensent avoir certains problèmes insolubles au Canada essaient d'exercer une certaine influence auprès de Washington. C'est ce qui résulte de gouvernements nationaux et de commerces internationaux. Pourtant, il y a quelques exceptions à cette règle. Je connais un bon nombre d'entre eux qui estiment pouvoir faire mieux par eux-mêmes qu'avec l'aide du gouvernement, non seulement en ce qui concerne leurs intérêts

au Canada mais aussi leurs affaires dans le monde entier. Il leur semble que s'ils dépendent trop de Washington, ils seront mêlés à des litiges qui ne les regardent pas vraiment ou bien qu'on les laissera tomber lorsque Washington voudra éviter des ennuis. Cette opinion coexiste avec celle d'un bon nombre d'hommes d'affaires américains qui estiment que le gouvernement américain fait trop peu pour leurs intérêts à l'étranger en comparaison de ce que font, disons, les gouvernements allemand, français, britannique ou, dans le cas présent, canadien. Ainsi, des forces opposées sont en présence. Il y a un nombre assez considérable d'hommes d'affaires américains qui estiment devoir conclure personnellement des accords avec le gouvernement canadien. Toutefois, certaines questions les forcent parfois à demander l'aide de Washington.

J'ai affirmé précédemment qu'à mon avis, on ne devrait pas considérer que l'appui gouvernemental doit être accordé automatiquement pour tout. On peut avoir des doutes, tout particulièrement dans des relations aussi intimes que les nôtres, sur la nécessité de transiger au niveau intergouvernemental. Je ne pense pas pouvoir m'avancer plus loin en la matière, monsieur le président. Ce n'est pas une chose qui peut être facilement généralisée. Certaines personnes essaieront de le faire. Ce qu'en seront les effets est une toute autre question.

Le sénateur Cameron: Pour ce qui est de *Time*, nous existons à peine.

Ma seconde question a été suscitée par la question du Sénateur Carter à laquelle vous avez répondu—et je paraphrase votre réponse—que nous ne nous débrouillons pas si mal comme coupeurs de bois et porteurs d'eau pour les États-Unis. J'ai peut-être interprété votre réponse trop à la lettre. Vous avez dit que nous en retirions un assez grand profit. C'est parfaitement vrai à l'heure actuelle et je me trouve moi-même dans une position ambivalente car je viens de l'Alberta qui a été considérée depuis nombreuses années ici comme une sorte de prolongement du Texas.

Le président suppléant: Des cheiks.

Le sénateur Cameron: C'est là qu'intervient mon ambivalence. On nous considère maintenant comme le royaume cheik de l'Alberta, ce qui me place dans une fâcheuse posture. Comme celle du Sénateur van Roggen, ma province est extrêmement riche en ressources.

Ainsi, lorsque vous avez dit au Sénateur Carter que nous ne nous débrouillons pas si mal comme coupeurs de bois et porteurs d'eau pour les Américains, vous aviez parfaitement raison, mais qu'arrive-t-il si les sociétés multinationales, en raison de la politique américaine, décident de fermer les portes de certaines usines au Canada, entraînant ainsi du chômage? Ce genre de procédé crée de la tension du côté du gouvernement. Par exemple, le Sénateur Carter a mentionné le projet Michelin. Les Américains ont dit qu'il faisait en effet l'objet de *dumping* de la part des Canadiens.

Je suis curieux de savoir comment vous expliquez que d'exporter nos ressources à l'heure actuelle constitue une entreprise profitable comportant un risque implicite, c'est-à-dire, que si nous ne contrôlons pas ces ressources et la main-d'œuvre nécessaire pour les exploiter, nous pourrions nous retrouver dans une situation très fâcheuse en matière d'emploi.

M. Diebold: Je n'ai pas voulu dire que vous ne devriez pas les contrôler. Excusez-moi de ne pas avoir précisé ma pensée suffisamment à ce sujet. Il me semble que si vous jugez intéressant du point de vue économique de développer les industries de transformation et de fabrication en plus de l'exploitation des ressources, et bien c'est ce que vous devez faire. Vous avez demandé ce qui arriverait si une société américaine fermait ses portes pour aller ailleurs. Supposons que ce soit une société canadienne? La fermeture doit être justifiée. Si c'est parce que l'usine n'est plus rentable, cela pose souvent un problème social embarrassant. La société doit avoir le moyen de faire face à des situations de ce genre. Peut-être bien qu'il faudrait poursuivre l'exploitation; mais s'il nous fallait suspendre les lois sur les faillites, je crois que nous ne ferions plus guère de progrès économiques après quelque dix ans. Il faut du changement ou alors l'économie devient stagnante.

Cependant, si ce changement se produisait à la suite du genre de situations que j'ai essayé de faire ressortir en parlant d'une société américaine qui fermerait les portes de son usine au Canada plutôt qu'aux États-Unis, non pour des raisons commerciales, mais parce qu'elle subit certaines pressions gouvernementales ou syndicales, je crois alors qu'il vous faut y répondre en exerçant des pressions de votre côté. Cela pourrait faire partie des conditions que vous posez à son entrée. Vous pourriez dire: «Si vous voulez fermer vos portes, vous devez donner aux employés tel préavis, telle indemnité de départ, et ainsi de suite». Nous connaissons bien le problème. Si les conditions sont trop rigides au début, il n'y aura aucun investissement.

Le sénateur Laird: Vu qu'il est tard, je m'en tiendrai à une question.

La semaine dernière, en réponse à une question posée au sujet de l'accord sur l'automobile, M. Sharp nous a plutôt étonnés en déclarant que nous ne devrions jamais négocier un accord commercial portant sur un produit unique mais plutôt sur une gamme de produits. Cette déclaration a été assez étonnante pour faire la manchette dans le *Star* de Toronto. Il entendait manifestement que, si l'on conclut un accord commercial à l'égard d'un produit, on subit de la part d'un seul groupe des pressions auxquelles il est difficile de résister et nous ne sommes pas sur un pied d'égalité avec les États-Unis; donc, nous devrions avoir pour objectif de négocier des accords portant sur divers produits.

Voici ma question: Quelle serait la réaction des hauts fonctionnaires et du public américain si nous faisons une tentative en ce sens?

M. Diebold: Négocier un accord portant à la fois sur quelques produits?

Le sénateur Laird: Oui.

M. Diebold: La première question porterait naturellement sur le choix de ces produits. Ils doivent être agencés suivant une certaine logique. J'ignore à quoi M. Sharp veut en venir. Une partie du problème que pose l'accord sur l'automobile consiste, vous le savez, à savoir s'il porte sur un nombre suffisant de produits. Que dire des voitures usagées, des pièces de rechange et des pneus? C'est aussi un problème que de définir une industrie. Disons de façon générale qu'il avait en tête la même idée que vous: que des négociations

portant sur toute une industrie, seraient trop concentrées. J'en connais beaucoup qui possèdent quelque expérience en matière de négociations internationales sur le commerce et qui préfèrent de beaucoup traiter de divers sujets en même temps. Alors l'équilibre qui est nécessaire, cet équilibre des avantages obtenus de part et d'autre, n'entre plus en ligne de compte. Vous voulez ceci, je veux cela, et ainsi, nous pouvons commercer. J'ignore si c'est à cela que monsieur Sharp pense. Dans l'affirmative, je ne vois aucun problème. Si vos quatre produits n'avantagent commercialement que le Canada et que tous les rajustements doivent provenir du côté américain, vous allez vous retrouver avec huit produits ou bien aucun.

Sans compter qu'il est probablement nécessaire de se faire une idée plus nette de ce que deviendra ultimement l'accord sur l'automobile avant d'espérer une réponse positive des États-Unis à l'égard de tout produit ou de toute industrie.

Je ne veux pas entrer dans une discussion détaillée de cette question, mais je trouve qu'il y a eu beaucoup d'exagérations à ce sujet; cependant, il n'y a aucun doute que l'accord sur l'automobile est un instrument imparfait. Aussi convient-il de préciser d'abord ce point avant de nous engager dans d'autres domaines.

On s'intéresse beaucoup à la formule des négociations commerciales portant sur une seule industrie plutôt qu'avec tout le Canada. Parfois, l'attitude est ambiguë. Lorsqu'il a été présenté à la Chambre des Représentants, le projet de loi sur le commerce a parfois amélioré le «bill sur l'administration», et parfois, non. Parmi les nouveaux éléments, on trouvait cette idée que dans les négociations sur les barrières non-tarifaires, il devait y avoir réciprocité d'un secteur à l'autre. Mais le mot «secteur» et «réciprocité» sont mal définis. Certains prétendent que cette disposition n'est pas sérieuse, mais d'autres s'inquiètent parce que, du moment où l'on commence à restreindre l'étendue des négociations, il devient difficile de savoir où s'arrêter.

Le président adjoint: Honorables sénateurs, puis-je dire à monsieur Diebold que je sais que le sénateur Cameron lui exprimera les remerciements du Comité pour sa comparution devant nous et l'excellent travail qu'il a fait. Si quelques sénateurs doivent partir, j'espère que monsieur Diebold comprendra que ce n'est pas parce qu'il ne sont pas indifférents, mais plutôt qu'ils ont d'autres engagements. Le sénateur Cameron occupera le fauteuil présidentiel.

Le sénateur Donald Cameron (Président suppléant) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président suppléant: Sénateur Rowe.

Le sénateur Rowe: Monsieur Diebold a déjà fait la plupart des remarques que j'entendais faire moi-même. Il y a toutefois deux petites questions qu'il me reste à poser. Monsieur Diebold a partiellement répondu à l'une d'elles.

Vous m'avez surpris en disant qu'il y avait un «niveau élevé»,—c'est l'expression que vous avez employée—de libre échange entre le Canada et les États-Unis. Je savais qu'on le pratiquait, mais je ne m'étais pas rendu compte que c'était à un «niveau élevé». Êtes-vous en mesure de me donner un chiffre approximatif?

M. Diebold: Je peux vous donner un chiffre très approximatif. Je n'ai pas la mémoire des chiffres. Je sais toutefois que c'est bien

supérieur à 50 p. 100. Quelqu'un le sait-il? C'est un chiffre auquel je suis arrivé il y a quelques années, soit beaucoup plus de 50 p. 100, probablement 60 p. 100.

Le sénateur Connolly: Je pense que vous avez sans doute raison.

M. Diebold: Je l'ai écrit quelque part et il me sera facile de le retrouver, mais je ne l'ai pas sur moi.

Le sénateur Rowe: Certains d'entre nous aimeraient connaître la proportion de matières premières et de produits fabriqués correspondant à ce chiffre. Par exemple, je suis persuadé que sur tout le fer que nous exportons, 100 p. 100 du minerai est destiné aux États-Unis.

Le sénateur Connolly: Non, non.

Le sénateur Rowe: Une bonne partie leur est destinée . . .

Le sénateur Connolly: Non, ce n'est pas exact. Une partie en est destinée à l'Europe et une autre au Japon.

Le sénateur Rowe: Je pensais qu'il s'agissait de l'*Iron Ore Company*, mais cela n'a pas d'importance. Il y a deux consortiums qui exploitent le minerai de fer là-bas. Je croyais que l'un deux avait dit que leur minerai était envoyé presque entièrement aux États-Unis.

Le fait est que beaucoup de minerai était exporté aux États-Unis et je suis persuadé qu'on ne payait aucun droit, tarif douanier ou accise. La situation est la même pour beaucoup d'autres produits, notre papier, par exemple.

M. Diebold: Je suis arrivé à ce chiffre à une époque où il n'y avait aucun droit de douane pour le pétrole, seulement des contingents. Il faudra peut-être refaire les calculs en tenant compte de ce fait.

Le sénateur Rowe: Si l'on pouvait répartir ce chiffre dans les deux catégories susmentionnées, ce serait très utile. Il doit y avoir quelqu'un qui le sait.

Le sénateur Connolly: Peut-être que le personnel d'ici pourrait s'en charger.

Le président suppléant: A ce propos, je ne crois pas que le Canadien moyen sache qu'on pratique tant le libre-échange entre nos deux pays.

Le sénateur Rowe: C'est exactement ce à quoi je voulais en venir quand j'ai entendu utiliser l'expression «niveau élevé».

L'autre question que je désire poser est la suivante, et elle ne se veut pas spéculative:

Vous avez dit, monsieur Diebold, que les événements qui ce sont produits l'an dernier relativement au pétrole—et c'est là une paraphrase de vos observations,—ont détruit le mythe voulant que les grandes sociétés américaines contrôlent ou aient en main l'expansion canadienne. Vous avez dit que les événements avaient montré que, quelles que soient les propositions faites au sud de la frontière, la décision finale revient au gouvernement canadien.

A supposer que ce soit vrai,—et je suis persuadé que ce l'est dans une grande mesure—seriez-vous prêt à faire la même déclaration en ce qui concerne les sociétés américaines qui ont ici au Canada des filiales qui fabriquent des articles manufacturés?

M. Diebold: C'est une bonne question. Le sujet est assez différent puisqu'il s'agit d'une tout autre activité. Vous avez dit que votre question n'était pas spéculative. Le point que j'ai fait ressortir l'était un peu. J'ai dit que dans l'esprit des gens, une société multinationale permet aux étrangers d'utiliser à leur guise les ressources du pays. C'est cette affirmation qu'on a réfutée dans le cas des sociétés pétrolières.

En ce qui concerne l'industrie manufacturière, il est plus difficile de savoir exactement à quoi s'en tenir. On entend dire parfois: «Mais que font ces sociétés exactement? Elles emploient de la main-d'œuvre canadienne en territoire canadien; elles se servent peut-être des matières premières canadiennes; elles utilisent peut-être des machines canadiennes, etc». On ne sait pas exactement. Elles produisent quelque chose et elles vendent. Elles peuvent arrêter une exploitation ou en faire démarrer une. C'est tout à fait exact.

Si les sociétés fabriquaient des «machins» à Winnipeg et que vous ne vouliez pas qu'elles les exportent, vous pourriez en arrêter l'exportation tout comme vous l'avez fait dans le cas du pétrole. Elles pourraient très bien dire: «Eh bien, nous arrêterons la production». J'imagine que les sociétés pétrolières auraient pu dire elles aussi: «Nous arrêterons la production et nous rentrerons chez nous» mais, pour de bonnes raisons, évidemment, elles ne l'ont pas fait. Il est vrai que la perte du «fabricant de machins» serait moindre que la perte du producteur de pétrole.

Les rapports sur le plan de la négociation sont quelque peu différents si l'industrie n'est pas tributaire des ressources, mais, vous savez, vous devriez alors vous demander «pourquoi agit-il ainsi?» Quel est son but? Il est ici pour son propre bénéfice. Vous l'avez laissé entrer croyant qu'il vous apporterait certains avantages. L'un de vous peut se tromper. L'un de vous retire peut-être plus de l'affaire que l'autre et peut-être les conditions ont-elles changé, mais s'il n'existe pas d'avantages mutuels, un d'entre vous ne poursuivra pas son activité, je ne le crois pas. Que vous agissiez à titre d'entrepreneur privé ou qu'il s'agisse du gouvernement, vous mettez fin à la situation à un moment donné.

Je crois qu'il existe un problème si l'on vient me dire que vous avez grandement besoin d'industries pouvant créer des emplois de telle et telle sorte, dans une certaine région de la province du Québec, alors que la seule société intéressée à s'y installer est américaine. Bien, si telle est votre position, il vous faudra probablement tenter de la persuader si plus d'un parti s'offre à elle. Il s'agit là d'une question très différente. Toutefois, si vous dites, «nous avons l'intention de développer ce secteur. Nous voulons des investissements, quelle qu'en soit la provenance. Peu nous importe qu'ils nous parviennent de Toronto ou des États-Unis, ou encore de l'Europe ou du Japon, en autant qu'ils contribuent à créer des emplois dans telle région du Québec». Si telle est votre attitude, alors vous êtes en mesure de négocier de façon efficace.

Je regrette de m'être quelque peu éloigné de votre question concernant le contrôle mais, je le répète, vous avez raison de dire, je crois, que la situation est très différente puisque nous parlons d'un type d'activité en soi très différent.

Le sénateur Rowe: Je voudrais poser une dernière question sur le sujet. Vous vous rappelez, évidemment, des confrontations, je suppose que c'est le terme que vous emploieriez, à l'époque d'Eisenhower. En fait, vous y avez fait allusion plus tôt. Une situation à peu près semblable s'est produite au cours des derniers mois en ce qui concerne Cuba. Cette même situation a-t-elle entraîné des investissements américains, disons en Angleterre et en Italie?

M. Diebold: Oui, en effet. Nous avons connu des difficultés de toutes sortes au cours des années cinquante et soixante, avec la plupart des gouvernements de l'Europe occidentale, généralement au sujet du commerce avec les pays communistes. Pour une brève période, les lois étaient plus ou moins uniformes et les Européens promouvaient alors le commerce Est-Ouest, alors que les États-Unis conservaient une attitude plus restrictive. Un des pires différends que nous ayons connus, au cours duquel les directeurs ont failli être emprisonnés dans deux pays, est celui qui nous a opposés au gouvernement français concernant une expédition de camions à la Chine. Ceci remonte à quelques années. Oui, nous avons eu les mêmes problèmes. Nous ne critiquons pas les Canadiens.

Le sénateur Connolly: Monsieur Diebold, au début, de vos remarques liminaires, vous avez utilisé l'expression «affaiblir les relations commerciales canado-américaines». Pour ce qui est de cette question d'affaiblir ou d'orienter ailleurs le commerce du Canada avec les États-Unis, je cite de nouveau «ceci me semble être un jeu de nigauds.» Voilà une réaction négative et je dirais plutôt que ces trois options que nous avons à considérer ne semblent pas s'exclure mutuellement. Pour moi, ce ne sont pas des options. Je crois qu'il s'agit de modalités d'affaires entre les commerçants intéressés des deux côtés de la frontière et bien que les gouvernements puissent influencer certains aspects de ces relations, on retrouvera probablement plusieurs aspects de ces options dans les échanges qui ont lieu. Je préfère dire—et peut-être que M. Diebold pourrait commenter ce sujet—que je préfère voir le Canada réagir de façon plus positive. En d'autres mots, peut-être tenter d'obtenir le meilleur parti des deux mondes, intensifier au possible ses relations commerciales et son activité économique en rapport avec les États-Unis—et je crois que tout commerçant le fait—mais en même temps, tenter de trouver de nouveaux débouchés ailleurs en vue d'établir un commerce étranger et peut-être un commerce avec les États-Unis, mais tenter de l'augmenter sur d'autres marchés, comme le Marché commun, s'il survit aux assauts des dernières semaines, ou encore avec le Japon. Peut-être aimeriez-vous formuler quelques commentaires à ce sujet.

M. Diebold: Certainement. Je crois que cet effort de diversification fait partie de la politique du Canada depuis longtemps et vous avez absolument raison, monsieur, de distinguer entre la diversification positive que vous décrivez et le concept auquel vous faites allusion lorsque vous utilisez les mots «commerce orienté ailleurs».

Le sénateur Connolly: Ou atténuer.

M. Diebold: Lorsque j'ai utilisé le mot «atténuer», je pensais à une réalité plus vaste que les échanges commerciaux, mais ce n'est pas le cas ici ni là. Par contre, si je me souviens bien, M. Diefenbaker lorsqu'il est arrivé au pouvoir a utilisé le mot «détourné» il a dit qu'il allait détourner 15 p. 100 du commerce du Canada avec les États-Unis vers le reste du monde. A mon avis, les difficultés et les ennus qu'a entraînés ce principe découlaient de la faiblesse que vous

avez décrite. Je crois que vous avez vraiment raison de dire qu'une expansion accrue des échanges commerciaux du Canada avec le reste du monde est bien dans l'intérêt de notre pays. A titre d'économiste, je dirais que c'est naturel et que ce fait est très lié à l'argument que je faisais valoir lorsque j'ai dit que même si M. Sharp n'a pas examiné la situation en profondeur, il avait raison de dire que la situation d'ensemble découle considérablement de la signification des options. L'un des trois arguments que je faisais valoir à la fin de ma déclaration préliminaire faisait ressortir l'intérêt qu'a, à mon avis, le Canada à s'orienter vers des rapports multilatéraux plutôt que vers la formation de blocs. Autrement, on ne peut pas parvenir à la variation souhaitable à votre point de vue qu'à mon avis, nous partageons également. Par «atténué», peut-être que j'ai utilisé un mauvais mot, je voulais simplement dire éliminer une certaine partie de la tension. Si tous les pays font des affaires entre eux, on n'est pas isolé deux par deux.

Le sénateur Connolly: Sauf le respect que je dois à M. Diefenbaker, je ne suis pas sûr qu'il a vraiment voulu dire ce qu'il a déclaré. Je n'ai jamais été en mesure moi-même d'éclaircir la situation mais, à mon avis, il ne croyait pas vraiment que nous devrions aller jusqu'à détourner. Je crois qu'il avait vraiment à l'esprit l'idée positive de la variation plutôt que la déviation. Par contre, il a bel et bien fait cette déclaration et c'est à lui de donner des explications et non à moi.

L'autre point est bien différent de toutes les questions qu'on m'a posées, et je crois qu'il faudrait en tenir compte dans toutes les enquêtes que nous effectuons.

Notre étude des relations canado-américaines sera à mon avis, sûrement considérée par les habitants du tiers-monde qui s'y intéressent comme une autre tentative de la part des pays riches de s'enrichir davantage. Peut-être que nous justifions l'idée de promouvoir et d'accroître les échanges commerciaux et de mettre au point des intérêts commerciaux dans diverses régions du monde tout d'abord, parce que le fait de renforcer et étendre l'économie et assurer sa croissance constitue une politique nationale prudente. Peut-être que cette mesure est également justifiable à un point de vue plus important étant donné que l'Occident doit se protéger lui-même en demeurant fort. Toutefois j'aimerais demander à M. Diebold si dans le cadre des discussions qui doivent avoir lieu sur une longue période, nous devrions, à son avis, tenir compte également des répercussions que pourrait entraîner dans le tiers-monde le fait que nous les habitants de l'Amérique du Nord, nous tentons d'étendre nos deux grandes économies au Canada et aux États-Unis.

Lorsque nous entendons parler de rapports des réunions sur la politique monétaire internationale, nous entendons inévitablement des observations sur les répercussions des arrangements monétaires internationaux sur les pays en voie de développement. Pour vous en donner un exemple précis, je crois comprendre que compte tenu de la hausse du coût du pétrole du Moyen-Orient pour les pays en voie de développement, la question de l'aide à l'étranger perd automatiquement sa valeur.

Il me semble que dans toutes nos discussions et nos efforts afin de renforcer et mettre en valeur nos deux économies, nous ne devons pas oublier nos responsabilités à l'égard du tiers-monde et les répercussions réelles de notre propre expansion sur ces économies très instables.

M. Diebold: J'en conviens évidemment. Je crois que nous allons probablement avoir de plus en plus de difficulté à résoudre les problèmes des régions pauvres du monde. Nous admettons tous les deux ce fait et nous avons déployé, par le passé, des efforts afin d'y remédier. Je pourrais, je suppose, présenter quelques aspects de la question. Tout d'abord, si nous ne nous occupons pas bien de nos affaires sur le continent nord-américain et si nous accordons une grande partie de notre attention à des controverses au sujet de problèmes qu'on pourrait régler autrement, nous allons vraisemblablement nous occuper plutôt mal que bien des problèmes du tiers-monde. Il s'agit, je crois, d'un aspect très précis dont on ne tient habituellement pas compte lorsque nous parlons d'arrangements commerciaux spéciaux et de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Dans le cas du pacte de l'automobile, il nous était facile de dire que les tierces parties étaient peu touchées, mais la situation se révèle quelque peu difficile lorsque nous parlons d'autres produits afin de savoir si certains autres pays ne seraient pas lésés par nos accords préférentiels réciproques. Le pays dont les intérêts pourraient être le plus souvent lésés est le Mexique. On a accordé très peu d'attention à cet aspect des relations canado-américaines, et je crois que cette question mérite d'être examinée. Le Mexique est un bon exemple des difficultés que nous rencontrons à généraliser au sujet de nos relations avec des pays pauvres. Il n'a plus besoin d'aide étrangère ni de bien d'autres types d'assistance. Ce pays prend de plus en plus d'ampleur et d'importance et ce, de façon rapide. Nous ne disposons pas de bons arrangements afin d'amener des pays comme le Mexique et le Brésil à collaborer sur le plan international. C'est l'une des raisons pour lesquelles, selon moi, le système multilatéral, et non le système des blocs, est très important pour l'avenir.

En ce qui concerne le pétrole, vous avez parfaitement raison de dire que pour certains pays l'augmentation du coût a résorbé la valeur de l'aide. Dans beaucoup trop de cas, on n'accordait pas une aide suffisante, et j'ai bien peur qu'avec ou sans aide, les répercussions de la hausse du coût du pétrole et des fertilisants soient très graves. Certains pays ont pu atténuer les effets de la hausse grâce à l'augmentation du prix des matières premières, mais de récentes études ont révélé des faits déconcertants; après la hausse du prix du pétrole, la source des plus gros ennuis d'un bon nombre des pays les plus pauvres, notamment l'Inde, est la hausse du prix du blé. Votre pays, le mien, et d'autres producteurs de blé contrebalancent la hausse de leurs importations grâce à des paiements provenant des pays pauvres. C'est le genre de problème que nous pouvons résoudre si nous le voulons.

Nous n'avons pas beaucoup parlé de l'alimentation ce matin. C'est avec le pétrole et les matières premières, l'un des plus grands problèmes sur lequel l'Amérique du Nord a pris une position différente de l'Europe occidentale, du Japon et du reste du monde.

Toutefois, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur, pour dire qu'au fur et à mesure qu'on avance il faut toujours se demander quels sont les effets des rapports canado-américains sur le Tiers-monde? Il est en effet question d'inciter les pays riches en voie de développement, arabes et non arabes, à assumer de nouvelles responsabilités correspondant à leurs nouvelles richesses et à leur nouveau pouvoir. Il faut qu'ils se fassent une place, que ce soit dans les accords monétaires ou autres.

Le sénateur Connolly: Dit de cette façon, c'est peut-être un peu brutal, mais les Arabes et les peuples du Moyen-Orient qui possèdent

le pétrole ont déclaré qu'ils n'avaient aucune raison de ne pas hausser leurs prix puisqu'ils paient le blé, les produits alimentaires et les denrées de ce genre à un prix très élevé. Toutefois, j'en ai entendu d'autres dire que ces pays sont fondamentalement sous-développés et il se trouve qu'ils disposent d'un produit dont tous les autres ont besoin. Nous avons aidé à développer ces pays, je suppose, et ils ont bénéficié de certains programmes d'aide à l'étranger, tout comme certains pays d'Afrique qui ne sont pas dans une position aussi avantageuse que ceux du Moyen-Orient.

Je suppose que la question est logique: si nous continuons d'édifier ces pays—et c'est là une déclaration terriblement égoïste—lorsqu'ils seront en mesure, comme c'est le cas de certains pays arabes, de contrôler une ressource stratégique, ne se retourneront-ils pas contre l'Ouest, peut-être de connivence avec certaines puissances antioccidentales comme la Russie ou la Chine? Donner l'impression qu'il faudrait peut-être les laisser se débrouiller eux-mêmes, ce n'est pas une attitude à prendre que de les laisser mourir de faim. Peut-être qu'on en revient à votre argument selon lequel vous travaillez à la collaboration internationale en édifiant ces pays, mais je dirai que nous espérons aider leurs peuples, tout en essayant de leur faire comprendre qu'ils ont une certaine responsabilité en matière de collaboration internationale.

M. Diebold: Il y a sûrement du bon dans ce que vous dites. Nous avons dû faire face à ce problème de façon si soudaine que je n'ai pas l'impression que les gens savent exactement ce qu'il faut faire, mais on cherche sûrement dans cette direction.

Le sénateur Connolly: J'ai l'impression que nous cherchons tous à tâtons.

Le sénateur van Roggen: J'ai une question, monsieur le président. J'espère qu'elle ne demande pas une réponse trop compliquée, bien qu'elle soit, je l'admets, assez difficile. Les négociations multinationales sur le commerce du blé l'emporteront-elles, ou sera-ce les blocs qui gagneront? En posant cette question, je me rends bien compte que je ne parle pas simplement du commerce, mais des barrières non tarifaires dont vous avez parlé.

Une autre question qui me paraît importante est celle de leurs possibilités d'application. Il me semble que si les barrières non tarifaires constituent le problème majeur, alors, sur une base multinationale, il sera impossible de les mettre en vigueur, alors que dans le cas d'une transaction au sein du Marché commun européen, cela peut être un peu plus facile. S'il y avait une barrière non tarifaire en Amérique du Nord, il serait un peu plus facile de l'appliquer. Autrement dit, quelle que soit la mesure dans laquelle nous supprimons les barrières commerciales de quelque nature qu'elles soient sur le plan multinational, les blocs ne continueront-ils pas essentiellement d'exister, et si nous n'y participons pas, ne serons-nous pas laissés à l'écart?

M. Diebold: Il est évident que cette possibilité vient à l'esprit lorsque l'on songe à certains projets auxquels travaillaient les Européens jusqu'à ce que leur attention soit attirée ailleurs tout récemment. Il y aurait eu une série d'événements concernant les sociétés à l'échelle européenne, le développement de l'industrie de l'informatique en Europe, qui ont amené à grouper les marchés d'État sur une base communautaire plutôt que nationale, et d'autres questions ont au total constitué une politique industrielle pour

l'Europe. Si ces questions progressaient, la situation des barrières commerciales s'en trouverait évidemment changée parce que, tout comme lors de la création initiale du Marché commun, une barrière intérieure s'en trouverait supprimée mais il resterait—et il ne serait peut-être pas nécessairement pire—une barrière entre les membres et les non-membres. Vous pourriez considérer cela comme une amélioration—parce que la zone de libre-échange se trouverait élargie—ou comme un recul parce que la différence se serait accentuée, la discrimination exercée contre l'étranger. Si on ajoute à cela les problèmes relatifs à la réglementation des investissements et la question de savoir, par exemple, si par industrie de l'informatique européenne on entendrait une industrie informatique d'appartenance européenne ou une industrie de l'informatique située en Europe, qui pourrait appartenir partiellement à des étrangers, vous vous trouvez alors devant le genre de problèmes auquel vous songez.

Je crois que vous avez raison, lorsque vous dites que la coopération globale ira sans cesse diminuant dans ces domaines. Toutefois, le Japon, nous, vous et l'Europe de l'Ouest avons les uns sur les autres une influence plus grande que celle de la plupart des pays. Les Européens représentent le seul vrai bloc. Ils ne réussissent pas tellement bien à l'heure actuelle. Bien que les questions dont j'ai discuté ne constituent pas la principale source de leurs difficultés, une quantité de choses pourraient se faire beaucoup mieux si nous nous y mettions tous sans attendre de passer par le stade européen.

La question la plus évidente est la question monétaire. Les Européens n'ont pas réussi tellement bien entre eux dans ce domaine, mais même dans le cas contraire, ils n'auraient pas réussi à résoudre grand chose. Les problèmes monétaires de façon inhérente sont globaux, ou du moins à la mesure des pays qui désirent participer, et vous ne pouvez les résoudre en les fractionnant. Pour d'autres questions, c'est différent. Vous avez une situation complexe dans laquelle certaines choses pourraient être réglées de façon générale—disons dans le cadre de l'OCDE—tandis que les Européens ont choisi de régler les autres en partant de la notion de bloc. C'est probablement juste, de même que sur le plan national nous continuerons à être imparfaits.

Qu'il y ait ou non un important gain compensé entre les États-Unis et le Canada lorsque les Européens se comportent ainsi dépend, il me semble, des circonstances. Je ne crois pas qu'il soit facile de généraliser en la matière.

Le sénateur van Roggen: On pourrait éventuellement s'attendre à voir tout l'Occident industrialisé s'opposer au reste du monde.

M. Diebold: Voilà qui soulève la question de savoir si une étroite collaboration entre les pays de l'OCDE est bonne ou mauvaise pour le reste du monde. Je pourrais écrire un scénario dans les deux sens; le choix est très important.

Le sénateur Carter: Pourrais-je avoir un bref commentaire sur un problème auquel fait face le Canada à l'heure actuelle? Nous pouvons obtenir du gaz à bon marché dans l'Ouest actuellement. Que devons-nous en faire? Devrions-nous le vendre aux États-Unis, devrions-nous le garder pour nous, ou le vendre aux États-Unis et acheter votre gaz très cher d'ici 10 ou 15 ans?

M. Diebold: Je ne connais pas assez bien la situation pour vous donner une réponse. Vous pouvez avoir cette ressource, mais pouvez-vous la garder?

Le sénateur Carter: Nous le pourrions. C'est une décision que nous devons prendre avant longtemps.

M. Diebold: Supposons que vous vous en teniez à votre vieux rôle économique et décidiez de le vendre aux meilleures conditions possibles. Qu'arrivera-t-il alors?

Le sénateur Carter: Il n'y a qu'un marché possible et ce sont les États-Unis. Nous pouvons le canaliser dans cette direction. Nous pouvons le conserver pour l'avenir, lorsque nous aurons du gaz à bon marché qui pourra servir à produire de l'énergie à bon marché d'ici environ 10 ans. Si nous le vendions aux États-Unis dans les 10 prochaines années, nous devrions acheter votre gaz cher à l'Alaska ou ailleurs. Quels en seront les avantages et les inconvénients?

M. Diebold: Je ne crois pas qu'il y aura du gaz à bon marché dans dix ans. Si vous le conservez pendant dix ans, il ne sera plus bon marché alors. Ainsi la question de savoir s'il vaut mieux l'utiliser dans 10 ans ou le vendre maintenant se résume pratiquement à un problème de comptabilité.

Le sénateur van Roggen: Nous imposons une taxe à l'exportation du pétrole. Le pétrole ne faisait pas l'objet d'un contrat à long terme, mais le gaz si. Nous devons honorer nos contrats. Nous vendons notre gaz par contrats, qui, une fois signés, nous permettent de construire des pipelines. Lorsque les contrats arriveront à renouvellement, nous vendrons à des prix plus élevés. Mais il faut être très prudent en résiliant ces contrats.

La province de la Colombie-Britannique a utilisé un mécanisme très astucieux. Elle a décidé que le prix du gaz devra être fixé à 105 p. 100 de celui qu'elle demande aux consommateurs de la Colombie-Britannique; elle a donc haussé le taux fixé pour ceux-ci de façon à recevoir plus d'argent des États-Unis. Mais c'est différent pour le pétrole, qui ne se vend pas par contrat.

Le sénateur McElman: Plus tôt, monsieur Diebold, vous avez fait observer qu'il y a eu très récemment une prise de conscience beaucoup plus grande chez les Américains du Canada et les Canadiens. Étant donné que toutes les questions telles que le commerce et ainsi de suite, se règlent bien mieux dans un climat de bonne entente, cette prise de conscience a-t-elle été accueillie favorablement ou défavorablement au cours de ce très court laps de temps?

M. Diebold: Il est assez intéressant de constater que je ne puis songer à aucun exemple d'accueil défavorable. Je suis un peu surpris de ne pas avoir entendu de protestations au sujet du pétrole et de ce qui s'y rapporte. Peut-être y en a-t-il eu, mais elles n'ont pas atteint mes oreilles. Je n'en ai pas eu connaissance en tout cas.

Je ne pensais pas en fonction d'une période aussi courte que les 18 derniers mois, mais plutôt en fonction des cinq dernières années. A mon avis, il s'est produit chez les Américains vis-à-vis du Canada une sensibilisation plus grande pendant les cinq dernières années que pendant les 20 années antérieures. Peut-être ai-je tort. Ce jugement est subjectif. Peut-être n'ai-je pas consulté qui il fallait.

On ne peut douter, je crois, que la guerre du Vietnam ait eu un grand rôle à jouer là-dedans. Même si je suis sûr que dans certains endroits des États-Unis, certains se font des idées fausses sur le Canada, ils ne sont pas tellement nombreux. Je crois qu'il faut surtout voir l'autre côté de la médaille. Je ne voulais parler que d'une plus ou moins grande sensibilisation. Il est inévitable que plus nombreux sont ceux qui prennent conscience d'une chose, plus ils y verront de bien et de mal. J'espère que vous ne serez pas sensibles à cet accroissement éventuel des critiques, inséparable d'une prise de conscience plus aiguë.

Le président suppléant: Monsieur Diebold, nous avons eu une excellente discussion. Elle a servi à souligner l'ampleur de la mission dont nous sommes chargés cette année. De nombreux aspects pourraient en être poursuivis pendant encore une séance entière. Votre présence ici aujourd'hui a été la bienvenue. L'organisme que vous représentez a de chauds disciples au Canada et votre participation ce matin nous a été des plus utiles. Elle a fait ressortir la nécessité de ce dont nous avons parlé, d'un dialogue entre Américains et Canadiens plus poussé que par le passé. C'est urgent.

Au nom de mes collègues du Comité et en mon nom personnel, j'aimerais vous exprimer notre plus profonde reconnaissance pour avoir pris le temps de venir comparaître ici et répondre à nos questions d'une manière aussi franche. Il y a plusieurs domaines sur lesquels nous ne sommes pas entièrement d'accord avec vous, mais c'est à partir de ces nuances de désaccord que nous arriverons à quelque chose de mieux pour tous les intéressés.

M. Diebold: Comme je le disais au début, monsieur le président, je savais que cette réunion serait très intéressante pour moi. J'attends la lecture de votre rapport avec impatience.

Le Comité ajourne ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.



DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1974

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Robert Fortier

Fascicule n° 3

LE JEUDI 2 MAI 1974

Troisième séance portant sur:

Les relations canadiennes avec
les États-Unis

(Témoins: voir le procès-verbal)

**LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Président: L'honorable John B. Aird.

Vice-président: L'honorable Allister Grosart.

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|----------------|-------------|
| Asselin | Laird |
| Bélisle | Lapointe |
| Cameron | Macnaughton |
| Carter | McElman |
| Connolly | McNamara |
| (Ottawa-Ouest) | Rowe |
| Croll | Sparrow |
| Deschatelets | van Roggen |
| Hastings | Zuzyk-(20). |
| Lafond | |

Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 5)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

**Les relations canadiennes avec
les États-Unis**

En séance à l'honorable John B. Aird, Ottawa.

(Témoins: voir le procès-verbal)

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Ordre de renvoi

Témoignages

OTTAWA, LE JEUDI 25 MARS 1974

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 mars 1974:

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Nous sommes très heureux que malgré un calendrier chargé M. Johnson, qui se partage entre Londres et Chicago, se soit venu ici aujourd'hui. À ce que je sais, il vient d'arriver de Chicago, par un beau temps chaud que nous avons spécialement commandé pour lui. Les membres du Comité qui faisaient partie du Comité sénatorial des finances en 1971 se rappellent qu'il est allé venir témoigner à Ottawa.

J'ai discuté du processus à suivre avec M. Johnson qui a dit vouloir faire une déclaration préliminaire, bien qu'il n'ait rien préparé. J'ai demandé au sénateur McLaughlin qui a accepté, de diriger l'interrogatoire, et je crois savoir que le sénateur Grosart désire également prêter son concours. Nous vous souhaitons la bienvenue, messieurs; le parole est à vous.

M. Harry Johnson, professeur en économie à l'Université de Chicago et London School of Economics, Messrs, monsieur le président.

Honorables sénateurs, j'ai un petit problème matériel, et il me va falloir utiliser ce microphone. Si vous ne m'entendez pas bien à l'arrière, veuillez me le dire, car je ne me rends que trop compte que ma voix défile.

Je suis très heureux d'être ici ce matin. Quand j'étais étudiant à Toronto, la question de la réforme du Sénat

OTAWA, LE JEUDI 25 MARS 1974
Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a tenu une séance le mardi 26 mars 1974. Le Comité a étudié l'ordre de renvoi proposé par l'honorable sénateur Aird et appuyé par l'honorable sénateur Grosart. Le Comité a autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet. Le Comité a également autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer. Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée. Le greffier du Sénat, Robert Fortier.

ATTENTE
Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a tenu une séance le mardi 26 mars 1974. Le Comité a étudié l'ordre de renvoi proposé par l'honorable sénateur Aird et appuyé par l'honorable sénateur Grosart. Le Comité a autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet. Le Comité a également autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer. Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée. Le greffier du Sénat, Robert Fortier.

Procès-verbal

OTTAWA, LE JEUDI 2 MAI 1974

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h 35.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Flynn, Grosart, Lafond, Lapointe, Macnaughton, McElman, McNamara, Sparrow et Yuzyk. (14)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Haig, Hays et Perrault. (3)

Aussi présents: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, et M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial du Comité.

Le Comité poursuit son étude des relations canadiennes avec les États-Unis.

Témoin: Le professeur Harry Johnson, professeur d'économie, université de Chicago, Chicago, É.-U.

A 12 h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

LE COMITÉ SÉNATORIAL
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

1974
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport ce sujet.

Le Comité a le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, d'admettre et d'autoriser les dépenses, d'accepter des offres de services et de leur faire rembourser les frais de déplacement et de rembourser aux personnes qui ont des dépenses déterminées et à rembourser aux personnes qui ont des dépenses déterminées et à leur verser les émoluments qui leur sont dus.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Comité,
Robert Fortier

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Témoignages

OTTAWA, LE JEUDI 2 MAI 1974

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h 30 du matin pour étudier les relations du Canada avec les États-Unis.

Le Sénateur John B. Aird (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, le Comité est heureux d'accueillir ce matin M. Harry Johnson, professeur d'économie à l'Université de Chicago et à la *London School of Economics*. Je me permettrai également de dire que nous sommes heureux d'avoir avec nous, ce matin, M^{me} Johnson. Nous vous souhaitons la bienvenue, madame Johnson.

M. Johnson est reconnu comme l'un des grands économistes du monde entier; ses écrits et les conférences qu'il a données sur tous les aspects de ce sujet sont nombreux. Il a été l'un des premiers à préconiser la réduction ou la suppression des barrières douanières entre les États-Unis et le Canada et à se faire l'avocat d'une intégration économique plus forte entre les deux pays.

Né à Toronto—et, à ce qu'on me dit, le sénateur Croll est un vieil ami de la famille—il est diplômé d'universités du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on trouve: *The Canadian Quandary, Canada in a changing World Economy, International Trade and Economic Growth, The World Economy at the Crossroads*, et de nombreux articles parus dans les journaux économiques professionnels.

Nous sommes très heureux que malgré un calendrier chargé M. Johnson, qui se partage entre Londres et Chicago, ait pu venir ici aujourd'hui. A ce que je sais, il vient d'arriver de Chicago, par ce beau temps chaud que nous avons spécialement commandé pour lui. Les membres du Comité qui faisaient partie du Comité sénatorial des finances en 1971 se rappelleront qu'il est alors venu témoigner à Ottawa.

J'ai discuté du processus à suivre avec M. Johnson qui a dit vouloir faire une déclaration préliminaire, bien qu'il n'ait rien préparé. J'ai demandé au sénateur Macnaughton qui a accepté, de diriger l'interrogatoire, et je crois savoir que le sénateur Grosart désire également prêter son concours. Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur; la parole est à vous.

M. Harry Johnson, professeur en économie, Université de Chicago et London School of Economics: Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, j'ai un petit problème matériel, et il me va falloir utiliser ce microphone. Si vous ne m'entendez pas bien à l'arrière, veuillez me le dire, car je ne me rends que trop compte que ma voix défaille.

Je suis très heureux d'être ici ce matin. Quand j'étais étudiant à Toronto, la question de la réforme du Sénat

revenait à intervalles réguliers, comme elle le fait encore actuellement et je suis très heureux de voir la façon dont le Sénat canadien s'est adapté afin de remplir des fonctions utiles et importantes dans la vie du pays. Par conséquent, je suis toujours très heureux de pouvoir venir en aide et de faire profiter le Sénat de mes connaissances. J'estime que le Sénat prend beaucoup d'importance et qu'il est essentiel que le Canada en tant que nation ait un groupe pouvant se consacrer à l'étude des problèmes canadiens en tant que Canadiens et non simplement en tant que représentants de villes en particulier.

Lorsqu'il m'a présenté, le président a déclaré que je suis depuis longtemps en faveur de relations plus étroites avec les États-Unis. Je n'aime pas beaucoup cette description. Il y a bien des années, en 1960 en fait, on m'a demandé d'examiner le rôle du Canada dans le cadre du système commercial mondial et j'en suis arrivé à la conclusion que nous devrions avoir des relations plus étroites avec les États-Unis. Mais c'était faute de mieux. A l'époque, j'étudiais la question de l'expansion du commerce mondial et je pouvais prévoir que la Communauté Économique Européenne aurait un pouvoir de division dans le monde. Pour ma part, j'estime que le libre-échange sans engagement particulier envers des associés est la meilleure façon de procéder, mais, en tant qu'observateur, j'ai remarqué que le public et les politiciens n'aiment pas offrir quoi que ce soit pour rien. Il faut s'allier à un autre pays pour se prouver que tout va bien; la politique commerciale est toujours considérée en termes de relations avec d'autres pays.

Il me semblait alors que le Canada n'avait aucun avantage à tenter de faire du Commonwealth britannique son partenaire commercial. La Grande-Bretagne, come je le prévoyais, a opté pour l'Europe et n'a laissé aucune place pour le Canada; celui-ci est trop faible économiquement pour poursuivre de façon profitable le genre de politiques poursuivies jusqu'à maintenant pour le Canada et les Canadiens. Cela dit, il vous faut conclure une entente avec quelqu'un et les États-Unis sont les seuls à pouvoir offrir quelque avantage au Canada. Mais cela ne signifie pas que nous devons renoncer à notre souveraineté nationale ou autre chose du genre. Je continue de croire fermement que l'avenir du Canada est d'être aussi riche et puissant économiquement que possible. Autrefois, nous avons souvent opté pour un niveau de vie peu élevé; mais quand les choses deviennent trop difficiles, des Canadiens nous quittent. Tout ce qui pourrait élever le niveau de vie des Canadiens et leur permettre d'être eux-mêmes constituerait un avantage. C'est ainsi que je considère la politique commerciale. Il ne s'agit pas pour moi d'une question d'engagement politique mais plutôt du contraire, c'est-à-dire que nous ne pouvons être une nation indépendante que si nous pouvons nous permettre de faire ce que nous voulons et de risquer de vivre conformément à nos propres objectifs. La pire situation à laquelle nous pouvons

faire face est d'être pauvres près d'un pays riche. Notre situation serait beaucoup plus enviable que la leur si nous étions riches au sein d'un continent riche et que nous pouvions faire face à nos propres responsabilités.

C'est dans ce sens que je suis ce que les gens appellent, si je ne me trompe, un continentaliste. Je n'aime pas ce genre de langage. Il me semble qu'envoyer des gens à l'université pendant quatre ans pour leur apprendre à diviser le monde entre les continentalistes et les autres est une pure perte de temps. Je n'aime pas l'expression; il s'agit soit d'un truisme—car nous faisons partie d'un continent et nous ne pouvons pas nous en détacher; la solution idéale pour nous est d'assurer le mieux possible un développement efficace et rentable du continent—ou il faut en conclure que je désire rejeter l'individualité canadienne et me considérer comme Américain, et je n'y tiens évidemment pas. Je demeure aux États-Unis depuis longtemps maintenant. J'ai vécu auparavant au Royaume-Uni pendant longtemps. Je n'ai jamais voulu abandonner ma citoyenneté canadienne et je n'en ai jamais ressenti la nécessité. A mes yeux, il s'agirait d'une véritable perte que je ne voudrais probablement pas subir si l'on voulait absolument m'y forcer. D'autre part, je ne crois pas que nous appuyons la cause de l'individualité canadienne en nous efforçant d'être indépendants sans aucune raison, étant donné qu'au Canada nous avons tendance à ne considérer notre indépendance qu'en fonction de ce qui nous distingue des États-Unis. La véritable individualité ne réside pas dans le fait de se vêtir comme tout le monde ou vice versa, mais plutôt de choisir les vêtements qui vous conviennent.

Les réunions du présent Comité ont lieu à un moment très crucial de l'évolution de la structure de l'économie mondiale. Les réflexions qui m'ont amené à adopter les points de vue que j'ai exprimés avaient trait au développement de la Communauté économique européenne. Il semble qu'il y a à peine deux ans que ce développement était en cours. Par contre, les difficultés au sein de la CEE et les répercussions de la crise du pétrole ont semé l'agitation dans l'ensemble de la situation internationale et celle-ci, à mon avis, se produit à un moment décisif où un Comité de cette nature devrait réfléchir sur les mesures à prendre à l'avenir. Il existe un énorme danger d'appliquer à une nouvelle situation de politiques qui auraient convenu à la situation précédente. Ce principe pourrait très bien s'appliquer à la question du libre-échange avec les États-Unis. De fait, je serais moi-même porté à dire à l'heure actuelle que la meilleure stratégie pour le Canada serait peut-être bien d'essayer de revenir à des échanges multilatéraux. La tendance au régionalisme semble en voie de disparaître. Les pays d'Europe, contraints de choisir entre être une Europe unie et eux-mêmes, ont préféré être eux-mêmes même si cette perspective ne leur souriait peut-être pas. D'autre part, les États-Unis ont réagi en se retirant des engagements qu'ils avaient pris auparavant à l'égard de l'économie mondiale. En même temps, le gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes afin d'atténuer les tensions politiques mondiales. Les relations avec la Chine et avant cela, les arrangements avec l'Union soviétique ont fait ressortir que nous nous acheminons vers un monde plus paisible où la plupart des idées qui ont été émises immédiatement après la guerre au sujet du monde à bâtir et de la source de problèmes ont évolué.

Je crois que nous commettrions une erreur si nos idées se fondaient toujours sur la situation dans les années 60 lorsque nous faisons face à celle des années 70 et 80. Dans un tel contexte, il se pourrait fort bien que la question des arrangements conclus sur le plan régional, qui a été mise

de l'avant par la CEE ne soit plus du tout appropriée. On pourrait peut-être revenir à la question qui, pour moi, offre le plus d'intérêt au Canada, un monde aussi paisible, aussi libéral que possible.

Puisqu'on m'a invité ici et que je suis M. Sharp, je devrais, j'imagine, reprendre la discussion que j'ai engagée avec lui depuis déjà nombre d'années et où je suis censé jouer le rôle d'un ardent partisan du continentalisme et lui, celui d'un sage canadien. Je n'aime pas beaucoup jouer ce rôle et je suis toujours perdant dans une compétition de ce genre. Ce qui m'inquiète surtout dans son exposé politique, qui est par ailleurs très bien rédigé, c'est que dès qu'on commence à utiliser de gros adjectifs, de gros adverbes et de gros substantifs: «indépendant», «indépendance», et ainsi de suite, la première chose que l'on fait après s'être tapé sur l'épaule ou sur la poitrine ou enfin sur l'endroit que l'on peut atteindre, est de se montrer aussi étroit d'esprit que possible. Voilà le problème que suscite à mon avis ce désir d'indépendance du Canada.

De façon générale, le peuple canadien est, je crois, aussi consentant que d'autres de supporter ses responsabilités internationales, et de collaborer, mais lorsqu'il s'agit d'indépendance nationale, on en vient éventuellement à arracher un petit quelque chose ici ou là aux Américains, espérant qu'ils ne s'en apercevront pas, et s'ils s'en aperçoivent, on crie aussitôt à l'indépendance nationale. Je ne trouve pas, en tant que Canadien, que ce soit là un rôle tellement enviable pour nous; j'entends celui de prononcer de grands discours pour étaler publiquement son indépendance pour ensuite prendre des mesures qui supposent que nous obtiendrons quelque chose gratuitement, et crier à l'indépendance nationale lorsque nous sommes démasqués.

Je crois que, étant donnée notre importance, nous avons un rôle prépondérant à jouer dans le monde; nous y avons acquis une personnalité politique qui nous convient et le fait n'est pas si commun que nous devions en rougir. Cependant, lorsque nous commençons à parler d'indépendance internationale, d'autonomie, etc, nous ignorons la portée de ces termes et nous utilisons ce langage pour nous dérober au fait que nous essayons, en somme, de retirer les avantages qui nous reviennent parce que, petit pays, nous sommes voisins d'un grand.

Les questions en cause changent de mois en mois. Les 30 ans que j'ai passés à observer la scène politique canadienne me permettent d'affirmer qu'il y a toujours un nouveau point sur lequel on peut être anti-américain. Je n'essaie certainement pas de me souvenir de toutes les questions qu'il convient de discuter, malgré que dans une discussion, au mieux de mes connaissances, qui ne sont pas tellement étendues, je suis prêt à faire des remarques sur quelque question que l'on soulève.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Johnson.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, je tiens, au nom de mes collègues, à remercier M. Johnson d'être venu ici ce matin et des déclarations extrêmement stimulantes qu'il a faites jusqu'ici.

Je sais que le but de la réunion d'aujourd'hui est la discussion, mais vous me permettez, j'espère, de vous signaler que vous avez utilisé des adjectifs inappropriés à l'égard du «sage» M. Sharp et que vous vous êtes sous-estimé. Vous possédez, cela se voit, une vaste expérience et de grandes connaissances. D'autre part, nous en posséd-

dons peu dans votre discipline et nous voulons être renseignés. Vous accepterez, j'en suis sûr, que nous vous attaquions, parce que c'est ainsi que nous parvenons au fond des choses.

Vous avez parlé de l'indépendance nationale des Canadiens; vous avez dit que nous essayons d'arracher des États-Unis tous les avantages que nous pouvons en retirer, que nous obtenons quelque chose pour rien, que nous criions à l'autonomie chaque fois que les États-Unis désirent obtenir quelque chose de nous, bref, que nous sommes anti-américains. Je crois que c'est inepte, pour employer un terme modéré. D'abord, c'est inexact. N'avons-nous pas droit à l'indépendance nationale? Ne sommes-nous pas un peuple? Nous faut-il singer nos voisins du Sud, si beaux soient-ils? Incidemment, mon épouse et mes trois enfants sont Américains, mais je me souviens encore de la révolution qui a marqué l'exode vers le Nord de nombreux Canadiens qui étaient poussés par certains idéaux. Voilà pour le côté politique, et il serait peut-être injuste de vous attaquer sur ce point.

D'autre part, je ne puis accepter votre définition et croire que tout bon Canadien devrait être un miroir de l'Américain. Il y a bien des choses qui me déplaisent chez eux, entre autre leur pensée politique, leur activité quotidienne, leur culte de l'argent, leur soif de pouvoir, leurs régimes politique, économique et social.

A mon avis, nous avons beaucoup à offrir aux habitants du Sud, au lieu d'essayer de copier leurs défauts et l'image publique qu'ils créent, à n'en pas douter, hors de leur pays. La tâche n'est pas facile, pour ma femme et mes enfants, mais . . .

Le président: Ils ne liront pas le procès-verbal!

Le sénateur Macnaughton: Non, ils ne le liront pas. Je suis heureux de constater que vous appuyez le Sénat et enchanté de voir que vous n'avez pas écrit jusqu'ici un livre au sujet de son abolition.

Vous avez fait d'autres remarques qui étaient tout simplement extraordinaires: «Le Marché Commun Européen serait un élément de division dans le commerce». Il y a deux côtés à cette question. «S'il n'y a pas d'avenir pour le Canada dans le Commonwealth», à quoi alors nous faudrait-il revenir? Aux États-Unis, je suppose. Nous sommes un petit pays, voisin d'une très grande, très riche et très puissante nation. «Notre politique commerciale n'est pas «politique».» Si elle ne l'est pas, pourquoi existons-nous depuis plus de cent ans? Je n'ai pas adhéré au parti conservateur dans le passé, mais cette chose qu'on appelle «le rêve national» existe effectivement. C'est une négation directe de tout ce que vous dites. Cependant, vous êtes l'économiste et je ne suis qu'un amateur.

Il est vrai, n'est-ce pas, de dire que vous croyez fermement au libre-échange et que vous souhaitez, sinon l'intégration, en tout cas un commerce encore plus libre entre nos deux pays?

M. Johnson: Puis-je dire un mot, sénateur? Je suis partisan du commerce libre, mais cela n'implique pas nécessairement l'intégration avec les États-Unis, parce que tout accord de ce genre suppose, en un sens, le commerce libre mais dans l'autre, la discrimination contre les étrangers. J'ai clairement fait part de mes opinions au sujet de nos relations avec les États-Unis qui sont fonction d'un contexte politique particulier au niveau international, dans lequel je considère qu'il est souhaitable que le Canada adopte le libre-échange. Toutefois, le processus politique

exige que cela ait lieu en vertu d'un accord avec un autre pays. Je veux surtout savoir quels pays il serait avantageux d'envisager comme partenaires possibles, et dans quels domaines nous pouvons tirer profit ou bien y perdre?

Le sénateur Macnaughton: C'est l'objet de ma question: comment proposerez-vous d'établir le libre-échange entre nos deux pays? Que ferez-vous de l'industrie canadienne existante? Quelle incidence cela aura-t-il sur la transformation des matières premières? Quelle solution proposerez-vous à la perturbation de l'emploi au Canada? Quelles garanties offrirez-vous aux institutions financières, aux journaux, aux magazines canadiens et à tout le reste? Comment ferez-vous pour protéger ou intégrer l'agriculture canadienne? Finalement, et ce n'est pas la moindre question, qu'arrivera-t-il aux richesses naturelles continentales ou à celles du Canada? Devons-nous simplement les offrir sur un plateau aux États-Unis? Que faites-vous des investissements pour l'exploitation de ces richesses et leur transformation? Devons-nous expédier toutes nos richesses naturelles aux États-Unis? Que faites-vous de l'épuisement éventuel de nos richesses naturelles? Ne serons-nous pas simplement une arrière-cour pleine de produits de base intéressants pour les États-Unis? Comment proposerez-vous d'effectuer cette intégration?

M. Johnson: Sénateur, je commençais à croire que c'était dimanche et non jeudi, étant donné la façon dont vous poursuiviez cette discussion. J'éprouve des difficultés à suivre vos questions comme vous les exposez, avec ce mélange de subjectivité et d'absence d'analyse.

Prenez-en une qui, je suppose, n'est pas à votre avis la plus importante; celle qui a trait à la transformation des matières premières. Si nous les exportons à l'état brut c'est principalement à cause des droits de douane américains sur les produits finis. Je peux affirmer que si nous adoptons le vrai libre-échange, on constatera qu'il est plus économique de les transformer au Canada. Dès que vous envisagez de transformer des matières premières, vous vous heurtez à des tarifs douaniers plus élevés. L'une des répercussions du tarif douanier américain que nous éliminerions complètement au moyen du libre-échange c'est précisément cette tendance qu'on retrouve un peu partout dans les tarifs douaniers des pays qui veulent procéder chez eux aux dernières phases de fabrication et n'importer que les matières premières. Fondamentalement c'est la caractéristique du tarif douanier de tous les pays. C'est simplement que nous avons le malheur de posséder d'abondantes richesses naturelles et d'être désavantagés dans cette situation à cause du tarif douanier américain. Toutefois, étant donné que ce tarif existe, il est inutile de dire que nous allons transformer ces produits, de toute façon, et assumer les frais de production à un prix si modique que nous pourrions surmonter l'obstacle du tarif douanier américain. Ce tarif est là et le seule solution économique consiste à assurer la transformation de ces produits aux États-Unis. Si nous désirons le faire ici, nous avons deux possibilités: l'une est de subventionner cette transformation, autrement dit, nous payons pour franchir les barrières douanières américaines et bien que je sois aussi partisan que vous de notre indépendance économique, je ne tiens pas particulièrement à dépenser mon argent pour pouvoir écouler nos produits sur le marché américain. La deuxième solution serait d'essayer de négocier la suppression de ce tarif dans le cadre d'un accord international. Je ne vois pas d'avantage particulier à ce que nous ayons de telles relations uniquement avec les

Américains si nous pouvons les étendre au reste du monde. Toutefois, les autres pays, comme c'était le cas récemment et peut-être encore aujourd'hui, ne s'y intéressaient pas. Si les Européens adoptent une attitude protectionniste, et si le Canada est nettement désavantagé par son marché restreint et des richesses naturelles qu'il a besoin d'écouler sur les marchés mondiaux, à mon avis le libre-échange avec les États-Unis est la politique appropriée. Comme je l'ai déclaré à maintes reprises ce matin, je ne sais pas si, dans les conditions actuelles, ce genre de raisonnement, qui s'est fait jour à la suite de l'orientation qu'ont prise les relations internationales de l'après-guerre, est valable actuellement. Je ne voudrais pas non plus que vous ayez l'impression que je suis en faveur de notre assimilation par les États-Unis. Ce n'est pas le cas, mais je pense qu'il est bien probable que nous préférerions devenir des Américains, et notre histoire le prouve, si notre indépendance devait nous coûter si cher. Il arrive un moment où le citoyen moyen préfère mieux manger qu'être indépendant. L'autonomie ne signifie pas toujours que le citoyen ordinaire est indépendant, mais que vous et les dirigeants du pays pouvez agir avec indépendance. Toutefois, lorsque le citoyen moyen constate que son niveau de vie baisse sensiblement, il commence à voter sans réfléchir. Au cours de notre histoire, notre pays, démographiquement parlant, a toujours servi, dans une certaine mesure, de lieu de transit pour les Européens qui craignent les États-Unis. Lorsqu'ils découvrent qu'après tout, ils n'ont rien à agrandir et qu'ils peuvent faire face à la situation, ils vont là où se trouvent les gros capitaux. Je voudrais voir quelques-uns de ces gros capitaux au Canada.

Le sénateur Macnaughton: Eh bien, monsieur, votre exposé est très intéressant et je vous sais gré de votre réponse. Si je mêle la politique aux questions économiques, c'est qu'il le faut dans une certaine mesure, parce que notre pays a décidé il y a de nombreuses années de s'attaquer à ces questions économiques; mais il est possible entre-temps qu'il ait changé d'orientation.

Serait-il possible que l'exposé de principe de M. Sharp rejette l'idée d'un libre-échange avec les États-Unis pour quatre raisons? Ce serait une entente irréversible pour le Canada; une fois signée, ce serait l'union douanière ou économique totale. Cela pourrait en outre encourager et accélérer la polarisation du monde en blocs commerciaux, ce qui pourrait même entraîner une forme quelconque d'union politique. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Johnson: Vous voulez que je commente ces points?

Le sénateur Macnaughton: Mais oui.

M. Johnson: En ce qui concerne l'irréversibilité, on peut se rendre compte que présentement ce que les Européens considèrent irréversible, les Britanniques ne le jugent pas de même. La position de la Grande-Bretagne dans le Marché commun soulève le différend juridique à savoir si celle-ci peut le quitter ou non. Les Britanniques le croient mais pas les autres. A mon avis, si les Britanniques veulent vraiment s'en retirer, ils peuvent le faire. Toutefois, je crois que l'argument d'irréversibilité est une arme à deux tranchants. Il nous favorise car notre problème économique est en grande partie dû au fait que la politique des États-Unis a changé. Très souvent, celle-ci a été modifiée en fonction de la situation générale sans songer à l'effet que cela aurait sur le Canada. C'est ce qui nous a donné du fil à retordre dans les années 30. Pendant la période d'après-guerre, la même chose s'est produite à plusieurs

reprises mais, heureusement, à une échelle moindre. D'ailleurs l'application du système de la balance des paiements à ce type particulier de relations capitalistes existant entre le Canada et les États-Unis le prouve.

L'irréversibilité est sans doute un des éléments que nous aimerions pouvoir exiger des États-Unis. Le problème, c'est que leurs mesures sont difficiles à prévoir. Dans le cas contraire, cela nous facilite la tâche. Au Canada, un grand nombre de personnes essaient de faire un salaire décent et plusieurs d'entre elles sont assez durement touchées lorsque les États-Unis modifient une de leur politique à un point qu'il leur est même difficile d'imaginer.

Autrement dit, en politique internationale, l'irréversibilité n'est qu'une question de degré; c'est un élément parmi d'autres. J'avais l'habitude d'aller souvent au Pakistan où on jugeait absolument nécessaire l'union des régions Est et Ouest. Elles forment maintenant deux pays différents parce que la pression a atteint un niveau intolérable, qu'il y a eu des combats militaires, etc. Toutefois, il est sûrement possible de modifier quelque chose si la population le veut suffisamment. M. Sharp et d'autres peuvent paraître un peu présomptueux en disant que nous ne pouvons rien faire car cela liera également les générations futures. Cela laisse supposer soit que les générations futures seront plus stupides que la génération actuelle, soit que nous allons légiférer à leur place. D'une façon ou d'une autre, cela signifie que les futurs Canadiens n'auront pas la même intelligence que la population actuelle. Un tel argument n'a pas beaucoup de sens.

Quant à une union douanière complète, je n'en sais rien. A mon avis, de toute façon, dans le monde entier, la tendance actuelle est à des tarifs moins élevés. Le pire inconvénient qu'il y a à faire partie d'une union douanière est que l'on doit adopter une foule de mesures protectrices qui conviennent seulement à l'autre partie. Vos risques de perte dépendent de l'étanchéité de ces barrières et du degré de particularité des mesures protectrices. C'est un détail technique qu'il ne vaut pas la peine de discuter.

Étant donné cette tendance vers un échange plus libre, je ne crois pas que cela doive nous inquiéter énormément.

Passons maintenant au point suivant, la polarisation. A mon avis, c'est transposer l'idéologie des années 60 dans les années 70.

D'abord, cela gonfle de beaucoup l'importance du Canada. L'attitude du Canada face au Marché commun n'a influencé personne. Les deux facteurs clés ont été d'abord le désir des Européens de former un Marché commun, étant prêts même à abandonner leurs colonies et à ignorer l'avis de leurs anciennes. C'est d'ailleurs ce que les Britanniques sont prêts à faire. Ce qui a justement causé la consternation des pays qui formaient auparavant l'empire britannique, c'est cette volonté de la Grande-Bretagne de tirer des avantages aux dépens de ces pays vis-à-vis desquels elle avait des obligations irrévocables.

Ensuite, il y a eu les souhaits des Américains qui reposaient sur leur vue du monde à savoir qu'il était divisé par une guerre froide. Depuis ce temps, deux événements se sont produits. D'abord nous ne nous trouvons plus du tout dans une situation de guerre froide. Une grande partie du raisonnement qui a abouti à la formation du Marché commun et à d'autres ententes ne tient plus. L'idée que les Russes et les Américains se tiendraient toujours l'un l'autre à la gorge si la civilisation européenne n'était pas là pour calmer ces deux barbares a été détrompée. Ces deux barbares ont beaucoup mieux réussi que les Européens à

diriger un monde sans que la guerre soit nécessaire et ils peuvent très bien continuer à le faire.

L'importance de construire une Europe forte pour faire le poids vis-à-vis de ces deux barbares est un argument ridicule de nos jours.

De toute façon, le Canada ne va pas influencer d'une façon quelconque la polarisation d'autres pays plus puissants et plus décidés.

A mon avis, la polarisation n'est pas un problème car le Marché Commun Européen est lui-même en train de se désintégrer. Sa politique agricole qui, supposément, devait tenir le tout ensemble, a échoué. C'est encore le chaos. Son impulsion vers une union politique a disparu. La récente proposition pour une monnaie commune, qui devait être la prochaine étape, a été retirée car il leur a été impossible de s'entendre. La crise du pétrole a prouvé que son propre bien-être, c'est-à-dire obtenir du pétrole pour soi-même en laissant tomber les autres, prime. Et c'est toujours ainsi.

Vous avez parlé d'union politique. C'est tout à fait ridicule de dire que l'union économique mène à une union politique. Des centaines d'années d'histoire nous montrent qu'il y a eu des ententes de libre-échange sans toutefois qu'il y ait union politique. Le contraire est vrai d'ailleurs: il y a eu beaucoup d'unions politiques sans ententes de libre-échange.

A mon avis, nous aurons plutôt tendance à prôner d'union politique au moment où le monde est si divisé qu'en tant que nation qui exporte un grand nombre de marchandises diverses, nous nous retrouvons à l'étroit et victimes de discrimination. Alors nous décidons qu'il vaut mieux se joindre aux États-Unis et être riches que mourir de faim. A moins de faire face à cette alternative, nous ne voudrions jamais devenir Américains.

La société canadienne ne semble pas vouloir devenir américaine. Les États-Unis pour leur part, ne semblent pas vouloir que les Canadiens deviennent américains. A mon avis, l'union politique avec les États-Unis ne saurait être que le résultat d'un effort désespéré de la part des Canadiens afin de tirer le meilleur parti possible d'un monde en voie de désagrégation.

C'est pourquoi j'estime que, le libre échange est la meilleure garantie que nous ayons; en effet, il nous garantira l'accès à des marchés, ce qui nous serait peut-être refusé à moins que nous n'acceptions le prix d'une union politique. Quand il s'agit de choisir entre mourir de faim et renoncer à une certaine indépendance, les Canadiens ne sont pas les seuls à vouloir vivre et bien vivre plutôt que de se conformer à leurs principes.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur, j'ai peur que vos paroles n'ébranlent le ministère des Affaires extérieures de fond en comble. Peut-être n'y lira-t-on pas ces remarques. Que pensez-vous de la nouvelle Loi sur l'examen de l'investissement étranger? Croyez-vous que ce soit une bonne façon de contrôler l'accroissement de la propriété étrangère au Canada?

M. Johnson: Je ne connais pas très bien cette loi. En outre, j'invoquerai comme excuse, d'une part, la maladie, et d'autre part, le fait qu'il m'est très difficile lorsque je lis l'histoire du Canada des dernières années de comprendre exactement ce qui se passe. Je lis dans les journaux que nous allons faire quelque chose et nous ne le faisons pas; puis, que nous allons faire autre chose et nous ne le faisons pas.

En tant qu'économiste, je ne m'intéresse pas particulièrement à cette question de propriété étrangère. Je crois que la question a été partiellement réglée il y a quelques années; au début, vous vous en rappelerez, nous croyions que la propriété étrangère serait à notre désavantage économiquement. De nombreux économistes canadiens ont réussi à régler le problème; ils ont cherché à savoir si l'entreprise américaine faisait preuve de discrimination envers les Canadiens; on a découvert que tout semblait en bonne ordre.

A ce moment là, le gouvernement américain a décidé de se servir de ses sociétés dans le but de mettre en vigueur sa politique sur la balance des paiements; on a recommencé à se plaindre.

A mon avis, il me semble que le principal problème que pose l'investissement étranger est que le gouvernement du pays d'origine des sociétés se sert de celles-ci à des fins politiques plutôt qu'à des fins économiques.

Votre attitude diffère probablement de la mienne. Je ne veux pas vous attribuer quoi que ce soit. J'ai grandi à Toronto et je me souciais peu que ce soit Timothy Eaton ou une société américaine qui soit à la tête du grand magasin. Je n'y détenais pas d'actions et il était peu probable que j'en détiens un jour. Je voulais du bon service, c'est tout. Si les Canadiens n'étaient pas prêts à le faire, et que les Américains l'étaient, parfait; cela me laisse indifférent.

Je crois que cette préoccupation au sujet de la propriété résulte du mélange de deux notions erronées. Premièrement, on se dit qu'il sera plus agréable de faire des affaires avec un jeune Canadien qui a l'air propre et soigné, qu'avec un jeune américain du même genre, ce qui, à mon avis, est faux car les affaires sont les affaires et tous deux agiront donc de la même façon.

Deuxièmement, on se fait toutes sortes d'idées sur la société; ces idées proviennent essentiellement, non de chez nous, mais de l'Europe. On s'imagine en quelque sorte qu'être propriétaire équivaut à avoir beaucoup de pouvoir.

J'ai connu beaucoup de particuliers qui étaient propriétaires d'entreprises et qui suaient du sang. Ils n'avaient pas beaucoup de pouvoir, mais beaucoup de responsabilités. La notion voulant qu'un propriétaire ait beaucoup de pouvoir ne me semble pas vraiment réaliste. Certains s'imaginent que la société est composée de quelques possédants, d'une majorité qui ne possède rien et de quelques personnes comme moi, c'est-à-dire une minorité radicale qui aimerait tout diriger. Je n'aime pas ce genre d'idées politiques car elles font preuve d'élitisme et n'ont rien à voir avec le commun des mortels. Il s'agit de savoir lequel des deux petits groupes dirigera le reste du monde. A mon avis ce n'est pas réaliste; ce n'est pas le genre de pays que je veux. Mais nous sommes encore liés par un genre de tradition qui reflète en partie cette faiblesse que nous avons en tant qu'ancienne colonie de ne pas élaborer nos propres idées. Nous empruntons des idées qui ne s'appliquent pas nécessairement à notre situation.

Nous revenons à votre remarque voulant que le Canada a été peuplé par les perdants de la révolution américaine. Dans une certaine mesure, c'est vrai. Mais beaucoup de Canadiens étaient perdants dans le cadre de la guerre des classes en Angleterre.

Ma famille n'était pas loyaliste. Elle vient d'Écosse et d'Irlande. Elle est venue ici à la recherche d'un mode de

vie que le système des classes britannique lui refusait. Il est possible que l'implantation des Loyalistes ait contribué à maintenir le système des classes britannique au Canada; cela n'est pas idéal du point de vue social et politique.

Le sénateur Macnaughton: Nous revenons au côté politique. J'ai une dernière question à poser. A la suite des récentes décisions prises relativement au pétrole, croyez-vous que la position du Canada se soit beaucoup améliorée sur le plan matériel vis-à-vis les États-Unis?

M. Johnson: Oui. Je dirais que la position du Canada s'est beaucoup améliorée parce que nous avons d'amples réserves de pétrole. Peut-être avons-nous fait quelque folie concernant cette ressource? Si nous possédons une ressource qui prend de la valeur, il n'y a pas de raison particulière pour l'offrir à bon marché aux Canadiens et à un prix élevé aux autres. Il s'agit d'un bien coûteux et nous devrions le traiter en conséquence. Mais, à cet égard, tous les pays sont semblables, ce n'est pas ce qu'ils font. Ils tentent de faire face à la valeur accrue d'un bien en dotant certains de leurs propres citoyens, les empêchant ainsi de reconnaître cette valeur.

Notre situation s'est améliorée. Il ne s'agit là que d'un point d'un long processus. J'ai grandi à une époque qui me permet de parler de la situation. Dans les années 1930, nous n'étions pas très fiers du Canada. Nous vivions ici, nous avions tout ce blé, mais personne n'en voulait, nous n'avions pas de pétrole et nous nous sentions défavorisés par rapport aux autres pays. Nous nous sommes imposés pour la première fois lorsque la bombe atomique a été inventée alors que nous pouvions nous vanter de posséder de l'uranium. Puis, nous avons exploité nos ressources d'acier, de fer et de pétrole et nous sommes rendus compte que ce que l'on disait généralement du Canada était vrai, que c'était un pays qui possède d'immenses ressources naturelles. Ces valeurs ont constitué l'une de nos principales forces.

Il est bon de signaler, de quelque façon que ce soit, que les ressources que nous possédons rehaussent notre prestige dans le monde et nous assurent des revenus; en effet, à la longue, cette attitude nous fera perdre le complexe d'infériorité que nous avons de n'être pas Britannique ni Américain. C'est là une résolution de taille pour le Canadien moyen, surtout lorsqu'on lui a inculqué un tel principe. Je n'ai pas ce principe. En tant que Canadien moderne, aux idées libérales, je ne crois pas que nous soyons défavorisés, de n'être pas Britanniques ni de ne pas avoir un système de classe britannique, ou encore de ne pas être Américains et de n'avoir pas leur immense pouvoir. Je suis satisfait de la situation actuelle. Beaucoup de nos concitoyens croient d'une certaine façon qu'ils sont défavorisés sur le plan national du fait de n'être pas cela, de n'être pas Européens ou quelqu'un d'autre, de ne pas avoir un empire derrière eux. Nous avons, je crois, un grand avantage et plus nous pourrions en témoigner, le mieux ce sera.

Le Sénateur Macnaughton: Merci, monsieur.

Le Sénateur Grosart: Monsieur le président, je devrais peut-être m'excuser immédiatement puisqu'il me faudra partir très bientôt pour assister à une réunion d'un autre Comité. J'aimerais poser quelques questions à M. Johnson, surtout parce que lors de notre dernière réunion, il s'est interrogé sur la teneur d'un communiqué que j'ai présenté. Cependant, monsieur Johnson, ces questions n'ont rien d'une critique.

Vous semblez indiquer que la situation du Canada est telle qu'il doit choisir ou bien de mourir de faim ou de s'intégrer davantage aux États-Unis. A titre d'économiste, voyez-vous des raisons particulières pour que ce choix soit plus imminent à l'heure actuelle qu'il ne l'a été, disons, au cours des cent dernières années?

M. Johnson: Sénateur, il semble que je n'aie pas été très clair. J'ai dit que les pressions visant l'unification des États-Unis et du Canada se sont toujours fait sentir à des périodes extrêmement difficiles pour le Canada sur le plan économique. Plutôt que de courir à la ruine économique que prévoyaient certaines personnes, des Canadiens ont été amenés à parler d'unification avec les États-Unis. Je crois que l'appel politique, tout autant que le danger de l'unification politique, est un mythe. Je me demande souvent pourquoi certains Canadiens prennent pour acquis que leurs compatriotes désirent tellement la fusion avec les États-Unis ou encore que les États-Unis désirent nous avoir. Les États-Unis ne désirent pas nous avoir et, certes, si j'étais président des États-Unis—pas le président actuel, mais un autre—je n'aimerais pas davantage diriger les États-Unis. Lorsque nous nous penchons sur le problème économique, nous commençons à regarder à l'extérieur et envisageons de nous joindre aux États-Unis. Ma thèse est que plus nous sommes riches et bien organisés, moins il sera probable que des citoyens du pays désirent se joindre aux États-Unis ou que cette pensée même les effleure. Contrairement à cette idéologie qui veut que plus nous deviendrons riches plus nous désirerons nous américaniser, je crois que nous voudrions alors nous affranchir davantage du type américain, parce que nous pouvons nous permettre d'être nous-mêmes. Cette attitude se manifeste lorsque nous sommes vraiment en mauvaise posture économique, lorsque nous connaissons un chômage accentué, comme ce fut le cas dans les années 1930, ou pour remonter plus loin, au milieu du 19^e siècle; à cette époque-là, encore, nous avons pensé à nous joindre aux États-Unis et encore il s'agissait d'une question de politique en matière de commerce avec les États-Unis ou de la dépression américaine.

Je ne crois pas que la dépression constitue un problème important dans l'avenir, mais ce peut être le cas de la politique commerciale. Je considère le libre-échange avec les États-Unis, ou je l'ai considéré, comme un moyen d'éviter qu'ils ne rejettent sur nous leurs responsabilités, parce qu'ils peuvent très bien le faire et penser rejeter ces responsabilités sur le monde en général alors qu'elles retombent toutes sur nous; si nous descendions à Washington pour nous plaindre, ils répondraient qu'ils ne se sont pas rendu compte qu'ils nous causaient un tel tort.

Le sénateur Grossart: Je n'avais pas à l'esprit le choix d'une fusion avec les États-Unis; je pensais à une intégration plus poussée. Nous avons connu des mouvements réciproques à diverses périodes, plutôt cycliques, au Canada. Je vous demande si, à titre d'économiste, vous considérez les circonstances actuelles ou d'autres comparables, pour ce qui est du Canada vis-à-vis des États-Unis, comme étant essentielles, ou si vous entrevoyez des raisons plus pressantes d'intégration actuellement qu'à toute autre époque de notre histoire?

M. Johnson: Non, sénateur. Au contraire, à l'heure actuelle, il est précisément difficile de se former une opinion sur ce genre de situation parce que le monde change et nous pensons alors à ce qu'il était auparavant. Comme je l'ai dit plus tôt, je suis venu à l'idée d'intégration non

pas de gaieté de cœur, mais jugeant que c'était la meilleure solution qui nous était offerte dans une situation particulière dans un monde où il existe une forte tendance au régionalisme et que les autres régions qui pourraient nous intéresser ne nous seraient pas avantageuses.

J'ai parlé de l'Europe et également du Commonwealth. Le Commonwealth avait l'habitude de constituer un moyen de relations complémentaires entre des pays comme le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, qui produisent des aliments et qui importent des produits manufacturés de la Grande-Bretagne. Tous ces échanges sont maintenant devenus des pouvoirs industriels. Nous avons l'habitude, comme les Australiens, de croire que nous étions les principaux producteurs d'aliments, mais en fait, notre structure industrielle est très semblable dans sa composition, en termes du nombre de personnes actuellement engagées dans l'agriculture comparé à celui des personnes employées dans l'industrie, à celles des pays d'Europe. En fait, nous avons moins de cultivateurs que certains des principaux pays d'Europe, simplement parce que nous avons poussé plus loin la mécanisation. Je crois donc qu'à l'heure actuelle, alors que le monde a été secoué par la crise du pétrole, nous pourrions probablement repenser nos positions et réfléchir aux autres types d'organisation que pourrait adopter le monde.

L'idée d'intégration aux États-Unis est le produit d'une période historique particulière alors que le monde s'est regroupé en blocs économiques. C'est maintenant le temps de la maraude et il est possible que la politique du Canada s'oriente vers ce que nous préférierions tous, un système dans lequel le Canada ne dépendrait pas outre mesure des États-Unis. Mais cette initiative n'est possible que dans le cadre d'un système mondial.

Le sénateur Grosart: Dites-vous effectivement que nous faisons face à une guerre de blocs économiques ou à une situation équivalente à une guerre, que nous aurions mieux fait de nous joindre à l'un d'eux et que le meilleur choix serait les États-Unis—et lorsque je dis «joindre», je veux dire nouer des relations plus étroites?

M. Johnson: Non. Au contraire, sénateur, je crois à cet égard que, jusqu'à il y a un an et demi, nous avons semblé nous diriger vers le régionalisme et les blocs économiques, alors que la Grande-Bretagne entrait au Marché commun, que les Américains devenaient protectionnistes et que d'autres pays du monde, comme l'Asie et l'Amérique latine, envisageaient des négociations de blocs; il a semblé, en effet, que c'était la formule que le monde adopterait; pour nous, les autres blocs ne présentaient guère d'avantages et une entente avec les États-Unis supposait encore beaucoup de négociations. Mais j'ai maintenant l'impression, après les derniers 18 mois, que le danger s'est considérablement éloigné, puisque les Européens ne sont pas en mesure d'administrer un bloc. Ils pensent toujours en termes de nation et lorsque les affaires vont mal ils sont prêts à se servir de leur propre pouvoir afin de servir leurs intérêts et ne se reconnaissent pas de réelles responsabilités envers les autres. Ils n'ont pas été capables d'établir une monnaie commune, leur politique agricole est un fiasco, ils n'ont pas pu concevoir une politique commune à l'égard du pétrole, chacun a suivi son propre chemin. Il faut donc entrevoir la possibilité que la poussée vers le régionalisme risque de se voir freinée. La question est donc de savoir s'il existe une anarchie et une anomie individuelle, et ainsi de suite, ou sommes-nous alors en train de régresser vers le concept d'un système mondial plutôt que d'un système de blocs.

J'essaie de soutenir ce matin que la pensée canadienne devrait exister non pas en termes de tendance vers le bloc qui existait jusqu'à il y a quelques années, et de lancer une politique contre cet antécédent, mais de penser en termes de ce qui arrive maintenant et de ce que devrait être l'intérêt du Canada dans cette situation.

Le sénateur Grosart: N'entrevoiez-vous pas la possibilité qu'un système de blocs pendra sur nos têtes comme l'épée de Damoclès? Le simple fait que la Communauté européenne soit actuellement aux prises avec des problèmes intérieurs, ne me fait pas croire à l'inévitabilité d'un retour au grand optimiste que partageait le monde au sujet d'une communauté européenne il y a quelques années.

M. Johnson: Je crois que cette situation est fort improbable pour deux raisons. Si l'on jette un coup d'œil à l'histoire du marché commun, on voit que le général de Gaulle a réellement réglé son compte à ce dernier à long terme, puisqu'il a tué le concept de l'unification politique européenne en faveur d'un club de puissances impériales, bien qu'il n'ait pas fait voir les choses sous cet angle. Il parlait d'une «Europe des patries», de terres des ancêtres, ou de quelque chose du genre. Étant donné que le général de Gaulle est toujours avec nous, en ce sens que les hauts fonctionnaires français et les politiciens suivent la pensée gaulliste, le concept de l'unité européenne, en tant que force politique, est mort.

Si l'on jette un coup d'œil sur le développement de la politique mondiale en termes de relations entre les Américains et les Russes, et plus récemment entre les Américains et les Chinois, il n'y a aucun besoin d'avoir une union politique européenne à l'heure actuelle, puisqu'elle n'aurait rien d'autre à faire que de maintenir l'influence de ces pays, et je ne crois pas que j'aimerais les voir posséder une grande influence dans le monde; ils sont morts. Ils ne sont pas ouverts comme nous; ils sont plutôt fermés, soit parce qu'ils vivent dans une époque terminée de l'histoire, ou parce que, comme les Allemands et les Italiens, ils ont été défaits quelques fois et ils ne s'intéressent plus au jeu de la politique mondiale. Vous avez parlé de l'épée de Damoclès. Selon moi, le problème est que le fil de l'épée de Damoclès s'est brisé, elle est tombée mais il n'y avait personne en dessous, et personne n'a pu la remettre là où elle pouvait constituer un danger.

Le sénateur Grosart: Au cas où il y aurait des accords de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, quel genre de déséquilibres entrevoiez-vous dans notre économie, et comment, selon vous, serait-il possible de les traiter? Je fais évidemment allusion à des situations où il y aurait par exemple centralisation de la production industrielle, et ainsi de suite.

M. Johnson: A tout prendre, il y a des limites à ce qu'une politique peut faire dans ce genre de situation. Il faut cependant reconnaître le fait que le centre de gravité économique des États-Unis s'est déplacé très rapidement vers l'Ouest. Pour cette raison, nous avons une Maison blanche à l'Ouest, par exemple. Une grande partie de l'industrie américaine est maintenant située sur la côte ouest; cela a une grande influence. Il s'agit là d'un facteur important à long terme auquel les Canadiens devraient penser, puisque entre autre, cette situation signifie que l'Ontario et le Québec ne seront plus juste à côté du cœur industriel américain; des endroits tels que la Colombie-Britannique et l'Alberta pourront bien jouir de meilleurs avantages que l'industrie de l'Ontario et du Québec à la

longue. Je ne puis vous donner de date, mais il me semble que de grands changements sont en train de se produire, et continueront de le faire, au niveau de l'emplacement démographique américain et ainsi de suite, ce qui aura des répercussions sur le Canada.

Vous avez demandé comment nous nous adaptons aux effets, par exemple, d'un commerce plus rapproché avec les États-Unis, ou, dans un sens plus large, un échange libre en général. J'aimerais vous rappeler que le Canada a joué un rôle assez important dans un développement qui, d'un point de vue économique, est l'une des clés de la question. Le monde en général a une opinion assez désuète de la façon d'administrer un système de libre entreprise. Dans un tel système, on doit prendre des décisions à partir de renseignements qui ne peuvent être complets. Selon le vieux concept du capitalisme, si un travailleur prend un emploi dans une industrie et que celle-ci ferme ses portes 25 ans plus tard, tant pis; le travailleur en question est mis au rancart, tant pis. Nous nous sommes maintenant rendu compte qu'une vie humaine est plus importante que cela, et nous avons commencé à chercher des moyens de retenir les gens, de les réimplanter. Le Canada, a été, je crois, à l'avant-garde de ce genre de chose, comparativement à certains pays européens, où la vieille mentalité subsiste encore.

C'est là effectivement la solution. Il faut cesser de voir les êtres humains comme des machines spécialisées conçues dans un but défini, qui poursuivent ce but ou sont mis au rebut, selon les événements. Il faut voir les gens comme une ressource ayant un niveau assez élevé de flexibilité; ils ont une grande valeur et nous devrions être prêts à les déplacer, les former et les retenir. Après tout, on n'achète pas habituellement une automobile en pensant qu'elle fonctionnera pendant 45 ans. Nous formons des travailleurs et nous leur donnons un emploi; nous formons des étudiants à qui il reste 45 années de travail avant de prendre leur retraite. Nous ne sommes pas prêts à croire qu'une automobile fonctionnera pendant 45 années sans aide, sans réparation et sans entretien. Je ne vois pas pourquoi nous traiterions les gens de cette façon. Il faudra prendre une attitude positive à l'égard des gens plutôt qu'une attitude négative à l'égard d'un changement.

Le sénateur Grosart: Les gens, plus particulièrement dans la force ouvrière, semblent avoir beaucoup moins de mobilité qu'une automobile.

M. Johnson: Je n'ai jamais vu une automobile se conduire d'elle-même.

Le sénateur Lapointe: Qu'advierait-il des filiales américaines au Canada s'il devait y avoir un accord sur le libre-échange? Seront-elles fermées? Quel sera leur sort?

M. Johnson: C'est un problème qui a occasionné quelques surprises, suite à l'accord de l'automobile. Dans une certaine mesure, ceux qui critiquent la présence de filiales le font sans savoir que ces dernières créent très souvent des postes-cadres pour les Canadiens cultivés. Dans l'industrie automobile, certains ont été extrêmement surpris de découvrir que l'intégration de cette industrie éliminait le besoin d'avoir un autre siège social au Canada. Je suppose que le libre-échange entraînerait une organisation rationnelle suffisante des cadres, mais je ne pense pas que ce serait nécessairement au détriment du Canada. Si la structure est ainsi faite qu'elle devient irréversible, il y a alors beaucoup d'arguments qui militent en faveur de la présence des cadres de gestion au Canada plutôt qu'aux États-Unis. De plus, certaines sociétés canadiennes—et il y

en a beaucoup aux États-Unis—n'auraient plus besoin d'avoir une direction aux États-Unis qui fasse pendant à leur direction canadienne. Un tri permettra d'éliminer des postes des deux côtés. L'idée qu'un grand nombre de Canadiens de moindre valeur sont engagés ici à titre de directeurs superflus pour faire le travail que des gens plus qualifiés peuvent faire là-bas, ne me plaît pas beaucoup, d'autant plus que beaucoup parmi les meilleurs employés sont des Canadiens. Je me méfie quelque peu des objections aux changements qui sont proposés pour le bien des Canadiens moyens, sous prétexte qu'il y aura ainsi moins d'emplois de tout repos pour les Canadiens aisés et instruits.

Je ne peux vraiment pas faire de prédictions. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne serait pas bon d'envisager l'élimination complète des filiales américaines au Canada ou de quelque chose de ce genre. Il y a des avantages que nous pourrions exploiter si nous avions accès aux États-Unis. Nous sommes avantagés parce que notre population n'est pas aussi dense, que nous avons, l'été, beaucoup de belles régions lacustres. Vous seriez surpris de voir à quel point les Américains de la région des États-Unis où j'habite sont malheureux en été parce qu'il y a très peu de lacs et tant de gens. La possibilité d'avoir un gentil chalet d'été au Canada est très attrayante pour beaucoup d'entre eux, ou le serait s'ils en avaient connaissance ce qui, heureusement pour nous, n'est pas généralement le cas.

Je ne suis pas certain d'avoir répondu à la question. J'ai fait de mon mieux, à partir des opinions que j'ai sur le sujet, et ce qui, à mon avis, était votre idée principale. S'il y a quelque chose d'autre, je ne serai que trop heureux de cerner la chose encore plus si je le puis.

Le sénateur Carter: Vous avez répondu partiellement à beaucoup de mes questions. J'aimerais commencer par le point qu'a soulevé le sénateur Macnaughton. A mon avis, vous avez assez bien répondu à toutes ses questions à l'exception de celle qui concerne les ressources. Il a demandé ce qui arriverait à nos ressources. Entre autres préoccupations actuelles est le fait qu'une grosse partie de nos ressources est entre les mains de non résidents et que, dans une certaine mesure, elles ne sont pas assujetties au contrôle canadien. Comment, à votre avis, cela marcherait-il dans une situation libre-échangiste?

M. Johnson: Vous avez mêlé deux questions différentes. La question de la propriété et celle du contrôle des ressources naturelles sont très distinctes. Les gouvernements gardent le pouvoir d'exercer un contrôle sur l'utilisation des ressources, même si d'autres les possèdent. Beaucoup de problèmes que pose la question de propriété semblent découler du fait que quelqu'un détient cette propriété et non pas parce qu'elle se trouve entre des mains américaines et non canadiennes. Je puis me rappeler des cas, dans le passé, où des Canadiens ont, à long terme, aussi mal géré les ressources que peuvent le faire des étrangers. En fait, on soupçonne parfois les Canadiens d'être plus disposés à exploiter leurs concitoyens que ne le sont des étrangers. Ainsi la question du contrôle et celle de la propriété semblent bien différentes.

Du point de vue du contrôle, nous nous trouvons en face d'un problème grave de par la nature même du pays qui a une constitution fédérale. Il y a une certaine tension entre les provinces qui veulent améliorer le sort de leur population, extraire les ressources du sol et les commercialiser aussi vite qu'elles le peuvent afin de se constituer une population et un pouvoir politique. D'un autre côté, il y a

le gouvernement fédéral qui tente de donner une base rationnelle à l'utilisation de ces ressources.

Je ne suis pas certain que la structure politique du Canada nous permette de parler très sensément de la politique des ressources. Vous connaissez mieux que moi les tensions qui existent entre les premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral au sujet de l'utilisation des ressources et de la vente à l'étranger par opposition à la vente au Canada, etc. De ce point de vue, le problème est à mon avis vraiment canadien. Si nous passions à un commerce plus librement avec les États-Unis, les avantages seraient tout autres, comme l'ont constaté les propriétaires et, parfois, les exportateurs de ressources. Il est bien possible que les décisions privées concernant le moment où il faut exploiter les ressources ne soient pas, à la longue avantageuses pour le Canada. Il me semble, cependant, qu'il faudrait définir l'intérêt à long terme du Canada. Il n'est pas très utile d'identifier la question de la gestion des ressources, ce qui est très difficile dans un monde où la technologie change et où les ressources peuvent devenir inutiles si on les garde, car on pourra peut-être découvrir autre chose pour les remplacer. Pensons, par exemple, à la valeur du guano péruvien avant l'invention des engrais chimiques. Ces montagnes de fiente constituaient une énorme réserve naturelle. Je ne puis cependant imaginer qu'on soit bien content d'avoir des montagnes de fiente maintenant, car on peut produire des engrais beaucoup plus facilement par des procédés chimiques. Il se peut donc très bien que des ressources considérées importantes aujourd'hui puissent se révéler ne pas être des ressources du tout, mais tout simplement un excédent de bagages pour l'avenir.

Il y a un dernier problème. Nous entendons parler sans cesse des substances qui polluent notre environnement ou mettent en danger nos vies. Il se peut que certaines ressources que nous considérons à l'heure actuelle d'une très grande valeur se révèlent dangereuses. Voilà donc, à mon avis, les véritables problèmes. Si on peut réussir à les résoudre, on trouvera des moyens d'action dont le commerce sera toujours le meilleur, mais on ne permettra pas nécessairement aux propriétaires des ressources, qu'il s'agisse ou non de citoyens canadiens, de les exploiter à leur guise.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas ce qui m'intéressait particulièrement et apparemment, je n'ai pas dû me faire bien comprendre. Un pays souverain doit mettre au point une stratégie industrielle qui doit être remaniée de temps à autre afin de répondre aux besoins du pays. Vous avez déclaré plus tôt que si nous établissions le libre-échange et que nous supprimions les droits de douane, nous produirions davantage au Canada. Je ne suis pas sûr que ce soit absolument vrai. Peut-être est-ce exact dans le cas de certains produits, mais je ne dirais pas que ce soit vrai en général. Diriez-vous qu'au lieu d'extraire notre minerai de fer du Labrador et de le transporter jusqu'aux États-Unis, on aménagerait des usines au Labrador?

M. Johnson: Je ne sais pas si on irait s'établir au Labrador. Je ne connais pas beaucoup de Canadiens qui aimeraient aller s'y établir s'ils peuvent rester chez eux et laisser aux autres la tâche d'aller chercher le minerai.

Le président: Le sénateur Carter est de Terre-Neuve.

M. Johnson: Excusez-moi; je ne veux manquer de respect envers aucun Canadien, quelle que soit la région où il habite.

Par contre, l'expression «stratégie industrielle» m'inquiète quelque peu. J'ai beaucoup vu de stratégie industrielle, particulièrement au Royaume-Uni. Habituellement, cela consiste surtout à décider d'empêcher les industriels de faire ce qu'ils veulent ou éventuellement à leur accorder des subventions pour leur faire faire ce qu'ils ne font pas. Cela n'a jamais été, semble-t-il, une grande réussite. Il me semble que la meilleure stratégie en ce qui concerne l'industrie, c'est de ne pas décider ce que les hommes d'affaires devraient faire, mais d'essayer de les améliorer. D'après des études entreprises par le Conseil économique du Canada, nous savons que les hommes d'affaires canadiens ont tendance à avoir moins d'instruction que les Américains et il semble que cela ait des répercussions sur la productivité de l'industrie canadienne. Nous savons également, du moins je le sais à cause de mes relations avec des Canadiens, que beaucoup sont limités du fait qu'ils ne s'identifient pas à l'ensemble du pays, mais à une province ou même à une ville particulière. Il est bien possible qu'en habituant les Canadiens à se déplacer plus volontiers à l'intérieur du Canada et à être plus rationnels dans leur analyse des problèmes industriels, nous allons à la longue développer l'industrie de façon plus efficace qu'en essayant de décider ce qu'elle devrait faire et ne pas faire.

Le président: Permettez-moi d'intervenir, monsieur Johnson, je crois que votre dernier point était bien exposé. Si je puis dire, vous vous identifiez certainement avec la ville de Toronto.

M. Johnson: Non, pas réellement. J'ai enseigné au début en Nouvelle-Écosse.

Le président: Peut-être ne vous en rendez-vous pas compte.

Le sénateur Carter: Prenons un autre exemple, et je ne suis probablement pas aussi bien informé que je devrais l'être, mais le sénateur Cameron peut me reprendre si je me trompe: Les régions du nord du Canada ont du gaz qui doit être vendu en quantités suffisantes pour compenser son exploitation. Un tel marché n'existe pas au Canada, et ce n'est qu'aux États-Unis que nous pouvons en vendre de telles quantités. Par contre, nous disposons actuellement d'une certaine quantité de gaz en Alberta qu'on peut exploiter et transporter à peu de frais. Vous parliez de stratégie industrielle, et voici ce à quoi je veux en venir: le gouvernement provincial ou fédéral devrait-il favoriser actuellement l'exportation de ce gaz bon marché et sa vente à nos voisins du Sud à un prix relativement peu élevé? Par la suite, il nous faudra acheter leur gaz coûteux d'Alaska afin de remplacer le nôtre. Voilà l'un des aspects de la stratégie industrielle. Vous n'avez pas aimé l'expression mais un problème concret se pose à ce sujet: Que faudrait-il faire en ce cas? En tant qu'économiste, quelle est votre opinion?

M. Johnson: La première mesure que je prendrais en l'occurrence serait d'embaucher six économistes, dont deux Canadiens et quatre d'un autre pays afin de s'assurer de leur honnêteté.

Supposons que j'exploite actuellement du gaz bon marché et que j'importe un gaz de remplacement plus tard à un prix plus élevé et à titre d'exemple, supposons que j'investisse l'argent en valeurs IBM ou Xerox, je serai peut-être dans une meilleure situation financière dans vingt ans que si je n'avais pas exploité ce gaz ou si je l'avais fait plus lentement. Il faut considérer les ressources

en fonction de la valeur du temps et de celle de l'argent qui est plus grande actuellement que dans vingt ans.

Dans le processus politique, on n'attribue habituellement aucune valeur à l'élément temps, ce qui signifie qu'on ne se préoccupe pas suffisamment de savoir s'il est préférable d'obtenir un prix supérieur plus tard ou d'obtenir tout de suite de l'argent comptant qu'on peut investir. Les pays producteurs de pétrole se sont trouvés devant ce problème et ont commencé à y réfléchir. Parfois la réflexion est fort sommaire. Certains d'entre eux ont des territoires qui ne servent qu'à produire du pétrole et ils ont l'intention de consacrer les revenus qu'il en tirent à l'éducation des habitants et au développement de leurs aptitudes. Même s'il doit vous en coûter cher d'importer du gaz dans 25 ans, il est peut-être utile d'en tirer de l'argent actuellement en le vendant afin d'investir cet argent. Vous pourriez l'utiliser pour assurer une meilleure éducation de la population ou vous pourriez mettre en valeur d'autres ressources utilisables qui compenseraient le prix élevé du pétrole. Il faut réfléchir à cette question en fonction des possibilités et des choix et examiner très attentivement l'élément temps.

Le sénateur Carter: Il faut penser également en fonction de la réduction des ressources tout partout.

M. Johnson: Toute ressource est vouée à l'épuisement.

Le sénateur Carter: Mais il s'agit de ressources non renouvelables.

M. Johnson: Si vous voulez être prudents, vous investissez l'argent au lieu de le dépenser. Les premiers colonisateurs de cette partie du Canada coupaient quelques arbres et les faisaient flotter jusqu'à Montréal pour les vendre à la marine britannique. Ce faisant, ils détruisaient deux ou trois cents ans d'environnement naturel. Mais ils devaient le faire pour obtenir l'argent qui leur permettrait de s'établir sur leurs terres.

De nos jours, vous voyez autour de nous des gens qui achètent des arbres pour les planter. Ils peuvent se le permettre parce qu'ils ont transformé une ressource, c'est-à-dire les arbres, en une autre ressource plus utile qui est l'argent qu'ils ont fait fructifier par le travail; ils ont alors pu racheter le genre d'environnement qu'ils avaient au début et s'en sont trouvés mieux encore.

Vous devez tenir compte de ce genre de choses. Aucune ressource, après tout, n'a de valeur intrinsèque. Elle prend une valeur lorsqu'elle est utilisée par l'homme. Pourvu que vous continuiez à investir dans quelque chose pour remplacer une autre que vous avez déjà utilisée jusqu'à épuisement, vous n'y perdez pas.

Le sénateur Carter: Vous pourriez épargner votre argent et l'investir dans une usine nucléaire pour conserver l'énergie. D'après votre raisonnement et votre thèse de ce matin, le Canada n'aurait jamais dû exister, parce que le courant naturel du commerce va vers le nord et le sud. Nous venons d'entendre l'émission de Pierre Berton intitulée «*The National Dream*». Le sujet de la série était particulièrement destiné à s'opposer à ces forces et à faire du Canada un pays distinct.

M. Johnson: C'est bien plus compliqué que cela. J'ai été l'élève de Harold Adams Innis, l'un des plus grands esprits originaux que le Canada ait jamais produits. L'une de ses thèses fondamentales est que dans une certaine mesure, la notion de courant nord-sud n'est pas exacte. Prenez le

Saint-Laurent, par exemple; c'est une voie navigable naturelle qui va de l'est à l'ouest.

Le problème tel qu'Innis l'a décrit, était que la rivière Hudson faisait concurrence, encourageant ainsi un courant nord-sud. En naviguant vers l'ouest, vous ne parcourez qu'un tiers du continent, ce qui était le moyen de transport le moins cher. Nous avons dépensé énormément de ressources pour aller plus loin et avons construit la voie ferrée transcontinentale, mais nous avons buté contre des barrières naturelles. Il n'est pas tout à fait vrai de dire que c'est uniquement un courant nord-sud. Il y a également la direction est-ouest, mais elle ne va pas d'un bout à l'autre du continent. C'est du côté est du continent, vers l'Europe, que se trouve le point de départ réel du pays, ou de la côte ouest, en allant peut-être jusqu'à l'Alberta, mais vous avez les montagnes qui vous barrent la route du Pacifique.

Nous subissons de nombreuses pressions toutes divergentes. Nous ne pouvons réellement parler de nord et de sud, ou dire que le pays n'aurait jamais dû exister. C'est en fait un rêve de politicien, parce que le pays a existé bien avant qu'il n'y ait un gouvernement. Si nous nous en remettons maintenant au Sénat du Canada, il pourrait ne plus exister, mais ce pays a travaillé, prospéré et s'est donné un gouvernement.

Le sénateur Carter: Le sénateur Grosart a soulevé la question de la population. Les intérêts des syndicats aux États-Unis en ce qui a trait à l'industrie automobile, sont presque diamétralement opposés à ceux des travailleurs de l'automobile au Canada. Qu'en sera-t-il alors?

M. Johnson: J'espère—et connaissant certains chefs de syndicats canadiens, j'aurais tout lieu d'espérer—qu'ils ne seraient pas épris comme les Américains, d'un désir de fraternité aux dépens des emplois. La main-d'œuvre canadienne fait concurrence à la main-d'œuvre américaine. Cette dernière parle beaucoup des droits des travailleurs, et ainsi de suite, mais elle se consacre énormément à relever les salaires de la main-d'œuvre étrangère pour que celle-ci ne lui fasse pas concurrence.

Je crois que nos syndicats sont assez avisés pour s'en apercevoir. Ils doivent, bien sûr, éviter que la main-d'œuvre ne devienne trop bon marché pour ne pas le céder aux employeurs canadiens.

Mais je pense que le libre échange nous permettrait de relever les salaires canadiens, ce qui, à mon avis, serait une bonne chose en soi. Il serait bon d'avoir une population ouvrière plus aisée. On pourrait sûrement augmenter les salaires tout en demeurant compétitif.

Si nous examinons l'activité des syndicats américains dans les Antilles, disons, tout comme au Canada d'ailleurs, nous constatons qu'elle a toujours tendu, en partie du moins, à hausser les salaires de la main-d'œuvre dans ces régions, pour qu'elle n'entre pas en concurrence avec celle des États-Unis. En fait, les organisations internationales de travailleurs au sein desquelles les syndicats américains ont été très actifs, se sont efforcés plus ou moins de rendre la vie plus difficile aux petits salariés, que ce soit à Hong Kong, à Singapour ou en Afrique, sous prétexte de leur rendre la vie plus douce. On ne leur garantit pas de travail, mais simplement que s'ils peuvent obtenir un emploi, ils seront mieux payés; mais les salaires sont si élevés qu'ils ne peuvent obtenir d'emploi pour commencer. Ce n'est pas une contribution au bien-être de l'humanité.

Le sénateur Croll: Je présume que l'Accord canado-américain de l'automobile est, à votre avis, un exemple de ce qui pourrait arriver dans ce que nous appelons le libre-échange?

M. Johnson: Non.

Le sénateur Croll: Très bien, montrez-moi la différence.

M. Johnson: L'accord de l'automobile me semble être le reflet des pires choses que fait le Canada. Nous ne pratiquons pas réellement le libre-échange en ce qui avait trait aux consommateurs canadiens. Nous avons maintenu le niveau des prix des automobiles pour le consommateur canadien et aidé les sociétés à construire des usines pour employer la main-d'œuvre. Ce n'est pas du libre échange.

Finalement, c'est le Canada qui a lancé toute l'affaire et les États-Unis en ont payé le prix international. De cette façon, le Canada ne semblait violer aucune règle internationale en garantissant en fait l'emploi de la main-d'œuvre canadienne aux dépens surtout de la main-d'œuvre automobile européenne et autres.

Les États-Unis ont techniquement violé les règles du GATT en ce sens qu'ils ont favorisé le Canada au détriment d'autres pays.

Nul doute qu'ils ont enfreint les règles de non-discrimination. Leur seule façon de s'en sortir a été de prétendre que ces sociétés étaient américaines, ce n'était pas nécessairement de la discrimination en faveur du Canada, mais une opération légitime au nom de sociétés américaines.

Cela fait suite à ce que j'ai dit plus tôt, c'est à dire que les États-Unis prenaient le blâme pour avoir violé les principes du libre échange alors que le Canada empochait les profits. A mon avis, ce n'est pas une situation souhaitable.

Je n'ai jamais considéré non plus que la fabrication d'automobiles fût nécessairement la meilleure contribution de l'homme à la civilisation. Je sais que tous les pays que j'ai visités considèrent, sans exception, l'industrie automobile comme le signe de la compétence industrielle, mais du point de vue économique, la main-d'œuvre y est fluctuante, rivée à un travail à la chaîne abrutissant et à toute sortes d'occupations qui ne sont pas intéressantes en elles-mêmes, et tout cela pour se permettre de dire: «Voilà une automobile canadienne qui passe dans la rue».

Le sénateur Croll: D'autre part, le principal employeur aux États-Unis est l'industrie automobile.

M. Johnson: Cela ne fait honneur à personne.

Le sénateur Croll: Que cela fasse honneur ou non, voyons un instant le Pacte de l'automobile. Vous avez dit que le consommateur était quelque peu désavantagé, et qu'il ne retirait aucun profit; mais des milliers d'employés ont été avantagés lorsqu'ils ont obtenu la parité de salaires avec leurs collègues américains.

M. Johnson: Tout est parfait si vous voulez identifier votre bien-être social avec le bonheur des travailleurs de l'automobile.

Le sénateur Croll: Les travailleurs de l'automobile ne sont pas un groupe à part. Je les ai choisis comme exemple. Je vais passer à d'autres industries. J'ai plutôt pensé que cela semblait être un exemple de deux pays qui font une même sorte de commerce—on pourrait dire du libre échange—et que cela comportait des avantages et des

inconvenients. Ce n'est pas toujours avantageux pour les deux.

M. Johnson: L'accord en question donne l'apparence du libre échange, mais il n'est pas trop avantageux pour le consommateur canadien qui est censé bénéficier de cet échange. Deuxièmement, je ne vois pas tellement que le bonheur humain aille de pair avec l'emploi dans l'industrie automobile. En fait, beaucoup de jeunes protestataires s'élèvent contre le travail abrutissant que comporte la fabrication d'automobiles. Je pense qu'ils ont raison.

Troisièmement, ni l'industrie automobile, ni le gouvernement, qui l'encourage, ne fournissent des emplois, mais c'est la bonne volonté du gouvernement pour créer un climat et un niveau de demandes propices aux emplois.

Le sénateur Croll: Un ancien Canadien, qui est presque aussi distingué que vous—le professeur Galbraith—parlant hier à Calgary devant des représentants du secteur de l'énergie, a dit que le problème inhérent à notre économie et la raison de l'inflation que nous connaissons, était que 50 p. 100 des ressources se trouvaient entre les mains d'organismes nationaux et multinationaux et que ces derniers contrôlaient autant l'économie que le gouvernement.

M. Johnson: Je ne me compare pas au professeur Galbraith pour la valeur mais en tant qu'économiste, je sais qui sont ceux qu'on peut considérer comme les plus grands du monde actuellement et il n'en fait pas partie. Voilà où Galbraith fait erreur dans son raisonnement sur les sociétés et les inquiétudes que suscite l'appartenance canadienne: Les sociétés ne font pas monter les prix par pure méchanceté ou parce qu'elles veulent causer des ennuis au gouvernement; elles le font parce que le gouvernement poursuit une politique inflationniste. Quand une société majore ses prix, on le voit; mais quand il y a une hausse du salaire des ouvriers à forfait, du prix des coupes de cheveux ou quelque chose du genre, on ne le voit pas. On ne s'en prend pas au coiffeur parce que la coupe de cheveux coûte plus que d'habitude mais, par contre, on s'en prend aux entreprises. C'est tout à fait fortuit. Le prix des coupes de cheveux peut monter et toute proportion gardée, on en souffre autant que quand il s'agit du prix des automobiles, mais on ne le remarque pas; on ne suppose pas qu'un groupe malveillant s'emploie à augmenter le prix de la coupe de cheveux uniquement pour vous porter préjudice et pour contrarier le gouvernement. Quand une entreprise a décidé de majorer ses prix, par exemple les fabricants de voitures, c'est très évident parce que leur décision a une grande portée. Il semble qu'ils ont décidé par pure malveillance de faire monter les prix. Dans le cas du prix de la coupe de cheveux, personne en particulier n'a pris la décision; les coiffeurs ont tout simplement décidé ensemble qu'il était temps de majorer leurs prix.

A mon avis, il n'est pas très intelligent de vouloir aborder la question de l'inflation en faisant jouer au siège central de la General Motors le rôle du vilain. J'ai témoigné à ce sujet il y a trois ans, comme l'a signalé le sénateur Aird, devant un comité sur l'inflation. Il me semble que ce soit tout à fait insensé. Je pourrais si je le voulais, ou si je me sentais assez malveillant pour cela, dire pourquoi Galbraith a cette opinion des grandes sociétés mais cela n'a rien à voir avec l'économie et ce n'est réellement pas très utile.

Le sénateur Croll: Il n'est peut-être pas convaincant mais nombreux sont ceux qui le lisent. Je ne met pas en

doute votre compétence en matière d'économie et je m'en tiendrai là.

Vous avez parlé du Marché commun et dit qu'à votre avis, il est en train de se disloquer. Quelle assurance aurions-nous, si nous nous joignons aux Américains comme vous le proposez, que de la même manière, nous ne dépendrions pas encore de quelque facteur?

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui se produit souvent dans notre pays, comme vous le savez. Un grand nombre d'acheteurs, surtout dans le domaine commercial, traite avec un homme ou un fournisseur pendant une longue période et subitement un matin, l'acheteur dit: «Je ne suis disposé qu'à payer X dollars ce que vous me fournissez,» et le fournisseur dit: «Je ne peux faire affaires avec vous sur cette base; ce n'est pas possible. Pourriez-vous m'accorder 30 jours, je vais arranger ça?» Il ne peut rien arranger, il part. Vous savez que cela se produit très souvent, non seulement au Canada, mais aux États-Unis. Or, supposons que nous soyons intégrés aux États-Unis et un matin, un groupe texan déclare tout à coup: «Voilà pour toi Canada»—un autre Connally—et où en sommes-nous?

M. Johnson: Je suis ébranlé, mais pas très convaincu que cela puisse arriver. Il me semble peu probable que nous nous éveillions un matin dans une situation de ce genre. Nous l'avons constaté maintes fois avant l'existence du libre-échange et pourtant il y avait des tarifs douaniers des deux côtés et le Canada n'avait pas particulièrement pris sur les États-Unis; notre propre attitude est sujette à variante. Pourquoi donc l'éventualité du libre-échange devrait-elle soudain susciter toutes ces possibilités. Vous avez déjà dit que des entreprises avaient eu une expérience de ce genre.

S'il doit pleuvoir dans la semaine, peu importe ce que vous avez à faire, pourquoi donc me dire que si on ne va pas à l'église le dimanche je vais particulièrement m'en-nuyer ou que, si on ne fait pas ceci ou cela, j'échapperai au contraire à la pluie? Cela c'est inévitable quand le gouvernement est centralisé et quand il ne peut définir toutes les conséquences possibles.

Dans beaucoup de cas, nos difficultés au Canada découlent tout simplement du fait que pour les Américains, bien que nous soyons leur client le plus important nous ne représentons qu'une petite partie du monde dans lequel il leur faut évoluer, et ils prennent des décisions tendant à ne pas faire de distinctions injustes et des choses du genre, et des décisions qui nous touchent vraiment et ne touchent presque personne d'autre mais ils les prennent automatiquement et considèrent qu'elles s'appliquent aux autres chez eux. C'est un élément de l'idée qu'ils se font de leur pays. Ils ne sont pas conscients dans la même mesure que nous du fait qu'il commercera avec le Canada.

Vous trouverez ce genre de situation mais au premier abord, elle aura moins d'importance. L'origine du problème remonte aux années 1930 et à la crise économique. Quand les gens se battent désespérément pour obtenir un emploi, on trouve ce genre de comportement. Nous avons fait des progrès par suite de la Révolution keynésienne et d'un remaniement de la politique économique si bien que les pays ne sont plus obligés de se trancher la gorge les uns les autres pour assurer des emplois. Nous savons que tous les gouvernements peuvent créer des emplois en assurant la demande et si vous décidez de ne pas en créer pour une raison donnée, vous réduisez la demande en sachant très bien ce que vous faites.

Dans le cas précis d'un fournisseur, j'ai toujours été intrigué par cette façon de procéder, parce qu'on ne s'occupe jamais d'obtenir assez de renseignements au sujet de l'intéressé pour savoir si on se fait rouler ou non. Je sais qu'il peut se laisser aller à un contrôle moins rigoureux des prix, il peut ne pas s'occuper tellement des progrès réalisés sur le plan technique. Vient ensuite un homme plus jeune et plus affamé qui dit: «Je ne vois pas pourquoi vous traitez avec ce veillard quand je peux vous fournir le produit à moindre prix.» Il est également possible que la société dise: «Nous savons tous que le vieux est dépassé par les événements mais nous lui devons une chance et nous lui accorderons 30 jours et nous verrons s'il peut se remettre sur pied.»

Dans le cas du pauvre vieux, c'est de la concurrence injuste et on lui porte préjudice. Pour ce qui est de la société, on dépense peut-être beaucoup d'argent sans nécessité afin d'accorder au vieux la chance de se mettre à jour et de pouvoir faire concurrence. Pour ce qui est du jeune homme qui essaie de fournir le produit et qui sait être capable de le faire à moindre frais, le vieux dit: «Ce jeune homme ne devrait pas avoir cette possibilité, j'ai obtenu ce marché, et je dois le conserver; il faut écarter ce parvenu; cette affaire n'est pas de sa compétence tant que j'y suis.»

Je ne sais trop ce qu'il faut comprendre, parce que vous ne précisez pas si la société dispose vraiment de fournisseurs très désireux de trouver des emplois pour leurs employés. Il se peut que ce soient des immigrants ou quelque chose du genre.

Le sénateur Croll: Ce qui importe vraiment c'est que pendant un temps, on a appliqué une méthode et les uns dépendaient des autres. Ce qui suit a du sens, et les deux se disent: «C'est mon client; je fournis, j'assure les ressources.» Tout à coup, rien ne va plus. J'ai dit qu'il pouvait arriver la même chose aux relations entre le Canada et les États-Unis. N'est-ce pas là l'un des grands dangers de l'intégration dont vous parlez?

M. Johnson: Cela n'a rien à voir avec l'intégration. Dans votre exemple, cela se produit sans intégration.

Le sénateur Croll: Oui.

M. Johnson: De fait, dans cette exemple, vous n'avez même pas précisé que l'une des sociétés était étrangère et l'autre canadienne.

Le sénateur Croll: J'ai pris comme exemple des sociétés canadiennes mais ce sont des choses qui se produisent aussi à l'étranger.

M. Johnson: La société étrangère est-elle donc si spéciale?

Le sénateur Croll: Je n'ai pas parlé de sociétés étrangères. Il s'agit d'un rapport avec un autre pays et puisque nos propres relations nationales pourraient en souffrir, il pourrait en arriver de même dans le cas des relations étrangères. Dans ces conditions, qu'est-ce qui pourrait nous assurer la sécurité?

Le docteur Johnson: Je ne crois pas que vous trouverez de la sécurité à moins que vous puissiez déterminer quelque chose qui soit vraiment remédiable et qui puisse être modifié. Ce genre d'exemple constitue vraiment un problème. Vous lisez souvent dans la presse le cas d'employés fidèles, ayant 50 années de service, dont tout à coup le

patron leur dit que leur travail n'est plus satisfaisant. Nous sommes censés compatir avec l'employé mais il se peut que l'employé en question travaillait mal depuis 10 ans et le patron n'avait pas le cœur de le lui dire. Il croit que peut-être cela ne l'affectera pas trop maintenant qu'il a atteint cet âge et qu'il recevra une pension et ainsi de suite; aussi peut-il lui dire maintenant qu'il est remercié de ses services et qu'il a fait preuve d'incompétence pendant 10 ans. C'est le problème auquel vous avez à faire face et vous ne pouvez légiférer ou argumenter à cet égard tant que vous n'aurez pas analysé toutes les circonstances. Évidemment, si on dit qu'un employé travaille très bien et que le jour suivant il est renvoyé, c'est injuste et incompréhensible. Mais s'il a travaillé toutes ces années et que l'on assume, sans qu'il y ait eu vérification, qu'il a bien travaillé il est difficile de lui dire chaque jour qu'il accomplit un travail qui n'est pas satisfaisant, à la fin il est excédé. Qui donc sait si c'est juste, qui en est la victime et qui ne l'est pas.

Le sénateur Croll: Professeur, vous avez déclaré—et j'en ai pris note—que, selon vous, nous n'agissons pas sagement en essayant de nous imposer sur le marché américain. Toutefois, les autres pays n'agissent-ils pas de cette façon?

Le docteur Johnson: C'était là un exemple particulier. Dans le cas que j'ai cité, étant donné les tarifs américains, il était profitable d'exporter les matériaux non traités et de les traiter aux États-Unis. Il s'agit d'une déformation du rendement naturel causé par les tarifs américains et j'ai tout simplement dit que vous pouvez faire deux choses à cet égard. Soit vous payez les tarifs américains et exportez le produit traité et dans ce cas vous payez les Américains pour le droit d'avoir leur tarif ou vous pouvez essayer de négocier une baisse de telle sorte qu'il n'y ait pas cette répercussion. Nous avons eu périodiquement des cas de ce genre. Les Anglais ont beaucoup eu recours à cette méthode en subventionnant leurs exportations afin de surmonter les barrières étrangères. Cela se fait de toutes sortes de façons. Le gouvernement, tout particulièrement, agit ainsi à l'égard des produits hautement technologiques dont il est fier. Nous offrons des modalités très spéciales, par exemple, aux compagnies aériennes avec l'espoir qu'elles achètent le Concorde. On a dépensé tout près d'un milliard de livres sur le Concorde et personne ne veut l'acheter. Ainsi vous rognez le prix autant que vous le pouvez et vous offrez toute sorte de subsides à l'acheteur tout simplement pour laisser croire au monde qu'en ayant produit ce monstre, vous en avez tiré un profit commercial.

Les pays agissent parfois ainsi; ils absorbent les pertes entraînées par la vente à l'étranger parce qu'ils veulent en retirer des avantages publicitaires.

J'étais en train de dire que ce serait payer bien cher le privilège de nous prouver et de prouver aux autres que nous sommes en mesure de traiter nous-mêmes nos matières premières. Il serait de loin préférable d'essayer de négocier ce tarif américain en alléguant qu'il ne les avantage aucunement, et qu'il nous cause des frais, et que les ouvriers qui, chez-eux, sont préposés au traitement, ne doivent pas être très compétents car autrement il n'auraient pas besoin de ce tarif et d'en venir ainsi à un accord qui nous satisfasse tous au lieu d'utiliser une vieille phrase de M. Bennet qui disait: Nous allons enfoncer les portes du marché mondial. On peut toujours le faire mais on peut aussi se démolir soi-même.

Le sénateur Croll: Dans notre pays, nous éprouvons cette difficulté; nous avons de la difficulté à persuader la population qu'avec les ressources naturelles dont nous disposons, nous pouvons nous permettre de les exporter et d'importer les produits manufacturés, et nous n'avons réellement pas de solution à ce problème. Agissons-nous comme il convient? Devrions-nous faire le chien du jardinier ou quoi? Comment l'expliquer à la population?

M. Johnson: Je n'aime jamais faire le chien du jardinier. Bien sûr, c'est un problème et il vient en partie de ce que la population et ceux qui prennent les décisions ne comprennent pas les facteurs économiques en cause. Ils se demandent où l'on trouvera des emplois pour les canadiens, si nous exportons nos ressources et importons des produits manufacturés. Mais si nous manions correctement notre économie—et je ne prétends pas que les Canadiens s'y entendent mieux que d'autres—mais si nous essayons de manier correctement notre économie, nous pourrions alors produire davantage avec la population dont nous disposons.

Le problème est manifestement que la quantité de travail que renferment les ressources énergétiques que nous exportons est très petite comparée à celles que renferment les produits manufacturés. On a souvent tendance à se tromper sur ce point, parce que l'une des choses dont les pays moins développés se sont toujours plaints, c'est que malgré leurs programmes d'industrialisation, ils suscitent bien peu d'emplois dans le processus de fabrication. A bien considérer l'aspect productivité dans la fabrication, l'on voit que cette fabrication a tendance à détruire les emplois, qu'elle a pour objet d'augmenter l'efficacité, en réduisant la quantité de travail. De sorte que d'une certaine façon nous faisons fausse route en essayant de créer des emplois dans la fabrication parce que le fabricant efficace passe son temps à essayer de supplanter l'homme par la machine. Parce que les produits où il entre beaucoup de ressources naturelles contiennent moins de travail que ceux qui sont manufacturés, il ne s'ensuit pas qu'il nous faille essuyer du chômage chaque fois que l'on passe d'un secteur de production à l'autre. Il y a un nombre de choses que la population peut faire, et l'un des facteurs présents dans toutes les économies, c'est que la fabrication est devenue de moins en moins importante par rapport à d'autres considérations. J'ai, en Angleterre, un collègue qui nourrissait à ce sujet de vieilles idées et à qui il semblait que la fabrication est de première importance et l'emporte sur toutes autres activités, qui sont de second plan.

Prenons, par exemple, le Canada qui est très concurrentiel dans le secteur des banques internationales, ce qui nous vaut, comme à la Grande Bretagne d'ailleurs, d'avoir beaucoup d'Écossais au pays. Les Écossais sont de très bons banquiers.

Le président: Les petits-fils d'Écossais.

M. Johnson: Le système bancaire du Canada sert d'école à la population écossaise. Nous sommes très compétents dans ce domaine; nous avons des opérations bancaires outre-mer, et nous avons toujours été actifs sur le marché du dollar européen, et d'autres marchés du même genre. Notre population est très compétente dans ce domaine. C'est pourquoi elle pourra mettre à profit ce talent pour survivre d'ici la fin des temps. Il y a aussi d'autres choses que nous accomplissons également bien et résumer notre problème en disant: «Il nous faut avoir des emplois dans le secteur manufacturier», est faux, si l'on songe que ce secteur est l'un de ceux sur lesquels peut le moins compter

un être humain pour assurer sa subsistance. Presque tous les autres emplois auxquels vous pouvez songer exigent de l'intelligence et de la présence d'esprit, et non pas simplement de la force musculaire pour visser des boulons, et cetera. Se livrer, année après année, à un travail de ce genre, détruit la personnalité et fait vieillir les gens qui n'ont jamais l'occasion de penser. Nombre d'autres métiers assurent beaucoup plus le développement de l'intelligence, et ce sont ceux auxquels nous devrions nous adonner si nous exportons plus de produits à base de ressources naturelles et que nous fabriquons moins d'autres articles. Nous constaterions que les résultats seraient avantageux pour les Canadiens puisque notre peuple continuerait à fabriquer mais il fabriquerait des articles plus intéressants.

Le sénateur Lapointe: Monsieur Johnson, pensez-vous que nous devrions vendre nos richesses naturelles à des prix plus élevés?

M. Johnson: A titre d'économiste, je ne peux vraiment pas dire s'il faudrait fixer un prix plus élevé ou moins. Évidemment, un prix plus élevé vaut mieux qu'un prix moins élevé, puisque tout revient au même. Je veux dire que compte tenu des nombreux problèmes que comporte le fait de décider quand utiliser nos ressources et le meilleur moment de le faire, je ne vois pas d'inconvénients à ce qu'on exporte des ressources et qu'on utilise les recettes pour créer un pays plus prospère. Nous ne devons pas dire qu'il ne faut pas exporter nos produits de ressource et réaliser des bénéfices. Je ne prendrai pas l'industrie de l'acier comme exemple parce qu'elle se porte très bien de nos jours. Il y a d'autres industries, comme celle de la fabrication de meubles où nous réussissons assez mal et j'estime qu'il serait idiot de dire que nous ne devons pas exporter de produits de ressource parce que alors, nous importerions des meubles et renoncerions à la gloire de posséder une industrie canadienne de l'ameublement. Les Canadiens peuvent faire beaucoup de choses à part fabriquer des meubles et ils seraient peut-être plus heureux s'il le faisait au lieu de réaliser des imitations minables de chaises et de tables anglaises.

En tant qu'économiste et comme tous les économistes d'ailleurs j'ai le problème suivant: Chacun veut être très catégorique, il veut oui ou non, blanc ou noir. Il faut bien reconnaître que ce n'est jamais une question de blanc ou de noir, de tout fabriquer ou de ne rien fabriquer, d'avoir tout le pétrole ou de n'en pas avoir du tout. Il faut connaître les quantités ou les volumes nécessaires, et distinguer la teinte de gris qui nous convient le mieux. Dès qu'on voit les choses en noir ou en blanc, il faut se rappeler que le gris existe et qu'il est utile ou bien vous dire alors: «Si vous le prenez ainsi, je ne peux vous donner de réponse.»

Le président: Permettez-moi de vous poser une question supplémentaire au sujet de la zone grise. Hier soir, M. Arthur Smith était ici. Nous avons parlé de la productivité relative du Canada par rapport aux États-Unis. Il a fait valoir son argument assez fermement et il y avait une disparité entre les deux groupes de travailleurs. A son avis, les possibilités d'amélioration étaient minimes. Si je m'en tiens à votre raisonnement selon lequel le libre échange est peut-être la meilleure solution, il me semble que cela nous place de toute évidence dans une situation défavorable. Voilà le premier point.

Le second point est que l'accord concernant les produits de l'industrie automobile et les plus longs délais réalisés

dans cette industrie y ont certainement apporté la rationalisation.

Voici ma question: Étant donné peut-être l'écart réel qui existe dans la productivité par travailleur entre les deux pays, et aussi le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'autres domaines où de longs délais semblent disponibles, où la rationalisation semble disponible, voyez-vous tout autre domaine, comme le domaine de l'automobile, avec lequel vous avez indiqué votre désaccord?

M. Johnson: J'ai été élevé avec ce genre de problème, et je l'ai suivi d'assez près, mais je commence à avoir des doutes à savoir si notre conception du problème et notre façon d'en penser est la bonne. J'ai été très impressionné par certains travaux qui ont été faits sur la différence entre les habitants des grandes villes et ceux des petites villes. Si vous habitez dans une grande ville, vous ne pouvez presque rien avoir sans argent, alors vous devez travailler. Dans les villes comme New York, vous trouvez des gens qui ont deux ou trois emplois et travaillent des heures très longues, contournant les restrictions habituelles concernant le nombre d'heures que vous pouvez consacrer à un emploi particulier en ayant plusieurs emplois. La raison est que tout ce qu'ils consomment demande une dépense d'argent. Dans une petite ville, vous pouvez assez bien vivre sans trop d'argent, parce que vous pouvez vous promener dehors, jouir de la nature, chasser, pêcher, vous chauffer au soleil, etc. Vous pouvez vivre à très peu de frais et n'avez pas à travailler si fort.

Je crois qu'une partie de cela explique fondamentalement la différence entre le Canadien et l'Américain. Nous sommes habitués à avoir à nous une quantité assez considérable de temps, à passer une quantité assez considérable de temps avec la nature, non à consommer, et en conséquence n'avons pas à faire tant d'argent. Ceci est démontré, entre autres, dans les pratiques de travail. Vous pouvez passer chaque minute à travailler, comme cet homme dans le film de Charlie Chaplin, à tourner des vis, à se voir apporter les aliments par des bras mécaniques qui les tiennent à sa bouche pendant qu'il tourne les vis, vous pouvez être beaucoup plus efficace de cette façon, mais est-ce nécessairement ce que vous voulez de la vie? À ce point de vue, il se peut que les Canadiens soient peut-être satisfaits de faire un peu moins d'argent et d'avoir un mode de vie plus attrayant.

Vous ne pouvez réellement pas supposer que le système américain satisfait nécessairement les Américains, mais il a tendance à être le style autour des grandes villes. Une partie de cela, bien entendu, est relié à leur structure démographique, à leurs antécédents d'immigrants, et plus récemment au mouvement des noirs vers le nord. Ces gens n'ont pas une collectivité qui vit et s'amuse hors du travail; c'est une collectivité où l'argent est ce qui compte. C'est mieux que les sociétés où rien ne compte sauf la famille, et vous ne pouvez pas contourner cela. Il se peut fort bien que ceci soit une des choses dont les Canadiens devraient se réjouir au lieu de s'en inquiéter, soit que nous n'avons pas à être aussi efficaces que cela, que nous pouvons avoir un peu plus de contrôle sur notre quantité de travail et notre mode de vie. Jusqu'à ce que nous approfondissions cela et décidions que c'est vraiment quelque chose qui est un grand désavantage pour nous et que les Canadiens n'en veulent pas, je ne crois pas que nous devrions trop nous en inquiéter.

Nous trouvons dans chaque pays de très grandes différences dans le niveau de vie d'une région à l'autre, sans

que cela conduise à ce que vous pourriez vous attendre, c'est-à-dire à amener la population à essayer de quitter les régions à faibles revenus et à démanager dans les régions à revenu plus élevé. On peut donc dire que la population accepte cet état de choses. Dans nos mesures économiques, nous pouvons passer à côté de ce qui rend la population heureuse. Si c'est ce qui se passe, nous pouvons tourner en rond et dire que c'est là un grand inconvénient et que nous devons faire quelque chose pour y remédier.

Le président: J'ai posé la question, en fait, dans le contexte de la concurrence, mais je crois que nous devrions continuer.

Le sénateur Cameron: J'ai de nombreuses questions à poser, mais ce n'est pas le moment de les traiter toutes. Une ou deux choses qui m'ont semblé particulièrement intéressantes au sujet de la discussion ce matin. M. Johnson a rendu un très grand service en ébranlant notre croyance dans le statu quo. Il a défié certains de nos concepts et idées acceptés. Je pense que s'il y a jamais eu un temps où nous avions besoin de défier le statu quo, c'est bien maintenant. Je dirais même que si le gouvernement Trudeau tombe la semaine prochaine, ce sera en grande partie parce qu'il a suivi le statu quo dans le domaine de l'inflation et ainsi de suite. Cela pourra paraître une hérésie à certains de mes collègues, mais c'est ce que je crois. J'ai aimé la séance de ce matin, et d'un point de vue philosophique, je suis fermement d'accord avec de nombreuses choses que vous avez dites. Je suis originaire de l'Émirat de l'Alberta c'est pourquoi je pense ainsi.

Le sénateur Croll: Qu'a-t-il dit au sujet de l'inflation qui différerait de ce que le gouvernement Trudeau pratiquait?

Le sénateur Cameron: Je ne veux pas m'engager là-dedans.

Le sénateur Croll: J'allais demander à M. Johnson comment nous rétablirions l'ordre des choses. Toutefois, j'ai pensé que nous devrions le laisser tranquille un instant et vous laisser poser une question, mais vous l'avez fait de la mauvaise manière.

Le sénateur Cameron: C'est là votre point de vue. Je veux dire que d'un point de vue philosophique je suis enclin à penser comme M. Johnson à long terme. Cela prendra longtemps avant qu'on accepte en pensée certains de ces innovations.

Je m'inquiète de la mise en œuvre à court terme du programme. Vous avez dit quelque chose qui m'a grandement intrigué sur la question du droit de propriété. Vous avez dit que le droit de propriété était un mélange de deux courants d'idées, et que tous deux étaient erronés. Vous avez dit que le droit de propriété ne donne pas un pouvoir, mais une responsabilité. J'aimerais croire que le droit de propriété ne donne pas un pouvoir omnipotent. Je pense que le défi qui est posé à notre pensée aujourd'hui, si l'on accepte la thèse que le droit de propriété ne donne pas un pouvoir, est l'exercice du contrôle par le gouvernement. J'ai toujours dit que je me souciais fort peu d'où venait l'argent; je ne suis pas opposé aux investissements étrangers dans ce pays; plus il y en a, mieux c'est, pourvu que nous puissions les contrôler. Voilà le nœud de votre argument, je crois. J'aimerais savoir comment vous définissez le «contrôle».

Le sénateur Carter a touché un autre point lorsqu'il a parlé de vendre notre pétrole actuel très bon marché et de le racheter, dans 15 ans, à un prix élevé.

J'ai été intrigué par votre réponse disant que la valeur du dollar avait baissé et j'ai pensé, «Mon Dieu qu'advient-il de l'obligation de \$1,000 que j'ai achetée en 1940? Quelle serait sa valeur aujourd'hui?» Cette analogie peut s'appliquer à notre pétrole.

J'ai pensé que le sénateur Carter s'était converti à la philosophie de M. Tommy Douglas. La question de la propriété et du contrôle constitue un problème essentiel à l'heure actuelle. Certaines gens, généralement de la gauche, prétendent que nous devons assujettir les grandes sociétés au contrôle de l'État. On doit alors se demander dans quelle mesure et selon quelle formule doit s'exercer ce contrôle. Par exemple, allons-nous finir par voir Exxon et toutes les autres sociétés participer à ce consortium qui prend en charge le pipe-line de la vallée du Mackenzie? C'est un investissement de 6 à 10 milliards de dollars, même si c'est un bon Canadien, M. Ken Jamieson, qui est à la tête d'Exxon. Comment pouvons-nous exercer un tel contrôle sans dictature?

M. Johnson: Il m'est difficile de répondre à votre question, sénateur, puisque je n'en comprends pas réellement la portée. On peut adopter des attitudes différentes à l'égard de ces sortes de situations; par exemple, si une société est exploitée par quelqu'un que je connais personnellement, je peux m'y rendre et le rencontrer; c'est un peu mieux que si je ne le connaissais pas. Je crois qu'au Canada, nous risquons d'adopter ce que je crois être le système britannique de contrôle économique où l'on s'arrange de manière que les hommes d'affaires soient toujours relégués au second plan et impressionnés par les hommes politiques; en outre, lorsque vous voulez faire quelque chose d'onéreux pour les actionnaires, vous faites alors appel à l'homme d'affaires et l'appellez par son prénom. Je n'apprécie pas particulièrement ce procédé. Une meilleure façon, à mon sens, si l'on veut faire quelque chose qui imposera des frais à quelqu'un, serait de mettre cartes sur table et d'en discuter.

La question du contrôle entre Américains et Canadiens est des plus importantes dans un contexte où les hommes politiques peuvent amener les hommes d'affaires à faire perdre de l'argent à leurs actionnaires afin de demeurer dans les bonnes grâces des politiciens. Je n'aime pas cette façon de diriger les gouvernements ou les entreprises.

Si nous ne devons pas procéder de cette façon, alors exigeons que le gouvernement établisse des règlements explicites et prenne des décisions applicables à tous, qu'il s'agisse de Canadiens ou d'Américains. Il faudra également commencer à penser, tôt ou tard, aux entreprises japonaises et allemandes; ces deux pays, en effet, deviendront relativement plus importants et chercheront à investir outre-mer.

Aussi, il se peut fort bien que nos idées actuelles, au Canada, deviennent anachroniques alors que nous ne considérerons pas les Américains, en général, tellement comme des étrangers. Nous n'avons jamais très bien su si c'était les Américains ou les étrangers en général que nous n'aimions pas.

Concernant la question du contrôle, je pense qu'il existe une attitude plutôt irréaliste. Je m'en suis aperçu dans ma propre carrière, encore récente, alors qu'un étudiant radical dira, «Bien, si le professeur Harry Johnson dit que nous devrions avoir un cours sur le marxisme, alors nous en aurons un». A cela je réplique, «Vous ne comprenez pas très bien. Je ne peux mettre sur pied un cours sur le marxisme et vous le faire suivre que si mes collègues

veulent bien y souscrire et si je trouve un homme qui puisse le dispenser et qui soit acceptable, aux yeux de mes collègues, en tant qu'économiste qualifié». Je suis professeur parce qu'on a confiance que je prendrai des décisions raisonnables et que je n'agirai pas par caprice. Si je mers du pouvoir que me confère mon poste pour modifier tout le système, ce sera ma fin. Je ne peux exercer un contrôle qu'à condition de l'exercer de façon acceptable pour les autres.

Il me semble qu'on se préoccupe beaucoup de la question de contrôle. On croit d'une façon ou d'une autre que lorsqu'une personne parvient aux échelons supérieurs d'une société grâce à ses connaissances et sa compétence ainsi bonnes décisions qu'elle a prises, elle change soudainement d'attitude et elle est atteinte de la «folie du pouvoir». Le point de vue suivant: «Si j'étais à la tête de la société, je n'aimerais pas que les choses se passent ainsi. Je me servais plutôt de l'argent disponible afin d'appuyer mes croyances politiques au sujet de l'Afrique du Sud ou quelque chose de ce genre» indique tout simplement un manque de compréhension de toute la question. On ne détient le contrôle qu'à condition de contrôler la situation d'une façon acceptable pour toutes les personnes en cause.

Tout le monde a certaines notions du passé fondées sur des mythes et la lecture de romans. Au début du 19^{ème} siècle en Grande-Bretagne, le propriétaire d'une usine pouvait congédier ses employés et adopter telle ou telle attitude parce que le chômage sévissait partout et les travailleurs devaient obéir. Une telle situation n'existe plus. Il avait également investi son propre argent dans l'usine et s'il voulait le gaspiller, il pouvait le faire. La personne qui dépense l'argent des actionnaires est dans une situation différente car si elle commence à faire perdre de l'argent à la société, les actionnaires vont se plaindre. Ils peuvent le faire directement ou en vendant tout simplement leurs actions, et elle ne sera plus en mesure d'obtenir les capitaux nécessaires pour financer son entreprise.

Le contrôle ne constitue donc pas un pouvoir absolu de la façon qu'on a tendance à le croire. S'il en était ainsi, on aurait raison, dans une certaine mesure, d'affirmer que les Canadiens devraient contrôler les affaires afin de nous permettre de leur imposer nos idées. Nous pourrions nous servir de tout le pouvoir que nous détenons sur un certain nombre de membres de notre propre groupe national ou quel que soit son nom, et veiller à ce que ces personnes accomplissent tout ce que nous voulons qu'elles fassent même si ce n'est pas utile pour eux, pour leurs employés et pour leurs affaires.

Si nous ne voulons pas qu'on procède de telle ou telle façon dans l'extraction de nos ressources naturelles, il s'agit donc d'établir des lois dans ce domaine au lieu de croire que si nous ne permettons qu'à des Canadiens de s'occuper de ce domaine, tout serait bien fait d'une façon ou d'une autre, car ce ne serait pas le cas.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, voici une affirmation d'une supériorité: «Le Parlement est le gardien compétent de l'intérêt public.»

Monsieur Johnson, qui a fait cette affirmation? Vous en souvenez-vous?

M. Johnson: Oui, et j'y crois, malgré que depuis ce temps, j'ai eu bien des raisons de mettre en doute une telle affirmation.

Le sénateur Macnaughton: Il s'agit d'une affirmation extraite de votre livre.

M. Johnson: Oui, je le sais.

Le sénateur Cameron: Voilà ce à quoi je veux en venir. Qui va exercer ce pouvoir? Ce doit être le gouvernement en fin de compte. Cette situation a été abordée de façon sommaire dans plusieurs questions posées ce matin. Qu'arrivera-t-il à l'industrie du Canada si nous adoptons le libre échange? De toute évidence, la mise à l'épreuve de l'industrie serait gâchée ainsi que la question connexe de la main-d'œuvre. D'autre part, les représentants de l'industrie du caoutchouc à Kitchener déclarent que s'ils pouvaient entrer sur le marché américain, ils seraient en mesure de concurrencer avec n'importe quelle autre entreprise car ils feraient partie d'un marché de 210 millions d'habitants par rapport à notre propre marché de 20 millions.

Il existe dans notre pays certains instruments de pouvoir au niveau national qui donnent au gouvernement le contrôle nécessaire s'il utilise ces moyens mis à sa disposition. Sur le plan des carburants les sables bitumineux en sont un, mais il ne s'agit pas d'un instrument aussi important que bien des personnes le croient. Je crois que nos ressources totales ne représentent qu'environ 6 p. 100 de la consommation des Américains, mais il s'agit quand même d'un moyen dont nous disposons. Les terres en sont un autre. Les Américains tentent d'acheter nos terres et nous les contrôlons. Le plus grand facteur de tous est sans doute celui dont nous n'entendons pas tellement parler mais dont nous entendrons parler à l'avenir, c'est-à-dire l'eau. C'est notre plus grande ressource et il faut que les Américains l'ait. Je ne pense pas au «chien du jardinier» mais nous servons-nous de ce facteur de négociation en ce qui concerne les échanges? Si nous devons perdre certaines industries, comme cela sera le cas, comment pourrions-nous nous servir de ce facteur pour protéger l'emploi dans d'autres régions?

M. Johnson: Une fois de plus, cette question présente pour moi des difficultés. A ma connaissance, les bébés canadiens ne naissent pas avec une étiquette autour du cou disant «Je suis un travailleur du textile» ou «Je suis un travailleur dans le caoutchouc», etc. Ils n'y sont pas condamnés. A mon avis, l'important serait que l'on accorde plus d'argent au caoutchouc et moins aux textiles. On investit plus dans le caoutchouc parce que les Canadiens sont bons dans ce domaine, alors qu'il y a toutes sortes de raisons qui ne sont pas particulièrement souhaitables, à l'existence de l'industrie textile.

J'ai été dans les deux genres d'usines et je ne vois vraiment pas qu'il soit plus important de passer sa vie dans une usine de textile que dans une usine de caoutchouc. Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence. Le plus important, c'est le salaire que vous gagnez.

De toute façon nous avons en grande partie le contrôle en ce sens que c'est la politique nationale qui décidera si le travailleur du caoutchouc et du textile seront au chômage. Voilà le principal et ce que nous faisons pour nous-même. A mon avis nous avons bien tendance au Canada de choisir la solution facile; c'est-à-dire de rejeter la faute sur les Américains ou quelqu'un d'autre. Pourtant, c'est, en fait, notre propre gouvernement qui devrait être plus intelligent qu'il ne l'est. La question est cependant de savoir ce qui arrivera si nous avons le libre échange. Le Comité canado-américain et maints autres experts canadiens de la politique commerciale étudient cette question d'une façon

extrêmement soignée et en détail parce que l'on demande comment nous allons effectuer ce changement. Ma réponse est bien sûr que nous n'introduirons pas le libre commerce du jour au lendemain, mais que nous concluons un accord afin de le faire par étape. Si nous étudions l'histoire du marché commun européen, ils avaient encore bien plus de raisons que nous de s'inquiéter des conséquences du libre commerce européen sur les industries de certains pays. Deux choses sont arrivées: L'une fut que les Français furent assez intelligents pour modifier leur situation de concurrence en dévaluant leur monnaie avant que ne soit créé le marché commun. Tout d'un coup, au lieu de sembler être un pays cher, sans concurrence, il pouvait rivaliser avec les meilleurs d'entre eux. Les Français ont très bien agi en étant assez intelligents pour modifier leur taux de change afin qu'il corresponde à ce qu'ils considéraient comme des changements de prix, de coûts et à la situation de concurrence qui en résultait. La seconde fut qu'ils s'arrangèrent pour introduire le libre commerce par étapes en supposant qu'il fallait tout ce temps-là aux hommes d'affaires pour s'adapter. En fait, les hommes d'affaires se sont eux-mêmes mis à demander d'accélérer le processus en disant qu'ils pouvaient s'adapter. Dans les documents produits par le Comité canado-américain que j'ai mentionné, on parlait de cinq ans du côté américain et de dix ans du côté canadien. Je croirais, comme c'était le cas en Europe, que lorsque nous aurons opté pour une voie, on se dira: pourquoi perdre du temps, il faut nous y mettre immédiatement puisque la décision est prise.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, ma question supplémentaire a trait à ce qu'a dit M. Johnson sur les études relatives au changement en matière de productivité nationale. Quelle a été la tendance générale qui s'est dégagée de ces études? Pourriez-vous également nous donner le nom des auteurs, car il serait peut être très important de les inviter à témoigner un jour ou l'autre.

M. Johnson: L'étude la plus importante a été faite par Ronald et Paul Wonnacott. Elle est de bien des façons considérée comme la plus approfondie, mais elle l'est surtout en matière d'années hommes hautement qualifiés. De nombreuses autres études valables ont été faites, mais elles sont moins complètes. Autrement dit, les études du comité canado-américain tentent de tirer profit du fait que le Canada a beaucoup de gens de qualité, mais comme il n'a pas trop de temps à consacrer à ce sujet, il n'a pas approfondi tous les aspects du problème.

Le résultat général ne correspond pas à l'image que se faisaient les détracteurs du libre échange. Il en ont résulté deux aspects qui ne sont pas nécessairement aussi utiles l'un que l'autre. D'abord, en général, le Canada en bénéficierait beaucoup de même que l'industrie manufacturière canadienne. C'est le cas des résultats de l'étude de Wonnacott. La raison en est fort simple: notre échelle des salaires est beaucoup moins élevée et, géographiquement, notre industrie du sud de l'Ontario et du Québec fait partie du parc industriel qui forment le Michigan, New York, Boston etc. Du point de vue de la concurrence industrielle, du transport et d'autres exigences, nous sommes beaucoup mieux situés que Denver, Colorado qui, en fait, est une ville périlicitaire et certaines autres villes du Mid-West comme Minneapolis, et St. Paul.

D'autre part, si nous voyons le Canada comme un tout et considérons l'influence générale, cette étude tend à indiquer que les avantages iront à l'Ontario et au Québec. Les Maritimes d'une part et les provinces centrales d'autre part souffriront probablement plus que présentement de

leur situation désavantageuse. Présentement, elles ont certains avantages dus aux tarifs et une position privilégiée sur le marché central canadien en conséquence de différentes politiques gouvernementales qu'elles perdront, bien entendu, dans un arrangement de libre échange. Toutefois, il en serait de même pour certaines régions américaines qui bénéficient aussi des tarifs américains et auraient tendance à perdre à l'avantage de l'Ontario, du Québec et aussi de la côte Ouest, qui jouit d'un accès spécial à la bande industrielle dans cette partie des États-Unis. Donc, d'une part, il y aurait un avantage pour l'ensemble de l'industrie canadienne; et d'autre part, une certaine perte pour certaines régions.

Nous devons nous souvenir que la capacité de faire concurrence dans l'industrie est une question non seulement de politique commerciale, mais aussi de la sorte de gens que nous formons, de l'éducation que nous leur donnons et de l'emplacement de l'exploitation manufacturière. Notre population est assez bien instruite par rapport à la plupart des pays et notre situation est bonne pour notre secteur du Canada relativement à la partie la plus industrialisée jusqu'ici aux États-Unis.

J'ai mentionné plus tôt ce grand mouvement marqué aux États-Unis vers le sud-ouest. Au cours des années, il pourrait très bien changer l'influence sur le Canada du commerce libre avec les États-Unis. De la même façon que la Nouvelle-Angleterre et New York tendent vers la baisse, Toronto et Montréal pourraient baisser par rapport à Vancouver, Calgary, Edmonton et autres centres en raison du mouvement de l'industrie américaine vers la côte Ouest, comme elle continue à le faire. Ces régions du Canada seront, plus que celles-ci, avantagées. On dit que la population a tendance à se déplacer vers des climats plus hospitaliers. La population peut, plus qu'autrefois, se permettre de vivre sous des climats plus propices et aller vers l'industrie. Nous pouvons constater les modifications majeures dans toute la politique et l'économie nord américaine, y compris le Canada et les États-Unis. Nous pouvons assister à ce phénomène dans d'autres continents. A cause du transport aérien, de la climatisation et de bien d'autres améliorations, les lieux où nous avions coutume de vivre deviennent invivables, comparativement à d'autres endroits où la population a résidé, sans même désirer le faire. Nous assistons à des modifications importantes qui ont, entre autres, des conséquences politiques.

En Europe, on est en train de rajeunir la Méditerranée, qui, autrefois, a été le noyau de la civilisation européenne et pendant longtemps, elle a dépéri et elle est aujourd'hui en voie de redevenir un secteur fort actif de l'économie européenne. Toutefois, je ne m'attarderai pas trop sur cet aspect historique de la question.

La réponse à votre question, c'est que, dans son ensemble, l'industrie canadienne conviendra parfaitement. Mais certaines provinces réussiront mieux que d'autres.

Le sénateur Grosart: Croyez-vous que le libre échange nivelera horizontalement la productivité dans les régions actuelles représentées par les 10 ou 12 membres de notre présent marché commun au Canada, ou s'il se produira une accentuation des problèmes régionaux que nous avons déjà?

M. Johnson: Je crois qu'il se produira une accentuation des problèmes régionaux. Mais il nous faut aussi tenir compte que les États-Unis, parce qu'ils éprouvent le même problème, ont aussi des régions qui ne se prêtent pas beaucoup à la concurrence et qui auraient tendance à

perdre, à cause du commerce libre, comme elles le font à cause du commerce international. Les provinces maritimes sont protégées au Canada contre certaines éventualités qui pourraient provenir d'un commerce plus libre avec les États-Unis. Cependant, le problème qu'éprouvent les provinces Maritimes dans le secteur du libre échange canadien remonte à il y a plus de 100 ans. La raison est pour moi fort simple, car il n'existe pas de loi naturelle qui stipule que les peuples qui s'établissent dans un lieu géographique donné doivent à jamais continuer de jouir du revenu relatif qu'il avaient au tout début. De profondes modifications se sont produites dans la technologie de la construction des navires et du transport et elles ont eu tendance à laisser en plan les provinces maritimes. Dans la mesure où la Confédération signifie qu'elles ont été séparées de leur marché naturel dans les États de la Nouvelle Angleterre, on leur a versé des subventions en guise d'indemnité. Cependant, il semble qu'elles y perdent, dans l'ensemble.

Le sénateur McElman: Monsieur le président, le témoin a parlé un peu plus tôt du grand succès rapporté par les Écossais dans le secteur des banques internationales et canadiennes, et vous dit que je suis le vrai type de l'habitant des provinces Maritimes. Je dois ajouter que je suis d'origine Écossaise et que j'ai commencé dans le secteur banquier pour ensuite aboutir ici. Pour la plupart des écossais, autant dire que j'ai échoué.

J'aimerais rappeler une allusion faite par le sénateur Croll aux dangers que présente une intégration plus intime et au fait qu'un bon matin, pourrions-nous nous réveiller pour constater qu'un autre Texan comme John Connally a plongé le pays dans un état de choc. A mon avis, il est peut-être révélateur que le Canada reste, après Connally, le plus important client commercial des États-Unis et vice versa; le Canada semble s'en tirer très bien sur le plan économique. Pourtant, le sénateur Connolly n'est presque jamais là et j'aborde le sujet qui fait l'objet des questions que je voulais poser aux témoins.

Le Canada, au lieu de faire le commerce en craignant ce qui pourrait arriver ultérieurement dans le monde ne devrait-il pas vivre dans la réalité actuelle pour ce qui est des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit d'un monde où les États-Unis possèdent une structure tarifaire qui favorise l'exploitation sur une grande échelle de nos ressources naturelles et qui milite contre un grand nombre de nos produits fabriqués.

Que faire? Comme l'ont demandé certains membres du Comité, devrions-nous nous satisfaire parce que nous possédons les ressources? Faisons-nous le chien du jardinier et attendons-nous qu'il arrive quelque chose qui fasse de nous les grands commerçants mondiaux d'articles fabriqués, ce qui, à mon avis, ne se produira pas du jour au lendemain?

Nous sommes, sans doute, un pays aux grandes réserves excédentaires de certaines richesses naturelles. Jusqu'à l'avènement du grand jour où tout nous appartiendra, surtout en ce qui concerne la transformation des ressources qui deviennent de plus en plus nuisibles à l'environnement et au public, plus encore au Canada qu'aux États-Unis, que notre réponse provisoire ne serait-elle pas de ne pas nous lancer dans le domaine multinational plus que nous ne le faisons actuellement ou dans le domaine binational, soit les relations commerciales canado-américaines, et d'expédier nos ressources d'une façon sélective, si nous pouvions le faire, à nos propres filiales aux États-Unis, en réalisant les profits, en les rapatriant au Canada, et puis

faire au Canada ce que nous voulons dans le domaine du développement tant industriel que social? Certes, ce qui se produit de nos jours dans les pays de l'OPEP reflète une tendance. Ils ont des dollars plus qu'il n'en faut, ils expédient une richesse naturelle dans tous les pays du monde. Ils doivent trouver que faire de leur argent. Ils ne peuvent le consacrer au développement social aussi rapidement qu'ils peuvent le toucher. Pour nous, la solution est-elle de devenir un pays multinational—binational—et d'expédier nos ressources aux États-Unis d'une façon sélective?

M. Johnson: La question est très difficile parce que nous n'avez pas vraiment donné le sens du mot «sélectif» ni parlé de la façon dont la sélection se fait. En outre, il faut savoir combien il en coûtera, et il semble que vous n'avez pas précisé si vous pensez appliquer ce genre de stratégie, si vous voulez, au développement du Canada en tant qu'instrument de négociation pour essayer de faire changer le tarif américain, afin qu'il soit moins coûteux de faire ceci ou pas.

Mon argument allait plutôt dans le sens suivant: La possibilité de faire changer le tarif américain si on consent à entamer des négociations au sujet des tarifs. Ici encore, tout est à prendre, comparativement à la façon dont les choses se passaient autrefois pour ce qui est des relations canado-américaines, comme dans le cas de la protection du Canada contre les droits de douane imposés ailleurs; mais il me semble que cela cause beaucoup de problèmes au sujet de la «sélectivité» et ainsi de suite et j'estime que c'est là un des problèmes auxquels on fait face dans les discussions politiques dans ce pays. On aime bien utiliser de jolis adjectifs comme «sélectif», «ingénieux», «intrépide» et «indépendant» et ainsi de suite, sans préciser au juste leur sens. Naturellement, je préfère «sélectif» à «non sélectif», en supposant que je me charge de la sélection et que je sois intelligent. Je préfère l'indépendance à la dépendance et ainsi de suite mais je n'ai pas vraiment de raison de parler de ces choses parce que jusqu'ici, vous me demandez tout simplement si je préfère un adjectif à un autre, si je préfère une stratégie politique à une autre. Il n'y a rien d'assez concret pour que je puisse dire quoi que ce soit.

Au sujet de la pollution dont vous avez parlé d'abord, il faut à mon avis demander où commence la pollution. Commence-t-elle à l'étape de la production? Autrefois, c'était vrai à Sudbury, où l'acide sulfurique provenant de la fonderie de cuivre a anéanti des milles et des milles de forêt. Ou bien commence-t-elle plutôt comme bien des gens le pensent, dans les villes couvertes de ferrailles ou de boîtes de conserves? La pollution est-elle causée par la consommation de biens ou par leur production? A mon avis, c'est important quand on veut trouver un moyen d'envoyer la pollution chez soi ou chez les autres. Si la production de produits à base de richesses naturelles suppose une destruction de l'environnement canadien dans une certaine mesure, c'est ainsi qu'il faut envisager le problème; si cette production nous permet d'éviter tous les problèmes de la vie urbaine et l'altération de l'environnement qu'entraîne l'amasement de détritiques et ainsi de suite, c'est autre chose. On ne peut vraiment en parler et essayer de trouver des méthodes appropriées avant de connaître les conséquences d'une méthode plutôt que d'une autre.

On peut dire, dans le cas de Sudbury, qui a été l'affreux exemple de ma jeunesse, vous savez toutes ces collines où il n'y a pas d'arbres et où dégouline l'acide sulfurique—de toute façon, en Ontario, et la plupart d'entre nous

n'avons jamais vu Sudbury, donc, nous n'avons pas vu les collines détruites et les gens qui y travaillent—il y a un certain racisme ici—il s'agissait d'immigrants de l'Europe centrale et ils n'étaient pas trop renseignés, ils ne se sont pas préoccupés de la disparition des arbres; ils voulaient être payés, vivre au Canada et ils pouvaient s'adapter à la situation.

Nous avons un problème de ressources canadiennes. Il se peut que dans un sens, il soit très important de produire ces biens, parce qu'il y a beaucoup d'endroits où personne ne va jamais. Donc, peu importe qu'ils soient pollués ou non. Par ailleurs, si nous nous considérons comme un grand pays industriel civilisé parce que nous avons des ressources, mieux vaut créer les problèmes que nous avons évités jusqu'ici; c'est-à-dire, si nous voulons vraiment construire un pays industriel, mieux vaut créer le genre de problèmes qui affligent nos voisins du sud et qui nous horrifient, par exemple la croissance effrénée dans les villes, la congestion urbaine, et la destruction de l'environnement naturel pour faire place aux grands immeubles—ce genre de choses; et je ne sais pas comment aborder ce problème.

Le sénateur McElman: Pour l'instant, oublions l'environnement. Oublions la sélectivité des exportations. Venons-en plutôt aux intérêts du Canada, puisque la structure tarifaire ne changera pas le 31 décembre de cette année ou avant un certain temps afin qu'il y ait libre-échange. Faisons face à la réalité, tâchons de mettre au point une politique selon laquelle nous possédons des ressources que nous ne pouvons exploiter à plein chez nous et qu'il serait peut-être avantageux pour nous, non pas seulement aux États-Unis mais pour les autres pays industrialisés, de créer nos propres filiales, de leur expédier des ressources excédentaires et donc de récupérer les marges de financement qui nous permettraient de faire le nécessaire.

M. Johnson: Je me méfierais beaucoup de cette proposition, car il me semble, comme le montre l'expérience vécue dans bien des pays, que le recours à des filiales comporte bien des frais. C'est souvent ce qu'on a appelé une stratégie minimaximale: elle comporte, d'une part, des frais et de l'autre, des profits.

Comme les Américains et d'autres l'ont découvert lorsqu'ils ont implanté des filiales en Europe ou dans des pays moins développés, une filiale exige qu'on se familiarise avec une série de nouvelles règles, généralement d'ordre juridique et fiscal. Dans certains cas, on épargne de l'argent en ne s'engageant pas dans une entreprise où il faut apprendre un tas de choses et en vendant plutôt les produits à quelqu'un qui connaît la situation locale.

Prenons, par exemple, les entreprises américaines à l'étranger; on constate que Coca-Cola a des usines d'embouteillage partout dans le monde. En vertu de certains accords, la compagnie vend le sirop et l'entrepreneur local embouteille le produit. Cela évite à la compagnie d'avoir à connaître les lois locales, à donner des pots de vin et le reste.

Le colonel Sanders vend maintenant son poulet frit en Australie, sur la base habituelle d'un cent par poulet. Les hommes d'affaires locaux fournissent le personnel de direction et s'occupent des installations. Il connaissent les lois et assument tous les frais.

Il pourrait très bien se faire que le coût que supporterait une société canadienne pour créer une filiale américaine

afin de tirer profit de la production à partir des matières premières qu'elle vend, entraînera des frais assez sensibles par rapport à une simple vente de matières premières, en laissant aux Américains qui connaissent les ficelles, le soin de produire la chose.

Rien ne permet de supposer qu'on gagne de l'argent en exploitant ce qu'on ne sait pas exploiter.

Nous connaissons l'histoire d'Henry Ford, qui a presque fait faillite en pensant que, parce qu'il pouvait faire des voitures, il réussirait également à faire du verre, des phares et toutes sortes d'autres choses. Il s'est mis à produire des pièces en grosses quantités, mais a dû arrêter complètement, parce que ceux qui produisaient les pièces le faisaient mieux que lui . . .

Vous ne pouvez tout simplement pas supposer, parce qu'il vous semble que vous pouvez faire quelque chose mieux qu'un autre, que c'est nécessairement vrai.

Si nous avons un surplus de matières premières, il n'est absolument pas certain que la meilleure façon pour le Canada de les exploiter consiste à construire des usines à Mobile, Nouvelle-Orléans et partout ailleurs lorsqu'il y a sur place des gens qui savent beaucoup mieux que vous utiliser la main-d'œuvre locale, contourner les lois locales et faire ramasser les ordures.

Le sénateur McElman: Du Nouveau-Brunswick, nous avons un expert chevronné de l'intégration horizontale des sociétés de notre province. Il a prouvé que cette intégration était faisable et que les Canadiens pourraient travailler aux États-Unis en respectant les lois américaines tout comme ils l'ont fait avec les lois canadiennes.

Il y a un autre domaine que j'aimerais aborder quelques instants. Nous avons discuté avec un certain nombre de témoins le fait que les Canadiens sont très bien informés de ce qui se passe aux États-Unis, mais que les Américains ne le sont pas en ce qui concerne le Canada. Dans bien des cas, ils s'en moquent.

Pour maintenir de bonnes relations, il faut faire quelque chose pour remédier à cette attitude négative. Un échange d'informations s'impose.

Un témoin a suggéré que nous devrions peut-être provoquer plus de scandales ici; de cette façon, nous ferions les manchettes des grands journaux américains. Je ne suis pas d'accord. Il me semble que les dirigeants américains, ou beaucoup d'entre eux, connaissent bien le Canada même si le président des États-Unis s'est dernièrement assimilé à la masse qui n'en sait pas grand chose, en disant que le Japon était leur premier partenaire commercial.

Il me semble que nous entrons dans une ère où les masses des États-Unis connaîtront le Canada ou le connaîtront mieux, mais de façon tout à fait insatisfaisante.

Nous contestons actuellement la proposition de transport du pétrole vers la côte Ouest et beaucoup d'Américains le savent. Des Canadiens ont comparu devant les tribunaux des États-Unis pour essayer de l'empêcher. Nous avons le cas récent où le Canada a affirmé qu'il diminuerait petit à petit, au cours d'une certaine période, ses exportations vers les États-Unis et beaucoup d'Américains le savent. Cette connaissance ne rend pas le Canada cher aux Américains. Beaucoup de Canadiens—je n'en suis pas—contestent l'expédition de ressources et plus d'Américains commencent à le savoir.

Pensez-vous, comme moi, que ce qui se passe entre nos deux pays ne rend pas les Canadiens chers aux masses

des États-Unis à mesure qu'elles se rendent ainsi compte de notre existence—que les masses, comme toujours, influenceront sur le gouvernement et que nos relations ne s'amélioreront pas?

M. Johnson: Sénateur, dans toutes ces questions je découvre ce que les radicaux appellent la pénétration culturelle du Canada. L'idée selon laquelle vous devez d'une certaine façon vous faire aimer des masses est une idée que les Britanniques n'ont jamais adoptée lorsqu'ils régnaient sur leur empire. Ils se moquaient bien des masses.

Ce sont les Américains qui croient que d'une certaine façon, être aimé des masses d'autres pays est une grande chose. Ce peut être un gros handicap.

Je pars d'une vue assez économique des choses qui a un lien avec ce que j'ai déjà dit sur les relations entre le sud de l'Ontario et le nord de l'État de New-York. L'immense majorité des Américains ne savent rien sur le Canada parce qu'ils n'habitent pas près du Canada.

Ce qui est essentiel c'est que nous faisons partie d'un système culturel qui comprend New York et nous-mêmes, dont les centres sont Washington et New York. Nous obtenons tous ces renseignements sur les États-Unis parce qu'il se trouve que nous habitons plus près et que nos moyens de communications principaux se trouvent, comme leurs équivalents américains, dans une zone de captation.

Même en vivant à Chicago vous apprenez beaucoup moins de chose sur le Canada que vous ne le feriez à New York ou à Washington, vous en apprendriez également moins sur les États-Unis. Si vous alliez à la Nouvelle-Orléans ou en Californie, vous apprendriez très peu de choses sur les États-Unis du côté de New York et Washington.

Ils se préoccupent surtout de leurs propres problèmes. Leurs journaux sont pleins d'échos sur des gens dont vous n'avez jamais entendu parler. Ce sont les gros bonnets, les industriels et les chefs politiques locaux.

Ils ne s'inquiètent pas beaucoup de ce qui se passe ailleurs. Il se trouve simplement que notre population s'étend le long de la frontière alors que la leur est surtout plus loin au sud de la frontière. Voilà pourquoi ils n'ont pas beaucoup de nouvelles sur nous. Ils n'ont pas beaucoup de nouvelles sur leur propre gouvernement non plus. Ils auront peut-être un titre en première page sur Nixon, mais quand il s'agit d'événements politiques, ce qu'ils apprennent surtout, c'est ce qui se passe à la législature de l'État.

C'est assez naturel. C'est ce qui les intéresse. C'est là qu'ils vivent. Ils ne vivent pas à Washington, ni dans un grand monde où ils font de la politique. Ils vivent dans un État ou dans une ville et c'est là que sont leurs principaux intérêts.

Je ne pense pas que vous obtiendrez cette connaissance mutuelle que vous voulez avoir. Les journaux dépendent des ventes dans un certain secteur géographique. Si vous regardez la télévision dans la région de la Nouvelle-Orléans ou en Californie, ce que vous voyez surtout, c'est ce qui se passe dans une ville proche.

Ma femme et moi-même étions en Californie il y a une semaine et nous entendions énormément parler à la télévision d'un noir qui tuait des blancs à San Francisco. Jusque-là il en avait tué environ 12.

La question était: «Est-il légitime que la police arrête tous les noirs parce qu'on sait que ce type est noir ou bien viole-t-elle leurs droits démocratiques?»

Je ne sais si quelqu'un en a entendu parler au Canada. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler à Chicago mais elle faisait la une dans la région de la baie.

Telle est la caractéristique de la limite géographique des journaux. Ils doivent vendre leurs journaux en imprimant ce que veulent lire les gens. Ils sont trop loin de Washington ou du Canada pour s'inquiéter de ce qui s'y passe.

Nous sommes peut-être plus en sécurité quand ils ne savent pas beaucoup de choses sur nous. Ils nous font des protestations à peu près tous les deux ans sur ce que nous avons fait et peut-être qu'en général, c'est moins ennuyeux que d'avoir à leur dire chaque fois tout ce que nous faisons. En général, c'est peut-être moins ennuyeux que d'avoir à leur dire chaque fois ce que nous faisons.

Le sénateur McElman: Je devrais peut-être vous dire monsieur que cela prouve simplement que les nouvelles des États-Unis nous parviennent très rapidement car nous les avons devant nous. Ce n'était pas un criminel; ils en ont attrappé sept hier.

Je pense que vous parlez du passé. Ce dont je me préoccupe c'est du futur—l'attitude à venir des Canadiens envers les Américains et des Américains envers les Canadiens; elle devrait être bonne. J'ai peur qu'elle ne le soit pas.

Au contraire de ce que vous avez dit, il y a deux ans l'Américain moyen ne savait rien des pays de l'O.P.E.P. et s'en fichait; mais aujourd'hui l'Américain moyen sait ce que sont les pays de l'O.P.E.P. et il n'aime pas ce qu'il sait.

Ce qui m'inquiète, c'est le fait que les Américains n'aiment pas beaucoup les choses dont ils se rendent compte au Canada. Je désire que d'excellents échanges commerciaux et d'autres relations s'établissent entre le Canada et les États-Unis et ce, de façon réciproque, et cette situation me préoccupe.

M. Johnson: J'adopte une attitude quelque peu différente. Je n'attache pas beaucoup d'importance au fait que les Américains n'aiment pas ce dont ils se rendent compte, car trop souvent ce qu'ils aiment vraiment, c'est que les autres peuples se sacrifient dans l'intérêt des États-Unis. Je ne vois pas pourquoi un tel état de choses devrait exister. Je ne vois pas pourquoi un Arabe devrait réduire le prix du pétrole afin d'être bien vu des Américains. S'il diminue le prix du pétrole, les Américains l'oublie simplement et il n'en retire aucun avantage de toute façon. Je serais donc tout aussi heureux si les Américains n'aimaient pas les choses qui se produisent au Canada à condition que ces choses soient utiles aux Canadiens et qu'il ne s'agisse pas de s'intégrer dans les affaires des Américains à l'avantage des Canadiens, mais simplement de mesures que les Canadiens devraient prendre.

Je n'attribuerais aucun mérite particulier au Canada s'il entretenait de bonnes relations avec les États-Unis en maintenant le prix du pétrole canadien à un niveau inférieur au prix imposé par les Arabes, ou toute autre situation de cette nature. Toutefois, j'aimerais encore une fois vous rappeler la plaisanterie que j'ai faite au sujet de la pénétration culturelle. Nous aspirons vraiment d'être aimés, mais à certains moments de notre vie nous sommes peu aimés et nous devons y faire face. Le fait d'admettre que parfois on fait des choses que les autres n'aiment pas fait partie de l'art d'être adulte. Par contre, il s'agit de

faire des choses que nous considérons comme bonnes et non des choses stupides.

Les Américains vont faire face à bien des situations de ce genre. Les Britanniques et les Européens y ont déjà goûté amplement. Bien des personnes sont certainement contrariées par le fait que les pays du Moyen-Orient ont augmenté le prix du pétrole. Personne n'aime payer une facture plus élevée que prévue. Même s'il s'agit d'une situation où des pays pauvres obtiennent plus d'argent, la plupart d'entre nous ne sont pas disposés à prouver leur amour des pauvres et leur désir de leur venir en aide jusqu'à leur donner beaucoup d'argent de leur poche.

Nous serions bien heureux de proposer que d'autres pays plus riches que le nôtre devraient verser de l'argent aux pays pauvres, mais lorsqu'il s'agit d'une contribution volontaire de notre part, cela ne nous plaît pas.

Je crois que l'une des attitudes que les Canadiens devront adopter s'ils veulent devenir plus indépendants est de tolérer l'idée que les Américains n'aiment pas certaines choses que fait le Canada. En fin de compte nous sommes dans une bien meilleure position que d'essayer de prétendre que les choses que nous accomplissons devraient leur plaire lorsque ce n'est pas le cas, car voilà à mon avis, l'une des pires attitudes des Canadiens; autrement dit nous leur soustrayons de l'argent et ils devraient

nous aimer parce que nous sommes Canadiens. Si nous allons leur faire déboursier de l'argent, nous devons nous habituer à l'idée de ne pas être aimés.

Le sénateur McElman: Monsieur le président, je n'étais pas intéressé à l'amour ni aux prix de l'amour même si, bien entendu, toute chose a un prix. J'étais très intéressé de savoir si vous aviez une opinion au sujet de ce que je considère comme une tendance de plus en plus marquée qui n'est pas avantageuse pour les relations canado-américaines ni pour les échanges commerciaux à venir entre le Canada et les États-Unis. Je vous remercie, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, la solution au problème ne réside-t-elle pas dans le vieil adage des journalistes selon lequel les mauvaises nouvelles font la manchette?

Le président: Monsieur Johnson, il est maintenant midi 15 minutes et à ma connaissance il s'agit de la plus longue réunion que nous ayons jamais eue. Je crois qu'elle reflète le grand intérêt des membres dans ce domaine. Comme l'a souligné le sénateur Macnaughton, elle a suscité bien des débats et elle a été des plus instructives et enrichissantes. Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.



DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1974

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 4

SÉANCE DU JEUDI 9 MAI 1974

Quatrième séance concernant:

Les relations du Canada avec
les États-Unis

(Témoins: voir le procès-verbal)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Asselin	Laird
Bélisle	Lapointe
Cameron	Macnaughton
Carter	McElman
Connolly	McNamara
(Ottawa-Ouest)	Rowe
Croll	Sparrow
Deschatelets	van Roggen
Hastings	Zuzyk—(20).
Lafond	

Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 5)

Ordre de renvoi

Procès-verbal

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 mars 1974:

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après, débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.



Le comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis a été créé à l'automne de 1971, pour tenter de faire concorder les chiffres relatifs aux échanges commerciaux publiés par le Canada et par les États-Unis. La qualité de statisticien en chef du Canada, M^{me} Ostry assume le rôle de co-président canadien de ce comité. M. Tyson, directeur de la Division du commerce extérieur et siège également et remplit les fonctions de co-président suppléant. M. Carty, conseiller spécial chargé des questions se rapportant à la balance des paiements, était membre d'un ancien groupe de travail mis sur les statistiques de la balance des paiements et a acquis une grande expérience dans l'art de repérer les écarts dans les chiffres.

Le comité existe déjà depuis deux rapports rendant des chiffres harmonisés pour les années 1970, 1971 et 1972, ainsi que des chiffres préliminaires pour 1973. Vu l'ampleur du problème, c'est, à mon avis, une réussite remarquable.

Le Comité s'intéresse particulièrement à la façon dont on a utilisé l'appareil gouvernemental qui existe dans ce domaine pour résoudre les problèmes qui se posent. On ne peut pas simplement attendre que les chiffres soient rapportés et les problèmes résolus. Il faut faire collaborer les deux groupes à l'échelle nationale.

... les chiffres relatifs aux échanges commerciaux publiés par le Canada et par les États-Unis. La qualité de statisticien en chef du Canada, M^{me} Ostry assume le rôle de co-président canadien de ce comité. M. Tyson, directeur de la Division du commerce extérieur et siège également et remplit les fonctions de co-président suppléant. M. Carty, conseiller spécial chargé des questions se rapportant à la balance des paiements, était membre d'un ancien groupe de travail mis sur les statistiques de la balance des paiements et a acquis une grande expérience dans l'art de repérer les écarts dans les chiffres.

Le comité existe déjà depuis deux rapports rendant des chiffres harmonisés pour les années 1970, 1971 et 1972, ainsi que des chiffres préliminaires pour 1973. Vu l'ampleur du problème, c'est, à mon avis, une réussite remarquable.

Le Comité s'intéresse particulièrement à la façon dont on a utilisé l'appareil gouvernemental qui existe dans ce domaine pour résoudre les problèmes qui se posent. On ne peut pas simplement attendre que les chiffres soient rapportés et les problèmes résolus. Il faut faire collaborer les deux groupes à l'échelle nationale.

Après, débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Robert Fortier.

M. Ostry présente un document intitulé "L'organisation de deux bureaux de la balance des paiements à l'échelle nationale". Le document est en français et en anglais. Le document est intitulé "L'organisation de deux bureaux de la balance des paiements à l'échelle nationale". Le document est en français et en anglais. Le document est intitulé "L'organisation de deux bureaux de la balance des paiements à l'échelle nationale". Le document est en français et en anglais.

Procès-verbal

Le jeudi 9 mai 1974

(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit à 9 h 33 aujourd'hui.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Lafond, Lapointe, Macnaughton, McElman, Rowe et Yuzyk (9).

Présent mais ne faisant pas partie du comité: L'honorable sénateur Molson.

Aussi présente: M^{me} Carol Seaborn, adjointe spéciale au comité.

Le comité poursuit son étude des relations canado-américaines.

Témoins: de Statistique Canada:

M^{me} Sylvia Ostry, statisticien en chef du Canada;

M. Jacob Ryten, directeur de la Division du commerce extérieur, et,

M. E. B. Carty, conseiller spécial à la Division de la balance des paiements.

M^{me} Ostry présente un document intitulé «Comparaison de deux mesures de la balance du commerce bilatéral entre les États-Unis et le Canada». Le document est désigné comme pièce n° 3 et figure comme *Appendice «A»* au compte rendu des délibérations.

A 10 h 10 du matin, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du comité,

E. W. Innes.

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le jeudi 9 mai 1974

Le Comité sénatorial permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour examiner les relations canadiennes avec les États-Unis.

Le sénateur John B. Aird (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, il est plus de 9 h 30, il y a quorum et je déclare l'assemblée légalement constituée.

C'est avec un vif plaisir que j'accueille ce matin M^{me} Sylvia Ostry, statisticien en chef du Canada, à nos audiences sur les relations canadiennes avec les États-Unis. M^{me} Ostry est accompagnée de deux hauts fonctionnaires de son ministère, M. Jacob Ryten et M. E. B. Carty.

Madame Ostry est née à Winnipeg et a reçu une formation d'économiste à McGill et à Cambridge. Elle détient un doctorat en économie de ces universités, et six universités canadiennes lui ont conféré des doctorats honorifiques. Avant de venir à Ottawa, elle enseignait à McGill, à Sir George Williams et à l'Université de Montréal. Depuis 1964-1965, elle a rempli les fonctions d'expert-conseil en études sur la main-d'œuvre auprès du Conseil économique du Canada. Elle a dirigé le service des études et consultations spéciales sur la main-d'œuvre au Bureau fédéral de la statistique de 1965 à 1969 et au cours de cette période elle a effectué des recherches pour le compte du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. De 1969 à 1972, elle était à la tête du Conseil économique du Canada. En juin 1972, elle prit la direction de Statistique Canada.

Le comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis a été créé à l'automne de 1971, pour tâcher de faire concorder les chiffres relatifs aux échanges commerciaux publiés par le Canada et par les États-Unis. En qualité de statisticien en chef du Canada, M^{me} Ostry assume le rôle de co-président canadien de ce comité. M. Tyten, directeur de la Division du commerce extérieur y siège également et remplit les fonctions de co-président suppléant. M. Carty, conseiller spécial chargé des questions se rapportant à la balance des paiements, était membre d'un ancien groupe de travail mixte sur les statistiques de la balance des paiements et a acquis une grande expérience dans l'art de repérer les écarts dans les chiffres.

Le comité mixte a déjà publié deux rapports renfermant des chiffres harmonisés pour les années 1970, 1971 et 1972, ainsi que des chiffres préliminaires pour 1973. Vu l'ampleur du problème c'est, à mon avis, une réussite remarquable.

Le Comité s'intéresse particulièrement à la façon dont on a utilisé l'appareil gouvernemental qui existe dans chacun des deux pays pour résoudre un problème qui ne faisait qu'envenimer une question déjà très litigieuse dans nos rapports bilatéraux. Quelles méthodes ont réussi à faire collaborer les deux groupes, à quels problèmes ont-

ils fait face, comment les ont-ils résolus et ont-ils prévu des modes d'action permanente pour éviter que la situation ne se reproduise? Voilà certaines des questions que nous étudierons lorsqu'on parlera de la formation et du fonctionnement du comité bilatéral de la statistique du commerce.

Docteur Ostry, je crois que vous avez apporté un document qu'on distribue en ce moment aux membres du comité.

On m'informe que tous les membres du comité ont un exemplaire de ce document et du tableau qui l'accompagne.

M^{me} Ostry m'a fait savoir qu'elle aimerait faire une déclaration préliminaire d'une durée de 15 à 20 minutes. J'ai demandé au sénateur Carter d'avoir l'amabilité d'amorcer la période de questions. Je crois qu'il serait à propos de vous informer que nous siégeons ce matin dans des circonstances fort particulières tant pour ce qui est de l'heure de la réunion que pour sa tenue même. Nous devons donc surveiller la pendule et nous fixer une heure limite à environ 10 h 30. Je ferai de mon mieux pour répartir équitablement entre tous, de la façon habituelle, le temps consacré à vos questions.

Le sénateur Macnaughton: M. le président, pour le moment, notre réunion est tout à fait légale, n'est-ce pas?

Le président: Oui, la réunion est tout à fait légale.

Le sénateur Macnaughton: Il n'y a pas eu d'avis public.

Le président: Non. J'étais en train de faire observer l'aspect inaccoutumé de la situation. Je tiens à bien souligner combien nous sommes reconnaissants à M^{me} Ostry et à ses collègues de leur présence ici ce matin, parce que dans les circonstances ordinaires, cette réunion du comité n'aurait peut-être pas eu lieu.

Ayant fait ces quelques observations, je cède maintenant la parole à M^{me} Ostry.

Mme Sylvia Ostry, Statisticien en chef du Canada, Statistique Canada: Merci, M. Le président. Puis-je à mon tour faire la remarque suivante: nous vous sommes réellement reconnaissants de pouvoir comparaître devant le comité, ce matin. Nous savons que la seule question qui vous préoccupe est celle du nivellement des statistiques du Canada et des États-Unis!... Nous présentons ici le compte rendu du nivellement de la statistique du commerce du Canada et des États-Unis tant en raison de l'intérêt intrinsèque qu'il présente, à notre avis, que du fait qu'il peut suggérer des principes d'ordre plus général applicables à des problèmes ou à des circonstances différentes. Nous avons entrepris essentiellement de décrire le projet tel que nous le concevions. Nous nous sommes efforcés sans exagération d'aller du particulier au général. Toutefois, nous espérons qu'une fois replacé dans le con-

texte des audiences riches et diverses du comité et de vos propres connaissances, notre projet se révélera utile à la réalisation des objectifs beaucoup plus larges que vous visez.

Le projet se rapporte à la statistique: essentiellement une statistique qui porte sur le mouvement des marchandises, des échanges commerciaux et des services entre deux pays: le Canada et les États-Unis. Les statistiques internationales ont une caractéristique spéciale qui ne leur est cependant pas exclusive; elles peuvent être mesurées de deux côtés, côté du vendeur et du côté, de l'acheteur, du côté du pays d'origine et du côté du pays de destination. Cette caractéristique entraîne une conséquence particulière: il est rare que deux mesures du même ensemble d'événements aboutissent aux mêmes résultats, surtout quand ces mesures proviennent de pays différents dont les besoins et les appareils statistiques sont différents parce qu'il s'intègrent dans un contexte où les priorités et les méthodes sont différentes. Ces différences deviennent un motif d'inspiration pour les techniciens désireux de résoudre les problèmes et de perfectionner les techniques de leur art; mais si elles deviennent trop considérables, elles peuvent fausser sérieusement la perception des décideurs dans un domaine de politique particulièrement essentiel.

Voilà le problème dont nous allons parler.

Tout a commencé lorsque les États-Unis et le Canada ont découvert qu'ils étaient en train de mesurer les mêmes choses: les échanges de biens et de services entre les deux pays, en direction du nord et du sud, mais que l'écart entre leurs mesures respectives avait atteint une telle ampleur qu'il représentait à lui seul plus de 1 p. 100 du produit national brut du Canada en 1970. Cet écart considérable dans la mesure des échanges bilatéraux au niveau du commerce et de la balance des paiements entre les deux pays ne constituait pas une surprise pour les décideurs ni pour les statisticiens. Ils étaient au courant de ce problème et certains, au moins, étaient conscients du rythme auquel il s'aggravait. Ces personnes ont continué à insister afin que soient mobilisées les ressources disponibles pour s'attaquer à ce qui n'était plus désormais un simple problème statistique, mais qui était devenu la véritable pierre d'achoppement de négociations sérieuses.

Les États-Unis et le Canada avaient depuis longtemps créé des organes chargés de ces statistiques. Au cours des années '60, la préoccupation grandissante des décideurs et des statisticiens avait amené la création d'un Groupe de travail technique sur la statistique de la balance des paiements canado-américains, où les organismes de politique économique et statistiques étaient bien représentés des deux côtés de la frontière. Ce groupe a tôt fait de découvrir que l'écart dans le compte courant de la balance des paiements ne pourrait s'expliquer tant que le gigantesque problème posé par le commerce des marchandises ne serait pas résolu. Ce commerce est de loin l'élément principal du compte courant entre les deux pays. De plus, il s'agit là d'une mesure assez rare obtenue par un dénombrement exhaustif de toutes les transactions qui ont lieu entre les deux pays pendant une certaine période. En effectuant ce recensement exhaustif, les statisticiens dépendent de leurs administrations douanières respectives qui, bien entendu, exercent leurs fonctions de réglementation et d'application en recueillant les statistiques et en vérifiant leur caractère exhaustif. Aussi, le problème qui a frappé le comité technique était celui-ci: pour quoi, en dépit de systèmes administratifs semblables, les don-

nées relatives au commerce des marchandises différentes de façon si prononcée d'un pays à l'autre?

Le groupe n'a pas trouvé une réponse à ce problème, mais plusieurs. Il a dressé une liste d'explications basées sur les différentes définitions du cadre et de la couverture utilisés dans chacun de ces deux pays et il les a analysées en fonction de l'écart. A mesure que le temps passait, cependant, même si les différences étaient considérablement réduites, l'écart subsistant était beaucoup trop important pour être acceptable. En outre, un grand nombre des ajustements apportés aux chiffres du commerce pour les fins de la balance des paiements, ne pouvaient être utilisées qu'au niveau de l'agrégat seulement. On ne disposait pas de connaissances suffisantes pour les appliquer aux statistiques commerciales très détaillées qui se rattachent à la publication de l'ensemble des exportations et des importations de marchandises. Malheureusement, ce sont précisément ces chiffres, émis hors du contexte de la balance des paiements, qui sont publiés plus rapidement et plus fréquemment, et c'est l'écart considérable entre eux qui a attiré l'attention du public.

Sur le graphique qui a été distribué, M. Ryten indiquera les éléments qui se rapportent au point que nous voulons faire ressortir relativement à l'écart visible des chiffres du commerce. (*Note: le graphique se trouve à l'appendice «A» de ces délibérations.*)

M. Jacob Ryten, directeur de la division du commerce extérieur, Statistique Canada: M. Le président, ce graphique est conforme à celui qui a été distribué aux membres du comité au début de la séance. A gauche, vous pouvez voir l'écart tel qu'il a été mesuré en fonction des chiffres du commerce de marchandises lequel, bien entendu, s'est accru très rapidement de 1965 à 1973 pour s'élever à environ \$2 milliards selon nos derniers chiffres. A droite, l'écart mesuré en fonction des chiffres de la balance des paiements,—nous n'avons pas les chiffres pour l'année 1973,—est beaucoup plus mince et n'augmente pas aussi rapidement. Il demeure presque constant entre 1969 et 1972 au niveau d'un demi-milliard environ.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Ostry: Vers le milieu des années '60, certains statisticiens commerciaux ont décidé d'en savoir plus long sur les problèmes relatifs à leurs données par une expérience pratique. En collaboration avec les autorités douanières, des statisticiens ont été affectés à trois bureaux de douanes se faisant face, comme par exemple Windsor et Détroit. A la fin de chaque journée, leur tâche consistait à comparer le nombre et la valeur des documents présentés par les camionneurs à un bout de la zone neutre avec la valeur et le nombre correspondants de documents présentés théoriquement par les mêmes camionneurs, à l'autre bout.

Il aurait été intéressant d'entendre les commentaires des camionneurs au sujet de cette expérience. Elle a échoué parce que les différences étaient si importantes et tellement inexplicables qu'il n'y avait aucun moyen de prédire ce qui pourrait se passer ailleurs le long de la frontière ni d'en généraliser les conclusions.

Donc, si une liste de réponses *a priori* tirées de concepts différents n'était pas appropriée parce qu'elle ne pouvait pas prévoir l'ampleur de l'écart, et si la solution matérielle consistant à comparer les documents présentés des deux côtés de la frontière n'a pas été efficace non plus,

que pouvaient faire les statisticiens pour expliquer et faire disparaître cette erreur croissante?

En 1971, l'écart entre les chiffres a atteint des proportions gigantesques. Il était accentué par le contexte dramatique dans lequel il s'inscrivait, au moins en ce qui concerne les États-Unis. D'une part, leur croissance économique intérieure était faible, sinon nulle. D'autre part, il y avait un déficit sans précédent de l'ensemble de la balance des paiements, y compris un déficit du commerce des marchandises, ce qui contrastait de façon alarmante avec la suite particulièrement ininterrompue d'excédents depuis le début du siècle. C'est à ce moment crucial qu'on a observé une très rare convergence d'intérêts, d'objectifs et de compréhension à divers paliers de gouvernement.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada avait eu des entretiens avec son homologue américain très peu de temps après que le président Nixon eut imposé des mesures restrictives du commerce à la mi-août 1971, et également peu de temps après la confrontation entre M. Benson et le secrétaire Connally. Tous deux ont déploré de ne pas pouvoir examiner rationnellement les problèmes faute d'une statistique commune mesurant le commerce entre les deux pays. A la suite de la réunion, M. Stans a écrit au ministre canadien une lettre dans laquelle il insistait sur ce point et demandait la mise sur pied d'un nouvel organe qui aiderait les fonctionnaires des deux pays à attaquer le problème de front, dans un délai assez court. La réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce a été naturellement favorable et c'est de cet échange de lettres qu'est né le Comité États-Unis-Canada de la statistique commerciale. Mais ces événements n'ont pas eu lieu dans le vide. La discussion entre les ministres a trouvé un écho dans un débat intense à un niveau subalterne, celui des experts techniques, qui trouvaient maintenant que l'urgence des impératifs de la politique avait fourni l'impulsion nécessaire à la solution d'une de leurs plus importantes préoccupations.

Une semaine après l'annonce des mesures restrictives par le président Nixon à la mi-août 1971, un statisticien commercial américain est arrivé à Statistique Canada pour s'entretenir avec ses homologues canadiens. Le choix du moment de sa visite peut paraître suspect—vous ne comprenez peut-être pas la signification de cela, mais les statisticiens n'ont pas d'habitude des réflexes aussi rapides—mais, à vrai dire, cette visite n'avait aucun rapport avec les mesures présidentielles. Elle était, au contraire, le fruit d'une préparation minutieuse de la part des organismes statistiques des deux pays pendant au moins six mois. Elle avait pour but la discussion d'une série de propositions nouvelles concernant les statistiques du commerce bilatéral des marchandises, propositions qui reflétaient la préoccupation croissante au sujet de l'écart de ses conséquences éventuellement nuisibles. Au Canada, les conséquences d'un rapprochement avaient, évidemment, une grande importance et, vu les circonstances, les crédits nécessaires à cette grande entreprise ont été promptement consentis.

Les discussions entre les statisticiens américains et canadiens, qui ont eu lieu en août 1971, une semaine après les mesures du président Nixon, reflétaient au niveau technique les pourparlers Pepin-Stans. Ensemble, elles ont déclenché un processus qui a abouti 16 mois plus tard à la publication des premiers chiffres concordants sur le commerce entre les deux pays pour l'année de base 1970.

Il est intéressant de noter que la tâche entreprise par les statisticiens répondait non seulement à des exigences poli-

tiques immédiates, mais aussi à un ensemble de problèmes à plus long terme. Mais nous voulons insister sur le fait que la décision commune des deux ministres en automne 1971, de créer un Comité États-Unis-Canada de la statistique commerciale pour arriver à une entente générale sur un ensemble de chiffres à l'usage des négociateurs, coïncidait très heureusement avec certains autres objectifs tous à la merci de la même opération technique.

Bien entendu, les mesures américaines d'août 1971 et les critiques acerbes de Connally contre le Canada ont donné l'impulsion finale au renforcement d'arrangements institutionnels conjoints, au financement des travaux et au climat d'urgence dont le projet avait besoin pour prendre un élan irréversible. En ce sens, les événements de 1971 étaient peut-être uniques. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une solution se dessinait déjà, étant donné l'intérêt manifesté depuis longtemps par le public au problème, et le fait que les experts avaient une idée assez juste de ce qui allait se passer.

Puisque nous étudions le projet à la lumière de son succès, il serait peut-être bon d'essayer de répondre à quelques-unes des nombreuses questions qu'un examen rétrospectif permet de poser, notamment: quels éléments essentiels de ces travaux pouvons-nous isoler et appliquer à des situations futures?

Si l'on a réussi à s'entendre, sur une période relativement aussi courte, pour utiliser un ensemble unique de chiffres, c'est probablement grâce à l'unique convergence d'un besoin politique immédiat, d'un intérêt technique intense et de la disponibilité des techniques appropriées. Il est certain que la technologie a facilité le succès de la tâche.

C'est là un concours de circonstances qui ne se reproduira pas facilement. Vers le milieu de 1971, les statisticiens des deux pays étaient prêts à tenter cette expérience. Ils la discutaient depuis quelque temps et ils savaient comment ils allaient s'y prendre. Ils savaient quels techniques étaient à leur disposition pour mener la tâche à bonne fin. En effet, immédiatement après la réunion d'août 1971, on avait tracé un plan détaillé, et on n'y a presque rien ajouté dans les années qui ont suivi. Qu'on ait pu faire cela dans des délais aussi brefs révèle combien les statisticiens connaissaient le problème et les moyens dont ils disposaient pour le résoudre.

Il faut tenir compte aussi du fait que le succès de l'opération n'était assuré que s'il était mené dans un climat de stricte objectivité scientifique. Il fallait même, paradoxalement, que les statisticiens laissent de côté le but immédiat des chiffres et que, pendant toute l'opération, ils considèrent les divergences uniquement comme un casse-tête intellectuel. Si les statisticiens avaient abordé le problème autrement, en essayant d'expliquer l'écart selon leur conception de la position de leur pays dans les négociations, les chances d'en arriver à un accord auraient été sérieusement compromises. En l'occurrence au niveau technique l'affaire est devenue un problème purement statistique, auquel s'est attaquée une équipe unique de recherche composée de représentants des deux pays.

Les deux parties jugeaient avoir atteint le niveau approprié d'aptitude à utiliser les techniques de manipulation de grandes masses de données par ordinateur, et c'est ce qui a permis de faire concorder les chiffres au niveau de détail exigé par la complexité des relations commerciales entre les États-Unis et le Canada: c'est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue. Auparavant, même si le volume de

chiffres était un peu moindre, il présentait néanmoins un obstacle presque insurmontable à une étude détaillée. À l'époque où le rapprochement a été effectué, on avait affaire à plus de 10 millions de chiffres et, bien entendu, si l'on n'avait pu les classer, les manipuler et les présenter, par ordinateur, les chances de les faire concorder avec succès auraient été presque nulles.

Non seulement les statisticiens avaient-ils établi comment ils allaient expliquer les différences, mais ils avaient aussi reconnu qu'il leur faudrait trouver une méthode de conciliation et une recette pour éliminer l'écart de manière presque mécanique, aussitôt que les États-Unis et le Canada publieraient des chiffres du commerce ou de la balance des paiements. Le système automatisé de rapprochement des deux groupes de chiffres a été probablement la principale innovation technique du Comité États-Unis-Canada de la statistique commerciale. L'ordinateur était complètement apolitique . . .

Au début, ni le Canada ni les États-Unis ne pouvait prévoir le résultat des travaux. Cela a peut-être été salu- taire. Dans une situation où le résultat ne serait pas vu de la même manière par les décisionnaires des deux pays, il peut y avoir des réticences de la part d'un participant qui a prévu un affaiblissement de sa position dans les négocia- tions. Cependant, étant donné la nature des travaux, et le formidable problème logistique que constituait l'assem- blage des données et le calcul d'un chiffre final, personne ne pouvait se faire la moindre idée du résultat final. La méthode même qui a été adoptée était telle que personne ne pouvait avoir aucune idée de ce qui allait se passer avant la toute dernière minute.

Quelque trente personnes ont revu les chiffres et les pièces un à un, laborieusement et méticuleusement. Ils ont trié, apparié et totalisé. Ils ont inscrit les différences, dans un sens ou l'autre, et ce n'est qu'au dernier moment que les deux pays en ont fait l'addition pour aboutir à une balance commerciale concordante.

En fait, dans une situation aussi délicate, l'acceptabilité finale des résultats reposait sur leur fondement objectif et scientifique, bref, sur leur solidité.

Pour résumer, disons qu'il aurait été techniquement impossible de réaliser ce genre de rapprochement détaillé beaucoup plus tôt. Les deux parties ont combiné les objec- tifs immédiats avec une série de sous-produits utiles. Au tout début, elles ont oublié leur identité nationale et formé un seul groupe de travail.

Comme les statisticiens ont ajouté d'autres objectifs à ceux qu'avaient fixés les décisionnaires, les avantages sont plus considérables que ceux envisagés au début. Par exemple, les fonctionnaires des deux pays ont formé une seule équipe de travail, et cet avantage est finalement devenu permanent. La logique de la conciliation force le groupe de travail à se réunir à chaque étape, à adopter un ensemble de normes communes pour interpréter le com- merce nord-américain avec d'autres pays et à s'orienter vers une harmonisation des concepts et des définitions statistiques.

Un autre avantage, qui est encore en puissance, mais qui se concrétise au fur et à mesure que progressent les tra- vaux de conciliation, est la possibilité d'exempter les exportateurs de remplir des déclarations de douane lors- qu'ils feront du commerce entre les États-Unis et le Canada. Il se trouve que les exportations du Canada aux États-Unis sont à l'origine des deux tiers du volume total des documents remplis par les exportateurs canadiens et,

chez les Américains, le chiffre correspondant est de l'or- dre des deux cinquièmes.

L'éventualité d'un échange de renseignements qui per- mettrait une telle exemption est lourde de conséquences. En fait, les progrès technologiques pourraient dans une large mesure créer une telle situation, qu'on le veuille ou non. Par exemple, les sociétés multinationales sont main- tenant portées à n'établir qu'une seule déclaration sur une opération internationale et à la présenter aux administra- tions des deux pays concernés.

Les statisticiens et les négociateurs commerciaux des autres pays ne sont pas restés indifférents aux techniques spéciales mises au point pour régler ces problèmes statisti- ques. De fait, cette mise au point présente un certain nombre de possibilités dans le contexte des séries futures de négociations tarifaires. Bon nombre de celles-ci sont des échecs par suite de différences statistiques; une for- mule telle que celle mise au point par les États-Unis et le Canada, lors du rapprochement de leurs statistiques com- merciales, pourrait fort bien apaiser des discussions enflammées.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Ostry. Votre exposé nous sera sûrement d'une grande utilité. Je suis persuadé que vous avez consacré beaucoup de temps et d'efforts à sa préparation. Je suis particulièrement heureux que vous y ayez traité non seulement des méthodes suivies, mais aussi dans une large mesure de la philosophie et de l'historique de toute l'opération.

Passons tout de suite aux questions.

Le sénateur Carter: Madame Ostry nous a fait le récit des événements qui ont précédé la formation du Comité États-Unis-Canada de la statistique commerciale. Il semble qu'il soit né d'une crise, mais à en croire votre exposé, Madame, ce n'est pas le cas. Vous dites que de toute façon le comité aurait été formé. Le climat de crise n'a-t-il pas accéléré un peu les choses?

Mme Ostry: En effet. Ce que nous avons cherché à montrer, sénateur, c'est que les statisticiens travaillaient déjà à la mise sur pied de ce comité quelque temps avant son établissement. La contrainte majeure, si contrainte il y a eu, était d'ordre technologique et aurait disparu le cas échéant. Le concours de circonstances qui s'est présenté au niveau de la prise des décisions lui a donné alors une impulsion énorme. Voilà en fait ce que nous voulons montrer.

Le sénateur Carter: Ainsi, on avait reconnu depuis déjà un certain temps la nécessité de sa création et on avait adopté certains moyens pour y parvenir, sans trop de succès, semble-t-il. J'ai l'impression qu'on s'était décou- ragé et qu'on avait renoncé à cette idée. Y avait-il eu des tentatives de rapprochement auparavant?

Mme Ostry: Assurément. Je crois qu'à ce sujet M. Carty, qui s'est occupé de cette question au début, pourrait vous dire quelques mots et qu'ensuite, M. Ryten pourrait peut-être compléter.

M. E. B. Carty, conseiller spécial sur la balance des paiements. Statistique Canada: Monsieur le président, voici comment la situation se présentait. En 1963, au Canada, certains techniciens et artisans de la politique se sont inquiétés du problème et le comité ministériel mixte a recommandé qu'on tente de le résoudre. Cela a été fait

pour l'ensemble de la balance des paiements. Comme l'a indiqué M. Ryten sur le graphique, le comité a réussi à empêcher que s'accroisse l'écart dans le cadre plus général de la balance des paiements. Le comité a pu déterminer que le problème dépendait largement de la façon de mesurer les échanges. Comme l'a indiqué madame Ostry, le commerce représentait un problème logistique formidable, car on devait examiner des millions de documents dans les moindres détails; mais, comme elle l'a également mentionné, ce problème a été résolu en 1971 grâce à l'impulsion supplémentaire qu'ont donné les mesures restrictives américaines.

Le sénateur Carter: À en croire le rapport et l'exposé, le problème n'aurait pu être résolu avant l'avènement de l'ordinateur?

Mme Ostry: C'est exact. L'ordinateur était nécessaire pour résoudre le problème mais n'y suffisait pas.

Le sénateur Carter: Oui. Ce qui m'étonne, c'est que deux pays qui ont autant de points communs que les États-Unis et le Canada, puissent aboutir à de telles divergences, lors de leur échange de statistiques commerciales. Par exemple, prenons le cas de Windsor et Détroit. Les renseignements enregistrés à Windsor sont totalement différents de ceux communiqués à Détroit. Comment expliquer une chose pareille? Est-ce parce que dans chaque pays les objectifs et le genre de renseignements recherchés ne sont pas les mêmes? Chaque pays vise-t-il des objectifs différents dans ses formules et dans ses données?

Mme Ostry: M. Ryten peut vous en parler du point de vue des déclarations en douane.

M. Ryten: Monsieur le président, les déclarations en douane posent en effet un problème et la distance entre Windsor et Détroit n'y est pour rien. Ce problème tient au fait que les autorités du fisc s'intéressent d'avantage aux déclarations relatives à l'importation, parce qu'elles concernent le fisc; par ailleurs, comme les exportations n'ont pas d'effet sur le fisc, elles ne sont pas sujettes à un examen et à un contrôle aussi minutieux que les importations. Toutefois, en comparant les chiffres, vous comparez en réalité les exportations d'un pays qui sont, disons, légèrement contrôlées, aux importations d'un autre pays qui le sont fortement. Les exportations n'étant pas inspectées de très près, beaucoup ne sont pas déclarées; c'est là une des principales faiblesses du rassemblement des documents du point de vue statistique.

On a constaté que dans le cas des États-Unis, des exportations d'une valeur d'un demi-milliard de dollars n'ont été enregistrées nulle part, et que dans notre propre cas environ \$180 millions d'exportations sont passées inaperçues. Autrement dit, aucun document n'accompagnait ces exportations.

Le sénateur Carter: Ces divergences sont donc fonction du degré du contrôle?

Mme Ostry: Les données proviennent de l'administration qui est motivée, en ce qui concerne les importations, par des considérations de revenu. Mais les exportations ne l'intéressent vraiment pas; voilà le point essentiel. Au fond, c'est plutôt une opération administrative que statistique.

Le sénateur Carter: Oui, je comprends cela. Il n'existe pas de différence fondamentale quant au genre de données que chaque pays s'intéresse à obtenir. Ce sont les

données productrices de recettes qui nous intéressent, comme les États-Unis d'ailleurs.

Mme Ostry: Ces données intéressent les deux pays.

Le sénateur Carter: On n'aurait pas pu résoudre ce problème avant l'avènement de l'ordinateur. Le grand nombre de données en nécessitait l'emploi, semble-t-il. De plus, sans l'ordinateur vous n'auriez pas pu le traiter comme un problème mathématique. En d'autres mots, vous n'auriez pas pu supprimer les mobiles égoïstes des deux pays en question.

Mme Ostry: Eh bien, il nous aurait fallu en venir à une entente à ce sujet.

Le sénateur Carter: Vous avez mis au point des méthodes de rapprochement. Je suppose qu'il s'agit de formules mathématiques que vous appliquez aux différents types de commerce. C'est bien ça?

M. Ryten: En partie, sénateur. Nous n'avons pas éliminé la nécessité d'examiner les documents. L'ordinateur nous a simplement indiqué dans quels domaines se trouvaient les différences fondamentales, nous permettant ainsi de choisir immédiatement les documents relatifs aux domaines qui présentent des problèmes importants. Cela ne s'appliquait pas seulement à 1970. Nous avons démontré que ces problèmes étaient propres à la collecte des statistiques commerciales, qu'ils se reproduiraient donc en 1971, en 1972 et dans les années suivantes. De plus, il y avait, comme vous l'avez dit, une méthode purement statistique pour évaluer les données manquantes.

Le sénateur Carter: Il semble que les formules ne soient pas encore tout à fait au point; nous nous retrouvons encore avec des chiffres différents que chaque pays corrige après les avoir vus.

Mme Ostry: Nous ne publions pas encore des chiffres rapprochés actuels. Ce qu'on visait à faire c'était une expérience en prenant 1970 comme année de base; les résultats ont paru dans le premier rapport. Il n'était pas simplement question d'en arriver à un rapprochement; il s'agissait plutôt d'établir une stratégie d'envergure et de découvrir l'origine des erreurs afin de savoir si elles étaient particulières à 1970 ou si elles se répétaient. Les expériences de 1971 et 1972 confirmeront que celle de 1970 n'était pas unique en son genre mais qu'elle pouvait, en fait, servir de base à une conciliation permanente des données. Nous nous rattrapons; nous venons de publier les chiffres conciliés préliminaires pour 1973. Nous espérons publier sous peu des chiffres actuels qui concorderont.

M. Ryten: Je pourrais peut-être compléter les remarques de Mme Ostry en disant que le rapprochement actuel n'empêche pas les deux pays de publier des chiffres différents; mais ils savent ce qu'ils doivent faire, une fois les chiffres publiés, pour les faire concorder. Ce n'est qu'à la deuxième ou troisième étape que nous espérons présenter des chiffres qui soient suffisamment rapprochés pour qu'on les considère comme identiques.

Le sénateur Carter: Ça devient un problème mathématique. Les États-Unis, comme le Canada, publient leurs statistiques sur l'accord canado-américain sur les produits de l'automobile; on se sert ensuite de la formule et l'ordinateur calcule ce que devraient être les chiffres conciliés. Vous avez dit que 1971 était en quelque sorte une année de base?

Mme Ostry: 1970 était l'année de base.

Le sénateur Carter: Et vous y comparez toutes les autres années?

Mme Ostry: Non. Nous comparons les résultats du rapprochement de 1970 à ceux des rapprochements subséquents. Je pense qu'il serait peut-être bon de s'étendre un peu sur ce point.

M. Ryten: Je pourrais peut-être signaler un communiqué qui sort tout de suite après la parution des chiffres officiels sur les produits automobiles; il est autorisé par les deux pays et comporte une série unique de chiffres. Je dirais que c'est là un domaine où la conciliation des données a été suffisamment réussie pour permettre la publication des chiffres convenus quelques semaines après celle des chiffres officiels.

Le sénateur Carter: Entre-temps, les chiffres publiés vont créer des tensions. Je me suis entretenu avec nos amis du sud et ils sont absolument convaincus que l'accord canado-américain sur les produits de l'automobile avantage le Canada de façon abusive. De plus, je suis certain que les syndicats américains sont du même avis. Que pouvons-nous faire de plus pour éviter cela? Y a-t-il d'autres façons d'agir?

Mme Ostry: Le rapprochement des chiffres n'a pas d'autre objet à mon avis que de concentrer la discussion sur le mouvement réel des marchandises et non sur des divergences statistiques. Je ne suis pas sûre si de l'avis de vos amis, les chiffres sont inexacts, ou s'il s'agit simplement d'une perception différente des faits.

Le président: Je pourrais peut-être essayer de poser la question comme l'entend, je crois, le sénateur Carter. D'abord pour l'année de base 1970, il existait bien une divergence qui, une fois conciliée, a été réduite à 1.4. L'expérience a été répétée et en regardant les statistiques de 1973, on constate que le chiffre publié par le Canada est de 0.6 tandis que celui publié par les États-Unis est de 2.6; le rapprochement est de 1.2. Voici comment j'interprète ce que veut dire le sénateur Carter: cet écart entre les chiffres des deux pays augmente en fait, ce qui exaspère les États-Unis; nous effectuons donc un rapprochement. Revenons à votre introduction où vous avez parlé d'intégrité et le reste, et comme, en fait il s'agit d'un casse-tête intellectuel ou statistique, l'impact de la situation politique est toujours très visible à cause de cet écart grandissant. Je crois que c'est peut-être là l'essentiel de la question du sénateur Carter.

M. Carty: Je ne devrais peut-être pas répondre à votre place, madame, mais, sauf erreur, on procède actuellement à un nivellement annuel alors que les données commerciales paraissent mensuellement. Nous espérons qu'en temps opportun, les premiers chiffres publiés seront à peu près du même ordre de grandeur s'ils ne peuvent être identiques. C'est à ce moment-là seulement que toutes les difficultés d'ordre politique suscitées par des renseignements erronés ou par une optique divergente seront aplanies. Mais ce n'est pas encore pour bientôt.

Mme Ostry: C'est juste, mais les problèmes politiques ne disparaîtront pas pour autant; en 1973, la différence d'optique était saisissante car les États-Unis accusent un vaste excédent, et je crois pour ma part que celui-ci est bien inférieur à leurs données. Si l'excédent constitue un sujet de préoccupation, c'est une question d'ordre politique et aucune conciliation des données ne pourra en modifier l'existence. Mais elle permettra cependant aux artisans de

la politique de se concentrer sur les véritables dimensions du problème et non pas sur un mélange de vérité et d'erreurs statistiques.

Le sénateur Carter: Merci, monsieur le président. Sur ce, je termine, mais j'aurai d'autres questions à poser.

Le président: Nous vous redonnerons peut-être la parole plus tard. Il est maintenant 10 h 15.

Le sénateur Cameron: Je veux m'assurer d'avoir bien compris: vous avez bien dit qu'environ \$150 à \$200 millions de nos exportations aux États-Unis n'ont pas été enregistrées, de même qu'un volume d'exportation de \$500 millions des États-Unis au Canada. C'est donc dire que les données que nous avions auparavant étaient presque sans valeur.

Mme Ostry: Elles étaient très inexactes.

Le sénateur Cameron: Nous espérons qu'à la suite de la confrontation de notre ami, le non regretté monsieur Connally avec M. Benson, nous obtiendrons ces chiffres. Avez-vous des garanties de l'exactitude des données que nous recevons aujourd'hui? Je comprends très bien, cependant, que les statistiques des importations d'un pays, et que les exportations d'un autre puissent différer quelque peu. Pour que nos données aient tant soit peu d'utilité, ne devrions-nous pas avoir un relevé complet?

Mme Ostry: Il est, en principe, préférable d'avoir un relevé complet des exportations; mais, en pratique, la chose n'est pas possible car, il s'agit de dossiers administratifs et nous avons dit qu'il n'était pas vraiment nécessaire d'en faire un calcul intégral. Le but du projet est de nous permettre de faire de deux choses l'une: procéder à des rectifications statistiques à partir de données plus justes, c'est-à-dire les données sur les importations, ou, en dernier ressort,—et nous y serons peut-être contraints,—abandonner une série incomplète de données sur les exportations et consentir à n'utiliser qu'une série de dossiers. Nous disons qu'il s'agit là d'une possibilité à envisager ou qui se produira indépendamment de notre volonté à cause de la tendance chez les sociétés multinationales de n'avoir qu'une série de dossiers.

Le sénateur Cameron: Qui décide de la validité des chiffres?

Mme Ostry: Puisque les exportations des États-Unis constituent nos importations, et puisque nous avons la quasi certitude de la bonne couverture des importations,—même si le système d'évaluation employé pose quelques problèmes,—il est plus sûr d'utiliser nos données sur les importations, parce que plus justes que celles sur leurs exportations. Nous savons, bien sûr, que les données sur les exportations sont toujours moins justes. Est-ce que je simplifie trop?

M. Ryten: Non, je ne crois pas. En matière de statistique du commerce, la marge de mécompte n'est pas tellement importante. Si l'on considère que nos exportations à tous les pays sont, par exemple, de l'ordre de \$20 milliards, et que le mécompte global est tout probablement de 200 millions on voit que ce n'est pas là une erreur susceptible de rendre la statistique globale incompréhensible ou inutile. Mais, si nous parlons de la balance commerciale avec un pays en particulier, la marge de mécompte réalisée par les deux pays devient alors très importante. Voilà une raison pour laquelle cette comparaison est avantageuse: elle nous permet d'obtenir des données d'un pays afin

d'évaluer l'importance des mécomptes de nos propres statistiques.

Le sénateur Cameron: La situation n'est pas aussi grave qu'elle ne le paraissait. Nous avons certains indices qui nous renseignent.

M. Ryten: On constate que les statistiques sur les importations, non seulement celles des États-Unis et du Canada, mais les statistiques sur les importations dans leur ensemble, sont, à cause de leur origine administrative, plus complètes et de meilleure qualité que les statistiques sur les exportations. Les pays devront apprendre à accepter cette lacune et procéder à des rectifications pour remédier.

Le sénateur Lapointe: D'après vous la statistique canadienne était-elle plus proche du nivellement que la statistique américaine?

Mme Ostry: Oui, en effet. Dans ce domaine, nous nous en sommes mieux tirés.

Le sénateur Lapointe: Outre le commerce des marchandises, avez-vous examiné, par exemple, les dépenses de tourisme, les dividendes et ainsi de suite?

Mme Ostry: Non, pas cette fois-ci, mais j'aimerais que monsieur Carty vous en parle.

M. Carty: Les statistiques du tourisme sont spéciales parce qu'elles sont recueillies depuis plusieurs années en vertu d'un accord mutuel mis au point par nos deux pays. Elle ne causent vraiment pas de problèmes de conciliation. Les autres «intangibles», les autres transactions de service, ont fait l'objet d'un nivellement distinct mais à partir de la statistique du commerce. Les statisticiens des deux pays ont examiné leurs estimations, évalué leur qualité et tiré des conclusions à propos de chaque article. Nous pourrions vous procurer un communiqué de presse sur le sujet.

Le président: Ce serait utile.

Mme Ostry: Après la conciliation des données commerciales, de la balance des paiements, les statisticiens se sont rencontrés pour s'entendre sur le nivellement du reste de la balance actuelle. Cela s'est fait immédiatement après la conciliation des données de base mais sans faire partie du nivellement commercial. Nous pourrions sûrement vous donner les documents sur la balance des paiements.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Carter: Avez-vous des formules distinctes pour les échanges intangibles comme l'assurance, les mouvements de capitaux et autres choses du même genre?

M. Carty: La nature des relevés des échanges intangibles entraîne nécessairement une façon différente de procéder que s'il s'agissait d'un dénombrement de marchandises à la frontière. Ce n'est pas une méthode automatisée; le nombre de données est beaucoup plus petit. Mais les statisticiens des deux pays examinent ensemble leurs dossiers et s'entendent pour décider de la préférence à accorder à une donnée plutôt qu'à une autre. En effet, depuis de nombreuses années, il y a eu un certain échange de données, et le Canada a obtenu directement des États-Unis des renseignements sur certains types de transactions. Il serait très difficile pour le Canada, par exemple, de recueillir les données concernant le montant des pensions versées aux Canadiens par les Américains; mais il est très

facile d'obtenir ces renseignements des autorités américaines; nous agissons de même envers les États-Unis.

Mme Ostry: A ce sujet, j'aimerais souligner, parce que je crois que c'est important, que les relations de travail avec nos collègues des États-Unis ont été superbes. Je veux dire que la bonne volonté et la collaboration, à l'occasion de ce projet surtout, sont, à mon avis, remarquables et l'on souhaite que ce bon esprit s'étende—ce dont je ne doute pas—à d'autres types de relations, à l'ensemble des rapports que nous avons avec nos homologues des États-Unis.

Le président: Voilà une observation très intéressante car vous avez dit en réponse à une question précédente «Il aurait fallu négocier». Je déduis donc de votre dernière remarque, que vous ne considérez pas avoir été impliqué dans aucune sorte de négociation.

Mme Ostry: Pas du tout. Il y avait un parfait esprit professionnel pour mener à bien cet effort de façon objective.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, il y a 10 ans quand j'étais à McGill, le professeur Leacock, qui était chef du département d'Économique, disait, «J'ignore la signification du mot «statistique», donc c'est une matière que je n'enseigne pas». Je suis très heureux de constater qu'enfin, le département s'est modernisé en formant des personnes aussi distinguées que M^{me} Ostry. Ne connaissant pas grand-chose en statistique, je n'ai qu'une simple question à poser. Progresse-t-on vers l'uniformisation de la documentation en matière de transport et de commerce? Il me semble que ce serait la première étape.

Mme Ostry: Peut-être aimeriez-vous que M. Ryten vous en fasse une description sommaire ainsi que de l'expérience que nous avons faite avec nos préposés aux douanes.

M. Ryten: En ce qui concerne le commerce, j'hésite à en parler car je pense que cela pourrait nous amener sur un sujet différent, mais à propos du transport, il y a deux genres d'essais d'uniformisation. Un, à l'échelle internationale qui est mené actuellement à Bruxelles. Les États-Unis et le Canada y participent. L'idée, c'est de n'avoir qu'un seul document accompagnant la marchandise lors d'une transaction internationale. Des copies carbon de ce document seront remises à l'exportateur, au transporteur à l'étranger, à l'importateur et au transporteur à l'intérieur du pays.

Comme le Canada et les États-Unis sont représentés aux réunions et aux discussions à Bruxelles, il va de soi que notre expérience a son importance dans la prise éventuelle des décisions de cet organisme international, le Conseil de Coopération douanière.

De plus, en cas d'échec de la tentative internationale, nous avons pensé aux possibilités qui existent entre les deux pays d'Amérique du Nord, d'uniformiser des documents.

Le sénateur Macnaughton: Merci.

Le sénateur Lapointe: Les statisticiens qui ont fréquenté des universités différentes ou qui viennent de pays différents ont-ils des théories différentes?

Mme Ostry: Je ne parlerais pas de théories différentes. Une des choses qui ressort de cela, c'est qu'il existait des

différences conceptuelles. Il y avait divergence d'opinions quant aux définitions et l'effort d'uniformisation a consisté en partie à des concessions mutuelles. Je ne crois pas qu'elles tiennent à des théories différentes mais plutôt à des pratiques et des coutumes qui varient d'un pays à l'autre, et il a fallu s'entendre sur ces problèmes de définition aussi bien que sur les véritables erreurs.

M. Ryten: Permettez-moi d'ajouter une remarque. Les statistiques sur le commerce du Canada et des États-Unis se rattachent à l'évaluation conceptuelle par chacun d'eux de son commerce national. Ils s'intéressent davantage à leurs propres statistiques de production ou de transport qu'aux statistiques communes. Il est très difficile de considérer deux séries statistiques, chacune dans son contexte national respectif, et de dire, «*Accordons-nous,*» parce qu'un accord suppose au préalable une abstraction des définitions, des concepts et des méthodes de mesure propres à chaque pays, et partir sur un terrain neutre. Nous avons dû, de part et d'autre, accepter de changer nos définitions de façon à nous accorder sur les statistiques.

Le sénateur Lapointe: Que répondez-vous lorsque quelqu'un dit que les statisticiens sont les plus grands menteurs du monde?

Le président: Madame Ostry, pourquoi ne posez-vous pas cette question à l'un de vos collègues?

Mme Ostry: Elle m'inspire plus de pitié que de colère. Qu'en dites-vous?

Le président: Je vous ai donné le temps de la réflexion.

Le sénateur Macnaughton: C'est encore une quasi-science.

M. Ryten: Je dirais qu'il est difficile à deux menteurs de s'entendre.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, au tout début, vous avez dit à madame Ostry que le comité cherchait à s'éclaircir sur les moyens, les circonstances, la justification et l'objet de vos efforts et quelques autres choses. Je ne sais pas si nous avons couvert tous les domaines que vous avez indiqués, mais il y a seulement un ou deux points que j'aimerais approfondir.

Madame Ostry a dit que le succès que nous avons remporté jusqu'à maintenant tient au fait que nous avons abordé le problème de façon purement mathématique ou statistique, et eut-il été abordé du point de vue de l'intérêt national des deux pays impliqués, il aurait été impossible d'aller très loin à cause des intérêts nationaux différents. J'aimerais sonder l'avenir un peu, ou demander à madame Ostry de le faire pour nous. Entrevoit-elle des perfectionnements futurs à cette méthode et la probabilité des problèmes consécutifs à l'avenir qui nécessiteraient des solutions politiques? Je ne parle pas de ligne de conduite mais des problèmes consécutifs à la méthode, qui nécessiteraient des solutions politiques plutôt que mathématiques.

Mme Ostry: J'espère que cette méthode nous permettra, le cas échéant, de nous mettre à jour. Je n'entrevois aucune difficulté majeure de ce côté-là. Il se pourrait peut-être aussi, je suppose, qu'on réduise notre budget ou que l'on prenne une initiative susceptible de ralentir notre travail, mais cela me semble extrêmement improbable.

Veillez m'accorder une minute pour revenir sur ce que j'ai dit parce que je pense que j'ai peut-être été mal com-

prise. Je disais que le nivellement des données était perçu de différentes façons à des niveaux différents, et qu'au niveau technique, on l'envisageait comme un problème technique.

Il est tout à fait possible que l'on ait pu obtenir une conciliation des données entre les statisticiens d'un autre genre—non pas un autre genre de statisticien, mais un autre genre de conciliation—où l'approche globale, l'approche conceptuelle aurait été acceptée en toute bonne foi, d'un commun accord, suivi de la publication de statistiques. Il n'est pas question là de négociations ou d'intérêts nationaux. La raison pour laquelle, à mon avis, cette solution aurait été bien moins acceptable c'est que l'affaire aurait pu être remise sur le tapis à n'importe quel moment. On aurait pu dire: «*Nous avons changé d'avis. Nous voulons maintenant aller jusqu'au fond des choses.*» Mais une fois l'accord conclu, d'une manière complètement neutre et détachée, et envoyé à l'ordinateur, toute rétractation était impossible, comme par exemple: «*La partie est finie parce que nous venons de changer d'avis.*» Voilà pourquoi, à moins que je n'entrevoie pas une éventualité apparente à vos yeux, mais pas aux miens, je pense qu'il serait maintenant extrêmement difficile de faire fi de l'accord.

Le sénateur Carter: Mais il a été conclu lorsque les relations entre les deux pays étaient tendues, à l'époque où Connally usait de tactiques autoritaires et où Nixon imposait des mesures protectionnistes restreignant le commerce, et le reste mais cela a réussi à apaiser la tension qui existait dans les rapports entre les deux pays.

Mme Ostry: Je n'en suis pas sûre. L'objectif était d'arriver à une évaluation plus précise des domaines essentiels d'intérêt commun. Le fait est que de sérieux problèmes d'ordre politique pourront continuer à exister, mais au moins, nous devons nous en tenir à une série de données ayant fait l'objet d'un accord commun. Je suppose que c'est tout. Je veux dire que, de toutes façons, les statistiques elles-mêmes ne peuvent pas changer la réalité. On espère qu'elles puissent la refléter sans trop d'erreurs. C'est tout ce qu'elles peuvent faire.

Le sénateur Carter: Oui, et sans susciter de sentiments basés sur de fausses interprétations.

Le président: Je suppose que l'une des nécessités fondamentales dans votre travail est la publication presque immédiate de cette information. En êtes-vous satisfaite, dans le moment? Visez-vous à la publication d'un plus grand nombre de communiqués nécessaires plus utiles? Je crois comprendre, M. Ryten, que vous espérez pouvoir présenter des rapports presque mensuels des comptes commerciaux, et ainsi de suite. En sommes-nous rendus là?

Mme Ostry: Je ne suis pas sûre de comprendre votre question. La publication simultanée de l'information?

Le président: Oui.

Mme Ostry: Oui. Il est certain que nous travaillons dans ce but. Je ne connais pas exactement les délais.

M. Ryten: En vue d'une conciliation trimestrielle et non mensuelle. Les problèmes que susciterait la publication mensuelle de chiffres seraient formidables en ce moment, mais nous pensons posséder les techniques en vue d'une conciliation trimestrielle. Nous nous sommes fixés comme point de départ le premier trimestre de l'année prochaine.

Le président: Voilà un renseignement très intéressant.

M. Ryten: C'est un espoir.

Le sénateur Cameron: Vu le rôle critique que joue la statistique dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques, le temps a une très grande importance.

Mme Ostry: Oui.

Le sénateur Cameron: Je me souviens que Statistique Canada a comparu devant notre comité de la Politique scientifique il y a environ trois ans, et nous nous sommes alors vivement plaints que les statistiques étaient publiées avec deux ans de retard, et on a avoué que, dans bien des cas, elles étaient littéralement inutiles. Je crois qu'il y a eu une très grande amélioration depuis ce temps-là. Mais maintenant, grâce à l'automatisation, êtes-vous satisfaite des progrès réalisés, et entrevoyez-vous d'ici combien de temps nous obtiendrons des statistiques assez rapidement pour qu'elles soient plus utiles à l'élaboration de décisions et de politiques, même avec six mois de retard?

Mme Ostry: Il est certain que nous nous préoccupons énormément de publier des statistiques plus actuelles, et l'ordinateur, —c'était l'espoir de tout le monde—devrait nous être d'une grande utilité dans cette tâche. Il y a une période très difficile où l'ordinateur travaille d'une façon très contrariante, parce que l'on s'aperçoit que son fonctionnement exige un personnel d'un calibre très différent. Comme vous le savez, nous avons des ordinateurs de la quatrième génération que font fonctionner des gens de la première génération. Cependant, nous faisons des progrès, et en l'occurrence, en ce qui concerne la statistique du commerce, nous dépendons de données administratives. Mais on élabore actuellement des plans, d'ailleurs assez avancés, en vue de l'automatisation de toute l'opération. Apparente à cela, nous élaborons aussi des projets afin d'établir des relations de travail plus étroites entre Statistique Canada et les douanes aux ports d'entrée, afin de s'assurer que la codification des documents douaniers est exacte. Lorsque ce système fonctionnera à plein rendement, il procurera notamment, on l'espère, des données plus exactes et plus à jour.

L'introduction de l'automatisation est toutefois une étape très ardue.

M. Ryten: Puis-je compléter ces remarques par un mot à la décharge de l'ordinateur?

Mme Ostry: Vous êtes de la quatrième génération, non de la première.

M. Ryten: En ce qui concerne les statistiques commerciales, l'ordinateur les traite en 48 heures environ. Toutefois, l'aide que nous obtenons des postes, qui recueillent 750,000 documents des 360 ports d'entrée du pays, est telle qu'elle retarde notre production d'environ deux semaines.

Le sénateur Macnaughton: Comme nous sommes maintenant en voie de régler nos problèmes avec les États-Unis, qu'en est-il des autres pays? Avez-vous des problèmes semblables avec eux?

Mme Ostry: Oh oui. Nous commençons déjà à nous orienter dans ce sens. Nous avons amorcé la question avec la Commission de Statistique des Nations Unies, et nous avons eu des pourparlers avec d'autres organismes internationaux. Nous avons eu aussi des négociations très fructueuses avec le Mexique.

Le sénateur Lapointe: Étiez-vous parmi ceux qui ont évalué les effets de la politique du DISC, par exemple; vous ne les avez pas jugés trop graves.

M. Carty: Il s'agissait, je crois, d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le sénateur Carter: Une dernière question à propos du groupe de travail. Le sujet n'a pas été traité. Est-il à l'œuvre tout le temps, ou doit-il attendre qu'on lui fournisse les renseignements? Êtes-vous personnellement sur place pour les obtenir au fur et à mesure?

Mme Ostry: Les membres du Groupe de travail œuvrent en permanence dans leurs pays respectifs et se réunissent régulièrement.

Le sénateur Carter: A chaque étape?

Mme Ostry: Oui.

M. Ryten: En outre, ils s'entretiennent par téléphone pendant environ 10 heures par semaine!

Le président: Honorables sénateurs, nous avons bien travaillé. Il est maintenant 10 h 40. Vous voyez, M^{me} Ostry, que l'impossibilité du président d'écourter la période de questions démontre le grand intérêt que nous y portons. Nous vous sommes très reconnaissants et nous vous remercions infiniment.

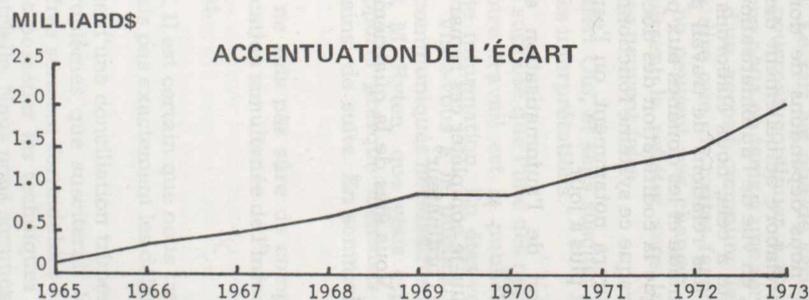
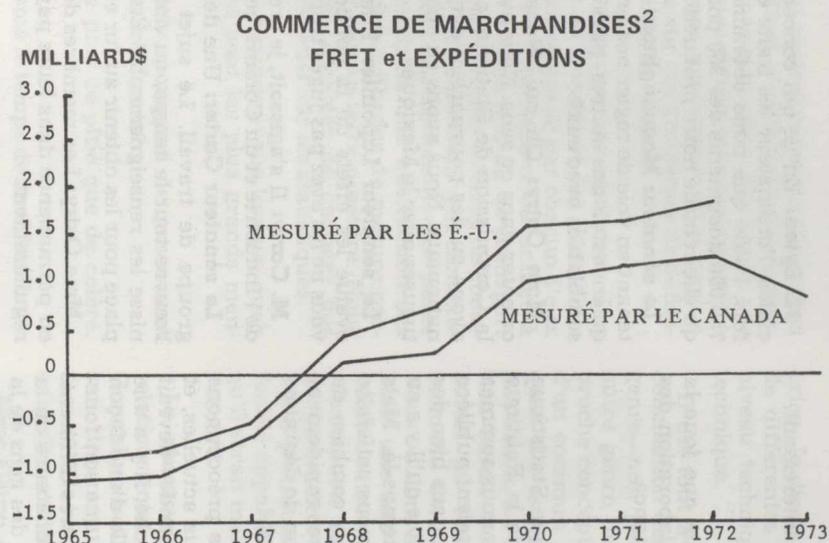
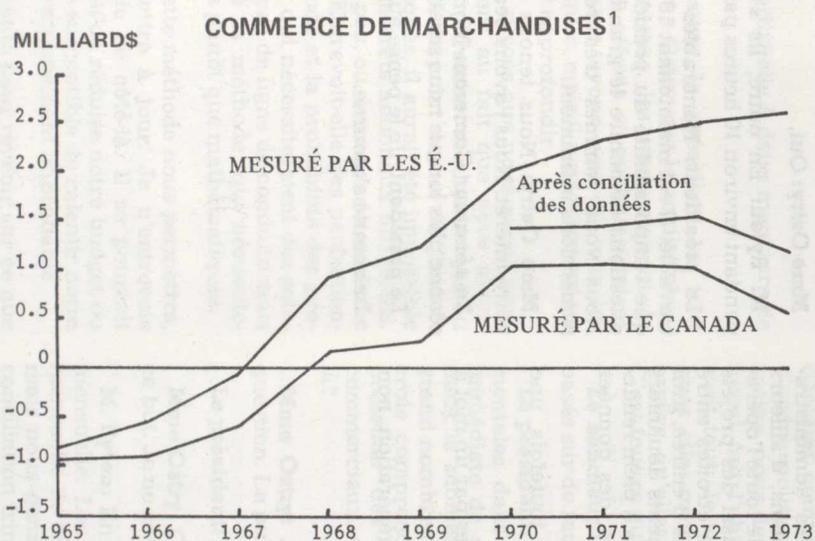
Mme Ostry: Nous tenons certes à vous remercier de votre intérêt. Nous l'avons beaucoup apprécié. Merci.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, une autre séance plus longue nous serait profitable.

Le président: Je le pense aussi. Merci.

Le comité s'ajourne.

**APPENDICE «A»
COMPARAISON DE DEUX MESURES DE LA
BALANCE DU COMMERCE BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS**



¹ COMMERCE DU CANADA

² BALANCE DES PAIEMENTS



Deuxième session de la vingt-neuvième législature

1974

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 4 inclusivement)



Deuxième session de la vingt-neuvième législature

1974

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Président: l'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n° 1 à 4 inclusivement)

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

2^e session, 29^e législature, 1974

INDEX

- Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent**
Relations Canada-États-Unis, rôle, contribution 1:19
- Aird, hon. John Black, sénateur (Toronto), Président du Comité**
Relations du Canada avec États-Unis 1:5, 8-9, 14, 19;
3:5, 7, 13, 17-9, 25; 4:5, 8, 10-3
- Alimentation**
Problème 1:19, 20
- Ambassade et consulats canadiens aux États-Unis**
Activités, rôle 1:8, 15, 16
- Cameron, hon. Donald, sénateur (Banff)**
Relations du Canada avec États-Unis 1:11-2; 2:14-5;
3:19-21; 4: 10-3
- Cameron, hon. Donald, sénateur (Banff), Président suppléant du Comité**
Relations du Canada avec États-Unis 2:16, 20
- Carter, hon. Chesley, W., sénateur (The Grand Banks)**
Relations du Canada avec États-Unis 1:10-1; 2:10, 19-20;
3:12-4; 4:8-10, 12-3
- Carty, M. E. B., Conseiller spécial sur balance paiements, Statistique Canada**
Systèmes statistiques Canada-É.-U. 4:8-11
- Comité Canada-États-Unis sur statistiques de commerce**
Buts 4:5
Création 4:5, 8-9
Mécanismes 4:5
Représentants canadiens 4:5
- Comité canado-américain de planification civile d'urgence**
Description, buts 1:75
- Comité de coopération militaire (CCM)**
Description, buts 1:74
- Comité ministériel canado-américain de défense commune**
Description, buts 1:73
- Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques**
Description, buts 1:72
- Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement**
Description, buts 1:75
- Comité technique canado-américain des marchés agricoles et des problèmes commerciaux**
Description, buts 1:78
- Commandement de défense aérienne de l'Amérique Nord (NORAD)**
Description, buts 1:75-6
- Commission des pêches des Grands Lacs**
Description, buts 1:77
- Commission du parc international Roosevelt de Campo-bello, N.-B.**
Description, buts 1:78
- Commission internationale de la frontière**
Description, buts 1:76-7
- Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique**
Description, buts 1:77-8
- Commission internationale du flétan du Pacifique**
Description, buts 1:77
- Commission mixte internationale**
Description, buts 1:8, 76
- Commission permanente canado-américaine de défense**
Description, buts 1:8, 73-4
- Connolly, hon. John J., sénateur (Ottawa-Ouest)**
Relations du Canada avec États-Unis 1:10-1, 13-4,
16; 2:6, 11, 14, 16-9
- Council on Foreign Relations**
Présentation 2:5
- Croll, hon. David A., sénateur (Toronto-Spadina)**
Relations du Canada avec États-Unis 3:15-7, 19
- Diebold, M. William Jr., Council on Foreign Relations, New York, É.-U.**
Présentation 2:5-6
Relations Canada-États-Unis
Discussion 2:8-20
Exposé 2:5-7
- Droits de la mer**
Conférence des Nations-Unies, 1974 1:11-3
Positions canadiennes, américaines 1:11-2, 13
- Environnement, Canada-États-Unis**
Grands Lacs, contrôle pollution, accord 1:18
Protection, consultation 1:7
Windsor, polluant de Détroit 1:18
- États-Unis, politique extérieure**
Continentalisme 1:17
«Doctrine Nixon» 1:17
Lois s'appliquant à compagnies établies à l'étranger
2:10, 11, 17
«Pragmatisme» 2:7
Récente 3:6

Grosart, hon. Allister, sénateur (Pickering), Vice-président du Comité

Relations du Canada avec États-Unis 1:12-3, 15-8, 20; 2:5, 8, 12, 14-6; 3:10-2, 21, 25

Groupe de planification régionale Canada-États-Unis

Description, buts 1:74

Groupe interparlementaire canado-américain

Description, buts 1:72

Groupe mixte de travail sur la balance des paiements

Buts 1:78

Inflation

Entreprises, responsabilité contestée 3:15

Johnson, Prof. Harry, Économie, Université de Chicago et London School of Economics

Présentation 3:5

Relations Canada-États-Unis

Discussion 3:7-25

Exposé 3:5-6

Laird, hon. Keith, sénateur (Windsor)

Relations du Canada avec États-Unis 1:17; 2:15

Lapointe, hon. Renaude, sénateur (Mille Îles)

Relations du Canada avec États-Unis 3:12, 18; 4:11-3

McElman, hon. Charles, sénateur (Nashwash Valley)

Relations du Canada avec États-Unis 2:7-9, 20, 22-5

MacLellan, M. K.W., Chef, Direction Affaires États-Unis d'Amérique, Min. Affaires extérieures

Pollution hors frontières, négociations 1:18

McNamara, hon. William C., sénateur (Winnipeg)

Relations du Canada avec États-Unis 1:19

Macnaughton, hon. Alan, sénateur (Sorel)

Relations du Canada avec États-Unis 1:12; 3:6-10, 20; 4:5, 11-3

Ostry, Dr Sylvia, Statisticien en chef, Statistique Canada

Curriculum vitae 4:5

Système statistiques Canada-É.-U., réconciliation

Discussion 4:8-13

Exposé 4:5-8

Relations Canada-États-Unis

Américains, attitude envers Canada, information 2:20; 3:23-4

Cadre système international 1:5-6; 3:6, 8-9

Blocs, négociations multinationales 2:19; 3:11

Commonwealth 3:5, 11

Communauté économique européenne, liens 1:7, 8; 3:5, 6, 9, 11

Économique, commerce, balance paiements 1:8; 2:10

OTAN 1:7

Parallélisme vues 1:7

Répercussions sur tiers-monde 2:18-9

Canada

Anti-américanisme 3:7

Choix 3:10

Contrôle économie 2:16-7; 3:15, 19-20

Indépendance 3:6, 7, 9

Objectifs 1:10; 3:5-6

Pays fournisseur ressources 2:10-1, 15; 3:17

Comité sénatorial permanent Affaires extérieures, rôle, contribution 1:19

Compréhension mutuelle politiques individuelles, information 1:7, 8, 11

Contacts, fréquence 1:16

Consultation ou avis décisions unilatérales 1:14-5

Consultations, sujets 1:15-6

Commission internationale de contrôle et de surveillance (Vietnam), Canada, retrait 1:16

Politique extérieure respective 1:21

République populaire de Chine

Reconnaissance par Canada 1:15, 20

Visite Président Nixon 1:20

«Continentalisme» 1:17; 2:8, 13; 3:6

Crise, tensions 1:13-4

Distinction entre deux pays, individualité 2:14

Diversification relations extérieures canadiennes 1:17; 2:17-8; 3:6

Énergie

Impact 1:14

Politique développement 2:8

Ententes exclusives

Pacte automobile 1:10, 14, 17-8; 2:15, 16; 3:15

(sur) Plusieurs produits 2:15-6

Possibilités 1:18; 2:15-6

Forces en présence, évolution 2:10-2; 3:14

Fusion 3:10

Gaz naturel, exportation 2:19-20

Harmonie relative 1:10

Industries américaines au Canada 2:15

Influence relative des partenaires 1:17-8

Intégration, «deuxième option» 1:9, 18; 2:7; 3:7, 9, 10-1, 16, 22

«Intérêt national» 2:6

Journaux américains, information sur Canada 1:11

Lois américaines s'appliquant à compagnies établies au Canada 2:10, 11, 17

Main-d'œuvre, syndicats, concurrence 3:14

Mécanismes bilatéraux, processus discussions 1:8, 15, 16

Organismes intergouvernementaux, répertoire 1:71-8

Organismes non-gouvernementaux, influence 2:14-5

Pétrole, impact 3:10

«Relations canado-américaines: choix pour l'avenir», étude hon. M. Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures 1:5; 2:6-7, 14

Ressources canadiennes

Impact sur relations 3:10

Politique développement 2:8

Propriété, contrôle 3:12-3, 19-20

Sociétés multinationales, influence, contrôle économie 2:10, 11, 16-7

Traités et accords en vigueur, répertoire 1:21-70

«Troisième option» 1:8, 18; 2:6-7

Réévaluation lumière événements 1973, 1974 1:9-10; 2:7

Relations économiques Canada-États-Unis

Centre gravité, déplacement vers Ouest 3:11-2, 21

Commerce 1:7, 9, 10, 17; 2:8-9

Balance paiements 1:10, 14

Documents, standardisation 4:11

- Libre-échange, effets adoption 2:8, 9-10, 12-4, 16; 3:5, 7-8, 9, 11-3, 14, 15, 16, 20-2
- Exportations canadiennes
Matières premières ou produits manufacturés 3:17-8, 22-3
Pétrole, prix 1:10-1
Prix 3:18
- Investissements américains au Canada 2:11-2; 3:9
- Productivités comparées 3:18-9, 21
- Statistiques
Commerce des invisibles 4:10
Tourisme 4:11
Valeur, exactitude 4:10, 12
- Statistiques différentes
Commerce marchandise 4:6, 10, 14
Différences 4:9, 12, 14
Écart 4:6, 14
Effets sur négociations 4:7, 10
Enquête sur lieux (douanes) 4:6
Frictions impliquées 1:10; 4:10
Groupe de travail sur statistiques canado-américaines de balance paiements 4:6, 13
Réconciliation
Avantages 4:8
Efforts 4:5-13
Expérience 1970 4:7, 9
Mécanismes 4:7-8, 9
Travail accompli, à faire 4:9, 11-2
Voir aussi
Comité Canada-États-Unis sur statistiques de commerce
- Relations extérieures canadiennes**
Diversification 1:6-7, 8, 9-10, 17; 2:7, 17-8; 3:6
Économiques
Champs de spécialisation 3:17
Filiales compagnies, implantation 3:23
- Rowe, hon. Frederick William, sénateur (Lewistown)**
Relations du Canada avec États-Unis 2:14, 16-7
- Ryten, M. Jacob, Directeur, Division Commerce extérieur, Statistique Canada**
Systèmes statistiques Canada-É.-U., réconciliation 4:6, 9-13
- Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**
Relations Canada-États-Unis
Discussion 1:9-20
Exposé 1:5-8
- Stratégie industrielle**
Canadienne 3:13-4, 17-8, 22-3
Création filiales à l'étranger 3:23
- van Roggen, hon. George C., sénateur (Vancouver-Point Grey)**
Relations du Canada avec États-Unis 1:9-10, 12-3; 2:12-3, 19-20
- Yuzyk, hon. Paul, sénateur (Fort Garry)**
Relations du Canada avec États-Unis 1:12, 20
- Appendices**
Fasc. 1
A—Traités et accords conclus entre Canada et États-Unis, répertoire 1:21-70
B—Organismes intergouvernementaux Canado-américains, répertoire 1:71-8
Fasc. 4
A—Comparaison deux mesures de balance commerce bilatéral Canada-États-Unis 4:14
- Témoins**
—Carty, M. E. B., Conseiller spécial sur balance paiements, Statistique Canada
—Diebold, M. William jr., Council on Foreign Relations, New York, États-Unis
—Johnson, Prof. Harry, Économie, Université de Chicago et London School of Economics
—MacLellan, M. K. W., Chef, Direction Affaires États-Unis d'Amérique, Min. Affaires extérieures
—Ostry, D' Sylvia, Statisticien en chef, Statistique Canada
—Ryten, M. Jacob, Directeur, Division Commerce extérieur, Statistique Canada
—Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Pour pagination voir Index par ordre alphabétique

